LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS

Vol. LXX — No 268 | Nuageux, possibilité de neige. Maximum – 2. | Montréal, vendredi 16 novembre 1979 | Férie. | 25 CENTS

Dans les Laurentides
sur le chemin de Ste-Adèle à Ste-Marguerite
LE RESTAURANT Nicky
GRILLADES
FRUITS DE MER
Sortie 69 de l'autoroute Réservations: 1-228-2426

Avant le débrayage illégal de lundi

Le gouvernement déposerait de nouvelles offres salariales

par Paule des Rivières

QUÉBEC — Le gouvernement s'apprêterait à déposer de nouvelles offres salariales aux 190,000 employés du Front commun, afin d'aboutir à un règlement avant le déclenchement d'une grève générale illégale lundi matin.

Le conseil des ministres s'est penché sur cette question cette semaine et, hier soir, les députés du caucus péquiste ont à leur tour discuté de gros sous.

La question salariale, un enjeu majeur pour la très grande majorité des employés visés par la négociation en cours, demeure litigieuse puisque le Front commun a dénoncé les offres consolidées que le gouvernement déposait dimanche dernier. Le Front commun veut une indexation totale accompagnée d'une augmentation pure.

Pendant ce temps, c'est entourées du silence qui précède les tractations de dernière heure que les négociations se sont déroulées hier à la plupart des autres tables.

Les deux parties, syndicale et patronale, parlent de « d'ouvertures », de « rencontres exploratoires », « d'avenues possibles ». Mais si les différents ministres impliqués dans le dossier de la négociation ont fait montre d'optimisme hier, d'autres groupes ont davantage mesuré leurs propos.

Par ailleurs, des dizaines et des dizaines d'assemblées syndicales ont eu lieu hier afin de voter sur la recommandation du Front commun de défier la loi suspendant le droit de grève.

Bien que ces votes ne soient pas terminés, il appert que l'appui à la grève lundi matin soit massif dans le réseau des affaires sociales mais beaucoup plus faible chez les enseignants.

Les quelque 14,000 des 65,000 enseignants qui avaient déjà voté hier soir avaient dans un premier temps rejeté les offres telles qu'elles existent à 90%. Ils avaient ensuite favorisé la grève par une majorité de 51%, inférieure de 15% au pourcentage global obtenu lors des votes

Voir page 6: Gouvernement

Un espion soviétique auprès d'Elizabeth II

LONDRES (d'après AFP et Reuter) — Un nouveau scandale vient d'éclabousser la famille royale britannique qui employait jusqu'à l'an dernier, un ancien espion au service de l'Union soviétique.

Le premier ministre, Mme Margaret Thatcher, a dû reconnaître hier à la Chambre des communes que le conservateur des peintures royales, devenu conseiller de la reine en peinture, sir Anthony Blunt, 72 ans, avait espionné pour le compte de l'URSS de 1940 à 1945 et avait fait partie du célèbre réseau d'espionnage Burgess-MacLean-Philby démasqué au début des années 1950.

Circonstance aggravante, le secrétaire privé de la reine, était au courant depuis 1964 des activités d'espionnage de sir Anthony Blunt, qui était passé aux aveux à cette date.

Le premier ministre a dû expliquer avec embarras que l'immunité avait été accordée à cette époque à M. Blunt en raison des renseignements qu'il avait fourni sur les autres espions britanniques travaillant pour l'URSS.

Mme Thatcher a été contrainte de faire ces révélations embarrassantes pour la famille royale et les gouverne-

Voir page 6: Espion

tourisme

La France en blanc

Pour le ski alpin, rien ne vaut les Alpes. En France, elles ont pour noms Val d'Isère, les Menuires, Argentière, Chamonix, etc. Des pentes de toutes catégories dans une ambiance enchanteresse.

— page 13

Au pays d'Arles

De Nîmes aux Saintes-Maries-de-la-mer en passant par Avignon, c'est le pas d'Arles, la Provence toujours douce comme ses contes de Daudet.

— page 14

AU SOMMAIRE

- Les Échos de l'Assemblée nationale — page 2
- Deux institutions de santé frappées par la grève — page 3
- Les leçons des partielles: un éditorial de Michel Roy — page 4
- La CECM prépare des élections scolaires pour le mois de juin 1980 — page 7
- Israël mènera un vaste programme de colonisation en Cisjordanie en 80 — page 9

chezVITO
Cuisine Italienne authentique
La meilleure cave à Montréal
ATMOSPHÈRE, TRADITION, EXCELLENCE
735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

Le cessez-le-feu reste à négocier

Accord à la conférence sur la Rhodésie

LONDRES (AFP) — Après onze jours d'âpres marchandages, le mouvement de guérilla du Front patriotique (FP) a accepté hier le plan britannique pour la période pré-électorale en Rhodésie, ouvrant ainsi la voie aux négociations sur un accord de cessez-le-feu, troisième et dernière phase de la conférence de Londres sur la Rhodésie.

La décision du FP d'accepter les propositions britanniques a été annoncée après que le secrétaire au Foreign Office Lord Carrington, organisateur de la conférence, eut accepté d'accorder un statut égal aux forces rhodésiennes et aux maquisards du FP pendant la période transitoire, qui durera onze semaines.

Cela signifie que le gouverneur britannique qui prendra en charge le régime de Salisbury dès la fin de la conférence de Londres contrôlera tant les forces gouvernementales que les quelque 50,000 guérilleros nationaliste du FP.

L'acceptation du plan britannique par les chefs du FP, MM. Joshua Nkomo et Robert Mugabe, dépend toutefois de la conclusion d'un accord final entre les trois parties aux négociations: la Grande-Bretagne, le Front patriotique et le régime de Salisbury dirigé par l'évêque Abel Muzorewa.

Le compromis sur le statut des forces en présence permettra aux participants d'entamer dès aujour'hui les négociations sur un accord de cessez-le-feu, destinées à mettre fin à la guérilla qui a fait 21,000 morts depuis 1972.

Les dirigeants britanniques calculent qu'il faudra environ 15 jours pour qu'un cessez-le-feu prenne effet. Les discussions sur la cessation des hostilités se dérouleront en grande partie au niveau des experts militaires, et on pense qu'elles se poursuivront jusqu'à la fin de la semaine prochaine.

Le plan britannique pour la période transitoire, qui avait été formellement accepté il y a 11 jours par l'évêque Muzorewa, prévoit d'autre part que le premier ministre rhodésien se désistera dès l'arrivée du gouverneurs britannique, dont la nomination pourrait intervenir au cours des prochains jours.

Il prévoit également la dissolution du parlement rhodésien pendant la campagne électorale, qui sera organisée sous surveillance britannique et en présence d'observateurs des pays du Commonwealth.

Lord Carrington s'est vivement félicité de la décision du FP, et a rendu hommage à l'attitude positive et constructive de MM. Nkomo et Mugabe.

Le rôle du Front patriotique au cours de la période transitoire devant conduire au transfert du pouvoir à la majorité noire serait seulement de surveiller le cessez-le-feu et ne serait en aucune manière comparable à celui des forces de sé-

Voir page 6: Accord

Avant de prendre part à une séance de son cabinet, hier à Ottawa, le premier ministre Joe Clark a déclaré que la défaite du Parti québécois dans trois élections complémentaires mercredi signifiait une «victoire pour les forces fédéralistes». Il est accompagné de son ministre des Finances, M. John Crosbie. (Photolaser CP)

La négociation sur le pétrole piétine

par Michel Vastel

OTTAWA — Accord ou pas sur le pétrole, le ministre des Finances, M. John Crosbie, annoncera ce matin à Ottawa la date de son premier budget.

Il a pris cette décision hier soir à la suite d'une réunion de trois heures avec ses conseillers. M. Crosbie a jusqu'au 13 décembre pour déposer son budget à la Chambre des communes, la semaine suivante étant déjà réservée pour une conférence fédérale-provinciale.

Par contre son chef, M. Joe Clark, a moins de chance avec ses promesses. Renonçant toujours d'user d'autorité face à l'Alberta et aux compagnies pétrolières, le premier ministre renonce maintenant à fixer un échéancier pour la négociation de sa politique énergétique.

« Nous n'avons plus aucune date limite de fixée », a avoué hier à Ottawa son ministre de l'Énergie, M. Ray Hnatyshyn. Le premier ministre avait solennellement promis vendredi qu'un accord devrait être conclu d'ici la fin de cette semaine. Rien ne s'est passé comme M. Clark l'avait prévu.

Lundi, la conférence des premiers ministres sur l'énergie ne mettait à jour que de fragiles consensus, les deux principaux adversaires, M. Peter Lougheed de l'Alberta et M. William Davis de l'Ontario, restant fermement sur leurs positions.

Mercredi, M. Clark passait encore trois heures en Saskatchewan avec le chef du gouvernement de l'Alberta. Et il devait avouer, à l'issue de cette autre rencontre, qu'aucun progrès n'avait été fait.

De plus, il y avait deux absents de marque à cette rencontre de Saskatoon: le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney qui, pourtant sur place, ne se présentait pas à la reunion. Et M. Bill Bennett de la Colombie-Britannique qui, lui non plus, ne jugeait pas indispensable de se déplacer. L'un et l'autre avaient pourtant été invités à la réunion.

On est tellement dans l'impasse que les négociateurs fédéraux, qui devaient se rendre à Edmonton hier pour négocier la formule de partage des recettes avec le gouvernement de l'Alberta, sont restés à Ottawa. Et aucun contact n'a été fait hier entre le bureau de M. Clark et celui de M. Lougheed.

M. Clark semble avoir fait quelque progrès sur les prix. Parti d'une cible de $6 d'augmentation par année, il est maintenant tombé à un objectif de $4 par année jusqu'en 1984 ou 1985, ce qui peut être acceptable à MM. Davis et Lougheed.

C'est plutôt sur la question du partage des recettes énormes que vont provoquer ces augmentations que les deux gouvernements se disputent. En fait, ce ne sont pas ses propres intérêts que M. Lougheed défend, mais ceux des compagnies prétrolières. Le gouvernement fédéral a toujours accepté de laisser à l'Alberta sa part actuelle de 45% des revenus qu'elle touche sur les ventes de son pétrole.

Ottawa veut par contre créer une « taxe d'aufarcie » de 50% des revenus bruts. Cela viendrait réduire, de 45 à 5%, la part de recettes garanties aux compagnies. M. Lougheed propose plutôt que le gouvernement fédéral prélève 50% des recettes « nettes », c'est-à-dire après que les compagnies auraient déduit leurs frais d'exploration et de développement.

Cependant, le gouvernement fédéral court le risque de voir les compagnies se lancer dans de coûteux projets d'exploration. Elles n'auraient en effet rien à perdre, étant certaines que leurs revenus seront de toute manière confisqués par le fisc fédéral.

Cette solution ne fait pas l'affaire d'Ottawa qui espère, avec cette taxe spéciale, aller se chercher $2 milliards par année en revenus supplémentaires. Ottawa est intéressé à deux titres: un quart de ces recettes servirait à approvisionner une nouvelle Banque Canadienne de l'énergie; et les trois quarts iraient combler une partie de l'imposant déficit de M. John Crosbie.

D'autre part, en utilisant les recettes des compagnies pétrolières pour financer sa Banque de l'énergie, Ottawa prend le contrôle des nouveaux projets énergétiques au Canada. Autrement dit, une partie de ces recettes pétrolières pourrait servir à financer des projets qui n'ont rien à voir avec le pétrole, comme l'hydro-électricité à Terre-Neuve, ou des formes nouvelles d'énergie en Colombie-Britannique ou au Québec.

A noter que M. Clark est plutôt isolé sur cette question, certaines provinces, dont le Québec, ne voyant pas l'utilité de passer par Ottawa alors qu'elles auraient la ressource de s'adresser directement à l'Alberta et à son Fonds du patrimoine.

Le piétinement de M. Clark commence sérieusement à ternir son image dans les

Voir page 6: Pétrole

Les libéraux ont plus que doublé leur vote dans le comté de Maisonneuve

par Rodolphe Morissette

Les résultats complets des trois élections partielles de mercredi révèlent que c'est dans le comté de Maisonneuve que le Parti libéral du Québec fait les gains les plus importants aux dépens du vote accordé naguère au Parti québécois.

A première vue, la chose étonne, car l'élue libérale du comté de Prévost, Mme Solange Chaput Rolland, l'a emporté avec une majorité de 11,364 voix sur son rival du Parti québécois, M. Pierre Harvey, cependant que le nouveau député libéral de Maisonneuve, M. Georges Lalande, a défait son adversaire péquiste, M. Jacques Desmarais, par 3,787 voix.

En vérité, la victoire libérale dans Prévost s'est faite autant aux dépens du vote péquiste que du vote accordé à l'Union nationale en 1976. Au scrutin général d'il y a trois ans, l'élu péquiste obtenait 48.7% des suffrages exprimés, contre 30.3% pour le libéral et 13.8% pour l'unioniste. Mercredi dernier, le renversement de situation donnait 63.3% des suffrages exprimés à Mme Chaput Rolland et 35.2% à M. Harvey (l'Union nationale n'étant pas dans la course). Il en ressort que le Parti libéral s'est emparé de 13 points du vote péquiste de 1976 (soit 27.4% de ce dernier) et 13 points du vote unioniste, en plus d'une poussière de votes créditistes.

Dans Maisonneuve, le tort fait par les libéraux au Parti québécois est beaucoup plus important. En 1976, le Parti québécois l'emportait avec 60.4% des suffrages exprimés. Les libéraux suivaient de loin avec 24.8%. Venaient ensuite l'Union nationale (8%), puis les autres formations (4%).

Mercredi, les libéraux l'emportaient avec 56.6% des suffrages exprimés, faisant ainsi plus que doubler leur vote. À celui du Parti québécois ils enlevaient ainsi 22 points, le rognant de presque 37%. De plus, les libéraux raflaient le vote unioniste, peu important de 1976.

Dans le comté de Beauce-Sud, la situation n'est en rien comparable aux deux autres à cet égard. Ici, les candidats libéral et péquiste se sont tout simplement partagés, pratiquement « d'égal à égal », le vote accordé à M. Fabien Roy en 1976 (67% des suffrages): M. Hermann Mathieu, libéral, a récolté 57.3% des suffrages, tandis que le candidat du Parti québécois, M. Raymond Boisvert, en a obtenu 42.4%. Ainsi, les libéraux ont augmenté leur vote de 1976 (22%) de 35 points et les péquistes, de 33 points. Pour ces derniers, le gain est fort important, eux qui n'avaient jamais réussi à obtenir 10% des suffrages dans ce comté.

Les résultats de l'élection de mercredi indiquent que le mot d'ordre donné par les principaux organisateurs de M. Fabien Roy, presque tous rangés derrière le candidat péquiste cette fois-ci, n'a pas eu le succès escompté. MM. Fabien Roy et René Lévesque, respectivement chef du Crédit social du Canada et du Parti québécois, se seront ainsi rendu mutuellement des services d'à peu près égale valeur depuis les derniers sept mois. La suggestion de M. Lévesque d'appuyer le Cré-

Voir page 6: Libéraux

La défaite de mercredi ne change rien au référendum

par Jean-Claude Picard

QUÉBEC — En dépit des piètres résultats enregistrés par son parti aux trois élections partielles de mercredi, le premier ministre, M. René Lévesque, ne déviera en rien de la ligne de conduite qu'il s'est tracée sur le plan constitutionnel.

Le gouvernement, a-t-il indiqué hier a l'Assemblée nationale, maintient intégralement son projet de souveraineté-association et le référendum aura lieu tel que prévu le printemps prochain.

M. Lévesque a apporté ces précisions à la suite de questions répétées du chef de l'opposition libérale, M. Claude Ryan, qui voulait savoir si ces derniers résultats électoraux, combinés à ceux déjà enregistrés dans les comtés de Notre-Dame-de-Grâce, Argenteuil et Jean-Talon, allait mener le gouvernement à de profondes révisions de ses politiques en matière constitutionnelle, économique et sociale.

Les questions du chef libéral suggéraient même que le gouvernement devrait envisager des changements importants « s'il veut, a-t-il dit, conserver une certaine image de légitimité. »

M. Lévesque, dont le parti conserve toujours, en dépit des récents succès libéraux, une très forte majorité à l'Assemblée nationale, a reconnu que les résultats de ces partielles portaient un dur coup à son gouvernement mais a ajouté qu'en ce qui a trait au domaine constitutionnel, les échéanciers déjà annoncés allaient être respectés.

« Après 12 ans de travail et contrairement aux perceptions du chef de l'opposition, je me sentirais honteux de reculer sur quoi que ce soit en ce qui concerne

Voir page 6: Référendum

Un mode d'épargne supérieur
Les certificats de dépôt garanti.
12½%
Intérêt annuel. Période de 3 ans.
TRUST GENERAL DU CANADA

Les échos de l'Assemblée nationale

■ Un autre dur lendemain d'élections

Les lendemains d'élection sont toujours difficiles. Pour les perdants certes et parfois même pour les vainqueurs qui auraient trop célébré.

Comparativement au lendemain des élections complémentaires d'avril alors que les libéraux l'avaient emporté dans Argenteuil et Jean-Talon, la journée d'hier à l'Assemblée nationale s'est somme toute déroulée assez sereinement même si la défaite était dure à avaler. Les libéraux n'avaient pas la victoire trop arrogante tandis que les ministériels, qui savaient depuis quelques jours à quoi s'attendre, n'avaient pas besoin cette fois-ci d'être ramassés à la petite cueiller. On peut même dire que la morosité qui s'était installé dans les rangs péquistes au lendemain de la double défaite d'avril semble devoir être remplacée par un certain fatalisme, comme l'illustrent assez bien les propos que tenaient hier M. Marcel Léger, ministre délégué à l'Environnement et organisateur en chef du Parti québécois.

Celui-ci soutenait que tant les libéraux que les péquistes peuvent compter sur un bloc d'électeurs assez fidèles mais que la victoire appartient toujours en définitive au bloc d'indécis qui, de 18 mois en 18 mois, changent de camp. Pour M. Léger le PQ aura, fatalement, à nouveau son tour.

M. Claude Ryan, qui discutait de tout cela avec M. Léger en attendant l'ascenseur après la période des questions, a semblé assez d'accord avec l'organisateur péquiste sauf qu'à son avis il n'est pas sûr que le pendule aura eu le temps de revenir du côté péquiste avant les prochaines élections. M. Léger n'a pas relevé la remarque.

■ Assermentation jeudi

Les trois nouveaux élus dans les comtés de Prévost, Maisonneuve et Beauce-Sud ne feront leur entrée à l'Assemblée nationale que jeudi prochain à moins que la direction du Parti libéral, pour des raisons de stratégie, n'attendent à l'autre semaine.

Un délai minimum de sept jours doit en effet s'écouler entre l'élection des députés et leurs assermentation, ce qui nous conduit au jeudi 22 novembre. Pour l'instant, on indique du côté de l'opposition officielle que l'on choisira de faire entrer les nouveaux députés à l'assemblée dès que possible quoique la journée du mercredi aurait été plus propice puisque c'est la journée la moins chargée de la semaine parlementaire. Soulignons que le délai de sept jours dont il est question est prévu par la loi électorale pour permettre la contestation d'élection.

■ Beauce-sud: de gros paris

Pour qui aime parier, un p'tit cinq ou un p'tit dix de temps en temps, les partielles sont toujours une bonne occasion.

Aussi voyait-on hier quelques députés qui échangeaient des bons billets du Dominion avec des collègues ou encore avec des journalistes tout penauds de constater que leurs analyses politiques n'avaient pas résisté à l'épreuve électorale. Mais les quelques paris auxquels ont pu se livrer quelques membres de la communauté parlementaire n'ont rien de comparables avec ce qui s'est passé en Beauce.

Durant les trois dernières journées de la campagne électorale, la principale activité des Beaucerons consistait, raconte-t-on, à prendre des paris sur Raymond Boisvert ou Herman Mathieu, chacun y allant selon ses aspirations politiques ou selon son instinct électoral. Et il n'était pas rare de voir un électeur prêt à miser $1,000 ou même $2,000 sur l'un ou l'autre candidat et de déposer sur-le-champ le pari dans les mains d'une tierce personne de confiance. Un hôtelier du comté avait même en dépôt dans son coffre le soir du vote la jolie somme de $205,000, comme quoi les Beaucerons ne font jamais rien à moitié.

■ CTCUM: une situation ambiguë

La situation à la CTCUM est, de l'avis du ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, plutôt ambiguë, du fait que la Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro se retrouve avec deux mandats contradictoires, l'un pour faire des moyens de pression, l'autre pour accepter le rapport de médiation.

C'est ce qu'a indiqué le ministre hier à l'Assemblée nationale tout en soulignant qu'il avait rencontré cette semaine le président de la Fraternité, M. Normand Hamelin, dans l'espoir de comprendre un peu mieux ce qui se passe dans ce dossier. M. Johnson a déclaré qu'il comprenait que malgré un vote de 54% en faveur du rapport de médiation, les chauffeurs aient rejeté ce rapport en vertu d'une technicalité plutôt inusitée qui veut que la majorité doit être des deux tiers dans un tel cas.

Ce qu'il comprend moins bien c'est que les dirigeants du syndicat aient alors demandé un mandat pour des moyens de pression alors même qu'il y avait un vote majoritaire sur le rapport de médiation dont ils avaient eux-mêmes recommandé l'adoption.

Le ministre pense que la seule issue pour dénouer l'impasse consisterait pour les dirigeants syndicaux de tenir un référendum sur le rapport de médiation, ce qui permettrait à tout le monde de voter, souligne-t-il. La seule autre possibilité serait que les discussions qui ont repris entre la fraternité et la CTCUM aboutissent à quelque chose de nouveau.

■ Services de garde: un projet de loi bientôt

Le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, avait rendu public un avant-projet de loi sur les services de garde et conduit des consultations publiques en septembre sur la mise sur pied d'un réseau complet de garderies. On ne savait pas cependant à quel moment cet avant-projet de loi deviendrait projet de loi, et encore moins à quel moment il pourrait être adopté. Le ministre avait en effet plusieurs amendements à apporter à son projet puis à le représenter au Conseil des ministres ou en dernière analyse sont établies les priorités législatives.

On indiquait hier au bureau du leader parlementaire du gouvernement que ce projet de M. Lazure faisait maintenant partie des priorités du gouvernement. Le projet de loi sera déposé bientôt, a-t-on affirmé, et il sera adopté avant Noël.

—Bernard Descôteaux

Ottawa accorde $39 millions de plus au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

par Claude Turcotte

OTTAWA — Depuis des mois qu'on entend parler de coupures budgétaires à Ottawa, l'annonce faite hier par M. Heward Grafftey, ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie, que le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG) recevrait 32% de plus au cours de la prochaine année, en a pris plusieurs par surprise.

Il faut dire cependant que ce 32% équivaudra à une augmentation de $39 millions en 1980/1981, pour porter le budget total du Conseil à près de $160 millions. Néanmoins ce geste « démontre clairement l'importante priorité que le gouvernement actuel accorde à la recherche et au développement », comme n'a pas manqué de le souligner M. Grafftey.

Cette opinion est d'autant plus valable que l'annonce d'hier constitue la première étape du financement du plan quinquennal du CRSNG; le gouvernement prendra une décision dans quelques mois concernant la deuxième étape portant sur les quatre dernières années.

Le gouvernement précédent avait déjà considéré un plan quinquennal, comme l'a reconnu M. Grafftey, mais les conservateurs ont accepté « un plan révisé », selon l'expression du ministre, visant cinq orientations principales:

La formation d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée; l'amélioration des liens entre les exécutants de la recherche universitaire et ceux de la recherche industrielle; l'aide à la recherche libre; l'appui de la recherche thématique et le remplacement du matériel de base dont la plus grande partie est vieille et désuète.

Vu sous un autre angle ces orientations tendent à relier la recherche universitaire à des sujets très actuels comme l'énergie, l'alimentation et l'agriculture, les communications, la toxicologie et les océans.

Pour sa part, le gouvernement se fixe l'objectif général d'atteindre au cours de la prochaine décennie un niveau de financement de la recherche équivalent à 2.5% du produit national brut, ce qui correspondrait à un accroissement formidable puisque la contribution fédérale est présentement d'environ 0.9% du PNB.

M. Grafftey a cependant refusé de fixer une échéance à cet objectif, en précisant que le gouvernement s'engageait dans cette voie en pleine conscience des difficultés et qu'en somme il fallait y aller « tranquillement pas vite ».

Une chose est sûre, cette priorité donnée par le gouvernement sera très bienvenue dans les milieux universitaires, qui l'an dernier accaparaient 25% des dépenses totales au Canada en matière de recherche et de développement.

Le financement fédéral s'est accru de 7% par année depuis 1970, de telle sorte qu'en tenant compte de l'inflation le pouvoir d'achat de ces fonds a diminué pendant cette période, c'est-à-dire que la contribution fédérale est passée de 76% à 60% du financement total.

Pendant cette même période, la part des provinces augmentait, de façon inégale cependant. L'Ontario a haussé sa contribution de 30%, les provinces de l'Ouest de 22% et le Québec de 16%.

On peut noter ici que la contribution fédérale au R-D connaît aussi un déséquilibre régional. Dans les notes accompagnant son plan, le CRSNG mentionne que le pourcentage de professeurs des universités des Maritimes et des universités francophones du Québec qui demandaient des subventions, était plus faible qu'ailleurs au pays. De plus ceux qui demandaient des subventions en obtenaient en plus faible proportion et leur subvention moyenne était bien inférieure à la moyenne nationale ».

Selon des chiffres de 1975/1976, l'Ontario accaparait 44.1% des dépenses, le Québec francophone, 12.7% et le Québec anglophone, 7.3%. Il semble bien que jusqu'à ce jour les proportions du déséquilibre n'aient pas changé sensiblement. Pour tenter de corriger ce travers on a mis sur pied un programme de développement régional.

Quoi qu'il en soit, il y a au Canada un potentiel pour la recherche parmi les 30,000 professeurs à plein temps dans les universités, mais évidemment tous ne font pas de la recherche. Par exemple dans le secteur de la santé, sur 4,500 professeurs dans 16 universités, seulement 1,600 participent aux programmes de recherches.

On constate en outre que les chercheurs de moins de 30 ans, qui représentaient 20.4% de tous les chercheurs en 1970, ne constituaient plus que 5.2% comme groupe l'an passé. Les chercheurs entre 30 et 34 ans, de 31.4% qu'ils étaient en 1970 ne sont plus que 23%. Il est donc « impératif » de penser aux jeunes, puisque les chercheurs actuels vieillissent et qu'ils ne sont pas assez nombreux.

On estime qu'il faudra recruter 26,000 nouveaux chercheurs au cours des cinq prochaines années, soit 5,200 par année. On prévoit que 80% d'entre eux seront requis par l'industrie.

Par ailleurs, il faut faire un effort important pour la modernisation des équipements, laboratoires et bibliothèques en particulier. On sait que l'équipement pour la recherche devient démodé ou inadéquat au bout de huit ans. Or, une bonne partie de l'équipement au Canada a déjà vieilli et d'année en année les sommes investies dans ce domaine ont diminué. On dit même que dans cinq ans 85% de l'équipement actuel aura atteint la limite de huit ans. C'est donc tout de suite qu'il faut songer au renouvellement.

Comme la recherche et le développement ont un rapport direct avec l'épanouissement de l'économie et que le gouvernement Clark accorde une haute priorité à l'économie, on comprend alors pourquoi il manifeste maintenant son intention d'accorder plus d'importance au financement de la recherche dite libre.

La musique bourgeoise affaiblit les jeunes

MOSCOU (AFP) — L'idéologie bourgeoise utilise l'art et la musique pour « affaiblir les principes moraux de la jeunesse soviétique », ont estimé les participants à une récente réunion à Moscou de l'union des jeunesses communistes (Komsomol), rapporte la « Komsomolskaia Pravda ».

« La musique et l'art occidentaux s'emparent des coeurs et des esprits des jeunes soviétiques », a notamment déclaré au cours de cette réunion le premier secrétaire de l'organisation. Le « Komsomol », a-t-il ajouté, doit faire de sérieux efforts pour lutter contre ce phénomène.

Selon ce responsable, « il faut que dans les coeurs des jeunes générations retentissent les puissants accords des symphonies de Beethoven et de Tchaikovski, la majestueuse mélodie de « l'Internationale » (...) et les chansons entraînantes des jeunesses communistes ».

Plus on marche mieux ça marche.
PARTICIPACTION
Marchez. Dès aujourd'hui.

L'existence de l'ONF est gravement menacée

par Jean-Pierre Tadros

OTTAWA — L'Office national du film du Canada est à l'agonie, et il ne fait plus de doute que son existence même se trouve aujourd'hui gravement menacée par les coupures budgétaires imposées par le précédent gouvernement.

C'est ce message simple mais qui ne souffrait d'aucune ambiguïté que le président de l'Office est venu livrer au comité parlementaire sur la radiodiffusion, les films et l'assistance aux arts.

Et à ces parlementaires qu'il rencontrait hier matin, M. James de B. Domville auprès du Conseil du trésor pour que des crédits supplémentaires soient accordés à l'Office pour lui permettre d'arriver, sans trop de dégâts, au bout de son année budgétaire qui se termine le 31 mars prochain.

Le président de l'Office a expliqué aux membres du comité que les coupures budgétaires s'étaient révélées plus sévères que prévues, principalement à cause des commandites gouvernementales. Le budget de l'Office est, en effet, tributaire pour une grande part des différents ministères du gouvernement fédéral pour qui il produit des films. Le manque à gagner au chapitre des commandites gouvernementales aura fait que le budget de l'ONF, par rapport à l'année passée, a connu une diminution de 12% qui, si on y ajoute l'inflation, revient à une diminution réelle de 20%. Pour l'année 1978-79, le budget de l'ONF était de $46.5 millions; or il est estimé que celui pour l'année courante (1979-80) ne sera que de $41 millions, soit des coupures de $5.5 millions.

L'ONF réclame donc du gouvernement $1 million supplémentaire pour la présente année et $2.5 millions pour l'année prochaine. « Aujourd'hui, on ne peut plus mettre en chantier de nouveaux projets, et on risque de perdre les éléments créateurs les plus valables de l'Office », a indiqué M. Domville. Il fera d'autre part remarquer qu'il aura sabrer au maximum dans les effectifs administratifs de l'ONF les réduisant de 125 personnes/année, alors que plusieurs ont été invités à prendre des congés sans solde, principalement parmi les éléments créateurs. « Ce qui est grave, c'est que d'ici à la fin de l'année notre budget va être équilibré; mais le prix payé ce n'est pas seulement les éléments créateurs qui ne pourront pas partagés notre mandat, mais tous les jeunes créateurs que nous ne connaissons pas et que nous n'aurons pas pu aider à se faire connaître. Et ce vide, causé par le manque de relève, c'est dans quatre ou cinq ans qu'on va le sentir. »

Pour l'ONF, il s'agit donc de savoir s'il pourra continuer à remplir son mandat qui est d'interpréter le Canada aux Canadiens, et cela sans concession (« ce qui nous cause bien des problèmes », a avoué son président). Il semblerait cependant que le plus gros défi qui se présente à l'ONF, après 40 années d'existence et une quantité considérable de trophées internationaux (on avait d'ailleurs pris la peine d'apporter deux des Oscars remportés par l'Office, qui furent présentés aux parlementaires avec beaucoup de succès!); son plus grand défi reste donc de se gagner l'estime et la reconnaissance des Canadiens. « Cela m'importe peu que vous soyiez connus à Los Angeles si mes électeurs, eux, ne vous connaissent pas et ne sont pas conscients du travail que vous faites », a fait remarquer un député qui allait alors proposer à l'Office d'avoir un logo (qu'il a déjà depuis des années!).

Un autre allait d'ailleurs reconnaître que, dans son enfance, l'une de ses grandes joies étaient de voir des courts métrages de l'ONF. « Depuis, je vous croyais mort, et je suis content de m'apercevoir qu'il n'en est rien, sauf que vous êtes bien malade ». Il ne faisait donc aucun doute, hier, que l'ONF a toute la sympathie des parlementaires (principalement des libéraux, aussi paradoxal que cela puisse paraître, alors que les conservateurs se sont montrés plus critiques à l'endroit de l'ONF). Une motion d'appui à la demande de l'ONF auprès du Conseil du trésor a été reçue favorablement, même si elle n'a pu être votée faute de quorum. Il reste que les députés connaissent bien mal l'ONF. Il a donc été prévu que les membres de ce comité parlementaire se rendront prochainement à Montréal pour visiter les locaux de l'Office et commencer à se familiariser avec ses films.

Le Conseil du trésor doit rendre sa décision d'ici à une semaine.

77% des gens interviewés ont répondu
OUI
aux Terrasses
125 Boutiques & Restaurants
Centre ville adjacent a EATON

Tavernes: victoire des mâles à Québec!

QUÉBEC (PC) — Des porte-parole de tous les partis politiques ont pris la défense hier en commission parlementaire de la « tradition des tavernes » au Québec.

C'est à l'occasion de l'étude la loi 55 sur les permis d'alcool que les députés ont pu se prononcer sur cette institution bien québécoise.

L'adjoint parlementaire au ministre de la Justice, M. Gérald Godin, député de Mercier, qui défendait le projet de loi, a tenu à spécifier qu'il est pour le maintien des tavernes existantes, si les propriétaires le désirent.

De même, M. Fabien Cordeau, député unioniste de St-Hyacinthe, a déclaré « je suis un type assez conservateur, je n'ai rien contre les tavernes ».

Plus tard au cours de la discussion sur les catégories de permis, le député libéral de Verdun, M. Lucien Caron, a fait valoir que, parfois, « les hommes vont à la taverne pour avoir la paix et ne pas avoir la femme qui suit derrière ».

M. Godin a même avoué qu'il avait été vertement rabroué par le ministre d'État à la condition féminine, Mme Lise Payette, pour sa prise de position, puisqu'il y aurait dans ces endroits discrimination envers les femmes.

Mme Denise Leblanc-Bantey, ministre aux Pêcheries, a soutenu pour sa part qu'elle était bien prête à faire cette petite concession au sexisme des mâles puisqu'elle considère qu'il y a bien des combats à mener sur d'autre fronts. Elle a même souligné qu'il existe dans les Maritimes, des débits de boissons réservés aux femmes seulement.

Soulignons qu'un rapport remis l'an dernier au gouvernement, le rapport Bossé, proposait de faire disparaître les tavernes au profit des brasseries.

Devant les protestations soulevées par cette proposition, le gouvernement a décidé de ne pas en tenir compte. Le projet de loi 55 suggère plutôt que toute nouvelle taverne qui s'ouvrira au Québec permette l'accès aux femmes et possédé, par conséquent, les installations sanitaires requises.

Par contre, les tavernes déjà existantes pourront garder le statu quo et continuer d'exclure les femmes si elles le désirent.

Soulignons également que le projet de loi propose d'autoriser l'ouverture des brasseries jusqu'à une heure du matin.

je t'aime, je le prouve.
Centraide

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

BERNARD Z. COHEN
B.A., B.C.L., L.L.L.
AVOCAT
1015, Côte du Beaver Hall
Suite 424
Montréal, P.Q. Canada
TÉL.: (514) 861-4687

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 934-0272

VERMETTE, DUNTON, CIACCIA, RUSKO, De WEVER & SAINTONGE
Avocats
Suite 2104, Tour de la Bourse
800, Square Victoria
Montréal, Canada H4Z 1H1
Téléphone: (514) 866-6743
Clermont Vermette, c.r. — Jaime W. Duntonn
John Ciaccia, M.A.N. — M.P.J. Rusko, c.r.
Marc De Wever — Jean-Pierre Saintonge
Michel Caron — Marc Charbonneau
Robert Caron
Émilien Brais, c.r. — conseil

Machine à écrire électronique de
TRAITEMENT DE MOTS
(word processing)
Recommandée pour exécutifs, avocats, notaires, etc...
DÉMONSTRATION SUR DEMANDE
CANADA DACTYLOGRAPHE INC
7035 av. du Parc, Mtl
270-1141

WILLIAM G. MORRIS
AVOCAT
Suite 200
892 ouest, Sherbrooke
Montréal H3A 1G3
Tél.: (514) 282-0025

Le Service de fret de CPAir assure la livraison de vos colis par le premier vol entre les aéroports canadiens desservis par CPAir

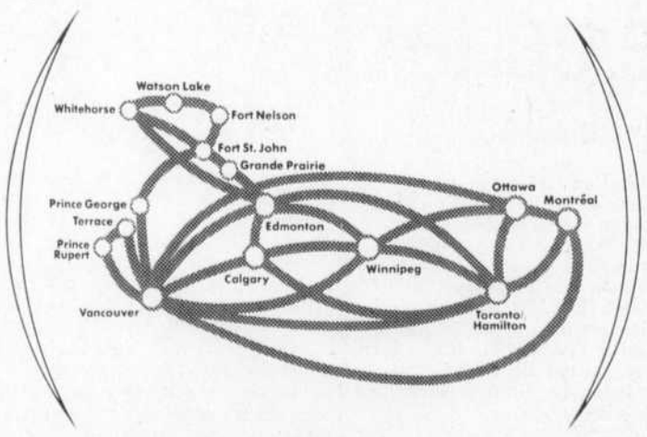

Grâce au Service de fret aérien garanti, vous pouvez maintenant expédier vos petits colis d'au plus 50 lb (23 kg) sans qu'il soit nécessaire de faire une réservation à cette fin. Vous n'avez qu'à les déposer au comptoir de fret de CPAir au moins 60 minutes avant l'heure du départ.

Pour tout colis de plus de 50 lb, vous devez reserver en téléphonant au Bureau de fret de CPAir au moins six heures avant l'heure prévue pour le départ. Vos marchandises doivent ensuite être déposées à notre comptoir de fret au moins 90 minutes avant le décollage.

CPAir vous offre aussi son Service de fret aérien prioritaire, grâce auquel vos marchandises seront chargées avant celles du Service de fret ordinaire. Moyennant un supplément, vos marchandises seront prises en charge et livrées, dès le lendemain habituellement, au destinataire même.

Sans oublier notre Service de fret aérien ordinaire, qui assure l'expédition de vos marchandises courantes.

Pour plus de renseignements sur les tarifs concurrentiels et les exigences du Service de fret, communiquez avec votre agent d'expédition, ou encore, appelez le Bureau de fret de CPAir au 636-7442.

CPAir Fret
De plus en plus au pays, on vole à votre service.
CP et ◄ sont les marques déposées de Canadien Pacifique Limitée.

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, vendredi 16 novembre 1979

Des «Mississaugais» tentent de rentrer

MISSISSAUGA (PC) — Des personnes nostalgiques tentent de se faufiler jusqu'à leur demeure, à travers les barrages de la police.

« Mais c'est encore un secteur évacué, a déclaré un policier. Je ne veux pas revenir ici dans deux jours pour remplir le certificat de décès de ceux qui auront été gazés. »

Les services policiers admettent qu'ils n'ont pas le pouvoir de faire respecter par la force leurs barrages et, de leur côté, la plupart des évacués respectent le blocus.

Des hauts-parleurs ambulants ratissent la zone désertée pour rappeler à ceux qui sont chez eux malgré tout que le chlore présente toujours une menace grave.

Un millier de personnes qui avaient campé dans des centres de secours depuis dimanche ont pu rester à l'hôtel, mercredi soir, aux frais de CP Rail. Au Centre international, près de l'aéroport de Malton, 75 évacués ont dû encore coucher sur des lits de fortune, soignés et nourris par la Croix Rouge.

Huit pompiers, travaillant à environ 200 pieds du wagon de chlore, qui fait partie du convoi qui a déraillé en fin de semaine dernière, ont pris rapidement le chemin de l'hôpital, hier matin, après s'être trouvés dans une poche d'air contenant une forte quantité du gaz dangereux.

Les pompiers, qui ne portaient pas de masques, ont eu la vue brouillée et ont ressenti des douleurs à la poitrine. Un médecin appelé sur les lieux leur a recommandé d'aller à l'hôpital. Toutefois, aucun ne semblait touché à un degré dangereux.

Les risques que de bonnes quantités de chlore s'échappent du wagon-citerne déraillé se sont accrus, hier, forçant près de 100,000 banlieusards à découcher pour une cinquième nuit consécutive.

Selon le solliciteur général ontarien, Roy McMurtry, les dangers que présente le pompage du chlore restant font que les 40 km carrés entourant le site du déraillement du 10 novembre doivent rester bien bouclés au moins jusqu'à aujourd'hui.

On ne peut pas encore dire quand les derniers des 223,000 évacués pourront rentrer chez eux, a ajouté le ministre.

Des petites nappes de chlore ont été poussées vers Toronto toute la journée d'hier et on craignait que les délicates opérations de pompage en envoient de grandes quantités vers des quartiers habités.

On ne tentera pas non plus de pomper l'halogène mortel du wagon avant que les vents se mettent de nouveau à souffler vers le sud, soit vers le lac Ontario, a-t-il révélé. Entre le lieu du sinistre et le lac, il n'y a rien d'autre que les quartiers évacués.

On craint qu'une couche de glace épaisse de 15 à 30 cm et qui s'est formé à la surface du gaz liquéfié ne se brise, augmentant la pression à l'intérieur du wagon, ce qui pourrait envoyer du chlore par une fissure que l'on a, jusqu'ici, réussi à colmater que partiellement.

En attendant le débrayage généralisé

Deux institutions frappées par la grève

par Marie Laurier

L'arrêt de travail illégal prévu pour minuit hier matin à l'hôpital Sainte-Justine a bel et bien eu lieu, l'espace d'une douzaine d'heures, tandis qu'au Centre d'accueil Pierre-Joseph Triest les employés ont également mis un terme à la grève qu'ils observaient depuis 2 h 15 mercredi matin.

Les employés de ces deux établissements ont passé outre à la loi 62 qui interdit la grève jusqu'au 28 novembre et à la consigne du conseil fédéral de la Fédération des affaires sociales de la CSN, qui recommandait mercredi à ses membres d'attendre le débrayage général prévu pour lundi, à minuit.

Le Syndicat national des employés généraux de l'hôpital Sainte-Justine, qui regroupe 1,200 membres, avait installé les piquets de grève à la première heure hier matin. Au cours d'une assemblée générale tenue dans la matinée, le syndicat s'est ravisé et ordonné le retour au travail pour 15 h 30, tout en se réservant de débrayer en même temps que d'autres établissements de santé à minuit lundi matin, comme l'a suggéré les instances de la FAS. Ce même scénario s'est déroulé au Centre d'accueil Pierre-Joseph Triest, mais à cet endroit la grève a duré environ 30 heures.

Un certain nombre de travailleurs d'autres syndicats ont respecté les lignes de piquetage à Sainte-Justine durant la nuit et la matinée d'hier. Les autorités de Sainte-Justine, qui avaient établi un plan d'action pour faire face à l'absence des employés réguliers, se sont vus dans l'obligation de fermer les cliniques externes. Celles-ci étaient rouvertes dans l'après-midi et selon un porte-parole de l'hôpital, à 16 h « tout était rentré dans l'ordre ».

Du côté de la Fédération québécoise des infirmières et infirmiers (FQII), les 72 délégués réunis hier en conseil fédéral recommanderont majoritairement à leurs membres de défier la loi, selon leur propre formule de débrayage de 24 heures. Les délégués doivent rencontrer les syndicats impliqués d'ici mardi prochain pour connaître leurs intentions sur cette recommandation. Celle-ci a été adoptée par 60 voix contre 8 et quatre abstentions.

Le grand mouvement de désobéissance civile dans le secteur des affaires sociales aura donc lieu lundi, minuit, « jusqu'à nouvel ordre », toujours.

Un rappel à l'État: la primauté des droits des malades est inscrite dans une charte

(Par Marie Lausier) — Au nom de la « primauté du droit du malade » et s'appuyant sur la Charte des droits de la personne, la Coalition pour les droits des malades formée le 7 novembre dernier et qui retroupe 500,000 citoyens de six organismes revendique une attitude ferme de la part du touvernement pour le respect de la loi 62.

Par la voix de son porte-parole M. Claude Brunet, aussi président du Comité provincial des malades, la Coalition prie instamment le premier ministre, M. René Lévesque, de prendre tous les moyens pour éviter la désobéissance civile dont le mouvement prend de l'ampleur depuis la promulgation de la loi spéciale lundi dernier.

Dans un télégramme adressé à M. Lévesque et dont une copie a été envoyée aux chefs des autres parties politiques, MM. Claude Ryan, Rodrigue Biron et Camil Samson, de même qu'au cardinal Maurice Roy de Québec et à Mgr Paul Grégoire, de Montréal, la Coalition formule le voeu que les événement malheureux survenus dans les établissements de santé en 1972 et en 1976 ne se reproduisent plus.

Voici le texte intégral de ce télégramme.

« La Coalition pour les droits des malades demande instamment au gouvernement de se mettre à la hauteur de ses responsabilités face aux terribles conséquences de la grève sur les milliers de malades qui dépendent de façon immédiate des services de santé.

« La santé est plus importante que le travail. Les syndicats le disent en exigeant que l'on puisse arrêter de travailler quand la santé est menacée. Les malades et les personnes âgées qui doivent compter sur les services de santé sont dans une situation autrement plus difficile que ne l'est le bien portant capable de travailler.

"Par conséquent, lorsqu'il y a opposition entre, d'une part, le droit du malade à être soigné, assisté, guéri et, d'autre part, le droit du bien portant à améliorer ses conditions de vie et de travail, c'est le droit du malade qui a la primauté.

« Il faut que le gouvernement use de tous les pouvoirs à sa disposition pour assurer le respect intégral de ce droit des plus fondamentaux. Le gouvernement se doit de rendre réelles et efficaces, pour les malades, les prescriptions de la Charte des droits de la personne qui prévalent sur celles du Code du travail. Cette charte garantit aux bénéficiaires l'intégrité physique de leur personne et la sauvegarde de leur dignité, et interdit toute atteinte illicite à ces garanties.

« Cette charte protège également les bénéficiaires contre toute forme d'exploitation ou de discrimination et leur garantie le droit à la protection et à la sécurité qui font partie des services de santé prévus par la loi.

« La Coalition pour les droits des malades espère de tous ses voeux, avec l'immense majorité de la population, que le gouvernement saura intervenir promptement et fermement pour éviter la reprise des situations catastrophiques et abominables qu'a connues le Québec pendant les négociations de 1972 et 1976. »

En plus des chefs des partis politiques, M. Claude Brunet a fait parvenir ce message au Front commun intersyndical.

Les véhicules de la CTCUM roulent

Johnson craint une escalade

QUÉBEC (PC) — La Fraternité des chauffeurs d'autobus et opérateurs de métro de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal a fait savoir hier que les véhicules de la CTCUM rouleraient normalement aujourd'hui.

A l'Assemblée nationale pendant ce temps, le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Pierre-Marc Johnson, a expliqué que si le conflit perdure dans le transport en commun à Montréal, c'est que la constitution de la Fraternité des chauffeurs spécifie qu'un contrat de travail doit être ratifié par 66% des membres.

Selon le ministre, il s'agit d'une disposition étonnante et inhabituelle qui pourrait conduire à une escalade si elle était répandue dans d'autres organisations syndicales. M. Johnson a précisé, qu'à sa connaissance, seul le syndicat des teamsters a une clause similaire dans sa constitution.

Le ministre a rencontré, mercredi soir, le président de la Fraternité M. Normand Hamelin, afin de tirer la situation au clair.

Les chauffeurs ont accepté dimanche, dans une proportion de 54%, le rapport du médiateur, M. Raymond Désilets, mais une partie du réseau de métro, près de la station Namur, a fait l'objet d'un ralentissement de travail mercredi.

Au cours de leur rencontre, M. Hamelin a fait valoir au ministre la règle des deux tiers. M. Johnson a souligné en Chambre qu'il n'a pas été « convaincu » par cet argument puisque, généralement, c'est la règle de 50% plus un qui prévaut.

Le ministre du Travail a signalé de plus que la fraternité se retrouve avec deux mandats: celui d'accepter les offres et celui d'exercer de nouveaux moyens de pression.

« Heureusement que la constitution du syndicat ne stipule que ça prend 99% des syndiqués, sinon on aurait jamais de convention », de dire M. Johnson.

Interrogé par le député unioniste de Bellechasse, M. Bertrand Goulet, il a affirmé cependant que c'est au syndicat à amender sa constitution et non pas au ministère du Travail. Il a ajouté que le Code du travail pourrait être modifié en ce sens éventuellement.

232 accusations de fraude contre 2 hommes

par Bernard Morrier

Jean-Guy Sauvé, âgé de 53 ans et président de Rock Entreprise, de même que Jean-Bernard Billard, âgé de 45 ans, ont été accusés hier de 232 chefs de faux et usage de faux, à la suite de transactions impliquant des montants totalisant $3,600,000, aux dépens de victimes européennes, notamment des Suisses, des Belges et des Français.

Cette enquête, commencée en 1976 par le caporal Gaetan Gauthier, de l'Unité des crimes économiques de la Sûreté du Québec, laisse croire que 1,000 autres accusations pourraient être portées contre les prévenus.

Selon ce qu'il a été permis d'apprendre, Billard se serait fréquemment rendu en Europe, au cours des dernières années, pour y rencontrer des clients, de qui, moyennant versement de $7,000 et plus (jusqu'à concurrence de $300,000), il recevait le mandat de leur procurer des terrains dans la région de Montréal, dans un rayon d'environ 50 kilomètres.

L'entente conclue stipulait que les terrains en cause devaient être libres de toute hypothèque et que l'argent perçu ne serait versé à Roch Entreprise qu'une fois signé l'acte notarié. Après enquête, la police a découvert que l'argent a toujours été remis sur-le-champ à Sauvé, des mains de Billard, et que les terrains mis en cause étaient en partie possédés par d'autres créanciers.

Billard et Sauvé ont nié leur culpabilité et ont été remis en liberté provisoire moyennant un cautionnement de $100,000 chacun, en attendant la tenue de leur enquête préliminaire, la semaine prochaine.

Après ceux des raffineries Pétro-Fina et Texaco

Les employés de Shell votent la grève

par Louis-Gilles Francoeur

La probabilité d'une grève imminente dans trois des raffineries de la métropole s'est sensiblement accrue, hier, alors que les 600 employés de la compagnie Shell accordaient à leurs négociateurs le mandat de déclencher un arrêt de travail pour accélérer la signature d'une nouvelle convention collective.

Avant de recourir à une grève générale illimitée, ces travailleurs pourraient bien débrayer un jour ou deux pour affirmer leur détermination, laissait-on entendre hier dans les milieux syndicaux des raffineries.

La raffinerie de Shell est la première en importance au pays avec une production quotidienne de 120,000 barils de brut traité par jour. Les employés de cette raffinerie rejoignent ainsi les travailleurs de Pétro-Fina et ceux de Texaco, qui ont aussi voté en faveur de la grève récemment.

Une grève simultanée dans ces trois raffineries provoquerait une importante pénurie de pétrole dans la région de Montréal, voire même à l'échelle de la province, à l'approche de l'hiver.

Le vote qui vient d'être pris chez Shell était « très serré », a reconnu hier M. Bill Butcher, représentant syndical de la Confédération des syndicats canadiens, une petite centrale qui a pris depuis longtemps ses distances par rapport aux unions internationales et au Congrès du travail du Canada.

« Mais, a ajouté M. Butcher, ce vote de 51.7% n'empêchera pas les gars d'être solidaires et de respecter la décision de la majorité. Chez Texaco, on avait une majorité de 57% et on a vu la semaine dernière les gars débrayer en bloc, avec solidarité. »

« Il a même fallu intervenir pour les faire rentrer au travail en leur disant que nous ferons cette bataille ensemble et pas autrement », a ajouté le porte-parole syndical.

Un dernier groupe d'employés de Shell, les 110 chauffeurs de camions, doivent eux aussi se prononcer dimanche sur les propositions de leur employeur.

Les compagnies ne sont pas regroupées pour négocier mais leurs propositions se ressemblent au point que les négociateurs syndicaux agissent comme s'ils faisaient face à un front commun patronal correspondant au leur.

Deux problèmes constituent l'enjeu de ce conflit: les salaires et les clauses de sécurité-santé.

Dans ce dernier domaine, les syndicats en cause veulent connaître la toxicité de tous les produits qui sont manipulés dans le cadre de leur travail. Afin d'apporter au besoin des correctifs en cas de danger pour leur santé, ils réclament un comité de sécurité décisionnel car, explique M. Butcher, les travailleurs n'ont plus l'intention de « se laisser empoisonner à petite dose » en attendant des décisions souvent trop lentes à venir.

Côté salaires, les raffineurs ont proposé jusqu'ici des augmentations annuelles successives de 8½ et de 7½%, auxquelles on vient d'ajouter un autre 2% durant la dernière année de ce contrat. Les employeurs refusend d'indexer les salaires au coût de la vie.

« Quant on voit les profits scandaleux de ces compagnies et qu'on constate la part qu'ils prennent à l'inflation, il est inouï de penser qu'ils ne veulent pas indexer nos salaires pour compenser les effets du coût de la vie », ajoute M. Butcher. « Ils nous proposent de manger des peanuts pendant qu'ils dévorent le gâteau », lance-t-il.

Procès de Jeanne Valence

(par Bernard Morrier) — C'est la semaine prochaine, devant un juge et un jury de la Cour supérieure, que s'instruira le procès de Jeanne Valence, accusée en rapport avec l'enlèvement et la longue séquestration de 82 jours de M. Charles Marion, gérant de crédit d'une caisse populaire de Sherbrooke, il y a maintenant deux ans.

On se souviendra que l'accusée avait commencé à subir son procès, en même temps que son époux, Claude Valence, vers la fin de l'année dernière, mais que le procureur du ministère public, Me Pierre Sauvé, avait subitement décidé de procéder dans son cas dans un procès séparé.

Quant à son mari, il avait été acquitté de trois chefs d'accusation, par un jury, ayant délibéré même le Jour de l'An, et reconnu coupable de tentative d'extorsion.

Le budget de la CUM: le débat ne porte que sur les dépenses

par Alain Duhamel

Le débat sur le budget de la Communauté urbaine de Montréal pour l'année 1980 commencé hier dans une situation inhabituelle puisque le Conseil ignore toujours par quels moyens il financera des dépenses de $451.1 millions.

En effet, la CUM, comme toutes les municipalités du Québec, attend la présentation à l'Assemblée nationale d'un important projet de loi définissant, en termes législatifs, toute la réforme de la fiscalité municipale.

Le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a fait connaître dans son exposé budgétaire du printemps dernier les principaux éléments de la réforme en ce qu'elle touche les administrations municipales. Il a reçu, il y a quelques semaines, le second rapport du comité conjoint Québec-municipalités sur le financement des communautés urbaines et des commissions de transport.

Le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, a déjà annoncé que les municipalités pourraient retarder de trois mois la présentation et l'adoption de leur budget annuel compte tenu des retards dans le programme législatif de l'Assemblée nationale. Les municipalités doivent avoir adopté leur budget pour la fin de l'année.

« La situation n'est pas claire, a dit le président du comité exécutif, M. Pierre DesMarais II. Il y a eu une annonce ministérielle qui devra être suivie d'un projet de loi ».

Mais en attendant, la loi oblige la CUM à présenter son budget en novembre et à l'adopter pour le 5 décembre. C'est donc un budget de dépenses que les maires de banlieue et les conseillers de la ville de Montréal examineront.

Le président du comité exécutif a informé le Conseil que le budget de la Commission de transport de la CUM $282.7 millions avec un déficit de $135.6 millions, sera modifié compte tenu de la conclusion de nouvelles conventions collectives avec les employés des services d'entretien, les employés de bureau et, éventuellement, avec les chauffeurs d'autobus et les opérateurs de métro. Ces conventions collectives accroissent de $5.5 millions les dépenses de la CTCUM.

La situation ne modifie pas, aux yeux du conseiller Michael Fainstat, du RCM, le problème de fonds de la CUM. « Nous allons continuer à dénoncer la mise en scène annuelle de l'adoption du budget. »

Si le débat sur le budget de la CUM et de la CTCUM permet d'interroger tous les chefs de service, il ne permet pas au Conseil d'exercer un véritable contrôle puisqu'il n'a pas l'autorité pour modifier 91% des dépenses prévues. La contribution de la CUM au budget de la CTCUM ($64.4 millions, 13,8% du budget de la CUM), le budget du Service de police ($194.8 millions, 43,2% du budget) et le service de la dette ($153.4 millions, 34% du budget) font $410.6 millions, ne laissant qu'une quarantaine de millions sur lesquels le débat pourait, en principe, changer quelque chose.

Le conseiller du RCM a noté, cependant, que le comité exécutif avait pu, dans le huis clos de ses séances, étudier toutes ces questions, proposer des modifications, influencer certaines décisions, sans que le Conseil n'en soit saisi et n'ait eu l'occasion de débattre les problèmes.

« De plus en plus, les déclarations et les annonces de politiques se font à l'extérieur de cette assemblée. Le Conseil a été tranquilisé par la politique administrative et par la politique des relations publiques de certains membres du comité exécutif », a dit M. Fainstat.

AUJOURD'HUI

Aujourd'hui et demain, assemblée générale de l'Association québécoise de gérontologie, au Château Bonne Entente, à Québec.

■

À compter d'aujourd'hui, et jusqu'à dimanche, colloque sur « Bethune, son époque et son message », au pavillon Leacock de l'Université McGill.

■

À 14 h, colloque de la section du Québec de la Société canadienne du cancer, au Château Frontenac, à Québec.

■

À compter de 19 h ce soir, et jusqu'à dimanche, assemblée générale de la Société des festivals populaires du Québec, à l'hôtel Sheraton Mont-Royal.

■

À 20 h 30, projection du film Cap au Nord, l'aventure du J.E. Bernier II, au Collège Marie-Victorin, 7000 rue Marie-Victorin.

■

À compter de 19 h 30 ce soir, et jusqu'à dimanche, colloque de l'Assemblée des évêques du Québec sur « La foi et les réalités socio-économiques au Québec », au Centre Saint-Pierre, 1212 rue Panet.

■

Les collectes itinérantes de la Croix-Rouge sont: à la Compagnie canadienne d'appareils ménagers, 5781 rue Notre-Dame est, de 9 h à 11 h 30 et de 13 h 1 16 h 30; à l'école Billings, 210 rue McLeod, à Châteauguay, de 14 h 30 à 17 h et de 18 h 30 à 20 h 30.

McGill *en bref*

rédigé et publié par le bureau de relations publiques de l'Université McGill à ses frais

Les organisateurs de la conférence *Béthune, son époque et son message* qui se déroule à McGill à partir de ce matin jusqu'à dimanche, ont tenu à préciser que le but de cette manifestation n'était pas de rendre un culte à ce médecin canadien, compagnon de Mao Zedong mort en Chine le 12 novembre 1939. Les conférenciers tenteront plutôt de replacer les intérêts et les expériences du Dr Bethune dans leur contexte historique et d'examiner tout ce que cet homme nous a légué. C'est ainsi que des amis et des collègues de Béthune tout comme des universitaires, des syndicalistes et des journalistes traiteront des questions politiques, sociales, médicales et artistiques qui intéressaient Bethune et qui sont toujours d'actualité aujourd'hui. Il n'est pas trop tard pour s'inscrire à cette conférence dont le prix est de $50.00 pour le grand public et de $15.00 pour les personnes âgées et les étudiants. Il suffit d'appeler le numéro suivant: 392-6744.

A la fin du XVIIIe siècle, la première bibliothèque de collectivité d'importance à Montréal après celle de l'Hôtel Dieu (1659) et de la paroisse Notre Dame (fin du XVIIe siècle) fut la Montreal Library/Bibliothèque de Montréal qui offrait à ses membres dès 1797, soit un an après sa fondation, 1558 volumes dont 830 en anglais et 728 en français. Dans un livre intitulé *Les Bibliothèques de Collectivités à Montréal (17e-19e siècle)* publié par la Bibliothèque Nationale du Québec, M. Yvan Lamonde, professeur au Centre d'études canadiennes-françaises de McGill, dresse l'inventaire des quelque 175 bibliothèques d'hôpitaux, de paroisses, d'académies, de collèges, d'universités, d'associations professionnelles et de loisirs qui sont les ancêtres de la bibliothèque publique telle que nous la connaissons aujourd'hui.

Des anges et des singes** – les théories de l'évolution, la climatisation de votre maison, le nouveau Code civil du Québec* **et** *l'avenir de la science* **sont quelques uns des 500 sujets dont peuvent traiter les professeurs de McGill devant différents groupes et associations de Montréal et des environs qui font appel à eux par le truchement du *McGill Speakers Bureau.* Créé il y a quatre ans par le bureau des relations publiques de l'Université pour permettre au grand public de se mettre en rapport avec ses professeurs, le service est devenu très populaire. Toutefois, si la majorité des conférenciers donnent leur causerie en anglais, le nombre de professeurs désireux de s'adresser en français à des auditoires francophones est devenu suffisamment important pour que l'on songe à publier l'an prochain une version française du dépliant du *McGill Speakers Bureau.

GRATUIT!

Vendredi 16 novembre à 20h30: concert de l'orchestre symphonique de McGill sous la direction de Uri Mayer avec Olga Gross, pianiste. Oeuvres de Grieg et Mendelssohn. Salle Pollack, 555 ouest, rue Sherbrooke.

Jeudi 22 novembre à 20h: rencontre avec Gilles Hénault, sous les auspices de l'Union des écrivains québécois. Salon des professeurs, pavillon Peterson, 3460, rue McTavish.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910 | Rédacteur en chef: Michel Roy | Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette | Directeur de l'information: Pierre Loignon | Trésorier: Bernard Larocque

Les leçons des partielles

L'AMPLEUR de la défaite du Parti québécois aux partielles porte au gouvernement un coup très dur qui ressemble à un désaveu. C'est dans Maisonneuve que l'échec est plus éprouvant puisque le premier ministre, appréhendant les revers de Prévost et de Beauce, comptait rétablir l'équilibre par une victoire qu'il tenait pour certaine dans la prétendue forteresse de son ancien ministre. Dans Prévost, Solange Chaput-Rolland a réalisé des gains plus imposants encore que ceux qu'on lui prédisait, ce qu'il faut en partie attribuer à sa personnalité et à sa notoriété, en partie au courant qui a balayé les trois circonscriptions, un courant charriant des griefs de caractère économique et social envers le régime. Dans la Beauce, enfin, la lutte était davantage centrée sur les personnalités en présence, à tel point qu'il est permis de penser que le PQ aurait gagné cette course si M. Mathieu s'était rangé du côté des ministériels. Certes, les libéraux l'emportent par une forte majorité et s'installent enfin dans ce comté longtemps inaccessible pour eux; mais il faut aussi constater que le Parti québécois a réussi à s'y implanter solidement. Comment expliquer cette triple victoire libérale et ces revers du Parti québécois? On ne peut isoler une cause unique. L'analyse de ce phénomène fait appel à des facteurs de divers ordres.

■

Il est normal que le chef du Parti libéral insiste sur la portée de son triomphe. Dans une bonne mesure, ces victoires sont l'oeuvre d'un parti renouvelé politiquement et physiquement, inspirant désormais confiance à un électorat qui l'avait durement répudié il y a 36 mois. Au plan de l'organisation, les troupes de M. Ryan ont fait la preuve, d'abord dans Jean-Talon et Argenteuil ensuite dans Maisonneuve, dans la Beauce et dans Prévost, que leur efficacité et leur combativité sont au moins comparable à celles des meilleurs années du PQ. Ce dernier, après trois and de pouvoir et une propension évidente à la suffisance, en est venu à surestimer ses forces et à sous-estimer celles de son adversaire. L'exemple de Maisonneuve est classique. Les libéraux y sont à l'oeuvre depuis le début de l'été, travaillant sans relâche et avec discrétion, pénétrant toutes les couches de la population, choisissant un candidat qui répond aux attentes de ce comté. Pendant ce temps, les péquistes se querellent au sujet du candidat, se déchirent et se divisent à l'intérieur d'une association négligée et qui a perdu sa vitalité. Bientôt, les libéraux découvrent que Maisonneuve n'est pas ce comté imprenable qu'on leur a décrit. Cette légende n'a pas résisté aux partielles parce que, en politique, les châteaux-forts inexpugnables n'existent plus.

S'il est vrai que les libéraux ont beaucoup travaillé et qu'ils ont réussi, sous la direction de leur nouveau chef, à projeter l'image d'un parti où les jeunes et les travailleurs n'ont pas honte de militer, il faut reconnaître en revanche que le gouvernement lui-même a contribué à la défaite de ses candidats. À cet égard, le premier ministre s'en est expliqué avec sincérité hier à l'Assemblée nationale. Avec raison, il impute son échec au climat social, c'est-à-dire aux grèves et aux menaces de grèves, de même qu'aux évidentes difficultés qu'éprouve son gouvernement à maîtriser des problèmes que le PQ prétendait pouvoir résoudre quand il était dans l'opposition grâce à ses relations privilégiées avec le mouvement syndical. La population a compris que le gouvernement de M. Lévesque ne dispose pas de formule magique et qu'il est aux prises avec une société agitée, assez forte jusqu'ici pour résister aux risques graves que lui font courir les divers mouvements de revendication, mais en proie à des excès dont la majorité se lasse. Le Parti québécois, quelle que soit la ferveur qu'il met à exalter son projet de société, et même en tenant compte des efforts réels qu'il a déployés pour faire évoluer notre législation sociale, ne réussit pas plus que ses prédécesseurs à rétablir la paix et le sens du réalisme dans les secteurs publics et parapublics. Comme le précédent régime, il doit recourir à une loi spéciale pour suspendre le droit de grève avant même qu'on l'ait exercé et pour contraindre les syndicats à consulter leurs cotisants suivant des modalités rigoureuses.

Il est évident, donc, que l'interruption des transports publics à Montréal, les mouvements de débrayages dans les secteurs publics et la menace de grève générale illimitée ont fortement indisposé les électeurs qui ont exprimé leur mécontentement.

On avait d'autre part souligné, lors de la publication de récents sondages, que le taux de satisfaction des citoyens envers le gouvernement demeurait relativement élevé, variant de 40% à 50%. Si les électeurs accueillent dans l'ensemble avec satisfaction les politiques du gouvernement dans le domaine culturel et, en partie, dans le domaine social, ils restent mécontents (moins de 35%) de l'acquis dans le secteur économique. Le gouvernement du Québec n'est pas directement responsable de cet état de chose; on ne peut lui reprocher l'inflation, l'érosion du dollar, la hausse des taux hypothécaires et le chômage. Mais l'électeur mécontent ne fait pas ces distinctions: il vote contre le pouvoir, fût-il à Québec ou à Ottawa.

Beaucoup d'électeurs sont en outre portés à rejeter sur le gouvernement de M. Lévesque, ou plutôt sur son projet de souveraineté-association, la cause des malaises économiques qu touchent le Québec. C'est en ce sens que l'option constitutionnelle du PQ a pu influer sur les résultats. Mais il est excessif de conclure, comme l'ont fait les libéraux, que les verdicts de mercredi témoignent d'un rejet massif de la thèse exposée par le gouvernement dans son livre blanc. On observe cependant, et les Québécois en sont parfaitement conscients, que l'équipe de M. Lévesque consacre aux questions constitutionnelles et aux activités référendaires beaucoup de temps et d'énergies qui ne sont pas investis dans d'autres secteurs.

Quand M. Lévesque déclare à l'Assemblée nationale qu'il est « assailli de toutes sortes de problèmes » et qu'il n'arrive plus à suivre la situation comme il souhaiterait, que ses trois ans de pouvoir ont entraîné ce qu'il appelle une « déconnection générale », il fait preuve d'une lucidité qui l'aidera à dégager les leçons de son échec. L'une de ces leçons découle d'une promesse difficilement tenue et souvent oubliée: en matière d'options constitutionnelle comme dans les autres secteurs, le gouvernement doit s'efforcer de clarifier son discours, d'enrayer l'ambivalence et l'ambiguité des propos derrière lesquels se dissimulent trop souvent des stratégies incertaines et douteuses. À quelques mois du référendum, un retour à la transparence s'impose plus que jamais.

M. Lévesque retiendra avec avantage une autre leçon. Quand il préconise la discipline dans les rangs de son parti, secoué par des dissensions dans Prévost et Maisonneuve, il faut aussi lui rappeler que le premier devoir de démocratie d'un chef est de respecter autant que possible les décisions émanant des militants qui constituent la base. S'il persiste à intervenir dans les structures, il finira par démobiliser ses troupes, en partie démoralisées à la suite de ces défaites électorales qui auraient été moins cuisantes si la polarisation n'avait chassé les tiers-partis.

Enfin, et c'est une autre leçon à tirer, le premier ministre apporterait un précieux concours à l'équilibre souhaitable du débat référendaire s'il consentait à réviser certaines formules qui relèvent de la caricature. Ainsi en est-il du mot « terrorisme » quand il est appliqué aux discussions économiques sur un Québec « associé » au Canada. Est désormais qualifié de « terroriste » quiconque émet des réserves dans un style imagé quant à la viabilité des organes d'une éventuelle communauté économique.

■

Trois élections partielles et trois échecs du PQ qui ont valeur d'avertissement solennel et qui auront peut-être porté fruits si, en entrant dans sa quatrième année de pouvoir, le premier ministre ne néglige pas son mandat de « bon » gouvernement au profit de la campagne référendaire, s'il retrouve, en même temps que le sens de l'efficacité, le goût de la transparence.

Michel ROY

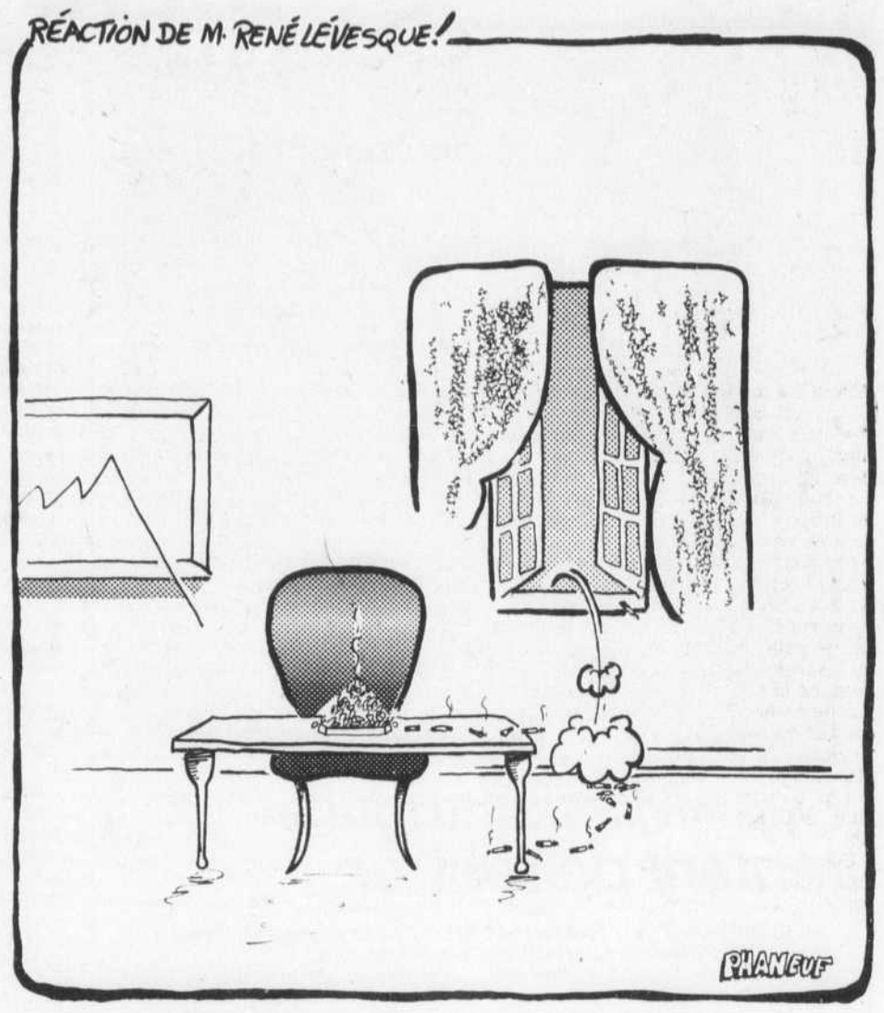

ACTUALITÉ

Jusqu'où ira l'escalade?

par Bertrand de la Grange

La guerre est pour ainsi dire déclarée entre les États-Unis et l'Iran, et il paraît inévitable que Washington en sorte vainqueur. Après la suspension de l'aide économique et militaire à l'Iran, le gel des fonds iraniens déposés dans les banques américaines et les succès diplomatiques des États-Unis auprès des pays du tiers-monde et même du bloc soviétique ont provoqué un véritable retournement de situation au profit du président Carter et au détriment de l'ayatollah Khomeiny.

La stupeur et l'inquiétude, qui avaient suivi l'occupation de l'ambassade des États-Unis à Téhéran, le 4 novembre, ont fait place à une attitude très ferme à Washington où on envisage même d'utiliser la situation créée par les étudiants musulmans pour procéder au renversement du chef religieux. Plusieurs commentateurs politiques américains, parmi les plus prestigieux comme MM. Joe Kraft et William Safire, n'hésitent pas à écrire que, une fois les otages libérés, il faudra donner le feu vert à la CIA pour « remettre l'Iran dans la bonne voie ». Ils indiquent d'ailleurs la marche à suivre.

Il suffirait, écrit M. Safire dans le New York Times, que les États-Unis encouragent les minorités à se révolter contre le pouvoir central et leur fournissent des armes sophistiquées, y compris des missiles sol-air. Les Kurdes, que Washington a, il n'y a pas si longtemps, aidé à écraser militairement, ne demanderaient évidemment pas mieux. Quant aux champs de pétrole, poursuit le commentateur, ils se situent eux aussi dans une région habitée par deux minorités ethniques qui ne sont pas favorables aux « anarchistes » au pouvoir à Téhéran. Il ne sera donc pas difficile d'y provoquer des troubles.

Les commentateurs n'évoquent pas la possibilité de lancer une opération militaire pour occuper les champs de pétrole mais ils ne l'écartent pas non plus. M. Safire croit cependant que les États-Unis devront profiter de l'occasion pour renforcer leur présence militaire dans toute la région du golfe persique où, écrit-il, l'influence soviétique progresse dangeureusement. Comme pour confirmer ce scénario, des navires de la septième flotte de dirigent actuellement vers le golfe persique, zone particulièrement importante pour l'Occident puisqu'une grande partie de ses approvisionnements en pétrole passent par la.

Avant de déclencher une opération militaire de ce genre, les commentateurs américains croient cependant nécessaire de libérer les otages (62 Américains et une trentaine d'étrangers) détenus dans les locaux de l'ambassade à Téhéran. La stratégie adoptée par le président Carter fait l'unanimité aux Etats-Unis au point que son image personnelle s'est très nettement améliorée. Si les otages ne sont pas relâchés dans les plus brefs délais, Washington pourra encore monter d'un cran dans les représailles en cessant ses exportations de produits alimentaires. L'Iran dépend de l'étranger pour 30% de ses besoins alimentaires et les Etats-Unis lui fournissent notamment du riz et du blé.

Sur le plan diplomatique, les Etats-Unis ont enregistré un remarquable succès en réussissant à empêcher un débat au Conseil de sécurité des Nations unies. L'Iran aurait en effet voulu instruire un véritable procès de l'impérialisme américain et obtenir sa condamnation, quitte à relâcher ensuite les otages. Washington a refusé de subir cette nouvelle humiliation que même l'Union soviétique ne semble pas souhaiter puisqu'elle ne s'est pas prononcée en faveur de l'ouverture d'un débat. Comme quoi, les super-puissances savent s'entraider dans certaines circonstances!

Pour répondre à une grave atteinte au droit international, les Etats-Unis utilisent à leur tour des moyens qui sont aussi condamnables et enfreignent leurs propres lois et engagements. C'est le cas pour le gel des fonds iraniens et pour les manoeuvres qui ont permis de reporter le débat au Conseil de sécurité. Washington a cependant l'avantage d'avoir l'opinion publique internationale de son côté tandis que Téhéran est totalement isolée. On est en droit d'espérer que, après la libération des otages, les Etats-Unis ne chercheront pas à profiter de la situation pour satisfaire les ambitions des « durs » qui, comme le représentant républicain de l'Oklahoma, M. Mickey Edwards, souhaitent une intervention militaire pour « fermer les puits de pétrole ».

LIBRE OPINION

Ce qu'elles ont fait pour le pays

par Micheline Carrier

Madame la ministre d'État à la condition féminine vient d'inviter les Québécoises à se demander non plus ce que le gouvernement peut faire pour elles, mais ce qu'elles peuvent faire pour ce gouvernement et ce pays. Paraphraser John F. Kennedy ne sied guère à madame Lise Payette. Si elle veut convaincre plutôt qu'indisposer, elle devra changer de discours et renoncer à un romantisme périmé avant la campagne référendaire, car les bons sentiments, les femmes le savent fort bien, n'ont jamais été un titre de reconnaissance.

Que peuvent faire les Québécoises pour ce gouvernement? Madame la ministre aurait pu poser la question au passé, car les femmes ont élu ce gouvernement, ce qui ne fut pas une mince tâche. Elles représentaient 55% des membres du Parti québécois à la veille du 15 novembre 1976, elles étaient nombreuses dans toutes les associations de comté, ont fourni la main-d'oeuvre bénévole sans laquelle le parti n'aurait pu promouvoir son programme; elles ont fait du porte-à-porte, distribué des millions de lettres, fait des millions d'appels téléphoniques, animé des centaines d'assemblées. Aujourd'hui, on vient dire à ces femmes de faire quelque chose pour ce parti, comme si elles s'étaient croisé les bras pendant dix ans.

Au risque d'agacer le premier ministre, qui n'accepte le marchandage que lorsqu'il s'exerce par ses partisans inconditionnels en quête de suffrages, il aurait fallu dire que c'est le Parti québécois qui a une dette envers les femmes et non l'inverse. Aussi, quand madame Payette déclare « qu'on s'assure d'avoir droit au chapitre après, quand on y prend par avant », on demeure sceptique.

Que peuvent faire les Québécoises pour leur pays? À cet effet, elles ont aussi un passé qu'ont toutes deux reconnu Mme Harel et Mme Payette, l'une en disant qu'elles ont assuré la « survie du Québec », l'autre en parlant de « survivance ». Avant de demander aux femmes de se placer à la disposition du pays, il conviendrait d'évaluer à sa juste importance la contribution antérieure de ces femmes. Certes, le gouvernement actuel a reconnu plus que tout autre avant lui la contribution des femmes à la « vitalité » du pays, mais il l'a fait timidement.

Ce qu'elles ont fait pour ce pays nommé Québec, les femmes? Elles ont mis au monde et élevé des générations de citoyens, en sacrifiant souvent leurs ambitions personnelles, leur bien-être, voire même leur sécurité économique. Sans que ces femmes renoncent à leurs responsabilités familiales qu'elles assumaient seules, elles ont soutenu l'économie au début et au milieu du siècle alors que les hommes faisaient la guerre. Leurs descendantes, les ouvrières font vivre aujourd'hui les petites et les moyennes entreprises, dont les Québécois sont si fiers, et elles sont littéralement exploitées et usées par de longues heures de travail mal rémunéré.

Ce qu'elles ont fait pour leur pays, les femmes du Québec? Elles ont dispensé quasi-bénévolement en milieu scolaire à plusieurs générations de Québécois la culture, les valeurs, l'amour du pays et la fierté d'y vivre. On a reconnu la contribution des exreligieux en ce domaine et c était justice, mais on pourrait au moins accorder une reconnaissance posthume à toutes ces éducatrices bénévoles.

Plusieurs femmes du Québec continuent de faire vivre les entreprises de type familial, comme elles le faisaient autrefois. En 1979, tout ce qu'on leur offre encore en retour d'un travail ardu, ce sont des mots galants. Madame le ministre devrait relire l'histoire récente et l'histoire passée de ce pays. Puisque l'histoire écrite passe sous silence la contribution des Québécoises, elle pourrait se documenter à d'autres sources.

Quand vient l'heure de régler ses comptes, on n'oublie ni les artistes, ni les intellectuels, ni les travailleurs de la Baie James, mais on se souvient peu de celles qui ont oeuvré dans l'ombre et en silence. Les femmes de ce pays lui ont d'abord insufflé une âme et, madame la ministre l'a déjà souligné, elles se sont sacrifiées pendant des générations pour assurer survie, bien-être, prospérité à tout un peuple. Est-ce donc une si faible contribution?

« Madeleine de Verchères aurait-elle dit oui? », demande stupidement aux femmes le Parti québécois. Demandera-t-on aux hommes si Dollar des Ormeaux en aurait fait autant? Il est présomptueux de répondre pour une morte. Mais si elle voyait que son courage ou sa témérité n'ont pas valu à ses descendantes une reconnaissance qu'elle leur avait méritée, si elle constatait qu'après elle on a continué de reléguer les femmes aux cuisines, il n'est pas sûr que Madeleine de Verchères prononcerait un oui inconditionnel. Si elle savait qu'une partie de la nouvelle génération ignore jusqu'à son nom parce que leurs options cuisine et couture les écartent des cours d'histoire, Madeleine pourrait bien s'abstenir.

En femme déterminée, autonome, audacieuse et sensée que l'histoire nous a présentée, elle pourrait avant le grand jour se présenter aux portes de madame la ministre d'État à la condition féminine, sans mousquet certes, mais en disant: « Je veux et j'exige, madame ». Elle ne s'y présenterait pas seule.

LETTRES AU DEVOIR

■ *Les péchés par omission*

Depuis des mois la pétro-publicité de M. Abdelkader Benabdallah, de la Société canado-arabe, martèle les cerveaux des Québécois par l'intermédiaire du journal LE DEVOIR. C'est comme un livre technique. D'abord des pages de généralités et après des chapitres spécialisés. Les deux derniers quarts de page du 22 octobre et du 5 novembre 1979 portent sur son docte livre « L'alliance raciste israélo-sud africaine ». Je ne voudrais pas me lancer dans la polémique bien qu'il serait très facile de démontrer la fausseté de la plupart des affirmations et la faiblesse des arguments.

Je voudrais seulement compléter certaines informations sur cette « alliance » que la Société canado-arabe se garde bien de livrer au public québécois. D'après les nombreuses indications qu'on nous fournit sur ce livre, on reproche à Israël: 1) d'avoir été reconnu immédiatement après sa naissance par Malan, le premier ministre sud-africain du temps; 2) de faire du commerce avec l'Afrique du Sud; 3) de fournir des armes à l'Afrique du Sud; 4) d'avoir accueilli des personnalités sud-africaines à Jérusalem. Je voudrais m'arrêter sur ces quatre péchés d'Israël (on dit qu'il y en a sept).

1) Il est vrai que Malan a reconnu Israël après son arrivée au pouvoir. Mais il était en bonne compagnie. On oublie — ou on se garde bien — d'ajouter que les premiers à avoir reconnu Israël étaient Truman et Staline. Étaient-ils aussi racistes? D'après les propagandistes arabes ils l'étaient, comme l'étaient aussi les chefs des États qui ont voté pour le partage de la Palestine en deux États, un juif et un arabe.

2) Il est vrai qu'Israël fait du commerce avec l'Afrique du Sud. Mais arrêtons-nous un moment et faisons quelques comparaisons: En 1977, Israël exporte en Afrique du Sud pour 15 millions de rand de marchandises, les États-Unis pour 974 millions de rand. Tout cela sur 5.1 milliards de rand, total des importations sud-africaines.

Les importations d'Israël d'Afrique du Sud en 1977 se montaient à 22.7 millions de rand contre 790 millions de rand d'importations américaines. Le total des exportations sud-africaines pour 1977 était de 5.8 milliards de rand.

En 1978, les proportions étaient à peu près les mêmes. Les quelque dizièmes d'un pourcent du commerce sud-africain dirigé vers Israël pèsent-ils si lourds dans la balance? L'apartheid continue-t-il grâce à cela? Il y en a qui voudraient le faire croire.

Des délégations commerciales de plusieurs pays noirs africains et des pays communistes visitent régulièrement l'Afrique du Sud, des traités commerciaux se négocient et personne — ni le révérend Jesse Jackson ni la Société canado-arabe — n'a rien à redire.

Si le Mozambique (pays que je qualifie pour les deux camps: noir et marxiste) estime qu'il est vital pour son économie de fournir à l'Afrique du Sud des milliers de mégawatts d'électricité de son barrage Cabora Bassa sur le Zambezi — *primum edere deinde philosophari* — que dire d'Israël victime de haine et de boycottage pour qui c'est plutôt: *primum vivere deinde philosophari*.

3) Il est vrai qu'Israël a vendu à l'Afrique du Sud (ou lui en a acheté) de l'armement. Ici, il est intéressant de mentionner l'hebdomadaire allemand *Die Zeit*. Dans son numéro du 31 août, on voit qui arme l'Afrique du Sud. L'infanterie et les troupes d'assaut sont équipés par les Britanniques. La France équipe l'armée de l'air. Si Israël vend une canonnière ou un type de fusil quelconque, on crie au meurtre. On ne peut pas mettre au pilori la France ou l'Angleterre, on a besoin d'eux dans la lutte contre Israël. Un Noir sud-africain se ferait tuer par une balle d'un fusil israélien, c'est la « preuve » du racisme israélien. Quand un char d'assaut anglais enfonce une rangée de manifestants à Soweto, ou des mirages français sont utilisés en Namibie, ce n'est pas grave. On est pour les Noirs quand on peut les utiliser dans la propagande contre Israël, si non, « que le diable les emporte ». C'est cela la logique de la pétro-publicité.

4) Il est vrai qu'en 1976, le premier ministre sud-africain Vorster a visité Jérusalem et a été reçu par le premier ministre Yitzhak Rabin. Pour montrer jusqu'où va l'amnésie — des porte-parole de la Société canado-arabe, je cite ci-dessous une liste de personnalités, aussi bien caucasiennes que noires, qui avaient reçu Vorster: Willy Brandt (RFA), Henry Kissinger (USA), Tolbert (Liberia), Mobutu Sese Seko (Zaïre), Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), Hastings Banda (Malawi), Kenneth Kaunda (Zambia), et la liste n'est pas complète.

Dans le langage du révérend Jesse Jackson, « Israël a déclaré la guerre aux Noirs par son commerce avec l'Afrique du Sud », le commerce d'Israël avec l'Afrique du Sud est un poignard dans le dos des Noirs.

Comment allons-nous définir alors le commerce, beaucoup plus important avec l'Afrique du Sud des pays cités, Révérend?

A. KLEIN
Montréal, 11 novembre

■ *Pas de cadeau pour le référendum!*

(Lettre adressée à Mme Lise Payette)

Je vous considère comme une femme très intelligente, brillante même. Mais dernièrement, vous avez fait deux erreurs graves. C'est peu, me direz-vous, comparé aux erreurs nombreuses que font vos confrères, vous avez raison, mais je ne puis laisser passer celles-ci sous silence puisque vous avez pour mission de défendre la cause des femmes.

Tout d'abord, je citerai vos paroles prononcées à Sainte-Marie. Parlant de la réforme du code civil et les amendements qui seront déposés avant Noël, touchant le chapitre II du code (famille, femmes, enfants): « Ce projet reconnaîtra aux femmes des droits qu'elles n'ont jamais eus. On prévoit l'adoption au printemps, ce sera notre cadeau pour le référendum! » Cela ressemble à du chantage.

M. Lévesque, d'ailleurs parlait un peu dans ce sens avant de se faire élire premier ministre, combien de femmes ont fait du bénévolat pour lui à cause des promesses qu'il leur a faites; mais une fois installé: « J'ai bien d'autres chats à fouetter que de m'occuper des femmes. » Cela fait déjà trois ans qu'il est au pouvoir et ça ne marche pas assez vite à notre goût. On nous donne bien un petit bonbon de temps en temps, mais...

Ensuite, quand il est question de rémunérer le travail de la mère de famille qui « choisit » de rester à la maison: « Nous ne donnerons rien à celles qui restent à la maison pour servir le petit déjeuner au mari. » Cela veut dire que lorsque la mère a fini d'élever ses enfants, trop vieille et sans expérience pour retourner sur le marché du travail, elle retombe sous la dépendance du mari. Dépendance... dépendance... dépendance... mais vous, vous réclamez à grands cris votre indépendance.

Les religieux, religieuses ont maintenant droit aux rentes du Québec pour ce qu'ils, qu'elles ont fait en éduquant nos enfants. Pourtant, ils, elles ne les ont pas enfantés et ne les avaient à leur charge que huit heures par jour, cinq jours par semaine. Le reste du temps, c'est la mère qui s'en occupait et se privait bien souvent pour leur donner le nécessaire, mais là encore, elle n'a droit à rien. Revisez vos codes, vos amendements, il y a faille quelque part.

Je vous garde quand même toute mon admiration pour le travail gigantesque que vous accomplissez, ce n'est pas facile. Je sais que pour qu'une femme soit appréciée deux fois moins qu'un homme, il lui faut prouver qu'elle est trois fois meilleure.

Marie BLACKBURN
Mont-Saint-Hilaire,
12 novembre

■ *Une société malade*

Une grève à l'hôpital, c'est tout aussi valable et bénifique qu'une grève chez Ford, Woolco, Pascal, Molson, Steinberg's ou chez MacDonald's.

Prenez une grève chez MacDonald's: plus le conflit perdure moins MacDonald vend ses Big Mac. Ainsi, plus il perd de l'argent et plus il a hâte de négocier. Le client (qui n'a pas payé son Big Mac d'avance) peut encore s'acheter un hamburger chez Harvey's ou chez A et W. Une grève à l'hôpital c'est pareil: plus le conflit perdure, moins l'hôpital dépense en salaires et en fournitures. Ainsi, plus il économise de l'argent et plus il n'a pas hâte de négocier. Le client (qui a payé ses services de santé d'avance par ses taxes) peut encore les acheter à New York, Boston ou à Houston. S'il n'est pas riche, il pourra attendre, en implorant sa petite tumeur cancéreuse de ne pas grossir et de ne pas se généraliser à tout son organisme avant la fin du conflit.

Or, malgré que la grève hospitalière soit juste et noble, plus de 85% du peuple s'y oppose. C'est signe que notre société est très, très malade. Seul des soins immédiats, complets et plus qu'essentiels sauront la guérir.

Jean MANTHA
Outremont, 26 octobre

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $65. par année; six mois: $36; trois mois: $24. À l'étranger: $70. par année; six mois: $38; trois mois: $27. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361
(lignes groupées).

Je vis au Québec depuis cinq ans

par Jamie Brown

*Écrivain canadien d'origines ontarienne, Jamie Brown est établi au Québec avec sa famille depuis cinq ans. Il a publié des romans (**Stepping Stones, So Free We Seem, Shrewsbury**), des pièces de théâtre destinées à la scène et à la télévision, et des scénarios de cinéma pour l'ONF. Dans cet article, écrit pour LE DEVOIR, il relate une expérience dans laquelle les lecteurs verront un éloquent témoignage.*

C'EST un thème de la petite histoire, ancré comme un réflexe au creux de la conscience des gens de l'Ontario. Ainsi va l'histoire: « Mon cousin (ou mon frère ou quelqu'un d'autre) a tellement été choqué par la façon qu'on a agi envers lui lors d'un passage récent à Montréal, qu'il ne veut plus jamais y retourner. Le type, pourtant, a toujours eu un esprit aussi ouvert que le mien. Il est sensible à cette question du français au Québec, voyez-vous. Il n'est pas comme d'autres que je pourrais nommer. Toujours est-il qu'il sortit son français cans un magasin. Devinez la suite. Les mots ne sortaient pas de sa bouche que le vendeur lui répondait en anglais. Ce n'est pas tout. Le vendeur était tellement insolent qu'il refusa même de servir mon cousin. Il exigea qu'il attende à la queue, juste parce qu'il était anglais. Est-ce Dieu possible? »

Quant à moi, je ne vois pas. J'ai beau dire à mes anciens compatriotes que depuis cinq ans que je vis au Québec je fais mes courses en français, je placotte en français avec le chauffeur d'autobus, je travaille à l'occasion en français et j'habite un quartier francophone et que jamais on ne m'a rudoyé de la sorte. Ils n'en croient rien. Je ne réussis pas à ébranler leur opinion.

C'est un thème de la petite histoire, un ami Québécois le servait à sa femme encore récemment, assis dans ma salle à manger: « Il faut que tu comprennes que le portrait de la reine a une place d'honneur dans toutes les maisons de l'Ontario, ma chère. » J'essaie d'interrompre. Je raconte que nous nous précipitions vers la sortie lorsque adolescents, on nous jouait le « God Save the Queen » dans les cinémas et qu'au cours de mes vingt-cinq ans vécus en Ontario, je n'ai jamais, au grand jamais, vu le portrait de la reine sur le mur de qui que ce soit. Ils n'en croient rien. Je ne réussis pas à ébranler leur opinion.

Nous sommes les arrivants, ma famille et moi, assis sur la clôture. Appelez-nous comme vous voudrez, nous sommes forcés de défendre le Québec en Ontario et l'Ontario au Québec. Et à mesure que les jours passent, la conviction s'affirme en moi qu'en ce qui concerne les rapports entre anglophones et francophones, qu'ils se resserrent ou qu'ils s'éloignent, il n'y a rien d'autre à craindre que l'ignorance.

Nous sommes arrivés en été, armés de bribes de ce français que l'on apprend au secondaire et qui vous laisse une aversion éternelle pour une langue. Mais une année passée dans le sud de la France nous avait permis d'améliorer notre usage pratique du français. Nous avons appris à nous débrouiller et à nous exprimer timidement dans le quotidien. Nous étions très fiers. Jean-Pierre, notre premier enfant, est né en Provence. Nous voulions qu'il soit parfaitement bilingue. Malgré l'apparition des écoles d'immersion française à Toronto, nous n'avions pas grand espoir. Jean-Pierre Brown, malgré son nom bilingue, parlerait toujours le français avec une tournure et un accent anglais si nous ne faisions pas le saut qui lui permette d'apprendre le français dans un environnement plus naturel: comme celui de la rue.

Nous nous sommes établis au Québec avec un seul but; celui de maîtriser notre français. Nous avons hâte d'afficher notre français dans notre voisinage montréalais. Nous n'avons pas tardé à constater que notre oreille s'était faite à l'accent clair et langoureux du Sud de la France où les patois ne se mélangent pas. Nous étions renversés par cette langue montréalaise, si excitante, si vibrante, mais tissée d'accents tellement variés, et piégée de façons tellement différentes de dire la même chose. Nous avons mis un an à comprendre le voisin d'à-côté. Nous en avons mis deux à nous sentir suffisamment à l'aise avec la langue pour nous payer le plaisir de « jaser pour jaser » avec nos nouveaux amis.

Au début à la garderie, Jean-Pierre mit du temps à se familiariser avec sa deuxième langue. À Noël, il avait appris une douzaine de mots et comprenait une phrase par ci, par là. Puis, ce fut l'explosion. À l'été, il parlait français presque aussi bien qu'anglais. Ça nous faisait drôle de nous faire renoter des erreurs grammaticales par un enfant.

Il commença à lire le français à l'élémentaire. Soudainement, je m'inquiétais de son anglais. Dans son école, au niveau élémentaire, on ne le lui enseignait pas. C'est très bien que d'ouvrir des portes à un enfant, mais c'est une histoire différente que de lui en fermer d'autres derrière lui.

Mais à notre émerveillement, au fur et à mesure qu'il déchiffrait son premier livre de lecture et qu'il s'acharnait à suivre le fil des histoires en français, nous avons constaté qu'il pouvait tout aussi bien lire en anglais à la même vitesse. Nous en avons déduit que la lecture correspondait plus à l'identification de sons, puis de mots sur une feuille qu'à un concept de la langue.

Aujourd'hui, quand je me rends à l'école où Jean-Pierre termine sa première année, je retrouve une image très vive des immigrants qui arrivaient en Ontario dans les années cinquante. Leurs enfants étudiaient dans nos écoles. Ils étaient confiants, débrouillards et ils parlaient l'anglais comme nous. Les parents portaient des vêtements étranges et souriaient. Ils parlaient avec un accent prononcé et semblaient toujours manquer l'essence des conversations bien qu'ils s'efforçaient de masquer le fait qu'ils ne nous comprenaient pas par un sourire encore plus exagéré. À mes yeux d'enfants, ces gens semblaient quelque peu stupides. J'étais chez moi et eux pas, et par le fait même je me sentais supérieur même à des adultes. Je connaissais les règles du jeu mieux qu'ils ne pourraient jamais les connaître. Mais aujourd'hui, je suis un des leurs.

Je suis un Allemand, un Grec, un Asiatique qui descend d'avion. Je suis un immigrant qui descend les corridors avec un grand sourire pour demander au professeur de mon fils ce que signifie le billet qu'il m'a fait parvenir, quel est le sens précis de cette phrase que je ne retrouve pas dans mon dictionnaire. Et j'ai l'impression que le professeur me regarde comme si j'étais légèrement stupide.

Notre vie ici a pris la forme d'un apprentissage en tolérance et en compréhension. Nous savions qu'il fallait maîtriser la langue. Mais il y a les autres aspects que nous n'avons pas prévus comme nos réactions à l'anglais québécisé de notre fils où l'on retrouve, presque imperceptibles, des petites déviations de syntaxe. Nous n'avions pas prévu, non plus, ce statut qui fait qu'on nous traite toujours gentiment mais en nous faisant bien sentir que nous sommes différents. Nous n'avions pas pensé les trouver si différents aussi, ces nouveaux amis qui ressemblent pourtant tellement à ceux que nous avions chez nous, qui mangent la même nourriture, conduisent les mêmes autos et partagent les mêmes ambitions. Nous sommes forcés de penser à des choses qui ne nous auraient pas effleuré l'esprit auparavant. Et ce n'est qu'en retrouvant l'Ontario que nous savons que notre chez-nous est maintenant au Québec.

La troisième option référendaire

M. Rodrigue Tremblay, ancien ministre de l'Industrie et du Commerce, devenu député indépendant de Gouin à l'Assemblée nationale, a présenté le 7 novembre la troisième option référendaire. Cinq autres députés, solidaires de M. Tremblay, ont signé cette déclaration commune: Bertrand Goulet, député de Bellechasse; Fernand Grenier, député de Mégantic-Compton; Michel Le Moignan, député de Gaspé; Armand Russel, député de Brome-Missisquoi; William Shaw, député de Pointe-Claire (avec réserves); Rodrigue Tremblay, député de Gouin.

NOUS, représentants élus de la population et membres de l'Assemblée nationale du Québec, au-delà des partis politiques et des considérations partisanes, convenons, d'un commun accord, de soumettre à la population du Québec une option référendaire logique, souhaitable et souhaitée, en plus d'être réalisable et négociable avec nos partenaires des autres provinces du Canada.

En ce faisant, nous avons la profonde conviction de créer les conditions politiques nécessaires pour que le prochain référendum sur l'avenir politique du Québec puisse refléter les véritables préférences de la population, et ne point porter sur les seules options extrêmes de l'indépendance politique intégrale, qui se déguise sous les mots « souveraineté-association » et du statu quo constitutionnel, qui découle nécessairement d'un fédéralisme prétenduement renouvelé mais dont le contenu porte à confusion et conduit, par conséquent, à l'immobilisme.

Nous croyons, en effet, que notre statut de Québécois et de Nord-Américains francophones et notre situation d'économie industrialisée cadrent mal avec la formule démodée de l'indépendance politique intégrale, accompagnée ou non de traités ou d'ententes instables de coopération économique, tandis que le statu quo du fédéralisme canadien actuel est devenu une véritable déformation des objectifs poursuivis lors de la création de la Confédération canadienne en 1867 avec l'adoption, à Londres, de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord.

En conséquence, afin que le Québec puisse se développer selon les aspirations de ses citoyens et de ses citoyennes et se gouverner par des lois appropriées à son caractère propre en Amérique du Nord;

- afin d'empêcher la « balkanisation » politique du Canada et d'éviter les perturbations politiques, économiques et sociales qu'un tel démembrement ne manquerait pas de provoquer;
- afin de ramener le gouvernement d'Ottawa à une dimension fonctionnelle et appropriée aux seules responsabilités d'ordre général qui devraient lui être confiées;
- et surtout, afin que le prochain référendum sur l'avenir politique du Québec ne soit pas uniquement l'affaire d'un gouvernement ou d'un parti politique, mais soit véritablement l'exercice démocratique et historique qui fournira à la population du Québec l'occasion de choisir librement parmi un nombre suffisant d'options constitutionnelles précises, celle qui reflètera le mieux ses intérêts légitimes et ses véritables préférences;

Nous, représentants élus de la population et membres de l'Assemblée Nationale du Québec, proposons une option référendaire reposant sur le principe général de l'autonomie des provinces canadiennes et d'une véritable confédération canadienne.

Si la population du Québec jugeait, par une majorité absolue ou relative, cette option référendaire conforme à ses véritables préférences, des réformes constitutionnelles majeures devraient alors être négociées et entreprises avec nos partenaires des autres provinces du Canada et avec le gouvernement d'Ottawa.

Ces réformes constitutionnelles reposeraient alors sur une répartition fonctionnelle et claire des compétences des deux paliers de gouvernement, sur l'autonomie des gouvernements provinciaux en particulier celui du Québec, et sur la protection constitutionnelle et inaliénable des droits de la minorité francophone au Canada.

Pour le Québec, en effet, une réforme politique et constitutionnelle fondée sur le concept d'une véritable confédération canadienne devra reposer sur les cinq principes fondamentaux suivants:

1) Le gouvernement du Québec, en tant que gouvernement autonome dans ses compétences, aura un accès exclusif à la taxation directe (impôts sur les revenus des particuliers et des sociétés) et une juridiction exclusive en matières de droit civil et de droit criminel. — Les compétences relevant du gouvernement du Québec se rapporteront à l'éducation, la santé, le bien-être et la sécurité sociale, les communications, les transports, l'industrie, le commerce, le travail, les pêches, l'agriculture, les richesses naturelles, etc. Comme dans la Confédération suisse, le gouvernement du Québec administrera la plupart des lois du Parlement d'Ottawa sur son territoire.

2) Le gouvernement confédéral (Ottawa) exercera sa juridiction sur les matières expressément mentionnées dans la Constitution, telles la citoyenneté, les Affaires étrangères générales, la défense, l'émission et la réglementation de la monnaie, les taxes d'accise et de production, les douanes et le commerce international, les postes, la péréquation fiscale et industrielle, le droit commercial interprovincial et international, le droit international, les poids et mesures, les océans.

3) Les compétences qui n'entreront pas dans l'énumération constitutionnelle (les compétences résiduaires) qui ne sont pas expressément requises au niveau confédéral pour le bon fonctionnement politique et économique de la Confédération canadienne, seront l'attribution exclusive du gouvernement du Québec.

4) La représentation de la communauté francophone dans les organismes confédéraux, tels la Cour confédérale (Cour suprême) et la Chambre confédérale (Sénat), se fera selon le principe de l'égalité des deux peuples fondateurs du Canada. Une Charte des droits de la personne complètera la constitution.

5) La division des compétences entre le gouvernement du Québec et le gouvernement confédéral d'Ottawa reposera sur une constitution, laquelle ne pourra être modifiée que par un vote majoritaire à la fois dans l'ensemble du Canada et dans l'ensemble du Québec.

LE RÉFÉRENDUM SUR L'AVENIR POLITIQUE DU QUÉBEC

QUESTION

Laquelle des options politiques suivantes favorisez-vous pour le Québec?

OPTION 1
Un statut de SOUVERAINETÉ-ASSOCIATION (indépendance) ☐

OPTION 2
Un statut de FÉDÉRALISME RENOUVELÉ (statu quo) ☐

OPTION 3
Un statut d'Autonomie dans une VÉRITABLE CONFÉDÉRATION ☒

Suivant les tenants de la troisième option référendaire, le bulletin référendaire se présenterait comme suit:

LIBRE OPINION

Qui est Hans Küng, théologien «catholique»?

par Pierre Dermine

AVEC quelques jours de retard, j'ai pris connaissance des commentaires de Hans Küng sur la première année de pontificat de Jean-Paul II, auxquels LE DEVOIR du 24 octobre a fait l'honneur d'une pleine page. Qu'il me soit permis de souligner que la présentation de l'auteur qui paraît en tête de cet article me semble pêcher par une fâcheuse lacune; mon intention en écrivant ces lignes est de combler celle-ci.

Hans Küng, professeur de théologie dogmatique à l'université de Tübingen, en Allemagne, est en effet l'un des théologiens « catholiques » (les guillemets sont intentionnels) les plus brillants et les plus en vue de notre époque. Sa notoriété, cependant, provient avant tout du fait qu'il a été et reste, dans la période post-conciliaire, le chef de file infatigable et inépuisable de cette aile catholique libérale, néo-moderniste et progressiste, groupée autour d'une poignée de théologiens spécialisés dans le déballage sur la place publique de toutes les recherches et mises en question de l'Église, spécialement dans les domaines où l'enseignement de celle-ci est indéformable. Ajoutons que cette persistance systématique dans la critique, que Paul VI a justement pu qualifier de « corrosive », a été considérablement rehaussée par le préjugé favorable dont cette faction a bénéficié presque constamment auprès des grands médias d'information.

Hans Küng, théologien d'opposition célèbre, est aussi un vivant paradoxe. Tout en proclamant sa fidélité et son amour envers une Église dans laquelle il déclare vouloir vivre et mourir, il ne se fait aucun scrupule et ne rate aucune occasion de se poser contre elle en réformateur autorisé et d'en saper sans répit la crédibilité jusque dans ses fondements doctrinaux les plus solidement enracinés. Mieux encore, réclamant à cor et à cri pour les théologiens une liberté d'expression totale, qu'il déclare brimée par l'autoritarisme de l'Église, il ne cesse de contester à cette dernière son rôle de gardienne et d'interprète authentique de la Foi, ansi que son droit et jusqu'aux motifs qu'elle aurait de redresser, de réfuter, à plus forte raison de condamner ses propos et ses écrits même les plus risqués.

On peut reprocher bien des choses à Hans Küng mais certes pas de pécher par excès d'humilité, travers propre à plus d'un Gros-Jean orgueilleux voulant en remontrer à son curé et dont ne sont pas exempts certains théologiens et exégètes de renom. Et si, par ailleurs, on a longtemps pu accuser l'Église de sévérité excessive envers ceux qui professent et propagent des idées jugées contraires à son propre enseignement, on doit reconnaître que Paul VI, inflexible sur les principes comme ses prédécesseurs et son successeur actuel, a témoigné à l'égard de son plus grand détracteur — qu'il n'a jamais nommément condamné — une extrême mansuétude. Sans vouloir porter de jugement téméraire, je crois qu'il ne déplairait pas à un homme comme Hans Küng de subir officiellement des sanctions de l'Église et de pouvoir ainsi couronner une carrière agitée à la façon d'un nouveau Savonarole, victime une fois de plus de l'absolutisme ecclésial!

Hans Küng, c'est bien connu, a été fortement influencé par les idées de certains théologiens protestants allemands, notamment du célèbre Rudolf Bultmann, mort il y a quelques années et connu surtout par les critères anthropologiques sur lesquels s'appuie l'essentiel de sa théologie, et par son oeuvre de « démythification » systématique des Écritures dont l'influence est apparente même chez l'un ou l'autre des exégètes enseignant à la Faculté de théologie de l'Université de Montréal.

Quelle est, sous sa forme la plus condensée, la pensée sous-jacente aux écrits de Hans Küng? Peut-être tient-elle assez exactement dans ces formules qui sont de lui: « Dans l'Église toutes les formulations sont l'oeuvre d'hommes et, comme telles elles côtoient l'erreur (...) Une vérité décrite dans un esprit polémique — comme l'est le dogme — est pratiquement proche de l'erreur. « Ce dilettantisme théologique, d'après lequel l'Église ne pourrait enseigner que des vérités provisoires et toujours contestables, conduit à une déformation du vrai message du Concile et oblige l'Église à rétablir la démarcation décisive qui se situe précisément entre ses déclarations officielles d'une part, et les allégations persistantes de divers théologiens professionnels ou amateurs, d'autre part. D'où les polémiques qui ont à ce point empoisonné la vie de l'Église et semé la confusion dans les esprits au cours de ces dernières années et dont on peut dire qu'elles ont été largement alimentées par Hans Küng et son clan.

Il n'entre pas dans mes intentions, et du reste le cadre de cet article n'y suffirait pas, de relever toute l'oeuvre de Hans Küg durant la période post-conciliaire ni les multiples réfutations, avertissements, admonestations auxquels ses livres et ses manifestes ont donné prise de la part des autorités de l'Église: Conférences épiscopales allemande, italienne, suisse, française, etc., Congrégation pour la Doctrine de la Foi, évêques, théologiens, et le pape Paul VI lui-même bien que ce dernier, comme je l'ai mentionné, ait maintes fois condamné les idées mais non la personne même de l'auteur.

Quatre livres successifs de Hans Küng: *L'Église, L'Infaillibilité? Une interpellation, Être chrétien, Le Prêtre, pourquoi faire?* ont fait l'objet de mises en garde sévères mais aussi d'appels conciliants invitant l'auteur à venir discuter avec ses pairs des idées faisant problème et à les rectifier dans un esprit de fidélité à l'Église. Tout cela en vain: comme pour bien d'autres déclarations des autorités à propos d'opinions contestables de Hans Küng, ce dernier n'a jamais consenti à une rétractation. Ses propos ont toujours été publiés par le truchement de la grande presse, sans communication préalable à ses « supérieurs » (terme totalement étranger au vocabulaire de ce « fils fidèle » de l'Église).

Hans Küng a été l'un des inspirateurs et collaborateurs de la revue *Concilium*, éditée en Hollande, qui est devenue après Vatican II l'organe quasi-officel d'un véritable contre-Concile. Son influence, aujourd'hui heureusement très réduite, (la revue est, je crois, moribonde ou a disparu) a été considérable durant les années « chaudes » de la contestation dans l'Église. Elle a essaimé jusqu'au Canada où quelques publications du même esprit n'ont connu qu'une existence éphémère. Parmi les principaux théologiens, dont plusieurs éminents, qui ont collaboré à la revue, certains ont quitté l'Église dont ils avaient de toute évidence perdu le sens, le plus grand nombre se sont « ralliés », tandis qu'une minorité, dont Hans Küng, persévèrent dans leur rôle de critiques et de réformateurs impénitents.

C'est à l'initiative de *Concilium*, notamment, que paraissait en 1969 une lettre collective publique de 38 théologiens, qui recueillait ensuite de nombreuses signatures, réclamant « l'entière liberté de la théologie au service de l'Église, reconnue par Vatican II, excluant toute correction de l'erreur par des mesures coercitives », et limitant celle-ci « à la simple discussion scientifique objective ». Nous retrouvons ici la conception fondamentale qui est celle de Hans Küng et de ses adeptes concernant le rôle de la théologie, conception radicalement opposée à la fonction que l'Église lui attribue par rapport à son propre magistère. Il existe, sur le point de vue de l'Église, une documentation si abondante, si souvent évoquée par les papes Paul VI, Jean-Paul I et Jean-Paul II, par les Conférences épiscopales et par les théologiens les plus éminents, que je me bornerai à citer ici une seule déclaration, celle des évêques allemands de 1969 qui résume toutes les autres: « Le présupposé de la théologie est la révélation divine, qui nous est transmise par la foi de l'Église; la théologie, comme science de la foi, ne peut trouver sa norme que dans l'Église, communauté des croyants. Quand la théologie renie ses présupposés et comprend autrement sa norme, elle perd son fondement et son objet. La liberté religieuse affirmée par le Concile, qui s'appuie sur la liberté de la conscience, vaut pour la décision personnelle vis-à-vis de la foi, mais elle n'a rien à faire pour la détermination du contenu et de la portée de la révélation divine. »

Hans Küng ne s'est pas limité à définir le rôle qu'il assigne respectivement à la théologie et au magistère. En fait, rien, ou à peu près, de ce qui touche à la vie de l'Église n'a échappé à sa critique persistante: ni les dogmes ni les sacrements, ni, bien entendu, l'organisation intérieure de l'Église, l'exercice de son autorité, ses disciplines et ses règlements. Censeur prolifique, la seule question qu'il ne soulève pas est celle de sa propre responsabilité dans le désordre et la confusion qu'il dénonce.

Dès 1969, il avait dressé le portrait du pape dont, selon lui, avait besoin l'Église de notre temps. Paul VI à cette époque avait mauvaise presse parmi l'aile libérale pour l'admirable fermeté avec laquelle il exerçait son rôle de Pasteur et ne craignait pas de confirmer les règles et des disciplines ecclésiales impopulaires parce que contraires aux mentalités de l'époque. Comme l'exprimait un article du New York Times du 22 septembre 1972, il était considéré comme « le leader d'une contre-réforme dont l'Église ne pourrait attendre de « progrès » aussi longtemps qu'il vivrait ou qu'on ne l'aurait pas persuadé de démissionner ».

Les impatients ont dû patienter six ans, durant lesquels Paul VI, avec une admirable constance s'est efforcé de reconstituer l'unité de l'Église, jusqu'à ce que la mort mit fin à l'un des pontificats les plus douloureux de l'Histoire. Un groupe de théologiens, parmi lesquels Hans Küng inévitablement, soumettait aussitôt un autre portrait du nouveau pape qu'ils espéraient, portrait dont nul catholique sérieux ne saurait du reste récuser les traits et auquel Jean-Paul II me semble répondre assez exactement.

Or, il semble que Jean-Paul II, à son tour, déçoive Hans Küng et qu'il ne réponde pas suffisamment aux critères d'appréciation proposés, tels qu'ils sont analysés point par point dans l'article du Devoir du 24 octobre. Il est vrai que, mis à part le style, les méthodes et la personnalité des deux papes, la conception qu'ils ont de leurs devoirs et de leurs responsabilités dans l'Église est identique chez l'un et chez l'autre. Jean-Paul II marche strictement dans les pas de son prédécesseur avec la différence qu'il parcourt le monde pour lui proclamer face à face la doctrine de l'Église. Et le monde le connaît tel qu'il est.

Bref, Hans Küng a échoué dans ses espérances, mais il compte bien persévérer, lui, dans la même ornière. Comme il l'écrit avec sa modestie coutumière: « Il n'y a que saint Thomas d'Aquin, certainement loyal vis-à-vis de la papauté, qui ait souligné la nécessité de la « correction fraternelle », même envers les prélats de l'Église. Nous sommes convaincus que Jean-Paul II, qui ne manque pas d'assurance chrétienne, saura écouter une telle correction fraternelle sans préjugés. » Voilà certes du Hans Küng tout craché. Il va sans dire que la correction, c'est lui-même qui entend l'administrer. Le pape n'a donc qu'à bien se tenir!

Quant à saint Thomas d'Aquin, je suis certain qu'en cherchant un peu, H.K. aurait pu trouver chez lui plus d'une référence au devoir d'obéissance que tout catholique doit au pape, si éminent théologien qu'il se prétende.

J'aurais pu réfuter point par point les réserves que formule Hans Küng concernant la première année de pontificat de Jean-Paul II. J'ai préféré décrire l'auteur de ces jugements. Ceux qui, comme moi, ne sont pas des théologiens en mal de réforme mais de simples catholiques pour qui la foi et la fidélité à l'Église ne font qu'un n'hésiteront pas longtemps à qui donner leur adhésion.

■ *Vive la ligue collégiale AAA*

Il y a quelques semaines, on a annoncé la création d'une nouvelle ligue de hockey de calibre junior, la Ligue collégiale AAA. Il y a tout lieu de se réjouir de la création de ce nouveau circuit car il propose un calendrier réduit de joutes afin de favoriser la poursuite des études.

Et les études pour moi, c'est important. J'ai été rassuré par la naissance du circuit Midget AAA qui oblige ses joueurs à présenter des résultats scolaires satisfaisants. Maintenant que l'on compte sur le hockey collégial et que l'on parle de plus en plus de structurer le hockey universitaire, les perspectives de développement de notre sport national deviennent intéressantes.

Quand on analyse notre hockey, depuis la première série avec les Soviétiques, en 1972, on s'aperçoit que rien n'a changé. On dirait qu'on a fermé les yeux sur toutes améliorations techniques visant à maintenir notre avance sur le hockey mondial.

Or, ce qui est intéressant, avec le hockey collégial et universitaire, c'est qu'en plus d'offrir un cadre idéal pour les études, on met enfin à contribution nos grands scientifiques du hockey, les Marcotte, Thiffault, Pelchat, Cantin, Larivière, etc. C'est un deuxième motif de satisfaction.

J'invite les parents québécois à soutenir ces nouveaux développements susceptibles de nous rendre la place qui nous revient dans le hockey mondial. Et soyons vigilants! N'eût été de l'engagement du Dr Marcotte à la cause du hockey amateur, on aurait eu droit à la signature d'une entente consacrant la Ligue junior majeure comme seul débouché pour la Ligue Midget AAA et seul tremplin vers la Ligue nationale. Tout de même!

Demandez à Marc Tardif, Serge Savard, Pierre Bouchard et beaucoup d'autres, ce qu'ils pensent du hockey collégial et universitaire; il vous en parleront longuement.

Louis DORION
Château Richer, 29 octobre

■ Rectificatif

Une erreur s'est glissée dans le premier des deux articles publiés cette semaine ici même sous la signature de Jean-Paul L'Allier. Me Bernard Lesage, dont il est question dans le troisième paragraphe, n'a pas participé à la mise au point de la proposition globale du Barreau canadien pour une réforme de la constitution. C'est plutôt son frère Robert qui a joué ce rôle. Bernard Lesage, quant à lui, est membre de la commission constitutionnelle du Parti libéral du Québec.

LA MÉTÉO

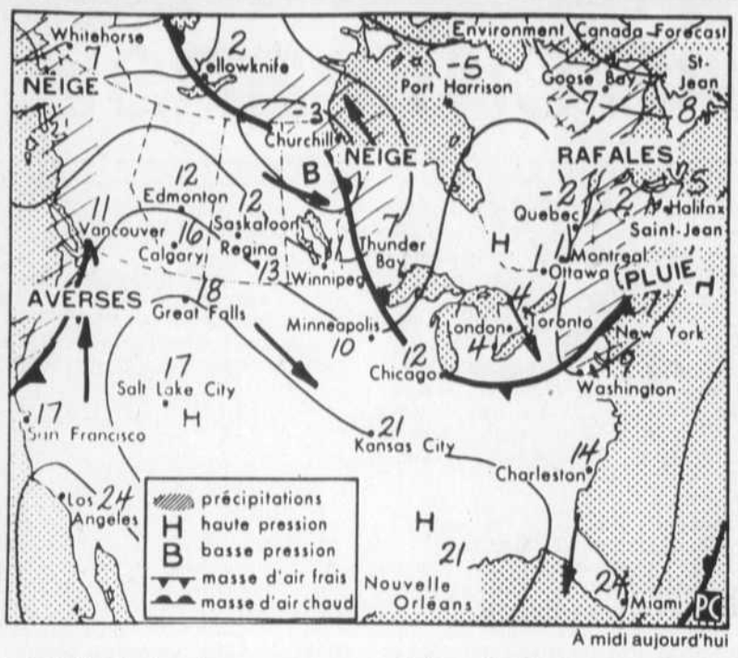

À midi aujourd'hui

Abitibi, Témiscamingue: nuageux, éclaircies, vent modéré. Maximum −5. Aperçu pour samedi: nuageux et neige passagère.

■

Pontiac, Gatineau, Lièvre, Outaouais: nuageux et éclaircies, possibilité de quelques flocons en matinée. Maximum: −2. Aperçu pour samedi: nuageux et neige passagère.

■

Réservoirs Cabonga, Gouin, Laurentides: nuageux, possibilité de quelques flocons. Maximum: −5. Aperçu pour samedi: nuageux et neige passagère.

■

Montréal, Trois-Rivières, Drummondville: nuageux et éclaircies, possibilité de quelqques flocons en matinée. Maximum: −2. Aperçu pour samedi: nuageux et neige passagère.

■

Lac-St-Jean, Mauricie, Parc des Laurentides: nuageux et possibilité de quelques flocons, vent modéré. Maximum −5. Aperçu pour samedi: nuageux et neige passagère.

■

Québec, Estrie, Beauce: nuageux, éclaircies, quelques flocons, vent modéré. Maximum −2. Aperçu pour samedi: nuageux et neige passagère.

■

Saguenay, Rivière-du-Loup, Malbaie: neige en matinée, accumulation de 5 à 10 cm et 15 cm en montagne, vent modéré. Maximum −4. Aperçu pour samedi: nuageux et neige passagère.

■

Baie-Comeau, Rimouski, Matapédia: neige, accumulation 5 à 10 cm, nuageux, vent modéré. Maximum −3. Aperçu pour samedi: nuageux et neige passagère.

■

Sept-Iles, Sainte-Anne-des-Monts, Parc de Gaspésie, Gaspé: neige, accumulation 5-10 cm, vent modéré. Maximum −3. Aperçu pour samedi: nuageux et neige passagère.

■

Basse-Côte-Nord, Anticosti: ennuagement en matinée suivi de neige, accumulations 5-10 cm. Maximum −5. Aperçu pour samedi: nuageux et neige passagère.

■

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Référendum

l'avenir du Québec. Ce sera aux citoyens de se prononcer », a affirmé le premier ministre sur un ton dont la sérénité camouflait mal une bonne dose de fatalisme.

En fait, l'attitude de M. Lévesque ressemblait étrangement à celle adoptée par l'ex-premier ministre du Canada, M. Pierre Trudeau, qui, au cours de sa dernière année de pouvoir, a toujours refusé de modifier sa vision des choses en dépit de sondages défavorables et d'insuccès électoraux de son parti.

M. Trudeau disait alors qu'il voulait demeurer fidèle à lui-même et qu'il appartiendrait aux citoyens de juger sa conception du Canada. Aujourd'hui, M. Lévesque dit essentiellement la même chose à propos de sa propre vision du Québec.

Le premier ministre explique son attitude par le fait que selon lui, les résultats de mercredi soir ne constituent pas un rejet de la souveraineté-association et ne préjugent en rien du sort que connaîtra la proposition gouvernementale lors du scrutin référendaire.

M. Lévesque reconnaît que les libéraux ont beaucoup parlé de souveraineté-association au cours de la campagne électorale mais ajoute que, de leur côté, les péquistes n'ont pas disposé du temps nécessaire pour expliquer convenablement le contenu du livre blanc. Et il promet qu'il en sera tout autrement au moment de la campagne référendaire.

En revanche, le premier ministre ne s'est pas fait prier pour admettre que ces résultats électoraux reflétaient beaucoup de mécontentement chez les citoyens et constituaient ainsi un avertissement très sévère pour son parti et son gouvernement.

« Il y a certainement plus qu'un simple avertissement ou un simple coup de semonce dans ces résultats. Il y a des raisons plus profondes qu'il va falloir — même si c'est très pénible — essayer de tirer au clair de notre mieux parce que sinon on n'en dégagerait pas la vraie leçon », a-t-il dit alors que tous les députés présents, tant ceux de son propre parti que ceux de l'opposition libérale, qui ont accueilli leur triple victoire avec beaucoup de calme, l'écoutaient religieusement.

Au nombre de ces raisons, M. Lévesque a parlé « d'une déconnection inévitable après trois ans de pouvoir » entre son gouvernement et l'ensemble de la société. On a peine à suivre les problèmes; tout arrive tellement vite qu'il faudrait être capable de se diviser en quatre ou en cinq pour y arriver convenablement », a-t-il affirmé.

Le premier ministre a également signalé que le mécontentement qui s'exprime maintenant à l'endroit de son gouvernement provenait en bonne partie d'une sorte d'insécurité généralisée elle-même reliée à un climat socio-économique extrêmement difficile.

Il a évidemment noté à cet égard que les événements des dernières semaines dans les secteurs public et parapublic ont contribué beaucoup à entretenir ce mécontentement et à transformer le gouvernement en une cible toute trouvée.

M. Lévesque a enfin reconnu que son parti avait eu le tort d'avoir semé l'illusion qu'il existe des recettes magiques pour résoudre les problèmes sociaux. « Ces recettes n'existent pas bien qu'il va falloir absolument repenser la façon d'envisager les négociations avec les employés de l'État et essayer de changer des habitudes d'affrontement, d'égoïsme presque barbare », a dit M. Lévesque.

Mais tout cela reste préliminaire et le premier ministre a bien indiqué hier que son parti et son gouvernement s'attelleraient à un post-mortem plus approfondi dès que les événements en cours, et notamment ces négociations, leur en laisseront le loisir.

M. Lévesque a notamment laissé entendre qu'il se passerait des choses au sein du parti en parlant pour la deuxième fois en autant de jours « des dissensions presque masochistes qui ont terriblement handicapé les débuts de campagne ». Il faisait évidemment référence aux événements qui ont marqué et suivi le choix de M. Pierre Harvey dans Prévost et de M. Jacques Desmarais dans Maisonneuve.

Quoi qu'il en soit, le premier ministre a tenu à rappeler que ce 14 novembre n'était pas que symbole de défaite à ses yeux puisque c'est le 14 novembre 1962 que les libéraux de Jean Lesage remportaient la campagne de la nationalisation de l'électricité.

Rappel qu'il n'a pas fait sans une certaine émotion et qui lui a permis de souligner, sur un ton quelque peu testamentaire, que depuis son entrée en politique, il était fier du chemin parcouru, en dépit, a-t-il dit, « des hauts et des bas et des accidents de parcours ».

◆ Pétrole

milieux politiques de la capitale. Les fonctionnaires fédéraux, habitués à 11 ans de fédéralisme « exécutif » avec M. Pierre Trudeau, commencent même à montrer quelqu'agacement.

Le gouvernement pourrait décider de reporter toute la question énergétique au printemps puisqu'il y a déjà un accord sur le prix du pétrole pour janvier 1980. Seulement, M. Crossbie devra alors présenter un budget ridiculement restreint puisqu'il ne contiendrait rien sur l'énergie, ni rien sur les hypothèques, ce projet étant déjà devant la Chambre des communes.

◆ Accord

curité du Zimbabwe-Rhodésie, a déclaré à Salisbury, le premier ministre par intérim, M. Edward Mazaiwana.

M. Mazaiwana a indiqué que la délégation de Salisbury à la conférence de Londres avait enregistré un changement dans les propositions de règlement qu'elle avait acceptées, à savoir que les forces du Front patriotique seront placées sous l'autorité d'un gouverneur nommé par le gouvernement britannique pour administrer le pays durant la période précédant l'indépendance.

« Je voudrais sougliner, a ajouté le premier ministre par intérim, que cela ne signifie pas que le statut de ces forces (celles du FP) serait d'une quelconque manière comparable à celui des forces de sécurité. Leur rôle consisterait uniquement à surveiller le cessez-le-feu. »

M. Mazaiwana a par ailleurs estimé que l'amendement aux propositions originales du gouvernement britannique apparaissait comme une manoeuvre des leaders du FP visant à « sauver la face » afin de faire accepter l'accord par « leurs supporters terroristes » en donnant l'impression de ne pas avoir capitulé.

La décision du gouvernement britannique d'accorder au Front patriotique un « statut d'égalité » au cours de la période transitoire devant conduire à l'indépendance, a toutefois provoqué un grand émoi dans certains quartiers, notent les observateurs. Dans les milieux militaires, on se montre préoccupé au sujet des conséquences qu'une telle décision aura au plan de la sécurité.

Dans les milieux gouvernementaux, on ajoute que la fonction réelle des forces du Front patriotique durant la préparation des élections générales devra être clairement définie lors des entretiens portant sur l'organisation du cessez-le-feu.

Enfin, quinze pour cent environ des sanctions économiques contre la Rhodésie, imposées en 1965 par la Grande-Bretagne à la suite de la déclaration unilatérale d'indépendance de la colonie britannique, et renouvelables annuellement, ont été automatiquement abrogées à minuit.

La disparition d'une partie des sanctions, en raison du non-renouvellement de la décision les concernant à l'échéance, ouvrira la voie à la reprise des échanges commerciaux anglo-rhodésiens par l'intermédiaire de pays tiers tels que l'Afrique du Sud. Cela lèvera également certaines restrictions portant sur l'aviation civile, les échanges bancaires et le recrutement de ressortissants britanniques par l'administration de Salisbury.

Le gouvernement britannique s'est cependant engagé à maintenir la grande majorité des sanctions contre la Rhodésie jusqu'à la prise en change par Londres du régime de Salisbury, décidée à la conférence de Lancaster House. L'abrogation partielle des sanctions britanniques intervient quelques heures après l'annonce que le président Jimmy Carter avait décidé de maintenir provisoirement les sanctions américaines à l'encontre de la Rhodésie.

◆ Libéraux

dit social à l'élection fédérale du 22 mai avait été peu suivie. Les services rendus en retour par M. Roy mercredi ont été de la même tiédeur.

Les résultats complets dans le comté de Maisonneuve n'ont été connus qu'hier après-midi. M. Georges Lalande, libéral, recueille 11,775 voix, suivi de M. Jacques Desmarais, péquiste, avec 7,988 voix. Viennent ensuite MM. Robert Côté, marxiste-léniniste du Parti communiste ouvrier (262 voix), André Rousseau, du Parti des travailleurs du Québec (111 voix), Hervé Fuyet, du Parti communiste du Québec (41 voix), et Pierre Chénier, marxiste-léniniste du Parti communiste du Canada (35 voix). Ensemble, ces quatre candidats n'ont recueilli que 2% des suffrages.

La participation électorale, à 80.6% ne situait dans la moyenne des quatre dernières élections générales dans Beauce-Sud. Dans Prévost, elle était de 75.6%, alors qu'elle se situait, pour les scrutins de 1970 à 1976, entre 80% et 84%. Dans Maisonneuve, les citoyens ont voté mercredi à 71.6%, un taux légèrement inférieur à celui des trois dernières élections (77%, 75% et 81%).

Le sondage publié par l'Institut québécois d'opinion publique le 11 novembre (il avait été pratiqué aux tout premiers jours du mois) est tombé pile quant à ses prédictions pour Beauce-Sud: 57.7% contre 42.3% en faveur des libéraux, selon l'IQOP, alors que le résultat réel fut de 57.3% à 42.4%.

Dans Prévost, l'IQOP prévoyait un écart de 15 points en faveur des libéraux. Ceux-ci l'ont finalement emporté par 28 points de pourcentage. Suivant le président de la maison de sondage, M. Jean-Pierre Nadeau, l'écart a dû s'accentuer durant les derniers 15 jours en raison notamment des défections péquistes, dit-il, qu'on aurait constaté à compter du 6 novembre, dans la région sud-est de Sainte-Anne-des-Plaines.

Pourtant, l'avance libérale était généralisée dans Prévost et d'autres facteurs ont certainement joué, concède M. Nadeau. Dans Maisonneuve, L'IQOP n'osait rien prédire, tant les deux candidats annonçaient une bataille serrée (avec deux points d'avance pour le Parti québécois, disait-on); il signalait cependant que « le profil des indécis et des discrets » (une majorité de femmes, puis de personnes de 55 ans et plus) paraissait faire partie de la clientèle libérale. Du reste, précise encore M. Nadeau, les conflits de travail des dernières semaines ont pu contribuer à renverser la vapeur au profit des libéraux.

Hier, des représentants politiques au gouvernement central y allaient, presque à l'unisson, de leur interprétation personnelle de la victoire libérale de mercredi. Maints députés libéraux fédéraux, dont le chef du parti, M. Pierre Trudeau, puis M. Jean Chrétien, saluaient cette « victoire fédéraliste » ou « de l'idéal canadien ». Le député de Saint-Maurice en profitait pour suggérer au chef du gouvernement canadien, M. Joe Clark, de se faire plus présent dans le débat pré-référendaire et de « parler plus fort » en faveur du fédéralisme.

Quant à M. Joe Clark, il lisait lui aussi dans le scrutin de mercredi « un triomphe des forces fédéralistes », non sans préciser que les pertes essuyées par le Parti québécois ne signifiaient en rien « un vote pour le statu quo ». constitutionnel.

◆ Espion

ments britanniques successifs, sous forme d'une réponse écrite à la question d'un député.

L'affaire avait éclaté après la récente parution en Grande-Bretagne d'un ouvrage laissant entendre que plusieurs anciens espions britanniques au service de l'URSS se trouvaient encore en Grande-Bretagne et y occupaient des fonctions importantes.

Sir Anthony Blunt qui, fait sans précédent, a été déchu hier de son titre nobiliaire par Buckingham Palace, était introuvable et aurait pu partir très récemment pour l'étranger.

Selon le premier ministre, M. Blunt aurait également reconnu dans ses aveux de 1964, avoir essayé de recruter des espions dans les universités britanniques pour le compte de l'URSS. En 1951, il aida deux autres Britanniques espionnant pour l'URSS, Burgess et MacLean à se réfugier en Union soviétique. Il fut à l'époque soupçonné et interrogé par les services de renseignements britanniques, mais sans résultat.

M. Blunt avait été employé de 1940 à 1945 par les services de sécurité britanniques. Une enquête avait été effectuée à cette époque en raison de ses sympathies marxistes, mais il avait été accepté.

Provoquées par la parution d'un livre « Climate of treason » (Atmosphère de trahison) dans lequel l'historien Andrew Boyle affirme que le quatrième et le cinquième hommes de l'affaire Burgess-Mc-Lean-Philby étaient un noble et un savant atomiste britanniques, les révélations de Mme Thatcher ont frappé de stupeur les parlementaires.

Un député travailliste, M. Ted Leadbitter, a demandé « une enquête complète sur les responsables qui ont réussi à garder secrète une telle information » et pour vérifier que d'autres personnages importants n'ont pas trempé dans cette affaire d'espionnage.

De son côté, M. Dennis Skinner, a déclaré que « toute l'affaire semble avoir été étouffée pour protéger un membre de la haute société ».

Soulignant qu'Anthony Blunt avait récemment quitté l'Angleterre pour l'Italie, d'autres ont exigé qu'une enquête soit ouverte pour savoir s'il avait été prévenu de la déclaration de Mme Thatcher. De source informée on indique qu'effectivement les avocats de l'ancien conservateur des tableaux de la reine avaient été alertés il y a quarante-huit heures.

Âgé aujourd'hui de soixante-douze ans, expert d'art réputé, sir Anthony était conservateur des tableaux de la reine Elizabeth après avoir été celui de son père, le roi Georges VI cela pendant vingt-sept ans. Depuis 1972, il était conseiller du palais de Buckingham pour les toiles et les dessins de la couronne.

◆ Gouvernement

sur la grève précédemment avant qu'un tel geste ne devienne illégal.

Hier, le président de l'Association des hôpitaux de la province de Québec (AHPQ), M. Paul Pleau, a répété, à l'issue d'une rencontre avec le ministre des Finances, M. Parizeau, qu'il était possible d'en arriver à un règlement avant lundi — date à laquelle le Front commun a prévu de débrayer — mais qu'il y avait certains points où les concessions ne seraient pas que patronales et certains points où les hôpitaux demeuraient fermés.

Le président de l'AHPQ — dont les membres forment la moitié du comité patronal des affaires sociales — a déclaré que son association étudiait « l'ouverture » faite par la Fédération des affaires sociales au sujet des postes et des planchers d'emploi.

L'AHPQ et toute la partie patronale ne veulent pas entendre parler de gel de postes et de remplacement automatique tels que formulés dans la demande syndicale initiale car le plan de redressement des budgets sociaux rendrait une telle acceptation suicidaire.

Mais elle est prête à discuter à partir du principe que les postes sont remplacés à certaines conditions, dans certains cas. Le FAS, qui regroupe 65,000 personnes, ne veut, sous aucune considération, que l'abolition d'un poste n'entraîne une augmentation de travail pour d'autres.

« C'est un terrain glissant mais les postes et les salaires sont deux éléments qui peuvent empêcher les misères de la grève », a dit M. Pleau en s'en prenant au manque de consistance de certains services essentiels et en confirmant que les hôpitaux commenceront aujourd'hui et demain à réduire leur taux d'occupation.

M. Pleau n'a pas manqué d'attaquer le conseil sur le maintien des services essentiels, qui l'a beaucoup déçu. En effet, son rôle est discutable, croit M. Pleau, puisque l'organisme se limite à dire si oui ou non les ententes ou listes sur les services sont respectées alors qu'il devrait dénoncer l'insuffisance de ces services quand ils ne sont pas adéquats.

Le législateur n'a pas atteint son objectif en créant ce conseil, pas plus d'ailleurs qu'en mettant sur pied un conseil d'information, a déclaré M. Pleau devant 1,000 directeurs et membres de conseils d'administration d'hôpitaux.

Dans le domaine de l'éducation, les pourparlers se sont déroulés intensivement avec les employés de soutien mais ont été plus laborieux avec les enseignants, tant des cégeps que des commissions scolaires.

Aux niveaux primaire et secondaire, la tâche et la sécurité d'emploi sont au premier plan des discussions et un écart important sépare encore les parties sur la tâche, pour laquelle le syndicat veut une définition rigide, contrairement aux commissions scolaires qui veulent de la souplesse dans les horaires des enseignants.

Dans le domaine collégial, les directions veulent récupérer certains pouvoirs de gérance, notamment en plaçant le coordonnateur des différents départements sous leur autorité et en annulant la prédominance professorale au comité de sélection des nouveaux enseignants. Le président du comité patronal, M. Jean-Guy Farrier, a déclaré cette semaine au DEVOIR qu'il n'était pas question de concéder sur la question des départements.

Enfin, les responsables de la Fédération québécoise des infirmiers et infirmières (FQII), une centrale indépendante qui regroupe 7,000 membres, ont décidé de consulter leurs membres sur un possible défi à la loi et, pour leur part, elles recommandent la reprise des moyens de pression.

Hier, le coordonnateur pour la FTQ — qui compose, avec la CSN et la CEQ, le Front commun — a vivement déploré les prises de position des présidents de centrales sur les négociations. Il est d'avis que les coordonnateurs de la négociation sont là pour s'exprimer et que les présidents — qui avaient la veille dénoncé la loi 62 — auraient mieux fait de se taire.

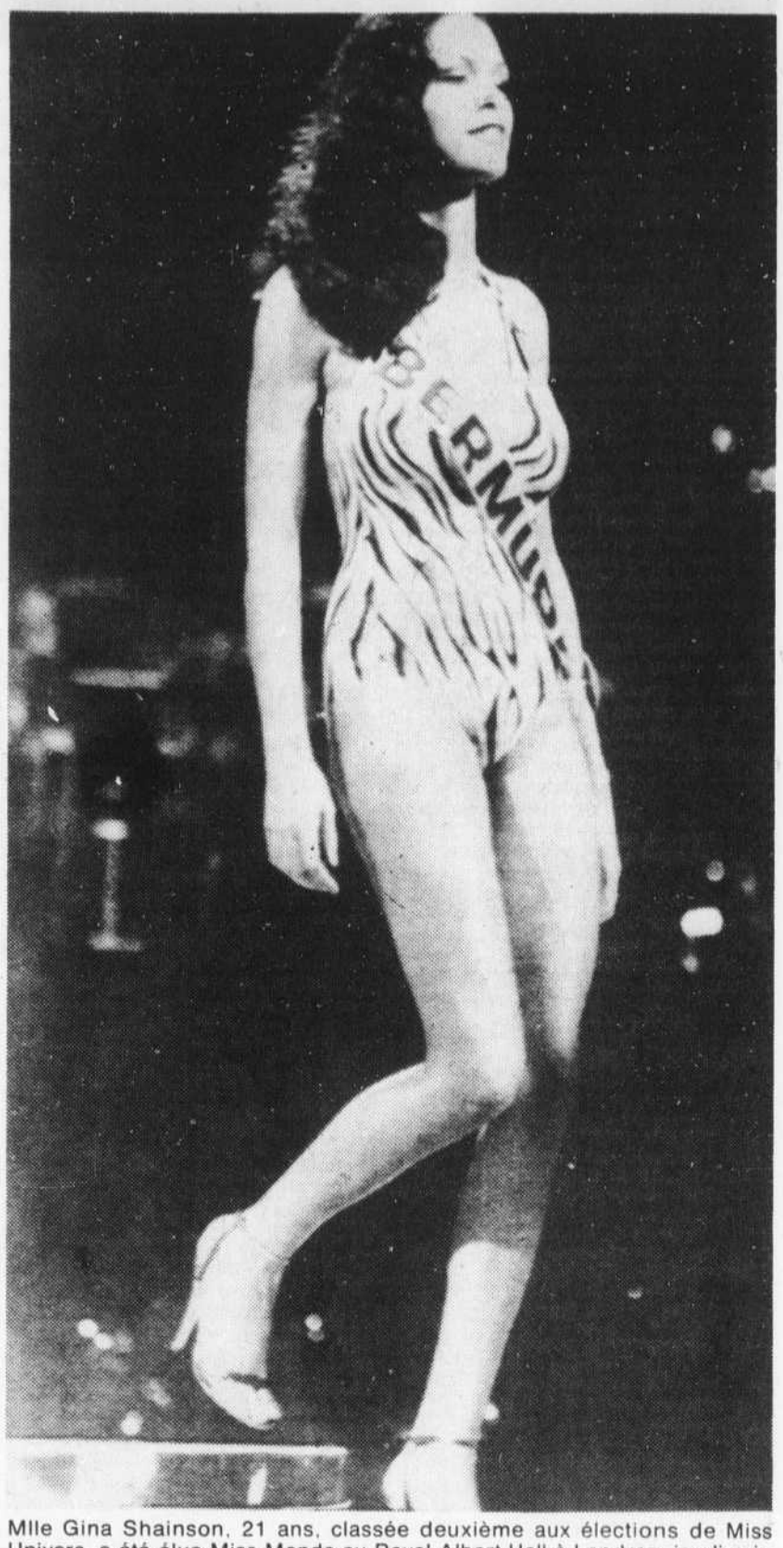

Mlle Gina Shainson, 21 ans, classée deuxième aux élections de Miss Univers, a été élue Miss Monde au Royal Albert Hall à Londres, jeudi soir. Étudiante en oenologie, avouant un goût prononcé pour la cuisine, la jeune femme a accueilli avec un sourire resplendissant l'annonce de son succès Bien entendu, elle affiche des mensurations parfaites (91-60-91 pour une taille de 1,75 m).

L'accusé sourd-muet est reconnu coupable: sa sentence connue aujourd'hui

par Bernard Morrier

C'est aujourd'hui que le juge Jean-Guy Boilard, de la Cour supérieure, fera connaître sa sentence à un sourd-muet de 26 ans, Régent Fournier, accusé de tentative de meurtre, mais qu'un jury, après quelques heures de délibérations seulement, a plutôt reconnu coupable d'avoir causé des lésions corporelles avec intention de blesser, délit qui entraîne une peine maximale de 14 ans d'emprisonnement.

L'accusation résultait d'une rixe qui avait éclaté entre l'accusé et Jean Dapice, âgé de 56 ans, en face du café « Can-Can », rue Saint-Denis, et au cours de laquelle celui-ci avait été blessé d'un coup de couteau à l'abdomen, le 30 août dernier.

Dans ses recommandations aux jurés, le juge Boilard avait d'abord dit qu'un verdict d'acquittement ne pouvait pas être rendu à l'endroit de l'accusé, attendu que celui-ci avait reconnu, dans sa déposition lors du procès, avoir asséné le coup de couteau à sa victime.

Selon le magistrat, les seuls verdicts possibles que pouvait rendre le jury étaient une culpabilité de tentative de meurtre, qui entraîne un emprisonnement à vie, une culpabilité d'avoir causé des lésions corporelles avec intention de blesser ou responsable de lésions corporelles simples.

C'est non sans une certaine inquiétude que le jury a rendu son verdict en fin d'après-midi hier, le sort de l'accusé semblant le préoccuper passablement, bien que le juge eut prévenu les 12 jurés qu'ils n'avaient pas à peser le handicap de l'accusé, mais bien à le juger sur les faits mis en preuve, tout en oubliant la sympathie que son état commandait.

Une fois le verdict rendu, tout laissait croire que le juge Boilard allait imposer sa sentence sur-le-champ, mais il permit au procureur de l'accusé, Me Louis Cliche, de faire certaines représentations.

Ce dernier, après avoir décrit la vie misérable qu'avait connue et que connaissait encore Fournier tout récemment, a particulièrement insisté pour dire que la sentence devait inévitablement tenir compte de l'état personnel de l'accusé, rappelant que, quelle que soit la peine donnée, elle compterait davantage pour son client que pour un accusé ordinaire, puisque son handicap l'empêcherait de participer tant à la vie quotidienne carcérale et à toutes les activités de détente qu'on peut trouver dans une prison. Il a souligné que Fournier était en détention préventive depuis deux mois et demi et que la coutume voulait dire, pour un détenu ordinaire, une détention de cinq mois, mais vu l'état de son client, cela valait davantage pour lui.

Le juge Boilard a dit qu'il allait imposer une peine de détention mais il s'est demandé dans quel milieu elle devait être purgée, afin que celle-ci ne devienne pas une forme inhabituelle de châtiment.

Me Cliche devait lui souligner que les institutions fédérales, où on accueille des détenus condamnés à plus de deux ans de prison, ne disposaient pas de centres ou de cliniques spécialisés comme c'est le cas pour les prisons provinciales avec l'Institut Pinel. Aussi peut-être y aurait-il lieu de songer à une peine de moins de deux ans de prison. Le procureur de la Couronne, Me Jean-Pierre Major, s'est rapidement rallié à cette suggestion et tout semblait indiquer que le juge allait la retenir, surtout après que l'interprète lui eut fait savoir que l'accusé avait compris, lui, qu'il pourrait peut-être avoir quatre, cinq ans, ou encore davantage. A la question de savoir s'il avait quelque chose à dire, Fournier fit savoir par l'interprète qu'il désirait rentrer chez lui...

AU FIL DES MOTS

Le métissage du français

par Louis-Paul Béguin

On entend par métissage d'une langue les conséquences de l'emploi de deux langues, en alternance, dans un même acte de langage. Autrement dit, l'influence d'une langue véhiculaire étrangère se fait sentir sur le vernaculaire.

Au Québec, il y a métissage du français par l'anglais. Des exemples sont connus, on en entend tous les jours; la phrase « Backez votre char, j'vas checker l'huile », en est un exemple frappant. Le lecteur peut, à son gré, y ajouter d'autres mots anglais qu'il aura entendus chez son garagiste: brake, windshield, cap de roue, etc.).

Ce sont des mots anglais dans des phrases françaises, ou des calques comme cap de roue (hubcap), qui n'en reste pas moins un terme étranger même s'il est camouflé. La langue est donc métissée, comme l'est celle des habitants du Zaïre où la langue nationale, le lingala (il y a quatre langues nationales au Zaïre, mais le lingala est la langue la plus importante), est en contact permanent avec le français, qui est la langue officielle, langue des relations internationales, et qui a, naturellement, une influence sur le lingala. L'interférence se fait sentir aussi quand les populations du Zaïre parlent français. Ils y mêlent du lingala, et voilà pourquoi leur langue est métissée. Exemple: Il paraît aremettre yango lobi: il paraît qu'il a remis ça hier. La phrase métissée n'est ni du français compréhensible, ni du lingala. J'ai pris cet exemple dans un excellent article de M. Sesep N'Sial, sur le métissage linguistique (dans *Langage et Société* — septembre 1979). Existe-t-il vraiment une différence de nature entre les deux phrases métissées, la phrase du garagiste québécois, que je viens de citer, et la phrase donnée en exemple par l'auteur de l'article en question?

La différence est que le français est censé être notre langue, et que l'anglais est celle de nos compatriotes du Canada et langue dominante dans ce continent. La technique surtout connaît mal le français. Au Zaïre, le français est la langue officielle. Elle a été choisie par les dirigeants et elle est parlée par environ un million de personnes sur 25 millions d'habitants. Au Québec, le français est la langue de la majorité, et l'anglais la langue du travail jusqu'à ces derniers temps. Il n'y a aucune raison pour que l'État laisse le métissage continuer. Il n'y a aucune raison valable, si ce n'est par sentimentalisme, de conserver dans notre français des expressions métissées, souvent appelées canadianismes, mais en fait purs et simples anglicismes qui nous isoleraient du monde francophone et affaiblirait notre aptitude à communiquer avec le monde extérieur.

Voici quelques exemples de métissage dont nous ne sommes pas toujours conscients: Parler à travers son chapeau, moi pour un, offres finales, party, un petit oiseau me l'a dit, voyager sur un train, un quatre par quatre, être sous l'impression, rester sur une ferme, il a quitté, à l'effet que, appliquer un progrmmme, il me fait plaisir de.

Toutes ces expressions que les lecteurs devraient étudier et corriger, ont métissé notre langue française. Et toutes les proclamations, toutes les « récupérations » par loi ou règlements, toutes les justifications au nom d'une idéologie quelconque, ne feront pas devenir corrects et bien français, ces exemples de métissage que depuis des années nous avons portés à la connaissance du public, et que déjà, Albert Buies, avait dénoncés.

Erratum: le lecteur devra excuser une étourderie de ma part. Le nom de la biographe de Jack Kerouac est Ann Charters et non Ann Carter.

16 novembre

par la PC et l'AP

1972: les États-Unis et plusieurs de leurs alliés européens invitent l'Union soviétique à participer à des conversations exploratoires sur une réduction des forces militaires en Europe;

1971: le colonel Rudolf Abel, ex-espion soviétique aux États-Unis, meurt d'un cancer du poumon en URSS;

1970: selon les autorités pakistanaises, un typhon et un raz-de-marée pourraient avoir fait un demi-million de morts dans le golfe du Bengale;

1968: les Soviétiques annoncent le lancement du plus gros vaisseau spatial à ce jour: Proton IV;

1933: les États-Unis et l'URSS nouent des relations diplomatiques. Le président Getulio Vargas assume des pouvoirs dictatoriaux au Brésil;

1848: soulèvement populaire à Rome;

1532: le conquistador espagnol Pizzarre fait prisonnier le chef Inca Ahualpa.

Il est né un 16 novembre: le compositeur allemand Paul Gindemith (1895-1963).

Tandis que les enseignants des quelque 11,200 élèves de Brantford, en Ontario, font la grève, certains des jeunes en avaient déjà assez, au deuxième jour de la grève hier, de ce congé et ils sont allés le dire à qui de droit, directement sur le piquet de grève. Leurs parents ont fait de même un peu plus tard, devant les bureaux de la commission scolaire. (Photolaser CP)

La CECM prépare les élections scolaires du mois de juin 1980

par André Tardif

En prévision des élections scolaires qui auront lieu en juin 1980, la CECM entend soumettre des suggestions aux comités d'écoles quant à leur rôle en période électorale face aux interventions de certains candidats, en vue d'éviter les difficultés rencontrées en 1977.

Dans un rapport qu'il soumettait hier aux commissaires, le directeur général adjoint, M. Laurent Portugais, directeur des deux dernières élections, fait état de certains problèmes rencontrés au niveau des écoles de la Commission, attribuables aussi bien aux candidats qu'aux comités d'école.

Ainsi, des dépliants ou documents publicitaires auraient été remis à des élèves, tant en classe qu'à la porte des écoles, par des candidats, des membres de comités de parents ou d'autres intermédiaires. L'appui des membres de certains conseils étudiants aurait même été sollicité en faveur de candidats.

Certains de ces derniers auraient de plus exercé des pressions auprès des directions d'école, de membres de comités de parents, de professeurs ou d'étudiants, tenté de faire distribuer des lettres ou affiches partisanes ou encore de se faire inviter à des manifestations scolaires durant la campagne.

Par contre, plusieurs candidats ont déploré un manque de ressources matérielles ou de locaux, auraient été rejetés par certains comités de parents et souffert d'une ignorance des politiques établies.

Le rapport fait également état, au niveau des comités d'écoles, d'interventions politisées de certains membres, d'un rôle ambigü et d'un manque d'impartialité vis-à-vis les candidats ou l'information, et de l'ignorance de certaines politiques ou procédures concernant, notamment, la location ou réservation de salles, le caractère confidentiel des adresses des parents, la publicité par les élèves et l'invitation d'un candidat ou d'un politicien à des assemblées de parents.

Enfin, on aura déploré un manque d'intérêt des parents et du public en général, en dépit d'une forte publicité, et une ignorance du rôle des commissaires et des comités de parents.

M. Portugais, qui cèdera son poste de directeur de l'Office des élection à M. Raymond Paquin, a rappelé que la CECM avait déjà adopté des principes directeurs sur le rôle et la participation non partisane des comités d'école en période électorale.

Pour la première fois en 1973, par un décret gouvernemental qui en fixait l'échéance à trois ans, les commissaires de la CECM, jusque là nommés par différents organismes, étaient soumis au scrutin universel. Les premiers élus bénéficièrent d'un sursis d'un an à cause de changements annoncés par le ministère de l'Education, et l'élection suivante eut lieu en juin 1977.

Les membres du conseil ont décidé de maintenir leur nombre à 19, soit le maximum permis par les règlements de la CECM. Ils ont par contre choisi d'étudier, lors d'une prochaine session, les limites territoriales de chacun des 19 quartiers actuels, en même temps qu'ils étudieront les orientations à soumettre aux comités d'écoles.

Selon un budget provisoire, l'élection du 9 juin prochain coûtera $1,573,136 à la Commission, frais qui lui seront déboursés par le Conseil scolaire de l'île de Montréal et le gouvernement. Le recensement accapare, avec $589,000, la grosse part du budget, car dans la préparation de la liste, le porte à porte est inévitable pour déterminer l'allégeance religieuse des électeurs montréalais.

Les commissaires ont par ailleurs appris quel usage la CECM entendait faire avec un fonds de $1 million que son surplus accumulé de $9,3 millions lui permet de réinjecter à son budget 1979-80. Une cinquantaine d'écoles seront repeintes au coût de $250,000, un programme d'économie de l'énergie accaparera $200,000 et l'installation ou la modification de systèmes d'alarme un montant égal.

A un commissaire surpris qu'à peine 16% du fonds spécial soit consacré aux affaires pédagogiques, le directeur général, M. Maurice Brunet, a précisé que les différents travaux envisagés étaient depuis longtemps retardés à cause de la politique de restrictions budgétaires, et qu'il était devenu urgent de les réaliser.

Pimparé et Guérin cités à procès pour viols et vols

par Bernard Morrier

Normand Guérin et Gilles Pimparé qui, il y a quelques jours, avaient été reconnus coupables du meutre de deux adolescents, jetés du haut du pont Jacques-Cartier, en juillet dernier, ont comparu hier, devant le juge Bernard Bilodeau, de la Cour des sessions, pour répondre à neuf nouvelles accusations.

Parmi celles-ci, deux ont trait à des viols et les sept autres sont reliées à des vols à main armée, méfaits qui avait été mis en preuve, en tant qu'actes similaires, lors de leur procès pour le meurtre de Chantal Dupont et de Maurice Marcil.

Sur requête du Procureur général, les deux suspects ont été envoyés directement à leur procès, prévu pour la semaine prochaine, sans passer par le stade de l'enquête préliminaire.

On sait que ceux-ci purgent présentement une peine d'emprisonnement à vie pour meurtre au premier degre, ce qui signifie 25 ans derrière les barreaux avant de songer à une libération conditionnelle.

Selon ce qu'il a été permis d'apprendre, Pimparé aurait confié à son procureur qu'il évitait ses déplacements en prison, craignant des représailles du milieu carcéral à son endroit.

Mariage annulé pour bigamie

(par B. Morrier) — Le juge Édouard Martel, de la Cour supérieure, vient d'annuler le mariage d'une dactylo à un chauffeur de taxi, contracté en juillet 1973, après que celle-ci eut fait la preuve que son époux avait versé dans la bigamie, lors de cette union.

Nonobstant la nullité de ce mariage, le juge Martel déclare cependant que celui-ci doit produire ses effets civils en faveur de la jeune femme, à cause de la mauvaise foi du mari, et réserve donc à celle-ci tous ses recours en pension alimentaire, tant pour elle-même que pour l'enfant qui est né lors de ce mariage.

La preuve soumise a démontré que, lors de ce mariage béni devant l'Église catholique, en juillet 1973, le nouvel époux était déjà marié à une autre personne, depuis novembre 1964. Ce n'est qu'en février 1975, donc plus d'un an et demi après le deuxième mariage, qu'un décret de divorce était prononcé sur le premier mariage du mari.

Le tribunal note donc que cet époux n'était pas libre, en juillet 1973, pour contracter son second mariage et qu'il n'était pas de bonne foi, contrairement à celle qu'il épousait.

Outre d'annuler le mariage, le tribunal ordonne également au mari de faire les entrées nécessaires aux régistres de l'état civil, tout en lui imposant les frais de la procédure en nullité.

Les «gais»: décision dans 2 semaines

par Bernard Morrier

C'est dans deux semaines que le juge Marc Beauregard, de la Cour supérieure, tranchera le débat qui oppose l'Association pour les droits de la communauté « gaie » du Québec à la Commission des écoles catholiques de Montréal, devant le refus de cette dernière de louer des locaux à l'organisme, sous prétexte que l'homosexualité est condamnée par l'Église catholique.

Hier, le procureur de la CECM a soutenu que la plainte des « gais » ne tenait pas et qu'elle devait être rejetée en raison de l'article 20 de la Charte des droits et libertés de la personne, qui permet aux organismes d'éducation ou organismes religieux de pratiquer certaines distinctions, qui ne sont pas réputées discriminatoires, si elles sont justifiées par le caractère religieux ou éducatif de l'institution.

Mais l'avocat de l'ADCGQ, Me Dida Berku, a répliqué que, dans le litige opposant les deux parties, la CECM ne devrait plus être considérée comme un organisme éducationnel ou religieux mais plutôt comme un simple locateur de ses immeubles.

Le procureur a ajouté que l'article 10 de cette même charte, qui interdit la discrimination sur les orientations sexuelles, rendait par le fait même le comportement de la CECM illégal.

On se rappellera que l'article 10 avait été ajouté à la Charte des droits de la personne, à la suite de certaines pressions de groupes homosexuels, qui croyaient que cet amendement allait leur garantir une protection absolue contre toutes les formes de discrimination.

Débrayage à la CTRSM

Les 117 chauffeurs CSN de la compagnie Métropolitain-Sud, fusionnée à la Commission de transport de la Rive-Sud, ont décidé de débrayer à compter de ce matin.

Ce débrayage a pour but de faire pression sur le CTRSM en vue de régler le problème d'ancienneté de ces chauffeurs qui, plus vieux en général que ceux de la CTRSM, passeront néanmoins derrière ceux de l'unité d'accréditation en place.

La CTRSM a émis hier soir un communiqué avisant les usagers de la suspension des services sur le réseau autrefois desservi par Métropolitain-Sud.

Les chauffeurs en cause doivent se réunir à l'église Saint-Georges pour se prononcer sur la proposition globale qui vient de leur être présentée. Par ailleurs, l'ordre du jour de la réunion prévoit une discussion et un vote sur un mandat de grève illimité.

Le père des jumelles Dionne meurt à 76 ans

NORTH BAY, Ontario (PC) — M. Oliva Dionne, père des célèbres quintuplées, est mort à l'hôpital, hier, à l'âge de 76 ans.

Les trois jumelles survivantes, qui sont Annette, Cécile et Yvonne, assisteront à l'enterrement à Corbeil, aujourd'hui.

Des membres de la famille ont rapporté que M. Dionne ne se sentait pas bien mercredi soir, mais sa mort a surpris tout le monde.

À l'hôpital de North Bay, on a refusé de dévoiler la cause du décès, disant qu'on ne voulait pas ébruiter l'affaire.

Dans la vie de la famille Dionne, cependant, ce n'est pas la publicité qui a manqué, après le 28 mai 1934.

Ce jour-là, les Dionne sont passés de six à 11 enfants, avec la naissance de cinq petites filles du coup.

C'était la première fois que des quintuplées survivaient, ce qui attira évidemment une foule de photographes, de journalistes et de curieux.

Les jumelles en vinrent rapidement à vivre dans une pouponnière, près de la maison familiale, sans la présence fréquente de leurs parents.

En 1952, les quintuplées quittèrent la maison.

Émilie entra au couvent et mourut à l'âge de 19 ans en s'étouffant au cours d'une crise d'épilepsie. Marie mourut en 1970, apparemment d'un caillot au cerveau.

Cécile, qui est divorcée depuis 1964, a trois fils et une fille. Annette, qui a mis fin a son mariage il y a cinq ans, a trois garçons. Yvonne ne s'est jamais mariée.

Dans leur autobiographie, les jumelles ont vivement critiqué leurs parents de les avoir élevées comme dans un jardin zoologique. L'écrivain Pierre Berton, qui a écrit un livre sur les Dionne, parle plutôt de parents abandonnés.

Certificats de baptême et réseau de faussaires

TORONTO (PC) — Selon l'Ontario Provincial Police, des certificats de baptême et de mariage en blanc, volés en septembre à une église de Sept-Iles, ont servi à une escroquerie aux faux chèques à l'échelle du Canada.

Claude-Raymond Lévesque, de Sept-Iles, devra comparaître mardi en Cour provinciale, à Pembroke, en Ontario, pour répondre à des accusations de possession d'objets volés, d'arme illégale, d'instruments de cambriolage et de marijuana. Un mandat d'arrestation a été émis à l'encontre de Michèle Faucher, 24 ans de Sept-Iles.

L'OPP a révélé qu'elle avait démantelé un réseau qui, selon elle, a pu s'approprier $500,000. L'enquête d'un agent de Pembroke avait mené à la découverte de 33 chèques portant la signature imitée d'un prêtre de cette paroisse de Sept-Iles.

La fouille d'une camionnette achetée en Colombie-Britannique a permis de trouver d'autres faux chèques, a ajouté l'OPP.

Un autre pétrolier explose

ISTAMBUL (AP) — Un pétrolier roumain et un cargo grec sont entrés en collision dans le Bosphore hier matin. Selon les autorités portuaires, 50 marins roumains sur les 54 du pétrolier seraient portés disparus.

Les sauveteurs ont retrouvé un marin mort et ont recueilli trois autres membres de l'équipage du pétrolier roumain l'Independenta'. Aucune information n'a été donnée sur le cargo grec.

Le pétrolier, chargé de brut destiné à la Roumanie, est entré en collision avec le cargo grec 'Evria' à l'entrée du Bosphore, provoquant plusieurs explosions. Une épaisse fumée s'est immédiatement élevée et du pétrole a commencé à se répandre sur la mer.

Les autorités portuaires ont ordonné la fermeture du fameux palais Topkapi, de l'église Sainte-Sophie et de la mosquée Bleue, tous situés sur la péninsule, et l'interruption de tout trafic dans le détroit jusqu'à extinction de la nappe de pétrole en feu, qui dérivait vers un quartier résidentiel.

On ignore encore la cause de la collision. Un communiqué des autorités a demandé aux riverains de la mer de Marmara de « rester vigilants » par crainte que le feu ne déclenche d'autres explosions ou ne provoquent d'autres déversements de pétrole.

Des toitures et des fenêtres de centaines de maisons, en bordure de la mer, ont été soufflées par la puissante explosion qui a suivi la collision.

Perdu !
dans un monde qui devient inconnu...

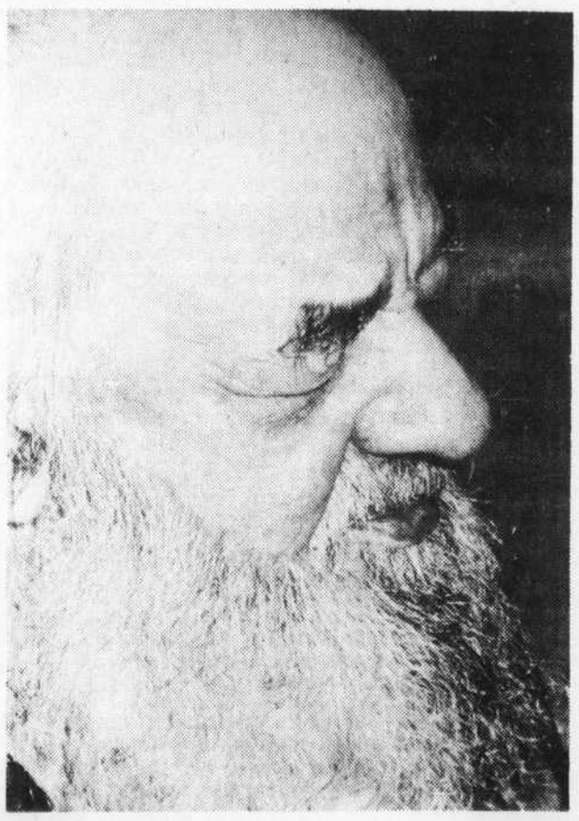

Le monde a autant besoin d'amour que d'intelligence

Noël approche, les petits frères ont besoin de vos dons pour aider les personnes très âgées, démunies et isolées dont ils s'occupent.

Nom.....
Adresse..... App.....
Ville..... Prov.....
Code Postal..... Tél.....

Un reçu pour fins d'impôts pour les dons de plus de $5.00.
No. d'enregistrement 0187757-46-08

Je voudrais de la documentation sur les Petits Frères ☐

LES PETITS FRÈRES DES PAUVRES,
4624 RUE GARNIER MONTRÉAL, QUÉBEC, H2J 3S7

EUROP CAR
Vente et location d'automobiles pour l'Europe
861-0200
ou
861-3906

Évitez les embouteillages du dimanche: téléphonez le samedi.

Chaque dimanche, nos circuits sont très occupés. En effet, tout le monde sait que les tarifs des appels internationaux sont réduits. Il est donc bien normal que l'on veuille téléphoner aux parents et aux amis cette journée-là. Mais saviez-vous que la même réduction est offerte le samedi? (25% du tarif régulier de semaine, de 17h le vendredi à 5h le lundi pour la France, la Grande-Bretagne, l'Italie et l'Irlande; et de 18h le vendredi à 6h le lundi pour Israël.)

Téléphonez aux êtres qui vous sont chers le samedi. Les circuits vers l'étranger sont moins encombrés, la réduction est la même que le dimanche (25% du tarif régulier de semaine) et vous ferez certainement des heureux.

Ces tarifs réduits vous sont offerts par Téléglobe Canada et Bell Canada.

Les tarifs outre-mer pour la France, la Grande-Bretagne, l'Italie, Israël et l'Irlande sont maintenant réduits de 25% le samedi.

36 réfugiés blessés par des obus vietnamiens

CEE: $80 millions pour le Cambodge

BRUXELLES (d'après AFP et Reuter) — L'aide totale que les neuf pays de la CEE vont accorder au Cambodge pour les six mois à venir atteindra $80 millions, soit près de 45 pour cent des besoins minimaux définis par les experts internationaux, apprenait-on hier à Bruxelles de source proche de la commission européenne.

Ces experts, qui avaient initialement pensé que $111 millions seraient nécessaires, chiffrent maintenant à $182 millions l'aide minimale que les pays occidentaux doivent donner au Cambodge pour éviter que la population ne meure de faim.

Les problèmes de l'acheminement de l'aide à la population sont particulièrement délicats. L'aéroport de Phnom Penh a une capacité de 13,000 tonnes par mois seulement, alors qu'une capacité de 25 à 30,000 tonnes serait nécessaire. La Grande-Bretagne, les Pays-Bas, la Belgique et l'Irlande ont proposé de mettre des avions à la disposition du CICR (Comité international de la Croix rouge) et de l'UNICEF. Une partie de l'aide de la CEE est destinée aux partisans de Pol Pot (Khmers rouges), réfugiés près de la frontière avec la Thaïlande.

Mais, le gouvernement provietnamien de Phnom Penh a rejeté hier toute idée de « parachutages alimentaires » au Cambodge.

Dans une mise au point publiée par l'agence officielle SPK, captée à Bangkok, les autorités de Phnom Penh précisent « qu'à aucun moment, il n'a été question de parachutage de l'aide humanitaire ». Elles réaffirment que cette aide « Peut être reçue, d'une manière satisfaisante, par le port de Kompong Som (sur le golfe du Siam), l'aéroport de Pochetong (Phnom Penh) et le port fluvial » de la capitale.

L'agence a souligné que contrairement à certaines informations, l'éventualité des parachutages n'a jamais été abordée au cours de la visite à Phnom Penh, au début de la semaine, d'une délégation de femmes du Congrès des États-Unis.

L'idée des parachutages avait été lancée par M. Jean François-Poncet, ministre français des Affaires étrangères, le 5 novembre dernier, lors de la conférence des Nations unies sur l'aide au peuple cambodgien.

Mais, au moment où l'Assemblée générale des Nations unies demande, à une très large majorité, un retrait immédiat de toutes les troupes étrangères du Cambodge, et l'arrêt des combats, les forces vietnamiennes engagées contre les Khmers rouges et les Khmers serei (Khmers libres, anti-communistes) accentuent leur pression dans l'ouest du Cambodge, le long de la frontière thaïlandaise.

A partir de leurs bases installées sur l'importante route nationale cinq, à quelques kilomètres des villes frontalières de Aramyaprathet (Thaïlande) et de Poipet (Cambodge), les artilleurs vietnamiens bombardent quotidiennement, au canon de 130mm et au mortier de 82 mm, les camps khmers serei et khmers rouges échelonnés le long de la frontière de la province de Battambang sur quelque cent cinquante kilomètres: de la région de Pailin, à une centaine de kilomètres au sud de Poipet, jusqu'à un secteur situé à environ cinquante kilomètres au nord de cette localité.

Un camp khmer serei, situé au nord de Aranyaprathet a reçu, en quelques heures, mercredi, une soixantaine d'obus de 130 mm au cours d'un bombardement considéré par les autorités militaires thaïlandaises comme le plus important tir d'artillerie observé jusqu'à présent.

Aussi, 36 réfugiés cambodgiens ont été blessés du côté thaïlandais de la frontière par des obus tirés du Cambodge, rapporte un communiqué militaire.

Cinq camions transportant des secours pour les réfugiés vivant dans la région, qui sont estimés à 250,000, se trouvaient dans le secteur au moment de l'incident. Huit personnes doivent subir un traitement à l'hôpital, indique-t-on de source militaire. Une vingtaine d'obus sont tombés du côté thaïlandais de la frontière près du village de Non Marmoon, au nord d'Aranyaprathet et des dizaines sont tombés du côté cambodgien précise-t-on.

L'incident s'est produit dans une région où se trouvent plusieurs milliers de Khmers serei. Le gouvernement de Bangkok, qui a accusé les forces vietnamiennes d'être responsables de l'attaque, ont protesté à trois reprises auprès des nations unies. Cet incident est survenu peu avant l'arrivée à Bangok d'une mission de l'ONU qui doit enequêter sur la situation à la frontière Khméro-thaïlandaise. De source autorisée, on s'attend à un accroissement de la tension, après le regain de la poussée vietnamienne contre les Khmers rouges de Pol Pot et les Khmers serei. Dans les milieux militaires thaïlandais, on s'attend dans les prochaines semaines à une offensive visant à écraser la résistance.

Le Portugal gagné par le terrorisme urbain?

LISBONNE (AFP) - Deux attentats à quarante-huit heures d'intervalle faisant au total 2 morts et 4 blessés: jamais le Portugal n'avait connu cela, même au plus fort de la révolution d'avril 1974 où des troubles qui se sont produits pendant les deux années suivants lors de la contestation sur l'application de la réforme agraire.

Après l'agression à la mitraillette et à la grenade, mardi à Lisbonne, contre l'ambassadeur d'Israël au Portugal et celui, hier matin, dont a été victime un militant d'extrême-gauche dans la région de Coimbra, on peut légitimement se demander si le Portugal n'est victime que d'une flambée de violence passagère ou s'il entre dans la catégorie des pays où règne en maître le terrorisme urbain.

Le Portugal révolutionnaire et post-révolutionnaire a été remarquablement calme, malgré une situation économique et sociale difficile et une situation politique instable marquée par 11 gouvernements en 5 ans. Les seuls actes de terrorisme enregistrés depuis la révolution ont été l'incendie criminel de permanences de partis politiques en 1975, la pose d'une bombe à l'ambassade de Cuba en avril 1976 (2 morts), et le meurtre en août dernier dans la région de Porto d'un industriel soupçonné de trafic de diamants et d'or.

Cet été, un affrontement entre forces de l'ordre et salariés agricoles avait fait 2 morts en Alentejo (zone d'application de la réforme agraire) et quelques bombes ont éclaté, sans faire de victimes. Mais selon les observateurs, il s'agissait sans doute d'avantage des conséquences d'une situation pourrissante que d'un plan concerté de déstabilisation du régime ou de la société portugaise.

Il en est peut-être autrement aujourd'hui. Aux provocations toujours possibles en période électorale de la part d'extrémistes de droite ou de gauche (le Portugal élit une nouvelle Assemblée le 2 décembre), peut s'ajouter la présence au Portugal de groupes politiques ou terroristes étrangers.

Certains milieux ont évoqué la présence possible au Portugal de militants de l'ETA (mouvement nationaliste basque espagnol) qui se serviraient de ce pays comme base pour la préparation d'actions violentes dans l'Espagne toute proche, ou de membres des Brigades rouges italiennes.

Rien de ceci n'a été prouvé, mais les réactions des milieux politiques de la presse et du public après l'attentat de mardi montrent à l'évidence que le Portugal craint de se voir entraîné dans l'engrenage du terrorisme.

Jose Manuel Placido, victime hier d'un attentat à Marinha Grande (centre du Portual), était un ancien militant du Parti révolutionnaire du prolétariat » (PRP-extrême gauche), et non du parti révolutionnaire des travailleurs (PRT-Trotskiste) comme il avait été indiqué dans un premier temps par la police, apprend-on de source proche du PRP.

Selon la même source, Jose Placido aurait exercé dans le temps les fonctions de trésorier du parti. Il se trouvait actuellement en liberté provisoire, après avoir été arrêté en juin 1978 en compagnie d'un des principaux dirigeants du PRP, Mme Isabel do Carmo. Il était accusé d'être impliqué dans le dynamitage, en 1978, d'une statue de l'ancien dictateur Salazar.

Le quotidien de gauche Diario de Lisboa écrit que l'attentat aurait pu être un acte de vengeance. Selon certains milieux de PRP, cités par le quotidien, Placido n'aurait pas eu « un comportement très correct en prison », et aurait été à l'origine de l'arrestation de Mme do Carmo, ainsi que d'autres dirigeants du parti actuellement détenus.

Placido a été tué de plusieurs balles de revolver dans une rue de Marinha Grande par un jeune homme circulant à bord d'une petite voiture, alors qu'il accompagnait sa femme à son travail.

Brejnev: une succession «en douceur» dans un an?

MOSCOU (AFP) — Les problèmes de la succession de M. Leonid Brejnev chef de l'État et du Parti soviétiques, pourraient être résolus l'année prochaine au cours du 26ème congrès du PCUS initialement prévu pour 1981, estiment les observateurs à Moscou.

Un nouvel indice est venu récemment confirmer cette thèse soutenue depuis quelque temps par les observateurs étrangers. Dans le discours qu'il a prononcé à l'occasion des cérémonies du 62ème anniversaire de la Révolution d'Octobre, M. Andrei Kirilenko, chargé des affaires du parti au secrétariat du Comité central, a laissé entendre que le prochain congrès aurait lieu l'année du 110ème anniversaire de la naissance de Lénine, soit en 1980.

Ceci aurait l'avantage de ne maintenir qu'un an encore, aux Affaires, M. Brejnev, dont la santé fait périodiquement l'objet des supputations les plus diverses. L'actuel numéro 1 soviétique contrôlerait ainsi lui-même le processus de sa succession, qui pourrait donc s'effectuer sans heurts, un cas sans précédent dans l'histoire du parti communiste soviétique.

Si ce schéma apporte quelques précisions sur le processus de la passation du pouvoir, il ne donne aucune indication nouvelle quant aux personnes qui seront appelées à la tête du pays. Les mêmes noms reviennent: Andrei Kirilenko (72 ans) ou Konstantin Tchernenko (67 ans), l'homme dont M. Brejnev a supervisé la rapide ascension. Le manque d'envergure du protégé de M. Brejnev, avait, ces derniers temps, amené les experts occidentaux, qui à une certaine époque, en avaient fait le dauphin le plus sûr, à réviser leurs pronostics.

Toutefois, les rumeurs selon lesquelles M. Viktor Grichine (65 ans), le premier secrétaire de Moscou, pourrait accéder à la fonction suprême ont été accueillies avec le plus grand scepticisme, dans la capitale soviétique, où l'on s'accorde généralement à le trouver par trop terne pour pouvoir prétendre à un brillant avenir.

Ainsi, si l'on estime que la nouvelle équipe dirigeante devrait être constituée dans un an, les prétendants actuels ont encore tous leurs chances mis à part peut être M. Kossyguine, l'actuel président du Conseil des ministres soviétiques, que l'on désignait généralement pour succéder au poste principalement honorifique de président du présidium du Soviet suprême actuellement occupé par M. Brejnev.

Le premier ministre a disparu de la scène politique vraisemblablement pour raisons de santé depuis près d'un mois, et les rumeurs sur son éventuel départ précipité ont remis à l'ordre du jour les questions que l'on se pose sur la manière dont l'actuel Politburo envisage de renouveler l'équipe dirigeante, dont la moyenne d'âge est de 69 ans.

Ainsi, après MM. Kirilenko et Tchernenko, MM. Youri Andropov (65 ans), chef du KGB, Dmitri Oustinov (71 ans, ministre de la Défense), Grigori Romanov (56 ans), « patron » de Léningrad, Viktor Chtcherbitski, 61 ans, premier secrétaire du parti ukrainien, font toujours figure d'éventuels dauphins.

Toutefois, il convient de souligner que si le transfert de pouvoir a effectivement lieu dans un an, nombre d'éléments nouveaux peuvent intervenir, qui modifieraient considérablement les pronostics actuels.

RDA: relève des troupes russes

BERLIN (AFP) — L'URSS a procédé depuis le 15 octobre à la relève par pont aérien d'environ 100.000 hommes de ses troupes stationnées en RDA, et à celle de quelques unes de ses unités cantonnées en Pologne, apprend-on de source informée à Berlin-Ouest.

Le chiffre mentionné pour la RDA correspond en gros aux effectifs de neuf des vingt divisions maintenues par l'URSS en RDA. Il comprend aussi les familles des militaires concernés.

On souligne de même source informée qu'il n'a pas été possible d'établir si l'opération a été accompagnée d'un début du retrait des 20.000 hommes que M. Leonid Brejnev, chef de l'État soviétique, a assuré être disposé à enlever de RDA pour démontrer le désir de détente de l'URSS.

M. Brejnev a exprimé cette intention le 6 octobre à Berlin-Est, à l'occasion de la commémoration du 30ème anniversaire de la RDA. Il avait ajouté que l'URSS retirerait d'Allemagne de l'Est, simultanément et d'ici un an, un millier de chars.

Ces relèves ont lieu deux fois par an, au printemps et à l'automne. Elles ont lieu à partir de sept aérodromes militaires répartis dans toute la RDA, mais elles sont coordonnées par le centre de contrôle aérien est-berlinois de Schoenefeld.

Le pont aérien est assuré par des avions à grande capacité de l'Aeroflot, Tupolev-154 et Illyouchine-62, qui ont effectué cette fois environ 1400 rotations entre l'URSS et la RDA. Le pont aérien sert à l'entraînement des pilotes à des opérations logistiques de portée stratégique.

En ce qui concerne la Pologne, les milieux compétents de Berlin-Ouest ont constaté que c'est la première fois qu'une relève par pont aérien a lieu parallèlement à celle concernant la RDA. Ces experts ont toutefois remarqué que cette opération a revêtu une ampleur bien moindre que dans le sens URSS/RDA.

Colloque

La presse et l'Énergie

Comment arriver à comprendre les crises économiques et les choix politiques:

l'économie d'énergie, la croissance inévitable, le nucléaire...?

Où dénicher l'information?

La presse a-t-elle fait son travail jusqu'à maintenant?

Exposés et débats avec **Michel Bosquet,** le Nouvel Observateur, **Jeff Carruthers,** FP Publications, **Jean-Guy Duguay,** La Presse et **Renaud Lapierre,** ancien chef de cabinet du ministre délégué à l'énergie et **Luc Ouimet,** président du comité de citoyens de St-Jean-de-Matha.

SAMEDI le 24 NOVEMBRE de 9h30 à 18h00
UNIVERSITÉ LAVAL
PAVILLON DE KONINCK

Organisé par la Fédération professionnelle des journalistes du Québec et l'Association des communicateurs scientifiques.

les Obligations d'Epargne du Canada

NOUVEAU TAUX

12%
la première année

10½%
chacune des 6 années suivantes

PÉRIODE DE VENTE PROLONGÉE JUSQU'AU 19 NOVEMBRE

Vous avez maintenant jusqu'au 19 novembre inclusivement pour acheter vos nouvelles Obligations d'Epargne du Canada sans avoir à payer l'intérêt couru.

• Tout le monde en profite
Tous ceux qui ont acheté ou qui achèteront les nouvelles Obligations d'Epargne du Canada bénéficieront d'un rendement accru, même si les certificats d'obligations indiquent le taux original. Le rendement annuel moyen à l'échéance des obligations achetées jusqu'au 19 novembre 1979 inclusivement est maintenant porté à 10,78%.

• Sûres, rentables, faciles à encaisser
Les Obligations d'Epargne du Canada sont un placement sûr puisqu'elles offrent comme garantie l'ensemble des richesses du pays. De plus, elles rapportent bien, d'année en année, et sont faciles à encaisser lorsque vous le désirez.

• Un choix d'obligations
Les Obligations d'Epargne du Canada vous sont offertes sous deux formes:
—L'obligation à intérêt régulier, qui paie intérêt le 1er novembre de chaque année.
—L'obligation à intérêt composé, qui permet de réinvestir automatiquement l'intérêt et de gagner de l'intérêt sur l'intérêt.
Grâce aux nouveaux taux, une obligation à intérêt composé de $100 vaudra $204.82 à l'échéance dans 7 ans.

• Faciles à acheter
Les nouvelles Obligations d'Epargne du Canada sont déjà en vente chez tous les agents vendeurs autorisés: banques, courtiers, sociétés de fiducie et caisses populaires. Vous pouvez les acheter en différentes coupures et jusqu'à concurrence de $25 000. Ne tardez pas! Achetez les vôtres dès aujourd'hui.

Rendement accru des émissions antérieures

Le taux de rendement de toutes les émissions d'Obligations d'Epargne du Canada en cours a été augmenté à 12% pour l'année commençant le 1er novembre 1979 et demeure à 10½% pour chacune des années suivantes jusqu'à leur échéance respective. Voici comment cette mesure s'appliquera:

Émissions datées d'avant 1977

Les bonis payables en espèces à l'échéance des émissions de ces obligations seront augmentés en fonction de cette majoration du taux de rendement. Ces nouveaux bonis sont calculés de manière à donner un rendement équivalent à 12% du 1er novembre 1979 au 31 octobre 1980, et à 10½% du 1er novembre 1980 jusqu'à leur échéance respective. À compter du 1er novembre 1979, les nouveaux taux d'intérêt affecteront de la façon suivante le rendement annuel moyen à l'échéance et les bonis payables sur chaque émission:

Émissions	Échéance 1er nov.	Rendement annuel moyen à l'échéance à compter du 1er nov. 1979	Bonis en espèces à l'échéance par $100
1967/68	1980	12,00%	$ 6.00
1968/69	1982	11,05%	$13.56
1970/71	1981	11,29%	$ 6.96
1971/72	1980	12,00%	$ 4.25
1972/73	1984	10,86%	$19.35
1973/74	1985	10,81%	$24.06
1974/75	1983	10,93%	$ 5.58
1975/76	1984	10,86%	$ 8.48
1976/77	1985	10,81%	$12.36

Le fait d'encaisser vos coupons ou vos chèques d'intérêt n'affecte en rien votre droit au boni en espèces. La seule condition à remplir est de garder l'obligation elle-même jusqu'à la date d'échéance.

Émissions 1977/78, 1978/79

Une obligation à intérêt régulier de $1 000 de ces émissions rapportera maintenant un intérêt de $120 le 1er novembre 1980 et de $105 chacune des années suivantes jusqu'à l'échéance.

Dans le cas des obligations à intérêt composé, l'intérêt sera maintenant accumulé au nouveau taux de 12% pour l'année commençant le 1er novembre 1979 et à celui de 10½% pour chacune des années suivantes jusqu'à leur échéance respective. De plus, l'intérêt sur l'intérêt s'accumulera au nouveau taux de rendement annuel moyen à l'échéance de chacune des émissions (10,78% pour l'émission 1977/78 et 10,81% pour l'émission 1978/79). Une obligation à intérêt composé de $100 de l'émission 1977/78 vaudra maintenant $237.21 à l'échéance en 1986. Une obligation de $100 de l'émission 1978/79 vaudra maintenant $202.81 à l'échéance en 1985.

Achetez les vôtres dès aujourd'hui!

Israël mènera un vaste programme de colonisation en Cisjordanie en 80

JERUSALEM (AFP) — La Commission ministérielle israélienne pour les implantations dans les territoires occupés a adopté hier un vaste programme pour l'année prochaine, que le vice-président du conseil, M. Simkha Erlich, s'est empressé de dénoncer comme étant une « démonstration ostentatoire ».

En revanche, le gouvernement a décidé de ne pas prendre encore de décision au sujet de l'évacuation des colons d'Eilon-Moreh. La Cour suprême avait décidé que ce point d'implantation devait être démantelé d'ici la semaine prochaine.

La décision de la commission porte sur « le renforcement des localités et villages déjà existants, la création de 19 nouveaux villages, dès que les plans à ce sujet seront présentés et approuvés, et la transformation en points de peuplement civils de 12 points déjà existants qui n'étaient occupés que par des unités de soldats-agriculteurs (corps du Nahal).

Ce programme a été approuvé par le président du conseil, M. Menahem Begin, les ministres Ezer Weizman (Défense nationale), Yigal Horowitz (Finances), Zeboukoun Hammer (Education) et Shmouel Tamir (Justice). En revanche, M. Erlich l'a sévèrement critiquée et à voté contre.

M. Erlich a estimé devant la presse que cette décision, qui implique la construction de plusieurs milliers de logements dans les territoires occupés et « coûtera environ cent milliards de livres (plus de trois milliards de dollars), avait été adoptée à titre de démonstration ostentatoire et constituait une capitulation devant les exigences du parti national religieux », membre de la coalition gouvernementale.

Le ministre de l'Education, M. Hammer, partisan de l'implantation à outrance, a déclaré de son côté: « Nous pensons, le premier ministre en tête, qu'avant de démanteler Eilon-Moreh, nous devons nous adresser en tout premier lieu au tribunal suprême pour lui demander de préciser ses intentions ». Selon lui, « les habitants d'Eilon-Moreh ne sont pas installés sur les 12.5 hectares de propriété privée devant être restitués à ses propriétaires. Ces terres sont pour le moment inutilisées. Mais, le tribunal n'a pas dit si sa décision porte sur les autres terres où se trouve actuellement le village, habité par 17 familles ».

Ce point de vue a été sévèrement critiqué par le ministre de la Justice. M. Tamir a déclaré que « la décision de la Cour suprême ne faisait aucune place à l'équivoque ». « Ignorer celle-ci ou lui prêter une ambiguité qu'elle n'a pas est une manifestation de mépris envers la justice », a-t-il conclu.

La classe politique palestinienne en Cisjordanie et Gaza s'est soudée hier pour la première fois en douze ans d'occupation israélienne après les mesures prises par Israël contre M. Bassam Chakaa, maire de Naplouse (nord de la Cisjordanie).

Les maires de plusieurs cités dans la bande de Gaza ont rencontré hier à Naplouse leurs collègues de Cisjordanie et ces derniers se rendront à leur tour demain à Gaza dans une manifestation d'unité. Ces démarches font suite à trois jours de flottement, en l'absence d'instructions de l'OLP. Mais, apprend-on de sources bien informées, plusieurs coups de téléphone, transitant par des capitales étrangères comme Londres et Rome, avaient fini par convaincre mercredi soir les maires des deux territoires à présenter leur démission. Celle-ci est la conséquence de l'emprisonnement dimanche dernier du maire de Naplouse qui, dans une conversation avec un général Dany Matt avait exprimé sa « compréhension » pour les motivations des Palestiniens auteurs d'attentats terroristes. En riposte, les maires réunis hier à Naplouse ont proclamé dans leurs discours: « Nous sommes tous des Bassam Chakaa ».

De son côté, la Cour suprême israélienne a demandé aux autorités de surseoir à l'expulsion envisagée de M. Chakaa et de justifier davantage cette mesure. En attendant, le maire de Naplouse entame aujourd'hui une grève de la faim dans sa prison de Lod en Israël.

La population de Cisjordanie lui a manifesté sa solidarité en faisant grève hier, mais il n'y a pas eu de troubles majeurs et la plupart des 70,000 journaliers arabes sont allés travailler en Israël.

D'autre part, les observateurs se demandent si la démission des maires n'arrange pas les affaires d'Israël en écartant les principaux opposants au projet égypto-israélien d'autonomie administrative. Les maires ont déclaré hier qu'ils ne reviendraient pas dans leur mairie aussi longtemps que M. Chakaa n'aura pas été rétabli dans ses fonctions. Si ce dernier est expulsé, Israël sera amené à se substituer aux municipalités et à faire un pas vers l'annexion pure et simple des deux territoires occupés.

La mesure d'expulsion prise à l'encontre du maire de Naplouse, « n'encouragera jamais les Palestiniens à se joindre aux négociations sur l'autonomie », a estimé hier la radio du Caire.

Selon la radio, la décision adoptée à l'égard du maire palestinien montre qu'Israël « cherche à se soustraire aux responsabilités découlant des accords de Camp David ». Le gouvernement israélien, poursuit la radio, « n'aurait jamais adopté une telle décision à l'égard d'un maire « israélien ».

Évoquant enfin dans le même contexte le maintien par Israël de sa politique d'implantation, la radio souligne que « l'État hébreu lance, aujourd'hui, par son attitude, un défi au processus de paix ».

De leur côté, les États-Unis ont exprimé hier leur « inquiétude » à la suite de la décision du gouvernement israélien d'expulser le maire de Naplouse. « Cette expulsion, a déclaré le porte-parole du département d'État, M. Hodding Carter, est clairement une action qui a des répercussions psychologiques profondes sur les notables de Cisjordanie et sur la population (des territoires occupés) toute entière ».

« Nous pensons qu'avec les négociations sur l'autonomie en cours, des efforts spéciaux doivent être entrepris par toutes les parties pour éviter des actions risquant de rendre les pourparlers plus difficiles », a ajouté M. Carter.

Le sommet de Tunis bute sur le Sud-Liban

TUNIS (AFP) — Le problème du Sud-Liban apparaît d'ores et déjà comme le principal obstacle sur lequel vont buter les travaux de la conférence des ministres arabes des Affaires étrangères, qui a débuté hier à Tunis.

Les premières discussions à huis-clos ont abouti à l'adoption d'un ordre du jour en trois points.

Selon des sources proches de la conférence, la délégation libanaise a demandé l'inscription en tête du problème du Sud-Liban, mais l'unanimité s'est faite pour estimer que la crise globale du Proche-Orient devait être discutée en premier lieu.

Dans leurs discours d'ouverture, les orateurs ont notamment souligné que la solution au Sud-Liban passait par la consolidation de l'autorité de l'État libanais sur la région, ainsi que par une entente libano-palestinienne supposant le maintien des Palestiniens.

La conférence doit poursuivre les discussions sur le chapitre du conflit israélo-arabe, qui comprend les derniers développements de la situation au Proche-Orient depuis la signature par l'Égypte du traité de paix « séparé » avec Israël, et, notamment, la coopération arabo-africaine et le dialogue euro-arabe.

Cette première journée a par ailleurs été marquée par l'affaire du « gel » des capitaux iraniens aux États-Unis. La décision américaine aurait suscité, en marge de la conférence, de sérieuses réserves de la part de plusieurs ministres arabes.

Le chef de la délégation libyenne aurait demandé à la conférence, a-t-on appris de bonne source, de prendre une décision à ce sujet. Cependant, selon cette source, les ministres arabes, dont plusieurs considèrent la décision américaine comme « un dangereux précédent dans les relations internationales », auraient estimé que l'examen de cette question ne pourrait être, éventuellement, envisagé qu'après l'épuisement des sujets à l'ordre du jour, déjà très chargé.

Sainte-Catherine est restituée à l'Egypte

TEL-AVIV (AFP) — Le Mont Sinaï et le monastère de Sainte-Catherine ont été restitués hier à l'Égypte, deux mois et demi avant la date prévue, en témoignage de bonne volonté envers le président Sadate qui veut y célébrer le deuxième anniversaire de sa visite historique à Jérusalem.

On croit savoir, de source informée à Jérusalem, que le chef de l'État égyptien viendra prier sur le site où Moïse, il y a 35 siècles, reçut de Dieu les tables de la loi, mais ne posera pas encore la première pierre du site oecuménique qu'il veut y créer, et qui doit comprendre une mosquée, une église et une synagogue.

Une brève cérémonie militaire a marqué le transfert. Elle était présidée par les deux chefs des délégations à la commission militaire mixte israélo-égyptienne, le général Dov Sion (Israël) et le général Seif Eddine Arou Schnaf (Égypte).

Avec le Mont Sinaï, qui se dresse à 2250 m d'altitude, et le grand plateau, situé à une altitude de 1600 m, où a été construit le monastère grec-orthodoxe de Ste-Catherine, l'Égypte récupère un territoire de 1.500 km2 qui, grâce aux efforts de la société israélienne pour la protection de la nature et malgré la construction d'un petit aéroport, a conservé tout son caractère sauvage.

En effet, seul du matériau local, un granit gris, presque noir, a été utilisé pour la construction des quelques bâtiments: une école d'étude de la nature, un hôtel, une auberge de jeunesse (44 et 96 lits respectivement), et le restaurant de l'aérogare dont le propriétaire négocie actuellement le rachat par son successeur égyptien.

L'école de la nature va être prise en charge par l'université d'Ismailia, et l'on croit savoir que les géologues, botanistes et biologistes israéliens pourront y continuer leurs recherches, côte à côte avec les savants égyptiens.

D'autre part, jusqu'au 25 janvier (date de la fin de la première phase du retrait israélien, au cours de laquelle le Mont Sinaï aurait normalement dû être évacué), une petite équipe israélienne de techniciens restera en place, pour initier les Égyptiens aux difficultés de l'atterrissage et du décollage sur la petite piste. Longue de 1800 m et encastrée dans les montagnes, ne disposant pas de radars, elle est en effet d'accès difficile, et n'est autorisée qu'aux petits avions de tourisme et aux Hercules.

Les touristes israéliens pourront pour leur part continuer de visiter la région, après une interruption de cinq jours. Mais ils ne pourront désormais arriver qu'en voiture.

Mais si Israël abandonne le Mont Sinaï, il conservera, jusqu'à la fin de la dernière phase de l'évacuation, le Mont Catherine voisin — sur lequel les anges avaient, en tout premier lieu, transporté le corps de la jeune chrétienne martyrisée à Alexandrie. Avec ses antennes et ses radars, il sera l'une des positions de contrôle que conservera Israël pendant la période intérimaire.

Enfin, les installations d'observation et de surveillance électronique de Oum Hashiba, situées près des bases stratégiques de Milta et Guiddi dans le Sinaï, ont été détruites par le génie israélien.

Selon les correspondants militaires israéliens, ces isntallations ne sont plus, depuis une semaine, qu'un amas de décombres fumants. Seul, un petit groupe de soldats israéliens resterait sur place jusqu'à l'évacuation totale de ce secteur par Israël, dans deux mois.

Ces installations, qui se trouvaient à une altitude de 723 mètres, étaient considérées comme « les yeux d'Israël dans le sud ». Leur construction, en 1969, et leur équipement avait coûté près de 100 millions de dollars à Israël.

Le Caire s'attend à être condamné à Tunis

LE CAIRE (AFP) — L'Égypte sera, une fois de plus, sur la sellette au sommet arabe qui se réunira du 20 au 22 novembre à Tunis.

Si les dirigeants égyptiens, le président Sadate en tête, émettent les plus grands doutes sur la capacité qu'auront les États arabes à trouver une solution concrète au problème libanais, objet principal de la réunion, ils savent en revanche qu'à Tunis comme à Bagdad, l'unanimité se fera contre Le Caire.

« Je m'attends à des réactions hystériques et émotionnelles des pays arabes lors de la normalisation des relations avec Israël et l'échange d'ambassadeurs entre l'Égypte et Israël en février prochain », déclarait publiquement le chef de l'État égyptien il y a quarante-huit heures. Mais il enchaînait aussitôt: « Elles ne changeront rien au cours de l'histoire ».

Une nouvelle riposte des États arabes tant sur le plan politique qu'économique, en réponse à l'échéance de février, est donc attendue au Caire où l'on ne s'inquiète nullement des conséquences du boycottage arabe sur l'économie égyptienne.

L'arrêt de l'aide financière officielle arabe a été largement compensé par l'aide américain et occidentale. Les perspectives pétrolières du Sinai recouvré, les droits de passage dans le canal de Suez, le bas de laine d'un milliard six cent millions de dollars que les expatriés égyptiens expédient chaque année dans leur pays, et les revenus touristiques, permettent aux experts d'affirmer que les finances, sinon l'économie égyptienne ne se portent pas mal.

Mais sur le plan de sa politique extérieure, l'Égypte n'est pas aussi rassurée que l'affirment les déclarations officielles. Le dernier sommet de La Havane lui a permis de constater qu'ell a aujourd'hui, au sein du tiers monde, plus d'ennemis que d'amis. L'Afrique elle-même sur laquelle elle comptait, ne s'est pas révélée un allié très efficace en cette occasion. Et c'est notamment pour cette raison que le chef de la diplomatie égyptienne, M. Boutros Ghali, vient d'entreprendre dans treize capitales africaines une campagne d'explications et d'information.

À quelques jours du sommet de Tunis, les responsables égyptiens se posent la question de savoir ce que les pays arabes peuvent faire de plus dans l'escalade des sanctions contre l'Égypte. Le Caire est politiquement isolé du monde arabe. Mais la plupart des compagnies aériennes arabes continuent à desservir la capitale égyptienne. L'aide gouvernementale des pays arabes est tarie. Mais les capitaux privés arabes sont toujours présents en Égypte. Plus d'un million d'expatriés égyptiens et les substantielles économies qu'ils y amassent circulent librement entre Le Caire et les pays arabes. Les organismes inter-arabes ont déserté Le Caire, mais les organismes internationaux sont toujours là et l'Égypte est présente dans toutes les instances internationales. Les pays arabes veulent-ils et peuvent-ils, en fonction des commodités qu'eux mêmes y trouvent, couper ces derniers cordons ombilicaux? Nul, en tout cas, ne semble au Caire se préoccuper de ces problèmes. La presse n'évoque le sommet de Tunis que pour prédire que les États arabes seront bien incapables de trouver d'autre solution que de « geler le problème libanais ». Et elle préfère également rappeler les propos du président Sadate selon lequel « dans un monde arabe qui s'entre-déchire, l'Égypte reste actuellement le seul hâvre de paix ».

DÉCORATEURS ENSEMBLIERS

MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET

DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS

878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal

Au Canada,
aucune autre ligne aérienne
n'est supérieure à Air Canada.

Incontestablement!

Air Canada est la seule ligne aérienne à desservir, de Montréal, 31 autres villes canadiennes.

Air Canada compte en moyenne, par jour, 550 décollages et atterrissages au Canada seulement, ce qui équivaut à un départ à toutes les 2.9 minutes.

Air Canada possède 105 appareils, soit la flotte la plus importante du Canada.

Air Canada ne craint pas les comparaisons avec les autres lignes aériennes canadiennes.

Plus que des mots, voici des faits

De Montréal (Dorval) à

Vancouver
9 vols par jour dont le seul vol sans escale à être offert en début de soirée à 18h25.

Calgary
au moins 8 vols par jour, dont 2 avec une seule escale à 7h et à 7h25, et le seul vol sans escale en début de soirée à 19h25.

Edmonton
au moins 8 vols par jour dont 1 avec une seule escale à 17h35.

Régina
au moins 6 vols par jour, le premier à 7h05 et le dernier à 17h.

Winnipeg
au moins 9 vols par jour, dont 1 sans escale à 18h25.

Toronto
sur semaine, 14 vols Rapidair et 2 vols réguliers par jour, sans escale, s'échelonnant de 6h50 à 22h. En week-end, 10 par jour. Quelle fréquence!

Ottawa
au moins 8 vols par jour tous les jours de la semaine, de 6h55 à 22h35.

Halifax
4 vols par jour, tous sans escale, le premier à 8h50, le dernier à 19h.

Cet horaire est sujet à changement sans préavis.

Et nous allons également à...

Charlottetown, Fredericton, Gander, Moncton, Saint-Jean (N.-B.), Stephenville/Corner Brook, St-Jean (T.-N.), Sydney/Glace Bay, Yarmouth, Québec, Val d'or, Sept-Îles, Saguenay/Bagotville, Rouyn/Noranda, London, North Bay, Sault-Ste-Marie, Sudbury, Thunder Bay, Timmins, Windsor, Saskatoon, Victoria.

N'hésitez pas à communiquer avec votre agent de voyage ou avec Air Canada, au 931-4411, pour obtenir tous les renseignements qui faciliteront vos déplacements d'affaires.

On y va ensemble

AIR CANADA

Renouveau syndical à l'Union des artistes

par Angèle Dagenais

Seize membres de l'Union des artistes dont un grand nombre d'anciens démissionnaires de l'administration Rivard d'avril dernier ont décidé d'unir leur force et présenter une équipe (une « slate » en jargon syndical) qu'ils souhaitent gagnante aux élections prochaines, aux postes d'administrateurs et au comité exécutif. Cette équipe s'est donnée le nom de Renouveau syndical et s'engage à s'attaquer de front à tous les problèmes qui ont sapé et miné l'image de ce syndicat depuis quelques années: membres de l'Union qui ont agi comme « scabs » dans les conflits syndicaux sous prétexte de respecter leurs contrats (CJMS, CKVL et Télé-métropole), syndicalisation de force des journalistes pigistes de Radio-Canada, accessibilité à l'information au sein de l'Union, absentéisme aux assemblées générales, efficacité des services aux membres, etc.

Le Renouveau syndical est convaincu que l'Union s'est véritablement enlisée dans un grand nombre de ces dossiers dans ses relations avec les autres syndicats, certains de ses membres et les employeurs sous l'ancienne administration et qu'elle a très « mauvaise presse » d'une façon générale dans le grand public. Comme le faisait remarquer Claude Préfontaine, l'Union, en 1962 par exemple, a donné le coup de collier qu'il fallait, a fait équipe autour du regretté Pierre Boucher pour faire passer l'Union, de syndicat d'affaires qu'il était à un véritable syndicat professionnel. L'équipe du Renouveau syndical se propose aujourd'hui de sortir de la même façon l'Union de l'ornière dans laquelle elle s'est laissée coulée pour lui redonner des priorités véritablement « syndicales », culturelles, sociales et administratives. Cet examen de conscience comme l'appelle Louise Deschâtelets devra être fait par tous les membres, de bonne foi, afin de pouvoir repartir sur des bases de travail saines, fonctionnelles et cohérentes.

L'objectif de la présente équipe n'est pas de déterrer de vieilles chicanes, tel que le faisait remarquer Jacques Thériault, ou « d'avoir la tête de Rivard » comme certains l'ont laissé entendre, mais bien de proposer du neuf parce que les anciennes recettes ont prouvé qu'elles étaient inefficaces.

Dans le conflit qui oppose les journalistes de Radio-Canada à l'Union dont ils refusent l'allégeanee, Louise Deschâtelets et Claude Préfontaine ont tous deux indiqué que le Renouveau syndical n'était pas pour faire du « tordage de bras » ou de syndiquer les gens malgré leur volonté. La question toutefois de savoir si l'Union doit avoir des prétentions dans le domaine du journalisme reste entier. Comme le faisait remarquer Claude Préfontaine, l'Union des artistes est un syndicat de pigistes et par le passé certains pigistes de l'information ont accepté de se faire représenter par elle. Si tel n'est plus le cas aujourd'hui, il faudra respecter la volonté des gens.

Par ailleurs Mme Deschâtelets a fait remarquer que le Conseil canadien des relations de travail qui a demandé l'avis des 150 journalistes de Radio-Canada par voie de scrutin secret dans ce litige n'a jamais dépouillé le vote et n'a pas l'intention de le faire avant janvier où il doit tenir des auditions avec les parties impliquées. Le Renouveau syndical trouve très « malsaine » cette attitude du CCRT qui exige un vote et le laisse dormir sur les tablettes et fera les pressions nécessaires pour qu'il soit dépouillé et connu des parties.

Dans l'autre dossier « chaud » de l'Union des artistes, celui du non-respect par ses membres des lignes de piquetage d'autres syndiqués des postes de radio et télévision lors de grèves légales, le Renouveau syndical devra s'y pencher sérieusement pour développer une conscience sociale auprès de ses membres, un réel esprit syndical et des mécanismes adéquats au sein des conventions et contrats pour ne pas jeter les membres de l'Union dans de tels dilemnes. Les artistes « scabs » ont toujours soutenu lors de pareils conflits, qu'ils devaient respecter leur contrat avec l'employeur avant de s'inquiéter de principes moraux ou sociaux. Parce que, soutient Mme Deschâtelets leur contrat ne leur donne aucune alternative, pas plus que les conventions générales qui régissent la radio et la télévision passés par l'Union des artistes avec les employeurs des stations impliquées.

Le Renouveau syndical pense pouvoir régler à long terme le problème de l'absentéisme et du désintérêt chronique des membres de l'Union pour leur syndicat en étudiant sérieusement le principe de la sectorisation par conventions (radio, télévision, cinéma, disque, scène, enregistrement, doublage, annonce, etc). Cette sectorisation existe déjà et fonctionne très bien à l'ACTRA, contre-partie anglophone de l'Union des artistes. Elle permettrait une économie de moyens, de temps et d'énergie à tous les membres si seuls ceux qui sont intéressés par un problème précis s'en occupaient véritablement et se motivaient à chercher les solutions qui les concernent. Le grand facteur de désaffection aux assemblées générales selon les membres du Renouveau syndical est précisément le fait que tous sont convoqués pour régler tous les problèmes en même temps au cours d'assemblées interminables, mal dirigées et mal programmées dans le calendrier annuel. Les référendums de l'Union — qui sont des consultations par la poste — sont aussi en grande partie responsables de l'absentéisme aux assemblées. Tout se règle par la poste à l'Union, fait remarquer Mme Deschâtelets qui précise qu'il en coûte des centaines de milliers de dollars chaque année à la trésorerie et une manipulation de papier extraordinaire pour ratifier des conventions, élire des administrations, etc, parce que les gens ne se déplacent plus pour régler de vive voix et dans l'ordre leurs problèmes.

La nouvelle équipe a du pain sur la planche mais paraît déterminée à aller de l'avant et redonner à l'Union des artistes la fierté et l'importance qu'elle devrait avoir dans le monde syndical québécois. Elle a déjà fait un travail sérieux de sensibilisation auprès des membres par des rencontres, assemblées de cuisine et contacts directs et réussi le 15 octobre dernier en assemblée générale à provoquer des élections générales aux postes administratifs en retirant sa confiance par un vote des deux-tiers à l'équipe alors régnante.

L'équipe du Renouveau syndical est composée de Louise Deschâtelets, Claude Préfontaine, André Jean et Yvon Thibouthot (qui, s'ils sont élus au premier tour se présenteront respectivement aux postes de présidente, vice-président, trésorier et secrétaire général) Catherine Bégin, Anne Dandurand, Françoise Lemaître-Auger, Donald Pilon, Jacques Thériault, (pour les postes de comédiens, cascadeurs...); Giselle Poitras et Ginette Sage (pour les postes de chanteurs, diseurs...); Pierre Bruneau, Serge Grenier, Lise Le Bel et Jacques Lemieux (animateurs, annonceurs...); et Mario Pilon (danseurs, mannequins...).

Les résultats du premier scrutin seront connus le 10 décembre prochain et du deuxième à la fin de décembre.

L'humour à l'UQAM

par Nathalie Petrowski

Humour et sarcasme, une fois par mois, voilà ce qu'offrent les étudiants en journalisme à l'UQAM avec *La Bouilloire déchaînée*, une nouvelle revue humoristique lancée cette semaine au pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM. Conçu, produit et réalisé par le module de communications avec l'aide de quelques commanditaires dont la brasserie O'Keefe, la revue sera tiré à cinq mille exemplaires et distribuée gratuitement. Aucune subvention ne finance sa publication.

Assez curieusement, *La Bouilloire déchaînée* est la première revue à être publiée par les étudiants en journalisme. Ceux-ci du temps de Jacques Elliott avaient déjà tenté de lancer un journal dont la publication fut vite interrompue par des ennuis financiers et des grèves incessantes. Selon Roch Côté, professeur en journalisme à l'UQAM, les journaux étudiants ne s'avèrent pas toujours efficaces et utiles à la formation des futurs journalistes. Ces journaux demandent, d'une part, beaucoup d'argent et mobilisent le temps des étudiants sans toujours leurs apprendre les rudiments du métier. Roch Côté préfère par exemple envoyer ses élèves couvrir de véritables conférences de presse et les obliger à revenir à l'université écrire leur texte tout de suite après. À son avis, le danger des journaux étudiants c'est qu'ils offrent aux étudiants l'occasion d'« éditorialiser » sans connaître les rigueurs et les risques du métier.

En dépit de ces réserves, l'idée de publier un mensuel, trottait dans la tête des étudiants depuis l'année dernière. Au début des cours cette année, une petite équipe se réunissait, optant pour l'humour plutôt que la nouvelle et l'information. La sortie un mois plus tard de la revue *Croc*, subventionnée grassement par le ministère des Affaires culturelles, freina les élans et tempéra les enthousiasmes sans pour autant pousser les étudiants à renoncer à leur projet.

Baptisée *La Bouilloire déchaînée* en hommage à l'hebdomadaire français satirique *Le Canard enchaîné*, la revue n'est pas encore entièrement rodée et sa formule reste à être améliorée. Avec la crise comme thème principal, *La Bouilloire déchaînée* passe en revue le problème iranien, celui des Noirs, les affres du fast food, ceux de la télévision alimentaire et des cours endormants, la crise du cinéma, envoyant quelques jolies boutades à l'équipe des sports du *Journal de Montréal*, notamment à Guy « J'ai mon voyage » Edmond et à Jacques « Beaugranchamp ». On y retrouve aussi quelques perles au chapitre des nouvelles nationales et internationales dont: l'URSS accuse les États-Unis d'être trop près de Cuba. Joe Clark, premier ministre canadien, songerait à ne pas démissionner de son poste. C'est du moins la rumeur qui circulait hier à Ottawa. Certains signes démontrent le bien-fondé de cette nouvelle, mais nous n'en connaissons aucun. Ou encore: « Un DC-9 d'Air Canada se serait écrasé aux îles Saint-Pierre-et-Miquelon hier matin, vers les deux heures de l'après-midi. L'avion ne contenait ni pilote ni passager; la compagnie se demande toujours ce qu'il faisait dans les airs et a ouvert une enquête à ce sujet. » Comme quoi les étudiants ont parfois aussi le sens de l'humour.

POUR TOUS
Les Soeurs Brontë
le DAUPHIN 2
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
Sem.: 7.20 - 9.30
Sam. - Dim.: 1.00 - 3.00 - 5.15 - 7.20 - 9.30

CRÊPERIE - GAUFRERIE BRETONNE RESTAURANT
LA BOLÉE
83 sortes de crêpes bretonnes
Variété d'omelettes, salades, poissons
Gaufres de Pont-Aven (40 sortes)
"croque-mord"
le chien-chaud breton
«Grand Galop»
le succulent steak de cheval
table d'hôte à partir de $6.50
repas d'affaires du lundi au vendredi midi à partir de $2.50
Recommandé par Gault-Millau
825 est, Laurier
(métro Laurier)
274-9179
Cartes de crédit acceptées

À L'OCCASION DU RÉFÉRENDUM
"On veut savoir"
de Raymond Lévesque
au café-théâtre "Le Quartier Latin"
4303 rue St-Denis (843-4384)
Jeudi - Vendredi - Samedi 20 H 30

UN FILM A VOIR ET A REVOIR"
ANDRE CHARRON, Montréal Matin

PLUS
ADOLESCENTE EN FUITE
COMMODORE
2 GRANDS SUCCÈS!
5780 0 BOUL GOUIN 334-8560

C'EST ÇA L'AMOUR!
POUR TOUS
Il y a des choses dans la vie que seul le coeur peut donner...
sans conditions...
sans limites...

2e FILM
Au RIVOLI, LAVAL, VERSAILLES
PARISIEN: 12.05, 1.55, 3.45, 5.35, 7.25, 9.20; RIVOLI: 12.25, 4.05, 7.40; LAVAL & VERSAILLES: 6.00, 7.40
Le PARISIEN 3 — 486 STE CATHERINE O 866-3856
LAVAL 2 — CENTRE LAVAL 688-7776
RIVOLI 1 — ST DENIS ET BELANGER 277-3125
VERSAILLES 2 — PLACE VERSAILLES 353-7880

LE DERNIER
CHEF-D'ŒUVRE
DE
VITTORIO DE SICA
14 ANS

★★★★
La sensibilité de De Sica face aux émotions féminines est remarquable.
-New York Times
BRÈVES VACANCES est du De Sica a son meilleur ou il a la maîtrise complète de son art et de tous les éléments de son oeuvre.
-Newsweek Magazine
SI VOUS AVEZ MANQUÉ BRÈVES VACANCES NON SEULEMENT AUREZ VOUS RATÉ UN GRAND FILM MAIS AUSSI L'OCCASION DE VIVRE UNE DES EXPÉRIENCES LES PLUS ENRICHISSANTES DE VOTRE VIE.
Rex Reed, Syndicated Columnist
un film de
Vittorio De Sica
Brèves Vacances
L'art de De De Sica est unique et inégalé. Il y a beaucoup de fraicheur et de jeunesse dans ce film à la fois prenant parfaitement maîtrisé, superbement interprété et merveilleusement filmé.
-Cue Magazine

avec Florinda Bolkan
Sem: 7:30 - 9:30
Sam: 5:30 - 7:30 - 9:40
Dim: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:30
elysée 1
35 MILTON / 842-6053

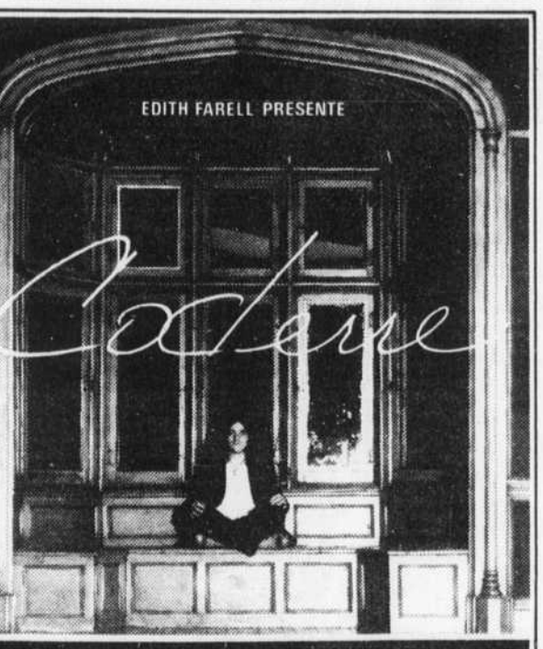

MANOIR ROUVILLE — CAMPBELL
Ville de Mont St-Hilaire
Ouvert samedi, dimanche de 11 à 17h.
Tél.: 467-0237

LES CINÉMAS FRANCE FILM
« ...Sur cette histoire, où le désir sexuel se mêle aux épouvantes d'une descente aux enfers, passe un souffle tragique qui a des accents shakespeariens... »
Jean de Baroncelli - *LE MONDE*
« ...L'éclatante confirmation d'un grand auteur : NAGISA OSHIMA... »
René Guyonnet - *L'EXPRESS*
« ...Un art qui exprime l'ardeur et la folie des passions... »
Michel Marmin - *LE FIGARO*
Après
2e sem.
"L'EMPIRE DES SENS"
le nouveau film de
NAGISA OSHIMA
18 ANS Adultes
PRIX DE LA MISE EN SCENE AU FESTIVAL DE CANNES 78
L'EMPIRE DE LA PASSION
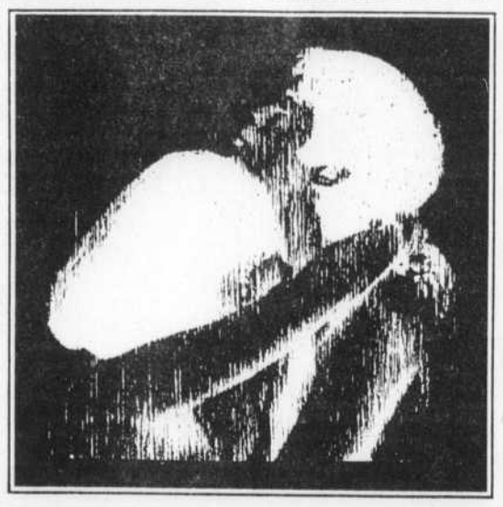
desjardins 2
BASILAIRE 1 — 288-3141
1:00 - 3:00 - 5:00 - 7:00 - 9:00

Un "opéra des gueux" servi par une rare galerie de personnages superbes.
-Nouvelles Littéraires. MICHEL BOUJUT
POUR TOUS
Monique Mercure
Klaus Kinski
Dominique Sanda
Alain Cuny
7e sem.
La Chanson de ROLAND
un film de FRANK CASSENTI

Sem: 7:30 - 9:30 Sam: 5:30 - 7:30 - 9:40
Dim: 1:30 - 3:30 - 5:30 - 7:30 - 9:40
elysée 2

La rencontre de deux êtres meurtris par la vie...
Peuvent-ils se redonner l'un à l'autre le goût de vivre et d'aimer?
POUR TOUS
YVES MONTAND
ROMY SCHNEIDER

PIERRE DAVID PRÉSENTE
CLAIR DE FEMME
UN FILM DE COSTA-GAVRAS
le triomphe de la Tendresse, de l'Amour et du Couple...
avec ROMOLO VALLI • ROBERTO BENIGNI • DIETER SCHIDOR • LILA KEDROVA
scénario de COSTA-GAVRAS • d'après le roman de ROMAIN GARY
Une sélection des FILMS MUTUELS
CREMAZIE
ST-DENIS - CREMAZIE 388-4210
Sem.: 7.20 - 9.20
Sam.-Dim.: 1.20 - 3.20
5.20 - 7.20 - 9.20

TOUS LES JOURS 4 REPRÉSENTATIONS
À 1.00 P.M., 3.45 P.M., 6.30 P.M. 9.30 P.M
BILLETS EN VENTE AU GUICHET POUR TOUTES LES REPRÉSENTATIONS
14 ANS

MARLON BRANDO, ROBERT DUVALL, MARTIN SHEEN in APOCALYPSE NOW
FREDERIC FORREST, ALBERT HALL, SAM BOTTOMS, LARRY FISHBURNE and DENNIS HOPPER
Produced and Directed by FRANCIS COPPOLA
Written by JOHN MILIUS and FRANCIS COPPOLA Narration by MICHAEL HERR
Co-Produced by FRED ROOS, GRAY FREDERICKSON and TOM STERNBERG
Director of Photography VITTORIO STORARO Production Designer DEAN TAVOULARIS Editor RICHARD MARKS
Sound Design by WALTER MURCH Music by CARMINE COPPOLA and FRANCIS COPPOLA
DOLBY STEREO TECHNICOLOR
AN OMNI ZOETROPE PRODUCTION United Artists
Copyright © 1979 Omni Zoetrope. All rights reserved.
REPRÉSENTATION SUR RÉSERVATION JUSQU'AU 20 DÉCEMBRE
(le guichet ouvre à midi)
BILLETS: $5.00
LES LAISSEZ-PASSER NE SONT PAS ACCEPTÉS
YORK
1487 STE-CATHERINE O. 937-8978 Guy

Gilles Bénault présente
Dans un COUP DE TÊTE
POUR TOUS
UN VOYOU DEVIENT VEDETTE SPORTIVE
C'EST DRÔLE! C'EST TORDANT! C'EST COMIQUE! C'EST FOU!
C'est PATRICK DEWAERE à son meilleur.
Écrit par FRANCIS VEBER
un film de JEAN-JACQUES ANNAUD

8e sem.
desjardins 4
BASILAIRE 1 — 288-3141
12:10 - 2:00 - 3:50 - 5:40 - 7:30 - 9:20

un film de
Federico Fellini
POUR TOUS
"CE FILM FIGURE DÉJA PARMI LES CHEFS-D'OEUVRE DE FELLINI.
"Une oeuvre pleine de subtilités, profondément poétique et parfaitement maîtrisée"
-Luc Perreault (La Presse)

LE DÉCLIN DE L'OCCIDENT EN DO MAJEUR
V.O. S.T. FRANCAIS
PROVA D'ORCHESTRA
RÉPÉTITION D'ORCHESTRE
LAURA ANTONELLI
2e FILM
GIANCARLO GIANNINI
JENNIFER O'NEILL
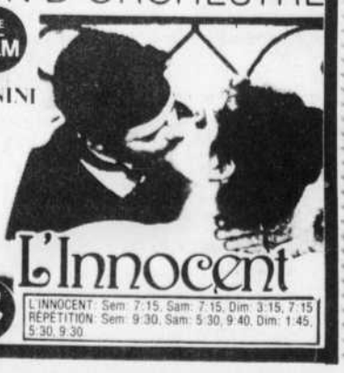
Cinéma 7e art
722-0302
3180 rue BÉLANGER
L'Innocent
L'INNOCENT: Sem: 7:15, Sam: 7:15, Dim: 3:15, 7:15
RÉPÉTITION: Sem: 9:30, Sam: 5:30, 9:40, Dim: 1:45, 5:30, 9:30

LES FILMS DU CREPUSCULE présentent
EN GRANDE PREMIÈRE à MONTRÉAL
UN FILM QUÉBECOIS. À VOIR ABSOLUMENT!
POUR TOUS
GAGNANT D'UN DUCAT D'OR FESTIVAL INTERNATIONAL MANNHEIM 1979.
HIVER BLEU
st-denis 3
1590 RUE ST-DENIS 845-3222
UN FILM D'ANDRE BLANCHARD

TÉLÉVISION

2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les 100 tours de Centour
9.10 Animagerie
9.45 Les contes de la rive
10.00 Passe-partout
10.30 Magazine-Express:
"Soins à domicile" avec Pearl Berg.
"Soins dentaires" avec le Dr Denis Robert, chirurgien-dentiste.
11.00 En pays de connaissance:
"Le Maroc"
11.30 Docteur Doolittle
Dessins animés
12.00 L'amour quotidien
Inv.: Denise Parent, Diane Pichette, Louise Kevy et Marc-André Coulombe.
13.30 Le téléjournal
13.35 Femme d'aujourd'hui:
"La Gazette des femmes". Nouvelle revue du Conseil du statut de la femme. Présentation de la revue et entrevues avec divers invités.
14.30 Les Ateliers
15.30 Les animaux chez eux.
16.00 Bobino
16.30 Alexandre et le roi
17.00 Maitres et valets
Drame de Jean Marsh, réalisé par John Hawkesworth.
18.00 Ce soir
19.00 À cause de mon oncle
Téléroman de Jacques Gagnon.
19.30 Génies en herbe
Jeu questionnaire
20.00 Frédéric:
Téléroman de Michel Faure et Claude Fournier.
20.30 Hors série:
"Martin Luther King". Réal.: Abby Mann, avec Paul Winfield et Ossie Davis.
21.30 Consommateurs plus:
"Le marché de l'or". Hausse du prix et répercussions sur les mines du Québec. "Le bois de chauffage". Comment choisir et reconnaître le bois de chauffage. "Les réparations d'automobiles". Comment se font-elles? "Les abris temporaires". Choix, prix et durabilité.
22.30 Le Téléjournal
23.10 Nouvelles du sport.
23.20 Cinéma:
"Macadam cowboy" (Américain 1969). Drame psychologique réalisé par John Schlesinger, avec John Voight et Dustin Hoffman.
1.30 Ciné-nuit:
"Échec à l'Organisation" (Américain 1973). Policier réalisé par John Flynn, avec Robert Duvall, Karen Black, Joe Don Baker et Robert Ryan.
3.25 Le téléjournal

10 CFTM

6.55 Horaire
7.00 Les p'tits bonshommes
7.30 Fanfan Dédé
8.00 Gronico et Cie
8.30 Le 10 vous informe
8.35 Les matins de Réal
10.00 Votre amie Suzanne:
"De belles choses", "La famille et ses droits"
11.15 Entre deux nuages
11.30 Les P'tits bonshommes
12.15 Le 10 vous informe
12.30 Ciné-quiz:
"L'enfer est vide" (Britannique 1966) Drame policier réalisé par B. Knowles et J. Ainsworth, avec Martine Carol et Anthony Steel.
14.30 Janette veut savoir:
"Ce qu'est la dyslexie"
15.30 Les services à la communauté
16.00 Les satellipopettes
16.30 Ma sorcière bien-aimée
17.00 Patrouille du cosmos
18.00 Le 10 vous invorme
18.30 Les tannants
19.30 Féminin pluriel
20.00 A ne pas manquer:
"Magie 77" Spectalce mettant en vedette des magiciens de toutes nationalités.
21.00 La parole à vous:
"Croyez-vous au fédéralisme renouvelé?" Inv.: M. Claude Ryan, chef du Parti libéral.
22.00 Tout un monde
22.20 La corne d'abondance
22.30 Les nouvelles TVA
23.00 Sports au 10
23.05 La couleur du temps
23.15 Bonsoir le monde
24.00 Film-O-Dix:
"Dan la poussière du soleil" (Franco-Espagnol 1971) Western réalisé par Richard Balducci, avec Maria Schell, Daniel Beretta, Bob Cunningham et Karin Meier.
1.30 Dernière édition

17 RADIO-QUÉBEC

10.00 Le marché aux images:
Films documentaires
11.30 Parlez-moi:
Émission du ministère de l'Éducation pour l'enseignement du Français aux anglophones.
11.30 Mon ami Pierrot
13.45 Les 100 tours de Centour
14.00 Passe-partout
14.30 Le marché aux images:
Films documentaires.
15.30 Chacun son tour:
Une série qui nous fait connaitre la vie des Québécois dans les différentes régions de la province. "Thetford: prête au changement".
16.00 Babillard:
Une émission qui fait le bilan de l'activité artistique québécoise.
16.30 Le mystère de l'homme
17.30 Manger comme du monde:
Émission sur la façon de bien s'alimenter.
18.00 L'enfance de l'art:
"Mark", jeune champion violoneux des États-Unis.
18.30 Les années épiques du cinéma:
Série faisant l'historique du 7e art. "Les combattants".
19.00 La vie parlementaire:
Compte-rendu des activités parlementaires.
20.00 Contre-jour
20.30 Charlie Brown
21.00 Les livres et nous:
Un rendez-vous avec le monde de l'écriture québécoise.
21.30 Les Ballets:
"Valse fantaisie" de Glinka, le divertimento tiré du ballet "Baiser de la fée" d'Igor Stravinsky et "Stars and Stripes" de Sousa. Avec la troupe de New York City Ballet dans des chorégraphies de George Balanchine.
22.30 La question et débats

99 TVFQ (Câble)

9.30 Pour les jeunes
10.15 Feuilleton:
"Une suédoise à Paris".
10.30 Société d'aujourd'hui
11.30 Midi première:
(Variété)
12.00 A la découverte de...:
"Jazz en Aquitaine".
13.00 Au théâtre ce soir:
"L'héritière".
15.00 Des chiffres et des lettres
15.20 Passez donc me voir
15.40 Actualités régionales:
L'Est de la France.
17.00 Pour les jeunes:
"Les 10-15".
17.45 Feuilleton:
"Une suédoise à Paris".
18.00 Société d'aujourd'hui:
"Les scolioses".
19.00 Midi première
(Variété).
19.30 A la découverte de...
"Il n'y a pas qu'à Paris".
21.00 Au théâtre ce soir:
"La facture".
23.00 Des chiffres et des lettres
23.20 Passez donc me voir
23.40 Actualités régionales:
L'Est de la France.

6 CBMT

9.00 A Thought for Today
9.05 CBC 6 Good Morning
9.15 The Friendly Giant
9.30 Quebec School Telecast
10.00 Canadian Schools
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
11.58 Weather Report
12.00 From now on
12.28 Senior citizens billboard
12.30 Wicks
13.00 Today from the Pacific
14.00 The Edge of Night
14.30 Take 30
15.00 The Bob McClean Show
16.00 Beyond reason
16.30 All in the family
17.00 The Beachcombers
17.30 The Mary Tyler Moore Show
18.00 The City at Six
19.00 Happy Days
19.30 Flappers
20.00 Archie Bunker's Place
20.30 Front page challenge
21.00 The Tommy Hunter show
22.00 Dallas
23.00 The National
23.27 The City tonight
23.45 Return of the Saint
24.45 Dance fever
1.15 Station Closing

12 CFCF

5.59 Sign On
6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercises
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 The Mad Dash
11.00 The Community
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Gilligan's Island
13.00 McGowan and Co.
13.30 The Alan Hamel Show
14.30 Another World
16.00 The Pink Panther
16.30 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Just Friends
19.30 Grand Old Country
20.00 A CTV Movie Special:
"A Bridge too far" (2ème partie) avec Dirk Bogarde, James Caan et Michael Caine.
22.00 Eischied
23.00 CTV National News
23.21 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie:
"The Day of the Jackal" (Drame 1973) avec Edward Fox, Terence Alexander et Michael Auclair.
3.00 "Jack of Diamond" (1967) avec George Hamilton, Joseph Cotton et Marie Laforêt.
5.00 Sign-off.

La musique canadienne sous nouvelle étiquette

par Gilles Potvin

Le Centre de musique canadienne de la rue Berri, près Sainte-Catherine, était lundi le théâtre du lancement de trois disques et d'une partition musicale importante d'un compositeur canadien. Les trois disques portaient l'étiquette de la Société Nouvelle d'Enregistrement (SNE), société mise récemment sur pied par le producteur Gilles Poirier qui se propose de se consacrer surtout à la diffusion des oeuvres de compositeurs de musique dite « sérieuse ».

Un premier disque, le SNE-501, est consacré à des oeuvres de Micheline Coulombe Saint-Marcoux, Bruce Mather (deux Québécois) ainsi qu'à des pages connues de Jacques Ibert et Paul Hindemith, quatre oeuvres interprétées par le Quintette à Vent du Québec. Ce dernier ensemble, qui a effectué des tournées au Québec, au Canada ainsi qu'en Europe, donnera par ailleurs un concert à la salle Pollack, dimanche, le 18 novembre à 20 h 30, alors qu'il présentera des oeuvres de Barthe, Mozart, Nielsen, Hétu ainsi que le *Sextuor* de Poulenc, avec le concours du pianiste Louis-Philippe Pelletier.

Un second disque, SNE-502, a été enregistré par l'Ensemble vocal Katimavik que dirige André Beaumier. Il est consacré à des chansons du folklore québécois harmonisées par divers musiciens, dont Lionel Daunais, André St-Cyr, Gaston Rochon et plusieurs autres, sans compter des oeuvres originales de Gilles Vigneault et de Lionel Daunais *(Figures de danse)*.

Un troisième disque, SNE-504, est consacré aux célèbres *Sept paroles du Christ* de Théodore Dubois, telles qu'interprétées par le Choeur Laval dirigé par Germain Lefebvre, avec le concours des solistes: Louise Le Cavelier, soprano, Paul Trépanier, ténor et Roland Gosselin, basse, avec Yvon Godbout à l'orgue.

La Société Nouvelle d'Enregistrement que dirige Gilles Poirier se propose également d'enregistrer bientôt des oeuvres vocales de Lionel Daunais enregistrées lui-même, ce qui constituera un document d'une très grande valeur, ainsi que par le Trio Lyrique et Anna Malenfant, contralto réputé qui fut aussi l'une de ses interprètes préférées.

La SNE compte aussi graver *Le Conte de l'oiseau*, conte musical d'André Prévost sur un texte de Paule Tardif-Delorme, récemment créé par l'Orchestre symphonique de Montréal sous la direction de Charles Dutoit. Outre la version française originale avec les comédiens Dorothée Berryman et Jean Besré, il est question de versions en langue anglaise, espagnole et allemande.

Gilles Poirier a précisé que sa société allait avant tout se consacrer à des oeuvres de compositeurs québécois et canadiens, enregistrées par les meilleurs interprètes et dans des conditions idéales permettant de concurrencer les meilleurs enregistrements du marché international.

Par la même occasion, la maison Ed. Archambault Inc., avec le Concours du Centre de musique canadienne et le Conseil des Arts du Canada, a lancé la publication d'une partition de Micheline Coulombe Saint-Marcoux, *Genesis*, pour quintette à vent. Le manuscrit original de la compositrice est reproduit grand format, d'une remarquable clarté et avec toutes les indications nécessaires. Il s'agit d'un pas de géant dans la publication si ardemment souhaitée de musique québécoise contemporaine. Il ne reste qu'à souhaiter que cette première initiative soit suivie de plusieurs autres.

Les oeuvres d'art du Petit Séminaire

QUÉBEC (PC) — Les nombreuses et riches collections d'oeuvres d'art que possède le Séminaire de Québec seront regroupées en un seul lieu si le projet de musée dévoilé hier est accepté par le ministère des Affaires culturelles.

Le projet a été dévoilé au cours d'une conférence de presse donnée conjointement par M. François Beaudet, sous-ministre aux Affaires culturelles et l'abbé Marcel Drouin, supérieur général du séminaire. L'architecte Michel Gallienne a expliqué les détails du projet.

D'après ce projet, dont le coût total est évalué à $3.8 millions, les travaux débuteraient en mars 1980 et se termineraient en août 1981. L'ouverture officielle du musée serait faite au début de 1982. Le projet fait partie de l'entente Canada-Québec sur le tourisme, signée en avril 1978.

Le musée permettra à la population de profiter réellement des riches collections du séminaire qui, selon certains spécialistes, forment l'une des galeries d'art privées les plus importantes de tout le Canada et qui, a dit M. Drouin, « appartiennent à la collectivité ».

La collection de tableaux et d'estampes compte actuellement 845 oeuvres dont plus de 300 sont des pièces québécoises. Les tableaux sont actuellement dispersés dans le séminaire: couloirs, salles, escaliers, et même chambres des prêtres, de sorte qu'il est pratiquement impossible de les voir au cours d'une visite normale.

Le nouveau musée sera à la fois un lieu de conservation de biens patrimoniaux, un lieu de recherche scientifique et surtout un lieu d'éducation, a ajouté l'abbé Drouin.

Explorez votre quartier.
PARTICIPACTION
Marchez. Dès aujourd'hui.

Specdici inc. présente
Louis Falco Dance Company
FALCO
Ils sont animés d'un mouvement perpétuel dont les folles difficultés n'effacent jamais leur sourire. Ils éclatent littéralement du bonheur de danser.
Claude Baignères, Le Figaro, Paris
7 et 8 décembre à 20h.30
billets: $4.-$6.-$10.-$15. ÉTUDIANTS: $7.50
JUSQU'AU 30 NOVEMBRE SEULEMENT
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS
Renseignements: 842-2112

THÉÂTRE DENISE-PELLETIER
CE SOIR 20h30
Jusqu'au 1er décembre
DU VENT DANS LES BRANCHES DE SASSAFRAS de RENÉ DE OBALDIA
mise en scène: Yvan Canuel
musique: Pierre Voyer
décors et costumes: Pierre Perreault
avec
Gisèle Schmidt, Gilles Pelletier, Anne Villeneuve, Françoise Graton, Roger Garand, Réjean Guénette, Claude Préfontaine, Yvan Ponton
4353 est, Ste-Catherine
Tél.: 253-8974

CINÉMA

ATWATER II, Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "And justice for all" 16 h 45, 19 h 00, 21 h 10.
AVENUE, 1224 Avenue Greene, Westmount, (937-2747) — "French post cards" 19 h 05, 21 h 05.
BEAVER, 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "Bad Penny" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Joy of letting go" 13 h 15, 16 h 05, 18 h 45, 21 h 40.
BERRI, 1280 St-Denis (288-2115) — "L'étranger, le huitième passager" 13 h 30, 17 h 25, 21 h 30. "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 15 h 25, 19 h 30.
BIJOU, 5030 Papineau (526-9131) — "Ninotchka retire son pantalon" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Tout à son service" 13 h 30, 16 h 20, 19 h 10, 22 h 00.
BONAVENTURE I, 1 Place Bonaventure (861-2725) — "Running" 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
BONAVENTURE II, "When a stranger calls" 17 h 00, 19 h 00, 20 h 00.
BROSSARD I, Mail Champlain, 6600 Boul. Taschereau (465-5906) — "Je te ferai aimer la vie" 19 h 25. "Vas-y maman" 21 h 10.
BROSSARD II, "Fantasme" 18 h 20, 21 h 35. "Keoma" 19 h 50.
BROSSARD III, "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 25. "L'étranger, le huitième passager" 21 h 25.
CHAMPLAIN I, 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Je te ferai aimer la vie" 18 h 10, 21 h 35. "Vas-y maman" 19 h 50.
CHAMPLAIN II, "Agatha" 18 h 15, 21 h 40. "La grande menace" 19 h 50.
CHATEAU I, 6956 St-Denis (271-1103) — "Couples du bois de Boulogne" 12 h 50, 16 h 10, 19 h 35. "Faut trouver le joint" 14 h 30, 17 h 55, 21 h 20.
CHATEAU II, "Phase IV" 12 h 40, 16 h 05, 19 h 30. "Prophète" 14 h 15, 17 h 40, 21 h 05.
CINEMA MASCOUCHE I, 3131 boul. de Mascouche, Place G.P.A., Mascouche (474-4141) "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 20. "L'étranger, huitième passager" 21 h 30.
CINEMA MASCOUCHE II, "Le dernier secret du Poseidon" 19 h 10. "Ne tirez pas sur le dentiste" 21 h 20.
CINEMA DE MONTREAL, 1584 est, Mont-Royal (521-7870) — "Fantasme" 12 h 00, 15 h 25, 18 h 50, 22 h 20. "Keoma" 13 h 35, 17 h 00, 20 h 25.
CINEMA 7e ART, 3180 Bélanger (722-0302) — "L'innocent" 19 h 15 "Répétition d'orchestre" 21 h 30.
CINEMATHEQUE QUEBECOISE, 1700 St-Denis (844-8734) "La sorcellerie à travers les âges" (de Benjamin Christensen, Suède 1921) 19 h 30. "La femme sans âme" (de Fernando de Fuentes - Mexique 1943) 21 h 30.
CLAREMONT, 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "10" 19 h 00, 21 h 10.
COMMODORE, 5780 ouest, boul. Gouin (334-8560) "Adolescente en fuite" 19 h 30. "L'express de minuit" 21 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS I, Complexe Desjardins (288-3141) — "Alien" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 10.
COMPLEXE DESJARDINS II, "L'empire de la passion" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
COMPLEXE DESJARDINS III, "Voyage érotique de deux suédoises" 12 h 05, 14 h 20, 16 h 35, 18 h 50, 21 h 05. "À pleine bouche" 13 h 15, 15 h 30, 17 h 45, 20 h 00, 22 h 15.
COMPLEXE DESJARDINS IV, "Coup de tête" 12 h 10, 14 h 00, 15 h 50, 17 h 40, 19 h 30, 21 h 20.
CONSERVATOIRE D'ART CINAMATOGRAPHIQUE, 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) — Onzième festival du film étudiant canadien.
COTE-DES-NEIGES I, 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "When a stranger calls" 19 h 15, 21 h 15.
COTE-DES-NEIGES II, "Running" 19 h 10, 21 h 10.
CREMAZIE, 8610 St-Denis (388-4210) — "Clair de femmes" 19 h 20, 21 h 20.
DAUPHIN I, 2396 Beaubien (721-6060) — "Mourir à tue-tête" 19 h 30, 21 h 30.
DAUPHIN II, "Les soeurs Brontë" 19 h 20, 21 h 30.
DORVAL I, 260 Dorval, Dorval (631-8586) "Fish that saved Pittsburgh" 18 h 55, 21 h 10.
DORVAL II, "10" 18 h 50, 21 h 15.
DORVAL III, "Sleeping beauty" 18 h 30, 20 h 20.
DÉCARIE SQUARE I, Centre Décarie Square, 6855 Clanranald (341-3190) — "And justive for all" 18 h 55, 21 h 00.
DÉCARIE SQUARE II, "The seduction of Joe Tynan" 19 h 15, 21 h 15.
ELYSÉE I, 35 Milton (842-6053) — "Brèves vacances" 19 h 30, 21 h 30.
ELYSÉE II, "La chanson de Roland" 19 h 30, 21 h 30.
GREENFIELD I, 519 Taschereau, Greenfield Park (691-6129) — "New generation" 18 h 00, "Couple en fuite" 19 h 45.
GREENFIELD II, "Faut trouver le joint" 18 h 20, "Justicier dans la ville" 19 h 55.
GREENFIELD III, "Le champion" 19 h 00, 21 h 10.
GUY, 1435 Guy (931-2912) — "The other side of Julie" 12 h 00, 14 h 15, 16 h 30, 18 h 45, 21 h 00. "Heat wave" 13 h 15, 15 h 30, 17 h 45, 20 h 00, 22 h 15.
JEAN-TALON, 4255 est, Jean-Talon (725-7000) — "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 20, "L'étranger, le huitième passager" 21 h 20.
KENT, 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) — "Fish that saved Pittsburgh" 19 h 10, 21 h 10.
LA CITÉ I, 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "10" 18 h 50, 21 h 00.
LA CITÉ II, "Sleeping Beauty" 19 h 05, 21 h 00.
LA CITÉ III, "Malizia" 19 h 10, 21 h 10.
LA SCALA, 6430 Papineau (721-5107) — "Les yeux de Laura Mars" 19 h 30. "L'express de minuit" 21 h 20.
LAVAL I, 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) — "Le champion" 19 h 00, 21 h 10.
LAVAL II, "C'est ça l'amour" 18 h 00, "Une poignée de salopards" 19 h 45.
LAVAL III, "Brigade mondaine" 18 h 25, "Elles font tout" 20 h 10.
LAVAL IV, "Faut trouver le joint" 18 h 10, "Guerriers de la nuit" 19 h 45.
LAVAL V, "New generation" 18 h 05, "Couple en fuite" 19 h 50.
LAVAL-ODÉON I, Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin, Chomedey (687-5207) — "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 10. "L'étranger, le huitième passager" 21 h 10.
LAVAL-ODÉON II, "Je te ferai aimer la vie" 19 h 25, 21 h 20.
L'IMPRÉVU, 446 Place Jacques-Cartier (878-9397) — En haut: "L'assassinat de Trotsky" (de Joseph Losey) 18 h 30. (entrée libre).
LOEW'S I, 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) — "Fiddler on the roof" 12 h 45, 15 h 30, 18 h 15, 21 h 00.
LOEW'S II, "Fish that saved Pittsburg" 13 h 20, 15 h 20, 17 h 20, 19 h 20, 21 h 20.
LOEW'S III, "Life of Brian" 13 h 10, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 10, 21 h 10.
LOEW'S IV, "Time after time" 12 h 40, 14 h 45, 16 h 50, 18 h 55, 21 h 00.
LOEW'S V, "Meteor" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
MERCIER, 4260 est, Ste-Catherine (255-6224) — "Keoma" 19 h 30, "Fantasme" 18 h 00, 21 h 15.
MONKLAND, 5504 Monkland (484-3579) — "Clockwork orange" 18 h 30, 21 h 00.
MONTENACH I, 522 boul. Sir Wilfrid Laurier, Beloeil (464-1541) — "Brillantine" 19 h 00. "La fièvre du samedi soir" 21 h 00.
MONTENACH II, "Voyage au bout de l'enfer" 19 h 15. "A la recherche de l'extase", "Docteur j'arrive" et "Amants ardents" 22 h 45.
OUIMETOSCOPE I, 1204 Ste-Catherine (525-8600) — "L'homme en colère" (de Claude Pinoteau - France-Québec 1979) 19 h 30, 21 h 30.
OUIMETOSCOPE II, "Carrie au bal du diable" (de Brian De Palma, USA, 1976) 19 h 00, 21 h 00, 23 h 00.
OUTREMONT, 1248 ouest Bernard (277-4145) — "La fête sauvage" 18 h 30, "Voyage au bout de l'enfer" 20 h 30.
PALACE, 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) — "Tender flesh" 13 h 00, 16 h 20, 19 h 45, "Emmanuelle in America" 14 h 40, 18 h 00, 21 h 30.
PAPINEAU I, 4519 Papineau (527-8635) — "Acte d'amour au Danemark" 12 h 05, 16 h 10, 20 h 15, "Jouir" 13 h 25, 17 h 30, 21 h 35, "Les rabatteuses" 14 h 45, 18 h 50.
PAPINEAU II, "La bonzesse" 12 h 00, 16 h 05, 20 h 15, "Perversités suédoises" 13 h 35, 17 h 45, 21 h 55, "Corps à corps" 14 h 55, 19 h 05.
PARADIS I, 8215 Hochelaga (353-3110) — "Je te ferai aimer la vie" 18 h 30, 22 h 00, "Le triangle des Bermudes" 20 h 10.
PARADIS II, "La balade démente" 18 h 30, 21 h 40. "Profession, garde du corps" 20 h 00.
PARADIS III, "Ne tirez pas sur le dentiste" 18 h 15, 21 h 45. "Le dernier secret du Poseidon" 19 h 50.
PARALLELE, 3682 St-Laurent (843-4725) — "Aguirre, la colère de Dieu" (de Verner Herzog. Allemagne de l'Ouest, 1973) — 19 h 30. Rétrospective Julian Samuel (en sa présence) 21 h 30.
PARISIEN I, 480 Ste-Catherine (866-3856) — "Couple en fuite" 12 h 30, 16 h 05, 19 h 45 "New generation" 14 h 20, 18 h 00, 21 h 35.
PARISIEN II, "La cage aux folles" 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 10, 21 h 50.
PARISIEN III, "C'est ça l'amour" 12 h 05, 13 h 55, 15 h 45, 17 h 35, 19 h 25, 21 h 20.
PARISIEN IV, "Le champion" 12 h 15, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10.
PARISIEN V, "Molière" 13 h 15, 19 h 15.
PLACE DU CANADA, Place du Canada (861-4595) — "Yanks" 18 h 30, 21 h 00.
PLACE VILLE-MARIE I, 1 Place Ville-Marie (866-2644) — "Luna" 12 h 30, 15 h 10, 17 h 55, 20 h 35.
PLACE VILLE-MARIE II, "Donna Flor and her two husbands" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
PUSSYCAT, 4015 St-Laurent (845-5215) — "The other side of Julie" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30. "Nifty lady" 13 h 30, 16 h 20, 19 h 10, 22 h 00.
RIVOLI I, 6906 St-Denis (277-3125) — "Une poignée de salopards" 12 h 25, 16 h 05, 19 h 40. "C'est ça l'amour" 14 h 15, 17 h 50, 21 h 30.
RIVOLI II, "Le champion" 12 h 30, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 00, 21 h 15.
SAINT-DENIS I, 1594 St-Denis (849-4211) — "L'héritage des Vargas" 12 h 15, 15 h 55, 19 h 35 "Flic ou voyou" 13 h 55, 17 h 35, 21 h 15.
SAINT-DENIS II, 1590 St-Denis (845-3222) — "La balade démente" 12 h 10, 15 h 20, 18 h 30, 21 h 40. "L'homme qui défia l'organisation" 13 h 45, 16 h 55, 20 h 05.
SAINT-DENIS III, 1590 St-Denis — "L'hiver bleu" 12 h 20, 13 h 55, 15 h 30, 17 h 05, 18 h 40, 20 h 15, 21 h 50.
SNOWDON, 5225 Décarie (482-1322) — "Fiddler on the roof" 18 h 15, 21 h 00.
VAN HORNE, 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Sleeping Beauty" 19 h 05, 21 h 00.
VERDUN, 3841 Wellington, Verdun (768-2092) — "Butch Cassidy et le Kid, premier exploit" 19 h 15 "L'étranger, le huitième passager" 21 h 30.
VERSAILLES I, 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Le champion" 19 h 00, 21 h 15.
VERSAILLES II, "C'est ça l'amour" 18 h 00, "Une poignée de salopards" 19 h 40.
VERSAILLES III, "New generation" 18 h 10 "Couple en fuite" 20 h 00.
VIAU, 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "La balade démente" 19 h 30. "Ces flics étranges venus d'ailleurs" 21 h 15.
VIDÉOGRAPHE, 1604 St-Denis (844-7619) — "Les p'tits nègres de la Great Lake" 20 h 00. "Le Capitalisme, ça empoisonne" 21 h 00.
VILLERAY, 8042 St-Denis (388-5577) — "Le gendarme et les extra-terrestres" 18 h 25, 21 h 50 "Le triangle des Bermudes" 20 h 00.
WESTMOUNT SQUARE, 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Wife mistress" 13 h 30, 15 h 10, 17 h 05, 19 h 00, 21 h 00.
YORK, 1487 Ste-Catherine (937-8978) — "Apocalypse now" 13 h 00, 15 h 45, 18 h 30, 21 h 30.

CINÉS-PARCS

CINÉ-PARC BOUCHERVILLE I, (Autoroute 20E, sortie 95 (655-5515) — "L'ouragan vient de Navarone". "Motos de la violence". "Légitime violence".
CINÉ-PARC BOUCHERVILLE II, "L'enfant". "Massacre à la guillotine". "Les espions meurent".
CHÂTEAUGUAY, Châteauguay (691-1320) — "L'étranger, le huitième passager". "Trans-America Express".
CINÉ-PARC LAVAL I, Autoroute des Laurentides, sortie 14 (622-5555) — "Commando des morts vivants". "L'héritage des Vargas". "Les nuits de la violence".
CINÉ-PARC LAVAL II, "La route sauvage". "Le choc des étoiles". "Lâchez les bolides".
CINÉ-PARC LAVAL III, "L'ouragan vient de Navarone". "Légitime violence". "Motos de la violence".
CINÉ-PARC LAVAL IV, "L'enfant". "Massacre à la guillotine". "Les espions meurent".
CINÉ-PARC ODÉON I, Trans-Canadienne, sortie 98 (523-9751) — "Je te ferai aimer la vie". "Le triangle des Bermudes".
CINÉ-PARC ODÉON II, "L'étranger, le huitième passager". "Butch Cassidy et le Kid premier exploit".

SUR SCÈNE

ATELIER CONTINU, 1200 est, Laurier — La ligue Nationale d'Improvisation. 24 h 00. Inf.: 272-2655.
AUDITORIUM ROSEMONT, 6400, 16e avenue (721-3616) — Théâtre les gens d'en bas présente "On est parti pour rester" 20 h 30.
CAFE DE LA PLACE, Place des Arts — "Les Émigrés" de Slawomir Mrozek avec Jean Gascon et Guy L'Ecuyer, mise en scène: Jean Salvy. Lun. à ven.: 20 h 30. Sam.: 17 h 30, 21 h 30.
CAFE MOLIERE, 1200 St-Hubert (844-7000) — "Guillaume tel quel" présenté par le Théâtre en Douce avec Johane Beauchamp, Claude Desrosiers et François Camirand.
CAFE NELLIGAN, 550 est, Dorchester (288-9535) — "Bonne nuit monsieur Gingras" écrit et interprété par Pierre Lebeau. Mise en scène: Jacques Rossi. Mer. à ven.: 21 h 00. Sam.: 20 h 00, 22 h 00. Relâche lun. mar.
CAFE NOOSPHERE, 816 est, Ontario (524-4911) — Soirée de musique avec Pierre St-Jacques, piano et René Lussier, guitares. 21 h 00.
CENTAUR, 453 St-François-Xavier (288-1229) — "Billy Bishop" de John Gray avec Eric Peterson. Mar. à sam.: 20 h 00. Dim.: 19 h 00. Matinée sam.: 14 h 00.
CENTRE D'ESSAIE CONVENTUM, 1237 Sanguinet (842-7989) Chatouille dans "La 9e Sainte Folie" 20 h 30.
CENTRE SAIDYE BRONFMAN, 5170 Côte-Ste-Catherine (739-2301) — Relâche.
LA CHACONNE, 338 est, Ontario (843-8620) — Paule Préfontaine, violon; Carmen Picard, piano, 21 h 00. Oeuvres de Mozart, Bartok, Britten, Rachmaninoff, Brahms.
LE BISTRO D'AUTREFOIS, 1229 St-Hubert (842-2808) — Le groupe "Zibowa" folklore africain, 21 h 30. Entrée libre.
L'IMPREVU, Hôtel Iroquois, 446 Pl. Jacques-Cartier (878-9397) — Michel Normandeau, Ven. sam.: 22 h 30, 1 h 00. Sem. dim.: 22 h 00, 24 h 00. Entrée libre.
LE QUARTIER LATIN, 4303 St-Denis (843-4384) — "On veut savoir" pièce référendaire avec Raymond Lévesque. Tous les soirs 20 h 00, 23 h 00.
LE PONT TOURNANT, 940 boul. Laurier, Beloeil (467-4504) — "Le slow du malentendu" avec Marie Cantin, Mario Davignon et Diane Miljours. Mise en scène: Anne Dandurand. Ven. sam.: 21 h 00.
LE SOLEIL LEVANT, 286 ouest, Ste-Catherine (861-0657) — Lightnin' Hopkins, guitariste. Tous les soirs 20 h 00.
L'ESKABEL, 2334 rue Centre, métro Charlevoix — "Le Chant de Médée" d'après Euripide. Mise en scène: Jacques Crête. Jeu. à dim.: 20 h 30. Rens.: 931-0685 ou 931-8401.
PLANETARIUM DOW, 1000 ouest, St-Jacques (866-4848) — "Algol: l'oeil du diable" mar. jeu.: 12 h 15, 21 h 30. Mer.: 14 h 15, 21 h 30. Ven.: 14 h 15. Sam.: 14 h 15, 16 h 30. Dim.: 13 h 00 (en français) Mar. jeu.: 14 h 15, 20 h 15. Mer.: 12 h 15, 20 h 15. Ven.: 12 h 15, Sam.: 13 h 00, 15 h 30, Dim.: 14 h 15 (en anglais).
SALLE POLLACK, 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) — L'Orchestre symphonique McGill, dir.: Uri Mayer, 2 h 30.
SALLE WILFRID-PELLETIER: Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Les Grands Ballets canadiens interprètent "Roméo et Juliette" 20 h 30.
THEATRE DU CHIENDENT, 453 Lindsay, Drummondville, Autoroute 20 sortie 109 (819)478-1014 — "Manon Lastcall" de Jean Barbeau avec France LaBonté et Jean Chainé et "une affaire de fou" d'André Simard avec Gilles Latour et Denise Desjardins. Mise en scène: Richard Letendre. Jeu. ven. sam. 20 h 30.
THEATRE EXPERIMENTAL DES FEMMES, 320 est, Notre-Dame (879-1306) — "Célébrations", collage de textes de femmes avec Louise Laplante, Léo Munger et Pol Pelletier. Du mer. au dim.: 21 h 00. Relâche lun. mar.
THEATRE D'AUJOURD'HUI, 1297 Papineau (523-1211) — "Petit bateau deviendra grand" et "Un cercueil à la dérive" fables de Marc Drouin, interprétées par Chantal Beaupré, Marc Drouin, Marcel Leboeuf, Raymond Legault et Emmanuelle Rolland. Mise en scène: Lorraine Beaudry. Tous les soirs 20 h 30. Dim.: 15 h 00. Relâche lun.
THEATRE DENISE PELLETIER, 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — Salle Denise Pelletier — "Du vent dans les branches de Sassafras" de René de Obaldia avec Gilles Pelletier, Gisèle Schmidt, Claude Préfontaine. Mise en scène: Yvan Canuel 19 h 30.
THEATRE DENISE PELLETIER, Salle Fred Barry — Le Théâtre de l'Organisation Ô présente "Blanche" texte et mise en scène de Sylvie Prégent, avec Denis Brassard, Jacques Couture, Johanne Fontaine et France Labrie.
THEATRE MAISONNEUVE, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Yvon Deschamps, sam.: 17 h 30, 20 h 30. Dim. à ven. 20 h 30. Relâche: lundi.
THEATRE DU NOUVEAU MONDE, 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "L'Hipocanthrope" de France Vézina avec Marc Béland, Danielle Proulx, Patricia Nolin et Lionel Villeneuve. Sem.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche lun.
THEATRE PORT-ROYAL, Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — "Le jugement dernier" de Jean Daigle avec Jacques Godin, Guy Nadon, Amulette Garneau. Mise en scène: Louis-Georges Carrier. Sem. 20 h 30. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Relâche dim. lun.
THEATRE DE QUAT'SOUS, 1000 Avenue des Pins (845-7278) — "La famille Toucourt en solo ce soir" comédie d'E

Téhéran: les étudiants refusent de libérer une partie des otages

TÉHÉRAN (d'après Reuter et AFP) — Fatigué, l'ayatollah Khomeiny a décidé d'annuler tous ses rendez-vous jusqu'au 5 décembre prochain.

Cette décision a empêché la tenue de la rencontre prévue hier après-midi à Qom entre le dirigeant religieux et les membres du Conseil de la révolution, seul élément qui aurait pu actuellement offrir une possibilité de débloquer la crise ouverte entre les États-Unis et l'Iran à la suite de la prise de la l'ambassade américaine par des étudiants islamiques qui y gardent une centaine d'otages.

Les étudiants, qui se sont donnés le nom de « ceux qui suivent la voie de l'Imam », ont en effet précisé hier qu'ils feraient ce que leur demanderait l'Ayatollah Khomeiny mais qu'ils exigeaient toujours pour le moment l'extradition de l'ex-chah.

Pourtant, dans une déclaration au correspondant local des chaines de radio et télévision américaines CBS, le chef de la diplomatie iranienne M. Banisadr, a annoncé hier matin, que des mesures de libération toucheraient « très prochainement » tous les otages « à l'exception des hommes américains de race blanche ». Mais, quelques minutes plus tard, l'un des 450 étudiants islamiques qui occupent l'ambassade américaine depuis onze jours, a déclaré qu'il n'en était « pas question ».

Et quoiqu'il en soit, pour Téhéran, seule « l'extradition du chah », pourrait permettre de détendre la situation présente. Cette volonté de l'ayatollah Khomeiny a été reprise par M. Banisadr dans un discours radiodiffusé à l'intention des étudiants islamiques.

Cependant le représentant du programme des Nations unies pour le développement à Téhéran, M. Winston Pratley (Nouvelle-Zélande), a été autorisé à se rendre à l'ambassade des États-Unis pour rencontrer les otages américains qui y sont détenus.

M. Pratley, fonctionnaire des Nations unies le plus élevé en grade se trouvant en Iran, a déjà contacté à plusieurs reprises les autorités iraniennes ces derniers jours pour leur rappeler que le secrétaire général de l'ONU restait disposé à se rendre utile pour faciliter une solution de l'affaire des otages américains. M. Pratley rendra compte au secrétaire général de sa visite à l'ambassade américaine qui devrait s'effectuer aujourd'hui.

Recevant l'Assemblée des experts venue lui soumettre la nouvelle constitution iranienne, l'ayatollah Khomeiny a dénoncé hier le gel des avoirs iraniens aux Etats-Unis, consécutif à la décision de l'Iran de retirer ses fonds des banques américaines. « Ils soutiennent un criminel », a-t-il dit en faisant allusion au chah. « Ils volent et gèlent notre argent, comme des cambrioleurs. C'est comme cela que l'Occident agit. »

Faisant clairement allusion à la résolution du Conseil de sécurité demandant la libération des otages de l'ambassade, et son refus de se saisir pour l'instant d'une plainte iranienne contre les Etats-Unis, l'ayatollah a déclaré que l'Occident a établi « des organisations qui ne font que servir ses propres intérêts plutôt que ceux des indigents du monde ».

Les Etats-Unis ne cèderont pas au terrorisme international ou au chantage, a déclaré le président Carter devant la convention de l'AFL-CIO, la confédération syndicale américaine.

Dans son premier discours public depuis la prise d'otages à l'ambassade américaine à Téhéran, il a affirmé que le gouvernement iranien est responsable de ce qui se passe à Téhéran. C'est à lui d'y apporter une solution, a-t-il dit, puisque selon le droit international il a la charge de protéger les représentations diplomatiques.

M. Carter a ajouté que les événements en Iran appelaient de la part des États-Unis une réaction « ferme et forte ». En réponse au défi iranien, « nous avons pris des décisions unilatérales avec mesure mais sans hésitation », a-t-il dit.

Le président Carter s'est déclaré particulièrement satisfait de l'appui unanime apporté mercredi par les membres du Conseil de sécurité des Nations unies à la position américaine face à la demande iranienne de convocation du Conseil.

« J'avais donné comme instruction, a-t-il dit, que nous nous opposions à toute discussion du problème iranien au Conseil de sécurité tant que les otages seront détenus. Ce n'est qu'après la libération des otages que nous serons disposés à prendre en considération les préoccupations de l'Iran, et ce dans les limites du droit international et de la charte des Nations unies ». M. Carter a souligné qu'en prenant cette position les Etats-Unis défendaient « un principe au nom de toute la communauté internationale ».

En outre, le plus important syndicat d'agriculteurs américain s'est prononcé hier en faveur d'un embargo sur la fourniture de produits alimentaires à l'Iran.

M. Allan Grant, président de L'American Farm Bureau Federation, qui regroupe 3,2 millions d'exploitants, a indiqué qu'il avait fait part au président Carter de son soutien à toute mesure destinée à contrer le « chantage » des militants islamiques. Ces mesures, a souligné M. Grant, pourraient inclure un arrêt de la livraison de céréales et de riz à l'Iran.

Le président Carter a décidé un gel des avoirs gouvernementaux iraniens aux États-Unis, mais il n'a jamais été fait mention, jusqu'à présent, dans les milieux officiels, d'une suspension des exportations de denrées alimentaires.

D'autre part, un porte-parole de l'ambassade d'Iran à Washington a indiqué hier qu'un nombre croissant d'étudiants iraniens séjournant aux États-Unis avaient manifesté le désir de rentrer chez eux et que des mesures allaient être prises pour leur évacuation. Le président Carter avait annoncé la semaine dernière que tous les étudiants iraniens en situation irrégulière seraient expulsés.

D'ores et déjà, les services d'immigration de trois États du nord des États-Unis (Nord-Dakota, Sud-Dakota et Minnesota) ont annoncé que 44 étudiants ont reçu l'ordre de quitter le pays dans les 30 jours.

La fortune du chah

NEW YORK (D'après AP et AFP) — Il y a 19 ans, le chah d'Iran faisait une donation de $110 millions de sa fortune personnelle pour la création d'une fondation privée. Avant le départ du chah de son pays en février dernier, on disait que les avoirs approchaient $25 milliards.

Aujourd'hui, nul ne sait ce que le chah a laissé en Iran de sa fortune personnelle, combien il a pû emporter dans son exil, ni combien a été placé à l'étranger.

La fondation Pahlavi a financé en Iran la construction de mosquées, d'orphelinats et d'hôpitaux. Elle possédait entre autres une société pétrolière, 12 sociétés sucrières, une société d'électronique, un club de football, quatre cimenteries, ainsi que des intérêts dans la marine marchande et les pétroliers, dans l'industrie minière, la boulangerie industrielle, dans ses banques, dans l'usine de la General Motors en Iran et dans plusieurs autres sociétés. La fondation Pahlavi avait des entreprises communes avec des sociétés françaises, grecques et allemandes.

A New York, le chah et sa soeur Ashraf Pahlavi possèdent des maisons Place Beekman. La fondation Pahlavi aurait dépensé $200 millions pour la construction d'une station de loisirs dans le Golfe persique dotée d'une piste d'atterrissage pouvant recevoir le supersonique Concorde.

En 1973, une fondation Pahlavi avait été enregistrée à New York en tant qu'association charitable sans but lucratif. Son bureau original comprenait l'ancien secrétaire d'État américain William Rogers, et un parlementaire démocrate de New York, M. John Murphy. Depuis la révolution iranienne, le bureau a été remplacé par des personnalités pouvant collaborer avec l'ayatollah Khomeiny.

Près de 159 étudiants iraniens inscrits dans des universités américaines reçoivent actuellement $300 par mois chacun de la fondation de New York, qui a déclaré $31.7 millions d'avoirs en 1977. Mais selon l'État de New York et les autorités iraniennes, la fondation est déficitaire.

Son principal bien immobilier est un immeuble de bureaux de 35 étages sur la Cinquième Avenue. Mais 40 à 50 pour cent seulement des bureaux sont loués. Le procureur de l'État de New York a déclaré que la fondation doit une somme substantielle à la Banque nationale iranienne à Téhéran, à laquelle elle avait emprunté $42 millions pour construire l'immeuble.

Par ailleurs, les autorités iraniennes ont entamé, par l'intermédiaire de deux avocats suisses, une procédure pour tenter de récupérer la fortune de l'ex-chah déposée en Suisse, confirme-t-on officiellement à Berne. Cette procédure a été entamée à la suite du blocage, à la demande du nouveau régime iranien, des biens de l'ex-souverain iranien, en mars dernier.

Un des avocats suisses mandaté par les autorités de Téhéran, M. Erich Diefenbacher, a évalué ces biens à quelque 4,5 milliards de francs suisses, environ $3,250 milliards, selon le quotidien zurichois Blick. M. Diefenbacher, actuellement en voyage, estime par ailleurs l'ensemble de la fortune de l'ex-chah à quelque 30 milliards de francs suisses, environ $21 milliards. Le second avocat et l'ambassade d'Iran en Suisse se sont refusés à tout commentaire, l'instruction de cette affaire n'étant pas terminée.

L'ex-chah possède également une villa à Saint-Moritz, et plusieurs membres de sa famille ont des appartements et maisons dans diverses villes suisses, mais qui sont généralement de moindre importance que les propriétés de la famille impériale notamment en France, en Grande-Bretagne, aux États-Unis et en Espagne.

A. Gold & Sons

VOUS ÉPARGNEZ $128 À L'ACHAT D'UN LUXUEUX MANTEAU À COL DE FOURRURE, CONFECTIONNÉ EN CUIR, PEAU DE PORC, TWEED OU CACHEMIRE DE LAINE

SUPERBES MANTEAUX AUX SUPERBES COLORIS D'UN RAFFINEMENT INCONTESTÉ

Nous vous présentons les manteaux en cuir cabretta noir, brun tabac, vin antique et muscade. Les manteaux en peau de porc suédée sont disponibles en teck, noir, brun sellier et beige nutria. Nos tweeds sont dans les tons de gris et de brun alors que nos manteaux en cachemire et laine sont offerts dans les coloris resplendissants de bleu marine, chamois, taupe et gris charbon. Chacun de ces magnifiques manteaux est d'une coupe impeccable et confectionné selon les exigences qui ont fait l'excellente renommée de nos vêtements. Et souvenez-vous **«nous ne signons que des vêtements qui vous vont à la perfection».** ©

RICHES COLS DE:
- CHAT SAUVAGE NATUREL
- CASTOR NATUREL
- CHAT SAUVAGE ARGENTÉ
- CASTOR RASÉ

ORD. $525
$397
ÉPARGNEZ $128

A. Gold & Sons

- 388 o., STE-CATHERINE
- LE CARREFOUR LAVAL
- LES GALERIES D'ANJOU
- 960 o., STE-CATHERINE
- FAIRVIEW, POINTE-CLAIRE
- LES PROMENADES ST-BRUNO

LE DEVOIR

CAHIER 7

TOURISME
Montréal, vendredi 16 novembre 1979

La France en blanc et en hauteurs

Les Alpes pour le ski ...alpin

Texte et photos de Jacques Grenier

SI vous êtes un fervent du ski alpin, tôt ou tard, vous irez pratiquer votre sport favori dans les Alpes françaises. Toutes vêtues de blanc et poudrées de neige, ces montagnes se laissent allègrement maquiller par la fantaisie des skieurs qui leur donnent chaque jour de nouveaux visages. Hautes à se rompre le cou pour admirer leurs sommets, ce sont de grandes dames ces Alpes françaises et c'est avec beaucoup d'élégance qu'elles savent vous accueillir.

Arrivé à l'aéroport Charles-de-Gaulle vers 8 h 45 heures de Paris, on doit attendre jusqu'à 11 h 00 avant de prendre l'avion cette fois à destination de Genève. Après soixante minutes de vol, il ne reste plus qu'à rouler de deux à trois heures en autocar pour atteindre la station de ski de son choix.

La route traverse différents petits villages tous aussi pittoresques les uns que les autres jusqu'à Bourg Saint-Maurice. Puis, sur une distance de trente kilomètres, elle entreprend une escalade vertigineuse qui serpente à flanc de montagne pour aboutir sur le plus grand domaine skiable au monde: Les Menuires. Après une telle ascension, on se croit arrivé au sommet de la montagne. Pourtant on se trouve seulement au bas des pentes de ski qui se rejoignent au coeur de la Vallée des Belleville où se situe l'hôtel PLM.

Ici, tout est prévu pour agrémenter le confort du skieur. Les chambres sont spacieuses et l'ascenseur vous dépose aussi bien à l'étage des boutiques qu'à celui des casiers destinés à l'équipement de ski de chaque vacancier. Une fois à l'extérieur, il y a moins de cent pas à parcourir pour avoir accès aux remontées mécaniques.

À la passerelle d'embarquement, une cabine en forme de coquille d'oeuf se présente, quatre personnes se précipitent à l'intérieur et en moins de dix secondes, elle se met en branle pendant que les portes se referment. Suspendues dans les airs comme de grosses bulles multicolores entre ciel et neige, les télécabines se laissent hisser par un câble sans fin vers un sommet qui semble inacessible. Au bout de quinze minutes, les portes s'ouvrent sur le Mont de la Chambre située à 2855 mètres d'altitude. Ce sera bien assez haut pour une première journée!

Un nombre incalculable de pistes s'offre au choix. Les Menuires en comptent pour plus de 100 kilomètres. À travers les Trois Vallées, ces pistes rejoignent celles des stations avoisinantes que sont Courchevel, Méribel et Val Thorens. Au total, 400 kilomètres de pistes balisées sont ainsi accessibles au moyen des 150 remontées mécaniques mises à la disposition des skieurs.

Tout en consultant le plan des pistes, il est bon de se renseigner auprès des pisteurs-secouristes de l'itinéraire à suivre selon ses capacités et les conditions atmosphériques. Chaque descente sur piste balisée aboutit à une remontée mécanique de sorte qu'il est possible d'entreprendre de véritables excursions d'une montagne à l'autre sans nécessairement revenir par le même trajet. En plus d'offrir un angle d'inclinaison des plus favorables, certaines pistes couvrent de si grandes surfaces qu'elles vous permettent d'atteindre des vitesses affolantes où il vaut mieux savoir contrôler ses skis pour demeurer en équilibre. Emporté par l'enthousiasme, le skieur moyen que je suis s'est permis quelques chutes spectaculaires qui ont bien fait rire les copains du voyage.

Heureusement le sympathique directeur des Menuires, Pierre Wolff était là pour nous guider. En suivant ses conseils et en observant sa technique, j'améliore mon style et j'amoindris le risque de mes « prouesses ». Cet homme descend les pentes avec tellement d'agilité qu'on croirait que chacun de ses mouvements se veut une caresse pour les montagnes qu'il affectionne.

Complexe immobilier aux Menuires, récente station de ski des Alpes françaises.

Le vieux clocher de Val d'Isère.

Après toutes ces émotions, il fait bon s'arrêter à l'un des restaurants d'altitude pour refaire le plein d'énergie. Sous un soleil radieux et avec une température qui oscille autour de -5°C, rien n'est plus agréable que de terminer son repas en prenant une consommation sur la terrasse extérieure du restaurant. Puis, emballé par l'immensité de l'espace skiable, c'est avec une sensation de liberté totale qu'on repart à la conquête de nouvelles pistes.

À mi-chemin entre le Suisse et la Côte d'Azur, Val d'Isère se situe à 1850 mètres d'altitude au fond de la Haute Vallée de Tarentaise. C'est évidemment le vieux village avec son église presque millénaire et son clocher de 1664 qui confère à cette station de ski un cachet tout particulier. L'intérêt grandissant des touristes a nécessité la construction de plusieurs hôtels modernes qui offrent une vue splendide sur l'ensemble du territoire.

Tôt le matin, deux personnes sur trois se promènent avec une paire de skis sur les épaules. On peut se rendre à pieds à l'un des trois téléphériques qui se trouve au bout d'une rue perpendiculaire à la voie principale. Les autres sont accessibles par les autocars qui font la navette de façon régulière. En outre, 2 télécabines, 9 télésièges et 43 téléskis donnent accès aux pistes de skis. Des skieurs français ont adopté le mot « tire-fesse » pour identifier les téléskis. Ces remontées mécaniques nous tirent effectivement vers le sommet des pistes. Mais comme elles empruntent des trajectoires parfois très sinueuses, bon gré mal gré, celui ou celle qui refuse de se tenir les fesses serrées risque de ne jamais atteindre la destination finale.

Val d'Isère se distingue comme l'un des endroits rêvé pour pratiquer le ski hors piste. Toutefois mieux vaut ne pas s'aventurer sans être accompagné d'un guide car la neige peut camoufler de profondes crevasses. En outre des avalanches peuvent survenir en tout temps.

Après de fortes précipitations de neige, les pistes balisées demeurent fermées tant et aussi longtemps que les avalanches n'ont pas été provoquées au moyen de grenades lancées par les pisteurs-secouristes. Mais le « hors-piste » échappe à cette protection. Si les risques ajoutent de l'intérêt à l'aventure, ils commandent aussi beaucoup plus de prudence.

Néanmoins c'est vraiment une expérience unique que de skier dans la neige poudreuse qui vous engouffre les jambes jusqu'aux genoux. En appuyant son poids sur les talons, les spatules des skis restent en surface et la descente ne pose pas trop de difficultés. Ainsi on franchira des espaces absolument fabuleurx où le silence se fait complice de votre évasion. Dans le dépaysement inoubliable de la haute montagne, Val d'Isère qui a vu naître Jean-Claude Killy, Mireille Goitschell et sa soeur Christine, est la station de ski tout indiquée pour procurer du même coup un séjour sportif et reposant.

Il pleuvait sur Chamonix le jour de notre arrivée. En d'autres endroits ce mauvais temps aurait pu compromettre la journée de ski. Toutefois cette ville bien structurée avec ses nombreux commerces, son casino et son centre sportif comporte plusieurs avantage y compris celui de pouvoir monter par téléphérique à plus de 3780 mètres où la neige se substitue à la pluie. C'est à cette altitude que se situe l'Aiguille du Midi de la Vallée Blanche.

Imaginez le plaisir que réserve la descente en skis à partir d'une telle altitude surtout quand un guide moniteur aussi chevronné que Christian Mollier est là pour vous accompagner. Sur une bonne distance, la neige est souple, la température clémente et la descente fort agréable. Avec de telles conditions, il est possible de parcourir une soixantaine de kilomètres en une seule journée. Mais, comme les femmes, les montagnes sont imprévisibles. Tantôt elles se prêtent à la rêverie en se montrant nébuleuses, tantôt elles s'attirent des larmes de pluie en affichant un air de tristesse et puis soudain, elles se transforment avec éclat pour réfléchir la lumière qui les envahi. Ô Chamonix, quand tu leves ton voile de brume pour laisser le soleil découvrir tes charmes à travers ta robe de neige, ce que tu peux être belle et séduisante!

Pendant que les nombreux skieurs se dispersent sur les

Voir à la page 16

SPÉCIAL 10%

DOCUMENTATION SUR LA BICYCLETTE

1. ***Du bicycle à pédales au "dix vitesses"*** 170 p. Tout sur la bicyclette $6.95
2. ***Le cyclotourisme*** 51 p. De petits conseils utiles $1.00
3. ***Guide Cyclo-Touristique du Québec*** 24 dépliants $6.00
4. ***Les aménagements cyclables,*** 400 p. planification, normes, etc... $10.00
5. ***Le Cyclo-Nouvelles*** abonnement 8 numéros $5.00
6. ***Le Guide de l'acheteur*** Choisir vélo et matériel $0.75
7. ***Vélocipède*** - Disque 45-tours avec François Guy $2.00
8. ***Voyager à bicyclette*** Des adresses et des conseils $0.75

Pour commander:
Inscrire la liste des items voulus.
Additionner le prix et soustraire l'escompte de 10%
Payer par chèque ou mandat-poste.

Toute l'information contenue dans ces documents est actuelle.

VÉLO-QUÉBEC
1415 rue Jarry est
Montréal H2E 2Z7

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255 rue UNIVERSITÉ - SUITE 1220
MONTRÉAL, P.Q. H3B 3W9
TÉL.: 861-2485
Permis du Québec 1979

AGENCE DE VOYAGES VIAU
3428, RUE ST-DENIS 842-1751
GALERIES D'ANJOU 353-7650
1218 RUE UNION 866-9381
CARREFOUR LAVAL 688-6211
PLACE VERTU — 332-4210
FAIRVIEW — 694-2343
PROMENADES ST-BRUNO 653-1862
MAIL CHAMPLAIN 465-2414
Permis du Québec 1979

VOYAGES TRAVELAIDE
Détenteur d'un permis du Québec

PLATEAU MT-ROYAL	845-8225
PLAZA ST-HUBERT	273-7755
CENTRE DOMAINE	254-9969
Ste-Catherine 1010 O.	861-7272
GALERIES NORMANDIE	331-9971
CENTRE LAVAL	687-0880
PLACE PORTOBELLO	672-5353
CENTRE LACHUTE	562-3798
LASALLE, VILLE	364-6780
LONGUEUIL, VILLE	679-3777
BELOEIL MONTENACH	467-1171
LAVAL OUEST	627-5151

Sur la route du Midi

Autour du pays d'Arles

par Monique Nuytemans

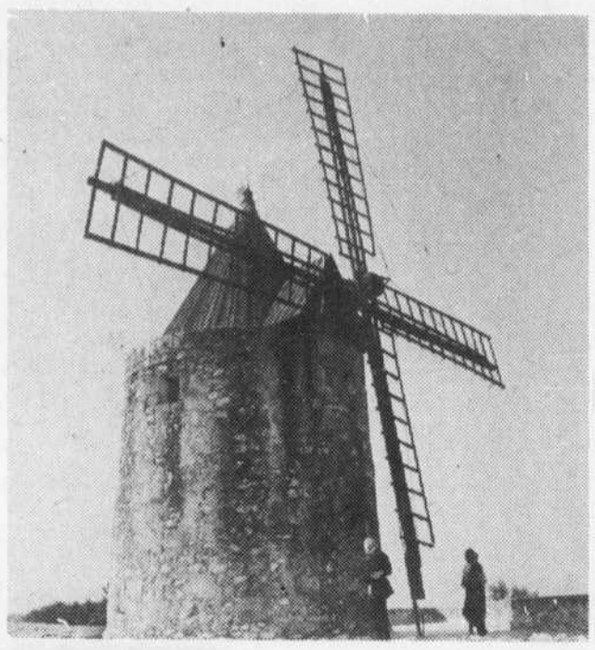

Les Arènes d'Arles, les plus hautes de France. En haut à gauche, le moulin d'Alphonse Daudet à Fontvielle. Ci-contre les Baux de Provence.

ARLES, France — Dans ce beau pays de Provence, il est une ville que Châteaubriand qualifia de « musée de plein air ». C'est Arles.

Et, en fait, il eût été curieux qu'il en fût autrement. Car à cause de sa situation géographique, à la croisée des chemins entre l'Italie et l'Espagne, Arles a reçu des touristes de marque depuis la plus haute antiquité.

Touristes qui laissèrent leurs traces, sous forme d'Arènes, de Théâtre, de Thermes, de Cyptoportiques. Assez de monuments anciens pour occuper activement un touriste moderne, mais consciencieux, pendant plusieurs jours. A ce palmarès de monuments romains, le visiteur pourra toujours ajouter quelques trésors de l'ère chrétienne avec la cathédrale de Saint-Trophime et son cloître spectaculaire qui se visite comme un musée.

Et afin de ne pas avoir mauvaise conscience, il se fera un point d'honneur de visiter au moins un musée. Pourquoi pas le musée lapidaire qui se trouve juste en face de la cathédrale? Il expose de fort jolies reliques historiques sous forme de tapis de mosaïques et de sculptures de marbre, du temps où Constantin faisait d'Arles sa résidence.

Mais pour mieux goûter à cette Provence chantée par Frédéric Mistral et vantée par Alphonse Daudet, il faut prendre la route et se pénétrer de ces paysages changeants sous un ciel d'un bleu infini. Il faut aller en direction du nord-est du pays d'Arles, jusqu'aux pieds des Alpilles, et descendre ensuite vers le plein sud en passant par les Baux de Provence et le Moulin d'Alphonse Daudet. Et on constatera qu'il y a peu de régions en France qui, sur un espace aussi restreint, rassemblent une telle variété de paysages et une histoire monumentale aussi riche.

Une de ces excursions mènera à l'abbaye de Montmajour, forteresse perchée au faîte d'une colline et riche de trois églises des Xe et XIIe siècles.

Ensuite on passera par Fontvieille pour faire un pèlerinage au moulin de Daudet. Ce même moulin des fameuses *Lettres de mon moulin*. Très romantique, il se dresse dans une campagne aride, sur un rocher entouré d'une forêt de sapins. Alphonse Daudet aimait cet endroit par-dessus tout autre. Il en dit simplement: « Ce tas de roches m'est un pays... » Un petit musée iconographique se situe au pied du rocher et peut être visité moyennant une légère admission.

Puis le paysage change. On s'approche de rochers calcaires à escarpements brusques. Et là, au milieu d'éboulis de rochers et de pierres, se dresse dans les cieux la cité des Baux, capitale des anciens chevaliers des Baux dont le fier blason proclamait: « Race d'aiglons, jamais vassale. »

Cette cité creusée dans le roc faisait l'admiration de Frédéric Mistral qui avoua que: « Des Baux je ferai ma capitale. » Et il paraîtrait d'ailleurs que c'est ici, à Val d'Enfer, que Dante aurait pris son inspiration pour l'Enfer.

Le site des Baux est unique, dentelle de pierre crée par Dieu et modelée par l'Homme. Une cité prospère au Moyen Âge qui fut délaissée par la suite et qui revit aujourd'hui sous forme d'attraction touristique.

Les ruelles tortueuses, les maisonnettes fichées dans le roc, tout est à nouveau actif comme une ruche. Echoppes, cafés, restaurants, terrasses, magasins de toiles de Provence, tout ici attire un vaste nombre de touristes qui s'émerveillent de cette étrange formation géologique, tout en jouissant du privilège de pouvoir s'y restaurer, s'y reposer dans un cadre vraiment exceptionnel.

Ils visiteront la jolie église où l'on dit que Mireille, l'héroine de Mistral, venait prier pour son Vincent blessé.

Les bergers de la région restent très attachés aux Baux et à Noël ils viennent y célébrer la messe de minuit en apportant un agneau en sacrifice.

En mettant cette fois le cap en direction plein sud on parvient en Camargue après avoir contourné des collines en apparence pauvres mais qui sont chères au romarin, au thym, au fenouil et aux lavandes sauvages, ces herbes de Provence qui rendent la cuisine provençale si agréable et si spéciale.

Enfin ce ne sont plus que marais et lagunes, roseaux et étangs. C'est la Camargue, l'habitat du flamant rose, du taureau et du cheval camarguais.

On voit beaucoup de « mas », ces habitations provençales qui furent à leur apogée au XVIIe siècle. On remarque aussi de curieuses cabanes chaulées à toit de chaume et surmontées d'une croix: c'est l'habitation du « gardian » des « manades », ou du gardien des troupeaux. Comme les mas ils ne sont plus que d'aimables sujets de photographie.

Car il est à déplorer que l'industrialisation et le tourisme de masse aient enlevé tout mystère à la Camargue. Ces chevaux qui autrefois étaient sauvages, sont devenus des chevaux de selle, et les taureaux sauvages sont des taureaux d'élevage. Même la survie du flamant rose est compromise à cause du braconnage éhonté qui se pratique dans les marais et du bruit des avions à basse altitude qui mettent en péril la ponte de l'oeuf unique du flamant.

Aux Saintes-Marie-de-la-Mer au nom si poétique, le phénomène du tourisme est également trop visible. Cette jolie station balnéaire qui se concentre autour de son église à toit crénelé, n'offre malheureusement que de moches articles de bazar, et même le costume traditionnel du « gardian » a été troqué pour un costume de cow-boy western.

On essaie de ne pas voir, mais plutôt de grimper sur le toit de l'église où l'on admire toujours le paysage de la mer, des lagunes et des marais, ces marais malsins et infectés de moustiques, qui n'ont plus leur place au XXe siècle. Même si l'on s'y raccroche, ils appartiennent à un autre temps, quand la vie allait encore au ralenti.

A Arles on logera un peu en dehors de la ville, à l'auberge de la Fenière qui fait partie des « auberge du Silence ». Ce n'est pas un monastère, mais un hôtel. Plus précisément dans le cas de la Fenière: c'est une ancienne bergerie, où il n'y a ni radio, ni télé dans les chambres, où tout s'endort à 10 h du soir et où le matin on est réveillé par le chant des oiseaux.

Ces auberges sont sises en retrait des grandes routes et sont une véritable oasis pour ceux qui sont fatigués de la route et veulent goûter un vrai repos. Détail à ne pas négliger: Les repas sont de calibre gastronomique.

Voilà le pays d'Arles: un paysage fort changeant, beaucoup de choses à voir et une autre étape sur la route du Midi.

VISITEZ L'EUROPE
EN... AUTOMOBILE
OU EUROCAMPER — TOURMOBILE

Achetez ou louez une automobile neuve, hors taxes
Renault — VW — Citroën
Fiat — Simca — Peugeot
Micro-bus — etc...
Kilométrage illimité,
Assurance internationale
Permis de conduire international, etc.

PLAN VACANCES COMBINÉ
AIR-AUTO

Réservations billets d'avion pour PARIS
$423 CCF - PARIS - Réservation 30 jours à l'avance

BILLETS D'AVION TOUTES DESTINATIONS
DEPUIS 25 ans au service des voyageurs
SERVICE EUROPÉEN DE TOURISME AUTOMOBILE
1176, rue DRUMMOND, MTL — 861-0200
«Touring Club de France»
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

AIR FRANCE
on vient vous chercher

L'EUROPE EN AUTO
Le meilleur rapport qualité/prix
la Simca HORIZON GLS
—Classée voiture de l'année 78/79
—Véhicule neuf/5 places/5 portes
—Assurance tous risques
—Pas de déductible
—Kilométrage illimité
—Toutes taxes comprises

Spécial passagers Air France
pour une voiture SIMCA
Coupons cadeaux $20. d'essence
(Pour toutes livraisons du 1er novembre au 31 décembre 1979)

Pour 3 semaines
$525*
*Tarif aérien en sus
Demandez la brochure EuropAuto/Air France à votre agent de voyages

AIR FRANCE
Le monde plus proche

Guadeloupe/ Martinique

Les Antilles françaises, une invitation de Tours Mont-Royal et d'Air Canada

1 semaine à l'hôtel Ecotel (Guadeloupe) pour $489.*
Un beau petit coin de pays, accueillant et souriant, vous attend à Gosier. L'hôtel Ecotel est situé à quelques pas de la plage, des grands hôtels et de leurs activités et divertissements; piscine, restaurants, bars et jardin sur place.

1 semaine à l'hôtel Madinina (Martinique) pour $479.*
Situé au coeur de la marina de la Pointe-du-Bout, l'hôtel Madinina jouit d'une situation privilégiée et d'une vue spectaculaire. À 2 pas des centres de divertissements; accès gratuit à la piscine et à la plage privée d'un hôtel voisin.

* Ces prix, par personne à raison de 2 par chambre, comprennent:
• le transport aérien par Air Canada, aller-retour de Mirabel, départ et retour les dimanches;
• le logement à l'hôtel dans des chambres climatisées avec salle de bain privée;
• le petit déjeuner à l'américaine;
• les déplacements entre l'aéroport et l'hôtel.

Prix spéciaux pour enfants; possibilité de séjour de 7, 14 ou 21 nuits; réservations à l'avance; taxe de transport et frais de service en sus.
Pour l'Ecotel, prix valide jusqu'au 9 décembre.
Pour Madinina, prix valide jusqu'au 16 décembre.

Prix spécial: 1 semaine à l'Ecotel et 1 semaine au Madinina à compter de $629.

Pour plus de renseignements, communiquez avec votre agent de voyage.
Détenteur d'un permis du Québec

TOURS MONT-ROYAL
AIR CANADA

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255 rue UNIVERSITÉ - SUITE 1220
MONTRÉAL, P.Q. H3B 3W9
TÉL.: 861-2485
Permis du Québec 1979

AGENCE DE VOYAGES VIAU
3428, RUE ST-DENIS 842-1751
GALERIES D'ANJOU 353-7650
1218 RUE UNION 866-9381
CARREFOUR LAVAL 688-6211
PLACE VERTU — 332-4210
FAIRVIEW — 694-2343
PROMENADES ST-BRUNO 653-1862
MAIL CHAMPLAIN 465-2414
Permis du Québec 1979

VOYAGES TRAVELAIDE
Détenteur d'un permis du Québec

PLATEAU MT-ROYAL	845-8225
PLAZA ST-HUBERT	273-7755
CENTRE DOMAINE	254-9969
Ste-Catherine 1010 O.	861-7272
GALERIES NORMANDIE	331-9971
CENTRE LAVAL	687-0880
PLACE PORTOBELLO	672-5353
CENTRE LACHUTE	562-3798
LASALLE, VILLE	364-6780
LONGUEUIL, VILLE	679-3777
BELOEIL MONTENACH	467-1171
LAVAL OUEST	627-5151

Agence de Voyages DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC
altitude
2085 de Salaberry, Montréal, Qué. H3M 1K6, (514) 332-1970
1233 de la Montagne, Montréal, Qué. H3G 1Z2, (514) 866-4666

Bergen aux portes des fjords

par Luc Mailloux

AHEATHROW, j'étais indécis encore, hésitant entre Bordeaux, Munich, Bergen... « et je te le redis à présent en nom nom, Nathanaël, la nécessité de l'option me fut toujours intolérable; choisir m'apparaissait non tant élire, que repousser ce que je n'élisais pas... » J'aime ces tergiversations à l'entrée de chemins divers: cette ivresse de la liberté qui vous saisit dans les aéroports, dans les gares. Pour provoquer le destin, j'achète un billet pour Bordeaux, que je vendrai bientôt: j'ai humé l'air des fjords... Norvège, Norway: c'est l'appel du chemin du Nord. L'avion part dans cinq minutes: vite je vends Bordeaux et j'achète Bergen. Une brève escale à Stavanger: le temps de se délester de quelques ingénieurs et autres techniciens dans cette capitale pétrolière de la Norvège. Dans le jour finissant, j'aperçois l'une de ces plates-formes de forage pompant l'or noir de la Mer du Nord. L'avion presque vide repart pour Bergen. Je m'imquiète un peu de mon gîte, et mon voisin m'apprend que, justement, en ce début de juin, c'est le Festspiele, le Festival annuel de musique toujours inauguré par S.M. Olaf V. C'est la guigne: tous les hôtels seront pleins. J'atterris pourtant au Bergen Hotel, tout neuf, très scandinave, agrippé au flanc du Floyen, au bout d'un lacis de ruelles à paliers, bordées d'étroites maisons de bois crêtées de pignons.

Tout, à Bergen, les maisons rustiques, les mouettes criardes, les marchands de poissons autour du vieux port, les pêcheurs en cirés jaunes, le teuf-teuf des chalutiers, et l'eau, l'eau, qu'il s'agisse de l'ondée presque quotidienne ou de l'océan tout près, par-delà le fjord et les îles multiples, soufflant sur la ville sa bonne brise saline, tout rappelle l'éminente destinée maritime de cette ville de cent cinquante mille habitants qui fut jusqu'au siècle dernier la plus importante de la Norvège.

Bergen, s'étageant autour de son fjord au pied des sept montagnes qui lui donnent son nom, fut fondée au XIe siècle. En 1164, et jusqu'à la fin du siècle suivant, Bergen devient la capitale de la Norvège. Les « sagas » évoquent les nombreux rois vikings qui y vécurent. Que de flottes de drakkars ne vit-elle point partir à l'aventure, flottes dévastatrices en ces temps où toute l'Europe tremblait des raids scandinaves, ou flottes découvreuses de terres lointaines: le Groënland, Terre-Neuve, l'Amérique...! Au XIVe siècle, Bergen tombe sous l'emprise de la Hanse, cette association de villes allemandes dont les comptoirs s'étalaient de Nantes à Novgorod: la tutelle germanique se perpétuera jusqu'en 1760. À

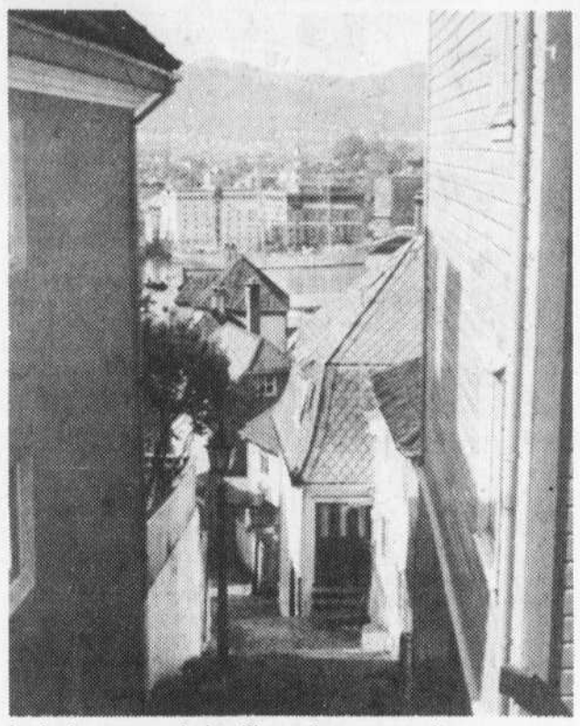

La baie, coeur de la ville, qu'on aperçoit au sommet d'une rue étroite de Bergen.

Bergen, comme ailleurs dans la confédération, les marchands allemands constituent un quartier qui demeure aujourd'hui: c'est le Bryggen, un groupe de hautes et sveltes maisons le long du quai bordant la Baie, ce Vagen qui est comme le coeur de la ville.

Le centre de Bergen n'offre rien de bien pittoresque depuis qu'en 1916 un incendie a détruit ses vieilles maisons de bois. Quelques hôtels, des banques, un large square dallé peuplé de statues modernes honorant la jeunesse de ce pays. Non loin de là, un lac intérieur, le Lungegardsvann, où s'élancent des jets d'eau. Flottent dans le vent drapeaux rouges et mouettes blanches: l'une d'elles s'est posée sur le crâne de quelque patriote de bronze, juché bien haut sur son socle. Des quelques musées longeant ce lac artificiel, le plus captivant est sans conteste le Rasmus Meyer, qui abrite une excellente collection de peintres norvégiens, en particulier Edvard Munch, dont les paysages hantés, les formes et les couleurs démentes, les visages lunaires m'avaient jadis échappé à Oslo. Munch est le type même du peintre expressionniste, projetant ses angoisses sur la toile qui devient un miroir psychologique. Il est étonnant que ce petit peuple de quatre millions d'âmes ait atteint en peinture avec Munch, en littérature avec Ibsen, en musique avec Grieg, une telle universalité.

Justement, l'une des nombreuses faciles excursions que l'on peut mener depuis Bergen est une visite à la maison de Grieg, Troldhaugen, « la colline des trolls », une belle maison de bois d'allure victorienne, pleine des souvenirs du compositeur: des manuscrits, des photos de ce petit homme d'ascendance écossaise dont la chevelure blanche et broussailleuse fait songer à Mark Twain. Grieg avait capté l'âme de la Norvège, perdue dans ses vallées et dans ses fjords, et s'employait à la révéler à l'Europe, ne passant que quelques mois à Troldhaugen. Plus bas, au milieu de l'admirable paysage d'arbres, de ciel et d'eau, le petit pavillon où il s'isolait pour composer. Un soir qu'il revenait d'une randonnée sur le fjord, Grieg vit, frappé par le soleil couchant, le bloc de granit derrière lequel, conformément à ses voeux, ses cendres reposent. Pendant le Festival de musique, au mois de juin, un concert de musique de chambre a lieu chaque matin dans la maison de celui qui avait, pour ainsi dire, recomposé en sons la beauté naturelle qui l'entourait.

Non loin de la maison de Grieg, il faudra visiter un monument du XIIe siècle, la Fantoft Stavkirke, l'une de ces étranges chapelles de bois, ni-drakkar, ni-pagode, devenues rares après que les Norvégiens, alors insensibles à ces chefs-d'oeuvre de leur art médiéval, en eussent détruit un grand nombre au siècle dernier. Celle-ci se trouvait primitivement à Fortun, sur les rives du Lustrafjord: elle fut relocalisée ici, au sommet d'un monticule boisé qui conviendrait plutôt à quelque haut lieu du paganisme. La structure de ces églises présente cette particularité qu'elle repose sur des piliers de bois, d'où leur nom de stav (en anglais « staff ») — kirke: étranges constructions qui incorporent des symboles chrétiens et païens, comme ces dragons crachant le feu aux quatre coins du clocher, figurant les mauvais esprits que la croix a chassés.

La vie est chère à Bergen, comme partout ailleurs en Norvège. C'est, nous explique le guide, que des impôts sont fort lourds, frappant même la nourriture, taxée à 20% (le prix de l'alcool est exorbitant). Une chambre, tout confort naturellement, au Bergen Hôtel coûte environ cinquante dollars par jour, ce prix incluant, il est vrai, un copieux petit déjeuner-buffet, avec viandes séches, fromages, et d'excellents jus de fruits; la conversation des autres pensionnaires est toujours agréable, même si l'on n'y comprend rien: le norvégien, beaucoup moins guttural que l'allemand, est riche en sons clairs qui confèrent à la langue une surprenante musicalité. Avant tout, se rappeler que Bergen est moins une ville de culture que de grand air, le point de départ de longues marches dans les montagnes périphériques, ou d'excursions à Myrdal et Flam, au coeur du pays des fjords.

Vacances exotiques au grand soleil de l'Afrique

13 jours/12 nuits au SÉNÉGAL ou en CÔTE D'IVOIRE

Sénégal:	Domaine de Nianing	$1,463
	Hôtel Méridien (Dakar)	$1,563
Côte d'Ivoire:	Hôtel Forum Golf (Abidjan)	$1,544
	Hôtel Ivoire (Abidjan)	$1,838
Sénégal/Côte d'Ivoire		
	Méridien/Forum Golf	$1,671
	Teranga/Ivoire	$1,834

* Choix de circuits au Sénégal et en Côte d'Ivoire
* Programmes de 21 jours à compter de:

Sénégal	$1,871
Côte d'Ivoire	$1,943
Sénégal/Côte d'Ivoire	$2,028

Ces prix comprennent le transport aérien, les transferts, le logement en chambre double, deux repas par jour (sauf Nianing en pension complète) les taxes et les frais de service.

CROISIÈRES AUX ANTILLES

s/s DORIC départ de Port Everglades
Croisières de 9 à 14 jours
10 jours à compter de $995 U.S.
s/s OCEANIC départ de New York
Croisières de 9 à 16 jours
9 jours à compter de $900 U.S.

EN FLORIDE AVEC AIR CANADA

MIAMI tarif Noliprix à compter de $159
TAMPA tarif Noliprix à compter de $149

LES VOYAGES HONE

1460, AV. UNION — TÉL.: 845-8221
Montréal H3A 2B8
le métro à notre porte — station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8h30 à 18h.
Le jeudi jusqu'à 21h.

DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC - 1979

...SOUS LE SIGNE DE LA QUALITÉ...

LES TOURS CHANTECLER INC.

DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC

vous proposent des séjou... sous ...

DÉPARTS DES FETES ENCORE DISPONIBLES

...ne Créole ...s meilleurs ...s des Antilles.

GUADELOUPE — *une semaine à partir de* **$545.00**

départs chaque semaine samedi et dimanche.

CHOIX D'HÔTELS

Fleur d'Épée, Holiday Inn, Frantel, Hamak et des appartements.

HAÏTI — *une semaine à partir de* **$517.00**

départs chaque semaine le samedi.

CHOIX D'HÔTELS

Le Splendid, La Villa Créole, et le seul hôtel de luxe directement sur la plage **Le Xaragua**

VOYEZ DÈS MAINTENANT VOTRE AGENT DE VOYAGES...

Voyages ANDRÉ MALAVOY Inc.
1255, rue Université
suite 1220
Montréal H3B 3W9
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC
"Qui dit voyages, dit Malavoy" 861-2485

AGENCE DE VOYAGES VIAU
Détenteur d'un permis du Québec

3428, rue SAINT-DENIS	842-1751
GALERIES D'ANJOU	353-7650
1218, rue UNION	866-9381
CARREFOUR LAVAL	688-6211
PLACE VERTU	332-4210
FAIRVIEW	694-2343
ST-BRUNO	653-1862
MAIL CHAMPLAIN	465-2414

La nouvelle liaison ouest de VIA est maintenant en vigueur.

Avant de prendre le train, prière de tenir compte de ces changements.

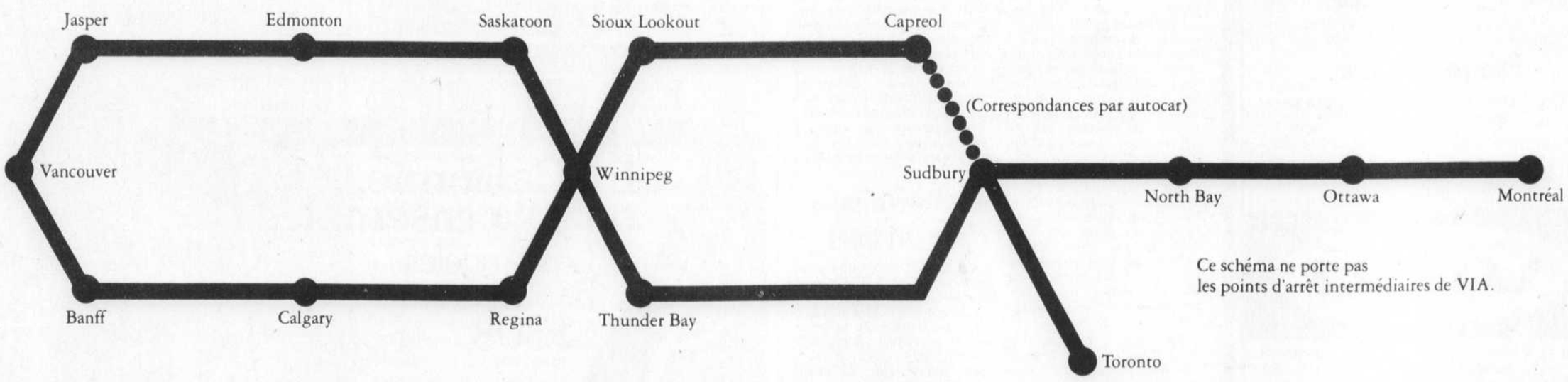

Le transcontinental vers l'Ouest:

Deux trains assurent un service quotidien: le Canadien, en provenance de Montréal, et le Super Continental, en provenance de Toronto. Chacun est doté de toutes les commodités: chambres spacieuses, chambrettes confortables, couchettes économiques, salons et salles de séjour, voitures-restaurant et casse-croûte. Les deux trains se rejoignent à Sudbury où ils s'unissent pour se rendre à Winnipeg via Thunder Bay.

À Winnipeg, le Super Continental est reformé pour assurer la liaison avec Vancouver, via Saskatoon et Edmonton. Les voyageurs dont la destination est sur le parcours nord prennent ce train. Ceux qui voyagent en voiture-lits n'ont pas à quitter leur voiture; ceux qui sont en coach et en Superconfort doivent passer d'un train à l'autre. Les autres voyageurs, dont la destination se trouve sur le parcours sud qui passe par Regina et Calgary pour atteindre Vancouver, poursuivent leur route dans le même train.

Le transcontinental vers l'Est:

Deux trains quotidiens quittent la gare CN à Vancouver et suivent, un la voie nord et l'autre la voie sud jusqu'à Winnipeg. Le train qui se rend directement à Montréal/Toronto passe par Banff, Calgary et Regina sur la voie sud.

Les voyageurs qui empruntent le parcours nord et dont la destination est à l'est de Winnipeg changent de train dans cette ville. Seuls les voyageurs en voiture-lits n'ont pas à changer de voiture.

Service du nord de l'Ontario:

Des trains offrant un service complet assurent la liaison entre Capreol et Winnipeg six jours par semaine dans les deux sens. Un service d'autocar relie Capreol et Sudbury pour les voyageurs dont la destination ou le point de départ est à l'est ou au sud de Capreol. Une correspondance est prévue à Winnipeg pour les voyageurs dont la destination ou le point de départ est plus à l'ouest.

Pour tous renseignements sur les tarifs, les places disponibles et les correspondances appropriées vers d'autres destinations VIA à travers le Canada, y compris les Maritimes, appelez VIA ou votre agent de voyages.

l'invitation au voyage

VIA

Voyages chez soi

Bretagne, Grèce via Venise

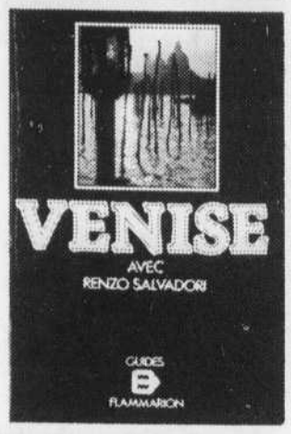

par Louis-Martin Tard

LORSQUE, en 1908, ma grand-mère vint à Vannes pour y chercher du travail, elle portait le costume et la coiffe de Saint-Jean-Brévelay, sa paroisse natale. La langue qu'elle parlait le plus couramment était le breton, que son fils, mon père... »

Ainsi commence le guide touristique sur la Bretagne dans une nouvelle collection que lance Flammarion. Le nom de l'auteur, Yann-Lukas Le Liboux annonce les couleurs: c'est un plaidoyer. S'il fallait un sous-titre au livre, ce serait: « Vive la Bretagne libre », ou « la Bretagne aux Bretons ». Non pas un manifeste indépendantiste, mais la présentation, par l'intérieur, d'une région, d'un mode de vie, d'une culture que les Bretons veulent perpétuer, d'une reconnaissance du droit réel à la différence.

C'est au nom même du tourisme que l'auteur déplore une dégradation de sa région. Il dénonce le faux folklore mais nous apprend comment reconnaître les traditions authentiques, vécues non plus sur un mode passé mais au présent: la chanson, la poésie, les efforts des associations de sauvegarde des paysages, du maintien de la langue.

Tout cela est dit sur un ton posé mais ferme et n'exclut nullement les indications pratiques qu'on attend d'un tel compagnon de voyage. Y.-L. Le Liboux insiste surtout sur le tourisme des petites villes, des sites moins fréquentés que le Mont-Saint-Michel, des sentiers de randonnée, des pistes cyclables, des îles secrètes, des côtes merveilleuses que l'on voit du pont d'un petit voilier et non de la terrasse d'un hôtel étoilé. Plus qu'un livre, de voyages, c'est un précis de civilisation bretonne.

Dans un autre genre sur la Bretagne, les éditions Jeune Afrique offrent *La Bretagne d'aujourd'hui* bien documenté, qui fourmille d'anecdotes historiques, propose d'excellents itinéraires. Le livre est richement illustré de grandes photographies en couleurs. Il a le défaut d'être un peu pesant. Il est fait pour être lu avant le voyage et consulté au retour pour se souvenir des joies passées.

De nouveau dans la nouvelle série des guides Flammarion, le second paru est consacré à Venise. Là encore, l'éditeur a donné la parole à un natif, le Vénitien pure soie, Renzo Salvadori. On lui doit un coup de chapeau pour sa plume.

Mais au delà d'un style d'une belle clarté, d'un souci de bien informer le voyageur qui va à Venise ou y retourne, l'auteur écrit dans la nature mystérieuse de sa ville: expliquons-nous: on sait que la grande cité lacustre d'un charme et d'une richesse inouïs repose tout entière sur des millions de pilotis de cèdre, profondément enfoncés dans les sédiments de la lagune. Sur ces pieux furent posés des radeaux de planches sur quoi ont été édifiées les fondations de tant de demeures et de palais. Il en est de même du livre. Salvadori raconte allègrement sa ville, appuyé sur les solides et bien enracinés pilotis de sa culture. De sa connaissance profonde du sujet, il dégage un flot d'images, de phrases aux mots riches ou familiers qui restituent le climat physique et moral de Venise. Il le fait aussi de façon réfléchie au sens où il dépeint constamment la réalité répétée de la cité aquatique, la ville vraie et celle qui se reflète dans les eaux qui la baignent. Ainsi explique-t-il Venise en partie double: ambivalence de sa situation à la fois fluviale et maritime, prise sans cesse dans le combat de la mer et des fleuves; nature amphibie qui se reproduit dans ses antiques institutions: une république à la fois aristocratique et démocratique, marchande et artistique; politiquement binaire; un doge tout puissant dont le pouvoir était tempéré par des corps chargés de le surveiller; dans l'architecture, autres exemples de dualités; ainsi l'église Saint-Marc est un bâtiment à la fois civil et religieux et toutes les constructions qui l'entourent répondent à un double besoin matériel et mystique, fondé sur l'idée primordiale que n'est beau que ce qui est utile. De là naissent des miracles à Venise: Monteverdi invente ce qui va donner à la musique son grand tournant révolutionnaire. Dans la mouvance de la ville, le peintre Giorgione va jeter les bases de la peinture moderne; on voit à la galerie de l'Accademia l'étonnant tableau de cet artiste mort très jeune, *La Tempesta* qui se traduit par l'Orage. On a fêté l'an dernier en Vénétie, à Castelfranco, le cinquième centenaire de sa naissance.

Cette Vénétie, présence de Venise en terre ferme est longuement évoquée dans le livre, ces campagnes vertes qui se déploient de la plaine aux côteaux, de ces collines aux contreforts des Alpes proches. Et dans ces paysages, les villas du premier architecte digne de ce nom, Palladio.

Venise, c'est aussi d'autres îles de la lagune. Le plus souvent, on conduit les touristes à Murano où l'art traditionnel de la verrerie d'art a dégénéré en productions d'un goût douteux. Salavadori parle peu de Murano mais insiste sur Torcello, petite île verte imposante parce qu'elle est redevenue telle que fut Venise il y a mille trois cents ans. C'est là que tout a commencé. Les premiers Vénitiens ont bâti leur première cité sur cette portion de terre à peine émergée, puis ont décidé de s'installer autour de ce qui est aujourd'hui le Rialto. Ils ont démoli les maisons de Torcello pour récupérer les précieux matériaux ne laissant sur place qu'une immense cathédrale très byzantine, posée en plein champs, une église qui se mire dans les canaux agrestes.

Salvadori nous ramène au Grand Canal, mais c'est pour nous apprendre la Venise des vrais Vénitiens, pas celle des palaces et des restaurants pour vacanciers pressés. Il nous entraine vers les palais peu connus, les canaux secrets, les maisons d'artisans, les restaurants ignorés, les « baccaros », ces bistrots à l'enseigne de Bacchus où l'on boit sous la banne un verre de vin accompagné d'amuse-gueule très locaux. Tout ce que les guides classiques ne disent guère.

Pas plus qu'ils ne parlent de l'avenir de la ville menacée par tant de pollutions, Venise que l'on ne peut sauver que globalement, surtout des spéculateurs.

Jolie coïncidence: l'auteur se demande: « Les Vénitiens sont-ils les Bretons de l'Adriatique ou bien sont-ce les Bretons qui sont les Vénitiens de l'Atlantique? » Ils sont tous, dit-il, les descendants des Vénètes, peuple d'origine préceltique qui a essaimé dans la vieille Europe.

Villes de Vénètes: Vannes et Denise sont cités-soeurs, toutes deux au fond d'un golfe, longtemps nourries par la mer, riches d'un glorieux passé, menacées par les nuisances de notre temps, marées hautes et marées noires.

Aussi sur Venise, dans la collection Petite Planète, un livre de Jean Marabini, journaliste italien. Comme le veut la tradition de ces ouvrages des éditions du Seuil, le texte est dense, vu par l'oeil du socio-politicologue, du philosophe structuraliste. Ne pas trop y chercher des indications touristiques très précises, mais des clefs pour ouvrir les portes de l'inconscient et de l'imaginaire.

Toujours avec Petite Planète, *Athènes* d'Aris Fakinos et *Les Îles grecques* de Mimica Cranaki. L'un et l'autre présentent bien les réalités de ces lieux ensoleillés dans le style maison.

À l'inverse, le dernier paru dans la collection du « Guide du Routard » (Hachette) présente dans un ouvrage très complet l'Europe du Nord. Là, pas de littérature intellectuelle, mais des faits, de bonnes combines, des adresses pour voyager avec le moins d'argent et le plus de plaisir possibles. Style télégraphique et efficace pour voyageurs non-conformistes.

Chez le même éditeur, le « Guide de Paris en jeans » écrit dans le même esprit et dans la même veine littéraire qui donne une masse importante d'informations; exemple: les bons trucs pour manger pour pas cher, pour dormir à la belle étoile en pleine ville, pour profiter de tout à moindre coût. Livre inutile à ceux qui se logent dans les grands hôtels ou préfèrent les joies sans surprise des « tours » organisés.

Les Alpes pour le ski

Suite de la page 13

130 kilomètres de pistes balisées de Chamonix, je sacrifie cette merveilleuse journée de soleil pour faire quelques photos. Il est impensable de vouloir faire du bon ski tout en transportant un sac alourdi d'équipement photographique. Un appareil de poche est beaucoup plus pratique en de telles circonstances. Les deux téléphériques successifs d'Argentière, une station à part entière située à seulement 8 kilomètres de Chamonix, me donnent accès aux Grands Montets à 3275 mètres d'altitude. Le vent qui souffle à cette hauteur est glacial et sans pitié pour des mains nues qui manipulent un appareil photographique. À peine ai-je le temps de faire cinq ou six photos que mes doigts deviennent complètement gelés. Le picottement des doigts qui dégèlent, c'est douloureux! Mais le préposé au téléphérique me rassure. « C'est quand on ne sent plus rien qu'il faut s'inquiéter », me fait-il remarquer.

De retour à Chamonix, je termine mon rouleau de pellicule dans le centre ville où je succombe aux délices d'une crèpe assaisonnée de Grand Marnier par une bonne dame qui la fait cuire devant moi contre 4 francs.

Tous les restaurants y compris ceux situés en altitude font honneur à la tradition de l'excellente cuisine française. En passant, si vous avez le goût du mystère, Les Houches peuvent vous en procurer à son restaurant La Cubelée qui l'a inscrit à son menu comme desert. Partout l'atmosphère est joyeuse et parfois teintée de l'esprit bavarois puisque 40% de la clientèle est allemande.

Pour ceux qui ont un surplus d'énergie, le Cercle aux Menuires, Méphisto à Val d'Isère et Le Pèle à Chamonix sont trois discothèques qui sauront vous accueillir en vous enivrant la tête de leurs décibels pour aliéner vos jambes au rythme de la danse.

Bars, cinémas, piscines et patinoires font également partie des nombreuses activités de l'après-ski auxquelles on peut s'adonner dans une ambiance agréable et détendue.

Air Portugal, c'est complet

Les taux d'occupation pour les mois de juin, juillet et août derniers d'Air Portugal (TAP) au Canada ont été les plus élevés de l'histoire de la compagnie avec 81% (juin), 98% (juillet), 86% (août) et 73% (septembre). Une demande exceptionnelle a été remarquée pour octobre et plusieurs des six vols par semaine en décembre sont déjà complets. Mme Gloria Melo, représentante de la compagnie à Montréal, recommande en conséquence de réserver bien à l'avance notamment pour le printemps prochain.

Tourbec
Tourbec: Voyager c'est pas un luxe c'est un droit!
Tourbec, le service-voyage des Québécois

Europe de l'Est Afrique Mexique
Zihuatanejo et Mexico
Séjour 11 jours de $819. à $899.
Départs le lundi du 17.12 au 21.04
en demi-pension à Zihuatanejo.
Mexique Indien et Yucatan
Circuit de 14 jours $1399.
2 départs 23 déc. et 31 mars.
Afrique Sénégal
15 jours de $1288 à $1782
Départs: 22 & 29 déc., 16 & 23 fév.
15 mars, 05 avril. En demi pension.
Prague Budapest Vienne
Circuit de 14 jrs: $1089
Date: du 27 déc. au 10 janvier.
En demi pension.
Tourbec Montréal
1440, rue Saint-Denis
Montréal H2X 3J8
Tél.: (514) 288-4455
Tourbec Sherbrooke
74, rue Wellington nord
Sherbrooke J1H 5B8
Tél.: (819) 563-4474
Tourbec Québec
29, rue d'Auteuil
Québec G1R 4B9
Tél.: (418) 694-0424
Tourbec détenteur de permis du Québec

UNITOURS
TAHITI ET LA MAGIE DU PACIFIQUE SUD
Une semaine au Maeva Beach $1036.
Tahiti + Moorea 10 jours $1118.
Tahiti — Moorea — Bora Bora 11 jours $1480.
Polynésie 5 îles
Tahiti — Moorea — Raiatea — Bora Bora Huahine — 16 jours $1800.
Les prix comprennent le transport et les hôtels
AGENCE DE VOYAGES VIAU
3428, RUE ST-DENIS 842-1751
GALERIES D'ANJOU 353-7650
1218 RUE UNION 866-9381
CARREFOUR LAVAL 688-6211
PLACE VERTU 332-4210
FAIRVIEW 694-2343
PROMENADES ST-BRUNO 653-1862
MAIL CHAMPLAIN 465-2414
PERMIS DU QUÉBEC

AIR FRANCE
on vient vous chercher
SKI FRANCE
CHAMONIX LA PLAGNE, LES ARCS, LES MENUIRES, TIGNES, FLAINE, etc.
Excellente neige poudreuse et ski de printemps tout l'hiver. Le plus vaste domaine skiable du monde.
PRIX EXCEPTIONNELS EN JANVIER
7 nuits aux ARCS
6 nuits à CHAMONIX
1 nuit à PARIS
Transport aérien inclus
$881
Pour plus de renseignements, demandez la brochure Terratours/Air France
Prix par personne, base chambre double.
Petits déjeuners à Chamonix et à Paris.
Tous les transferts.
AIR FRANCE
Le monde plus proche

VOYAGES ANDRÉ MALAVOY INC.
1255 rue UNIVERSITÉ - SUITE 1220
MONTRÉAL, P.Q. H3B 3W9
TÉL.: 861-2485
Permis du Québec 1979

AGENCE DE VOYAGES VIAU
3428, RUE ST-DENIS 842-1751
GALERIES D'ANJOU 353-7650
1218 RUE UNION 866-9381
CARREFOUR LAVAL 688-6211
PLACE VERTU — 332-4210
FAIRVIEW — 694-2343
PROMENADES ST-BRUNO 653-1862
MAIL CHAMPLAIN 465-2414
Permis du Québec 1979

VOYAGES TRAVELAIDE
Détenteur d'un permis du Québec
PLATEAU MT-ROYAL 845-8225
PLAZA ST-HUBERT 273-7755
CENTRE DOMAINE 254-9969
Ste-Catherine 1010 O. 861-7272
GALERIES NORMANDIE 331-9971
CENTRE LAVAL 687-0880
PLACE PORTOBELLO 672-5353
CENTRE LACHUTE 562-3798
LASALLE, VILLE 364-6780
LONGUEUIL, VILLE 679-3777
BELOEIL MONTENACH 467-1171
LAVAL OUEST 627-5151

En Californie, on y va ensemble?
Los Angeles
San Francisco
$308 en semaine
$359 en week-end
Vols à tarif Noliprix, aller-retour de Dorval. Vers Los Angeles: vol sans escale les samedis et dimanches, et vol via Toronto les autres jours. Vers San Francisco: vol quotidien via Toronto. Taxe de transport aérien en sus; réservations au moins 30 jours à l'avance. Le nombre de sièges est limité.
Et passez 1 semaine en Californie pour $499 U.S., tout inclus, de l'hôtel jusqu'au timbre-poste
par pers., 2 pers. par ch.
ITOAC1FRCWC
Pour connaître toutes les conditions des tarifs et la foule de circuits de vacances qui peuvent s'y jumeler, communiquez avec votre agent de voyage ou Air Canada.
Détenteur d'un permis du Québec
MEMBRE
AIR CANADA

TUNISIE
Des Vacances à la fois reposantes et animées!
Séjour de 2 semaines à l'hôtel CLUB SANGHO à ZARZIS en pension complète, vin inclus.
Prix en base double $360.00 US par pers.
Billet d'avion $589.00 CA par pers.
Le club SANGHO est situé au coeur d'une oasis maritime et offre, en plus de la plage, équitation, école de voile, tennis, piscine, organisation de soirées à thème, spectacles folkloriques, etc.
Départs fréquents de novembre à fin de mars 1980. Possibilité de prolongation.
SICILE et MALTE
Une nouvelle combinaison de séjours pour échapper à notre hiver rigoureux:
6 jours en Sicile à SIRACUSE puis deux semaines à l'île de Malte et encore 6 jours en Sicile à NICOLISI.
Le forfait inclut le logement en hôtels de classe standard, la pension complète en Sicile et la demi-pension à Malte, la traversée par bateau d'une île à l'autre.
Prix en base double, par pers. $990.00 CA.
Prix du billet d'avion (Apex) $744.00 CA.
Départs bi-mensuels de novembre à mars 1980.
Une destination annoncée dans ces pages vous attire? Le prix publié vous sourit? faites appel à nos services pour vous y rendre
voyages SELECT ltée.
620 RUE CATHCART SUITE 555
MONTRÉAL H3B 1M1 QUÉBEC, CANADA
TÉL. (514) 866-3345 et 866-1083
IATA
Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 18 h. Le jeudi jusqu'à 20 h.
Détenteur d'un permis du Québec

VENEZ CONSULTER NOTRE ABONDANTE DOCUMENTATION À NOS BUREAUX
VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE
CENTRE
St-Denis 4454 /Métro Mt-Royal 845-8225
Ste-Catherine 1010/Métro Peel 861-7272
EST
Beaubien 911/Plaza St-Hubert 273-7755
Sherbrooke/Métro Langelier 254-9969
SUD
Ville LaSalle/Place Newman 364-6780
Brossard/Place Portobello 672-5353
Longueuil/Centre Véronneau 679-3777
Beloeil/Mail Montenach 467-1171
NORD
Centre Normandie/Salaberry 331-9971
Laval/Centre Laval 687-0880
Laval Ouest/5005 Dagenais 627-5151
Lachute/Galeries Lachute 562-3788

Jouer dehors, l'hiver au Québec

par Paul Simier

TECHNICIENS, penseurs et professionnels de la commercialisation, au total une centaine de personnes, se trouvaient réunis la semaine dernière à Sherbrooke, dans le cadre du deuxième colloque sur le tourisme hivernal au Québec.

Il y a un an, durant ces mêmes journées d'information, tout le petit monde du tourisme d'hiver québécois, tant propriétaires de stations de ski que marchands et fabricants d'équipement de matériel de sports et de loisirs d'hiver, s'étaient rassemblés pour constater que chacun était excellent dans son domaine mais que chacun ignorait jusqu'aux activités et les problèmes du voisin. La volonté d'une réelle concertation était apparue.

Un an après ce constat, où en est-on?

D'aucuns rejettent encore avec autant de facilité sur le gouvernement la responsabilité du financement des installations par le moyen d'un possible crédit touristique. Mais nul n'a vraiment évoqué le contenu de la loi entrée en vigueur la veille même du colloque et dont les règlements étaient disponibles dans les couloirs mêmes des locaux qui abritaient la réunion.

On a aussi facilement rejeté certaines responsabilités sur la presse. C'est d'ailleurs devenu chose courante dans tout colloque portant sur le tourisme. Même au mini-sommet tenu l'an dernier sous les auspices du gouvernement, on a accusé la presse d'être en partie responsable du déficit de la balance des échanges touristiques... parce qu'elle traite trop des pays de soleil et pas assez du Québec.

Dans ce colloque organisé par l'Association technique du tourisme, on a trouvé que les bulletins d'enneigement sont incomplets, ne décrivent pas suffisamment les divers types de neige et ne précisent pas assez quelle catégorie de skieurs peut y accéder. De la même manière, quand certaines stations sont désertées par la clientèle, c'est la presse qui a exagéré les problèmes de circulation ou simplement évoqué la fermeture de certaines voies d'accès ou encore annoncé « dès le mercredi, une vague de mauvais temps pour la fin de semaine », ce qui décourage le public pour aller « jouer dehors ».

Cet hiver, dans Lanaudière, on pourra pratiquer le ski de fond pour $13. Ce prix comprend une nuit à l'hôtel, deux repas et le ski. Sept forfaits de ce type sont disponibles.

Il y a sans doute de quoi sourire en entendant de tels arguments, surtout quand certains débats s'éternisent là-dessus.

Des réalisations concrètes sont cependant à noter. Ainsi les stations de ski tendent de plus en plus de se regrouper pour assurer une meilleure promotion de leurs produits touristiques. On a même évoqué l'idée d'une assurance température qui garantirait le remboursement du client en cas de mauvais temps interdisant la pratique du ski. On sait que déjà ceci est pratique courante chez certains voyagistes qui vendent des forfaits soleil vers le Sud où ils garantissent une température minimale ou le bénéfice d'un bonus quotidien.

La région de Lanaudière et son Association touristique régionale se mettent cet hiver « sur la carte », en proposant des forfaits ski de fond. Sept types de séjours sont ainsi disponibles dans cette région. A partir de $13, on peut ainsi passer deux jours dans Lanaudière, y coucher une nuit, consommer deux repas et bien sûr, accéder aux pistes. L'ATR s'occupe des réservations. Tourisme de Lanaudière, 446, rue Queen. CP 1210, Rawdon. Tél. 834-2535 ou extérieur 1.800.363.2788.

C'est assurément la réalisation la plus digne d'intérêt qui a vu le jour depuis le dernier hiver.

Dans le domaine de la motoneige, secteur de loisirs de plus en plus important au Québec, on souhaite toujours que le gouvernement « reconnaisse l'importance de la discipline pour le tourisme. Les Américains sont friands de motoneige, mais il manque une promotion. A qui appartient-il de faire cette promotion? Au gouvernement, comme on a pu le dire à ce colloque? Ou bien à divers intervenants directement impliqués dans ce domaine? La location de machines est maintenant possible, ce qui rend cette activité accessible à des personnes n'en possédant pas, et en particulier aux touristes étrangers. Encore faut-il les faire venir...

Les pourvoyeurs, ces « hôteliers en forêt », souhaitent pour leur part dépasser leur vocation première qui est d'assurer les séjours chasse et pêche, et arriver à organiser des forfits découverte de la nature, survie en forêt, safari-photo. Mais au lieu d'entendre formuler des projets en ce sens, on a surtout entendu des récriminations face à « la concurrence déloyale » que constituent, pour les pourvoyeurs privés, les établissements appartenant à l'État. Les pourvoyeurs insistent aussi pour être reconnus comme des agents économiques et à ce titre tomber sous la tutelle du ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme et non pas demeurer des agents de loisirs.

Beaucoup de souhaits, de velléités et parfois de récriminations qui auraient eu plus leur place dans des assemblées générales d associations professionnelles de chaque secteur spécifique que dans un tel colloque. Ceci résulte du fait que les organisateurs semblent plus se soucier de rassembler une centaine de personnes et d'amener celles-ci à se parler dans les couloirs que de structurer vraiment les débats pour lesquels ils vous invitent. Mais l'expérience des forfaits ski de fond dans Lanaudière mis sur le marché pour cet hiver est en partie le résultat d'entretiens de couloir qui surviennent obligatoirement au cours d'un tel colloque.

Il faudra seulement beaucoup de colloques et autant d'années pour que le tourisme d'hiver se structure vraiment au Québec, si seules les rencontres de couloir sont productives.

passeports

■ Le Québec cet hiver

La Fédération québécoise de plein air propose une variété exceptionnelle de séjours au Québec à des prix imbattables cet hiver. La plupart sont des forfaits dans des auberges, gites, centres de plein air offrant le ski, les randonnées en forêts, la raquette et autres activités. En gros les prix varient entre $10 et $15 par jour incluant les trois repas et l'hébergement de même que les activités et parfois l'équipement. Une bonne adresse: FQPA, 1415 rue Jarry, est, Montréal. Tél.: (514) 374-3453.

■ Eurailpass en Irlande

Aux 15 pays européens dont les chemins de fer nationaux offrent les populaires tarifs Eurailpass aux touristes la République d'Irlande s'ajoutera à compter du 1er janvier prochain. L'Eurailpass qui coûtera $210 pour 15 jours, $260 pour 21 jours, $320 pour un mois, $430 pour deux mois, etc., permet de voyager à volonté en Europe. Maintenant la République d'Irlande fait partie du réseau.

■ L'Ouest se rapproche

Les villes américaines d'Albuquerque (Nouveau-Mexique), Phoenix (Arizona), Reno (Nevada) Tuscon (Arizona) et Denver (Colorado) sont plus près de Montréal depuis qu,Eastern Airline vient d'ouvrir des liaisons avec ses villes au départ d'Atlanta. Eastern a deux vols quotidiens Montréal-Atlanta avec une escale à Philadelphie.

■ Les absents

Au cours des huit premiers mois de l'année 14% des gens qui avaient réservé un siège sur un vol de Québecair ne se sont pas montrés à l'heure du départ et ont négligé d'annuler leur réservation. A ce rythme le transporteur québécois prévoit que d'ici la fin de l'année 100,000 personnes auront ainsi été des absents, appelés dans le langage aérien des « no show ». Cela représente des pertes considérables pour les transporteurs aériens et cela prive de sièges d'autres passagers. Pour cette raison les compagnies font souvent de la survente et recommande à leurs passagers en liste d'attente de se rendre quand même à l'aéroport.

VA JOUER DEHORS
Kino-Québec

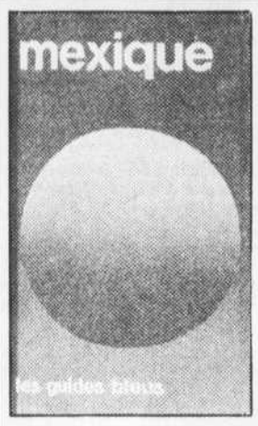

926 p. $37.50

Les guides bleus

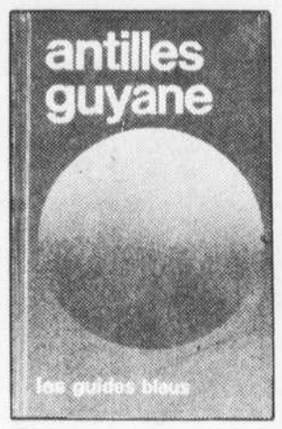

400 p. $26.75

Gîte, table, boutiques, excursions, histoire..... une foule d'informations et de conseils pratiques pour vos voyages

Dans la même collection:

États-Unis (Guides Bleus)
Au Brésil et à Rio - En amérique Centrale - À Cuba
À San Francisco (Guide A)
États-Unis - l'Ouest sauvage, Californie - Nevada (Guides des Cinq Continents).

HACHETTE

En vente chez votre libraire habituel.

LE DEVOIR
en Floride
Disponible le jour même

Durant vos vacances, EN TOUT TEMPS DE L'ANNÉE, vous pouvez acheter facilement votre journal préféré en vous adressant aux endroits suivants:

MIAMI		H.J. Gift Shop	2501, N. Ocean
House of Toys (S. Lipton Inc.)	12854, Biscayne Blvd	Bob Tuzzo	1700, E. Young Circle
MIAMI BEACH		**DANIA**	
Pumpernick's	67 & Collins	Jen Roger	38, S. Federal
Max Smoke Shop	6722, Collins	Dania News & Books	106, S. Federal
Nancy Cleaner	6962, Collins	Trail End	Trailer Park
Seashore Sundries	209, 71st Street	**FORT LAUDERDALE**	
Freddy's News	7436, Collins	Smith's Drug Store	1910, E. Sunrise Blvd. Rt. 1
Southern News	8833, Collins	P.N.S.	N.E., 9th St.
Sheldon's Drug	9501, Harding	Cunningham Drug	Corner Oakland Blvd. A1A
Horizon Motel	Collins		
Castaway's Gift Shop	16375, Collins	**FORT LAUDERDALE BY THE SEA**	
Motel Pharmacy	17200, Collins	Scott's Sundries	8 Commercial Blvd.
Liggett Pharmacy	Collins	City News Stand	4402, Bourgainville Dr.
Hawaian Isle	17601, Collins	**POMPANO BEACH**	
Trade Winds Gift Shop	17616, Collins	Lakeside Pharmacy	1201, S. Ocean Blvd.
Suez Motel	Collins	Oceanside Drug	31, N. A1A Oceanside Shopping
Golden Shore Pharmacy	18190, Collins		
Waikiki Motel	18801, Collins	Coral Pharmacy	2601, E. Atlantic Blvd.
Admiral Fruit Shop	19100, Collins	Kwality Kwik Dry Cleaning	2668, E. Atlantic Blvd.
HALLANDALE		Sunnys	Sample Rd. (shopping) Haven)
Attache Motel	2711, S. Ocean		
Diplomat Mall Tobacco Shop	Diplomat Mall	**DEERFIELD BEACH**	
Book Cellar	2500, E. Hallandale	Grill's Food Market	2030, N.E. 2nd ST. A1A
Betty Book Store	117, E. Hallandale	Mollo Pharmacy	223, N.E. 21st Ave. A1A
HOLLYWOOD		**LAKE WORTH**	
Beach Sundries	328, Johnson	Dawn's Daily Report	608, Lake Ave.
Breeding Rexall	Federal Hwy. & Wiley		

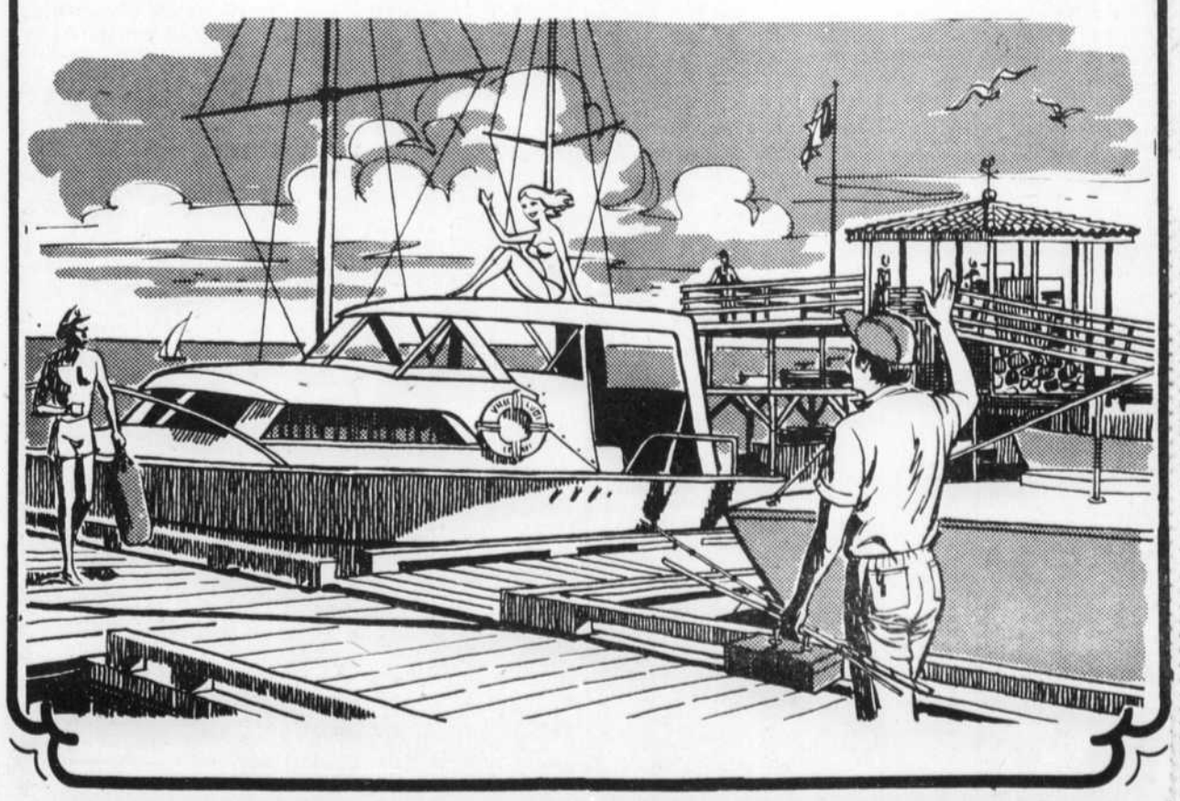

URGENCE:
OPÉRATION SECOURS QUÉBEC-CAMBODGE

Le peuple cambodgien est victime de la famine et de la maladie. **3 MILLIONS** de Cambodgiens en sont déjà morts. L'Organisation des Nations-Unies (ONU) vient de lancer un appel pour une aide d'urgence.

AU QUÉBEC, NOUS NE POUVONS PAS RESTER INDIFFÉRENTS À CETTE SOUFFRANCE de millions de Cambodgiens, hommes, femmes, adolescents et enfants en bas âge qui meurent chaque jour faute de nourriture et de soins médicaux suffisants.

Aidons-les rapidement avant qu'il ne soit trop tard.

COMMENT?

En contribuant financièrement, selon vos moyens, au FONDS DE SECOURS QUÉBEC-CAMBODGE ouvert, **du 12 novembre au 27 novembre 1979,** à la CAISSE POPULAIRE DE VOTRE RÉGION OU DE VOTRE QUARTIER. Votre caisse populaire remettra ensuite l'argent recueilli à la CROIX-ROUGE INTERNATIONALE.

VOTRE DON D'ARGENT, même minime, AIDERA SÛREMENT À SAUVER UNE VIE HUMAINE. LE TEMPS PRESSE, PARTAGEONS UN PEU DE NOTRE BIEN-ÊTRE POUR SOULAGER LA MISÈRE DE CE PEUPLE MENACÉ D'UNE EXTERMINATION TOTALE.

Un appel pressant à tous les Québécois a été lancé publiquement le lundi 5 novembre 1979 à Montréal par une dizaine de personnalités oeuvrant dans différents milieux, pour venir urgemment en aide au peuple cambodgien. Citons, entre autres, M. Alfred ROULEAU, Président du Mouvement Desjardins; Jacques COUTURE, ministre de l'Immigration du Québec; le Cardinal Paul-Emile LÉGER; le docteur Luc LARIVÉE, Président de la Commission des Écoles Catholiques de Montréal; M. Jean PELLETIER, maire de Québec; M. Gilles BEAUDOIN, maire de Trois-Rivières; M. Gilles ROCHELEAU, maire de Hull; M. Jean-Marc DION, maire de Sept-Iles; M. Marcel ROBIDAS, maire de Longueuil, etc.

Pour tous renseignements supplémentaires, adressez-vous au gérant de la CAISSE POPULAIRE la plus proche de votre domicile. MERCI.

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

TORONTO

Pétroles en vedette

Grâce à l'appui du groupe des hydrocarbures, qui fait un bond de 57.59 à 3,461.77, la Bourse de Toronto a réalisé sa meilleure performance depuis près d'un mois et l'indice composé clôture en progrès de 8.80 à 1,632.72.

Les spéculateurs ont pris bonne note des indications voulant que le prix mondial canadien autorisera probablement de nouvelles exportations de gaz vers les États-Unis.

Neuf des 13 autres secteurs du marché ont pris du mieux. Le groupe des papetières a subi les plus lourdes pertes.

Finalement, on dénombre 255 valeurs à la hausse, 153 à la baisse et 223 ont conservé leurs positions de la veille. Le volume des transactions comprenait 5.46 millions d'actions d'une valeur globale de $74.86 millions et 6,643 contrats d'option ont été négociés.

Parmi les industrielles, Husky Oil gagne 1 1-2 à $74, Turbo Resources A 1 3-8 à $16. Aquitaine of Canada 1 1-4 à $37 7-8, Westburne International 1 1-8 à $24 et Bralorne Resources 1 1-8 à $19.

IAC Ltd. perd 2 3-8 à $10 3-4, Weldwood Canada 1 1-2 à $18 1-4, PoP Shoppes 14 cents à $1.51, Stelco A 3-8 à $25 1-8 et Dome Pete 1-4 à $47 1-2.

Dans le secteur minier, McIntyre Mines prend 4 1-2 à $54 1-2, Placer Developments 1 à $39 et Preston Mines 1 à $23. Bankeno Mines abandonne cinq cents à $3.95 et Sherritt Gordon 1-4 à $10 3-4.

Parmi les pétroles, Canadian Superior Oil monte de 10 à $205, Chieftain Developments de 2 1-8 à $32 5-8 et Ranger Oil Canada de 1 3-8 à $45. First Calgary Pete a perdu 10 cents à $2.75 et Sogepet cinq cents à $1.05.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
A.G.F.M	4400	300	285	300	+20
AbtiPrce	7472	$17¾	17⅝	17¾	
Abitbi10	273	$52⅛	51⅜	52⅛	
Acklands	200	$16	16	16	
ActionTrd	3250	42	41	41	− 1
AdanacM	1000	425	425	425	
AftonMin	600	20	19⅞	20	
AgnicoE	1800	$6¾	6½	6⅝	− ⅛
AgraIndA	2300	495	490	495	+ 5
Akaitcho	400	128	128	128	− 2
Albany	26700	100	98	100	
AltEnergy	21687	$35⅞	34⅞	35¾	+ ⅞
AltaGasA	38130	$23⅝	23¼	23⅝	+ ½
AltaGF	340	$26	25½	26	
AltaG9.76	400	$26½	26¼	26½	+ ½
AltaG6⅜	8700	$32¾	32	32¾	+ ¾
Alta Nat	300	$67	65	67	+ 5
Alcan	12325	$44½	44	44½	+ ¼
AlgomaSt	57650	$28½	28¼	28¼	+ ⅛
AStel p	300	$25	24¾	24¾	− ½
Algonpr	120	$7¼	7¼	7¼	
AllarcoDv	2500	$45	45	45	
Almin4½p	225	$40	40	40	
AmBonza	79901	$35⅜	34½	34¾	
AmEagle	6700	330	320	330	+ 5
AmLeduc	12000	46½	45	45	− 1
AndresWA	250	$11	10⅞	10⅞	− ⅛
Ang D Gld	500	195	195	195	+ 5
AnthesBp	175	$83¼	83¼	83¼	+ 1¼
Aquitaine	15360	$38	36½	37⅞	+ 1¼
Argus	250	$17	17	17	
ArgusBpr	750	$28	28	28	
ArgusCpr	600	$6¾	6⅜	6⅜	
Asamera	17000	$19¾	19⅛	19½	+ ⅜
Asbestos	1600	$38	37	38	
AsocPorc	1300	150	150	150	−10
AtcoA	2010	$17	16⅞	16⅞	− ⅛
AtlasYk	1300	69	69	69	+ 3
AtoHardA	285	$13¼	13¼	13¼	
BCSugarA	100	$35¼	35¼	35¼	+
BPCan	12705	$38½	37½	38⅜	+ ⅛
BanisterC	5325	$13	12⅞	12⅞	− ⅛
BankBC	260	$30	30	30	+ ½
BankMtl	5870	$22¾	22½	22½	
BankNS	13528	$22	21¾	21¾	− ¼
Bankeno	13200	400	375	395	− 5
BaryExpl	11308	175	170	175	+ 5
Basic Res	20075	$12⅞	12⅛	12¼	− ¼
Bathrstp	250	$12	12	12	
BellCanad	61304	$20⅜	20⅛	20¼	+ ⅛
BellApr	25	$59⅜	59⅜	59⅜	
BellCpr	21	$27⅜	27⅝	27⅝	
BellDpr	250	$60½	60½	60½	
Bell1.80	250	$21½	20⅞	20⅞	
Bell1.96	1020	$24⅞	24⅝	24⅝	+ ⅛
BighartOG	2600	$6⅜	6¼	6⅜	− ⅛
BlHawk	2000	25	25	25	− 2
BlackPA	225	$14¼	14¼	14¼	
BomacA	200	$8	7½	7½	
Bombr	242	$9⅜	9⅜	9⅜	
Bonza O	51466	$8½	8⅛	8⅜	+ ½
BonanzaW	38680	330	310	325	+20
BorderPC	700	400	400	400	+10
BowValy	20551	$41⅜	40	40⅛	− ⅞
BralorRes	4000	$19¼	18	19	+ 1⅛
Bramalea	220	$16⅜	16⅜	16⅜	
BrascanA	7128	$21¾	21½	21¾	+ ¼
BrendaM	1650	$23	22¾	23	+ ½
Brinco	630	$6⅞	6¾	6⅞	
BCFP	4375	$21¾	21½	21½	− ½
BCFPpr	100	$35	35	35	
BCRIC	14625	$7	6¾	7	+ ¼
BC Phone	9516	$15⅞	15⅜	15⅞	+ ⅛
BCPh4¾p	210	$46¾	46¾	46¾	
BCPh4.84	250	$14	14	14	
BCPh5¾p	225	$62½	62½	62½	
BCPh6.80	100	$18½	18½	18½	
BCP7.04p	275	$21½	21¼	21½	+ ½
BCP10.16p	165	$27¼	27¼	27¼	+ ¼
BroulReef	5500	64	64	64	+ 2
Brunswk	4178	$9⅛	8⅞	9⅛	+ ¼
BuddCan	500	$8½	8½	8½	
CC Yachts	292	330	305	305	
CAE	460	$11	11	11	
CME Res	7700	215	205	215	+15
CadFrv	640	$17¼	17¼	17¼	+ ⅛
Cal PowA	4775	$41½	41⅜	41⅜	− ⅛
CalP9.75	300	$107	107	107	+ 3
CalP2.36	350	$26⅜	26½	26¾	+ ¼
CalP8¾	10	$100	100	100	
Calvert	41500	105	102	104	+ 4
CamMine	1000	30	30	30	
Camflo	3800	$14	13¾	14	
CChibA	500	$9½	9½	9½	
CampRL	1640	$24⅞	24¼	24¾	
CanCem	375	$11⅜	11⅛	11⅛	− ⅜
CDC	35881	$8½	7⅞	8½	+ ⅛
CDCprB	158	$110	108½	110	+1¾
CanMaltA	200	$31⅝	31⅝	31⅝	
CNorWest	4740	$15¾	15½	15½	
CPackrs	2480	$30	29⅞	29⅞	− ⅛
CanPerm	1470	$18⅛	17⅞	18	+ ¼
CPerm6¾	300	$22¾	22¾	22¾	
CS Pete	97450	$10⅜	9⅛	10	+ ⅜
CanTrust	1697	$21¾	21¾	21¾	
CTrust7¼	262	$18½	18¼	18¼	− ½
CdnArrow	2000	75	75	75	
CCablesyA	4500	$13¼	13⅛	13¼	+ ¼
CCablew	120	220	220	220	+ 5
CdnCel	250	$7½	7½	7½	
CCurtis	1500	73	72	73	+ 1
CGE	205	$29	29	29	+ ½
CG Invest	140	$22¼	22¼	22¼	
CHidrogas	224	$15¾	15⅛	15¼	+ ⅛
CHomestd	2800	$23	22¾	23	+ 1
CIBkCom	7527	$24⅜	24	24¼	
CIL	1799	$23⅜	23½	23½	− ⅛
CLencour	3000	26	26	26	+ 1
CManoir	500	$5½	5½	5½	+ ⅜
CMarconi	1120	$15¾	15⅜	15¾	+ ¾
CMerrill	5320	$24¼	23½	24	+ 1
CNat R	5828	$8	7¾	7¾	− ⅛
COcdental	68609	$14¼	13	13⅜	+ ¾
CP Inve	34736	$34¾	34⅛	34½	+ ⅛
CPLtd	43582	$36⅜	35⅞	36¼	
CPL Ap	500	$9⅜	9⅜	9⅜	
CReserve	1485	$21½	21⅜	21½	
CdnSupO	1242	$205	197	205	+10
CdnTire	700	$24⅞	24⅝	24⅝	+ ½
CdnTireA	867	$24⅜	24⅜	24⅝	
CUilties	1014	$18⅛	17⅞	18	+ ⅛
CU 10¼	400	$26¾	26⅜	26⅜	+ ⅛
CUtil9.24	900	$26¼	25½	25½	− ¾
Canray	2475	260	260	260	− 5
CanronA	2000	$12¾	12¾	12¾	
Cara	8500	$14⅞	14	14⅜	+ ⅜
CarlOK	5604	$5¾	5⅝	5⅜	
CarlAp	200	$24	24	24	
CarlBp	200	$29	29	29	
CarmaA	901	$12	12	12	
CarolinM	2320	$13	12	13	+ 1
CarrierJD	2100	28	28	28	
Car	500	350	350	350	+30
Cassiar	1300	$12½	12⅜	12½	
CassidyL	2000	450	440	440	+15
Cassidyr	100	2	2	2	
Celanese	3100	$5⅛	5	5⅛	+ ⅛
CtlEstA	2000	$11¼	11	11	− ¼
CtlFundA	100	$5¾	5¾	5¾	− ¼
Chnclr	983	$5¼	5⅛	5¼	− ⅛
CharterOl	500	260	260	260	+10
Cherokee	10650	$11⅜	11⅛	11½	+ ½
ChibKay	2000	19	19	19	
ChieftanD	14625	$32¾	30¾	32⅜	+ 2½
Chieftainp	30	$250	250	250	+34
Chimo	1100	175	175	175	

NEW YORK

Plus cinq points

Hausse modérée des cours hier à Wall Street, où l'indice des industrielles gagne 4.77 points pour finir à 821.32. L'activité a été soutenue: près de 32,5 millions d'actions ont changé de mains.

La demande des spéculateurs a soutenu les valeurs à la Bourse à la suite de l'annonce que la Ligue arabe rejetait une motion libyenne demandant des représailles économiques et diplomatiques contre les États-Unis, après que le président Carter eut ordonné gel des biens iraniens.

En clôture, les hausses dépassent les baisses, 986 contre 493 et 416 titres sont restés inchangés. Les cours ont clôturé irrégulièrement sur les sidérurgiques et l'aérospatiale.

Ford perd 1 1-8 point et clôture à 36. Forte hausse des valeurs pétrolières avec Atlantic Richfield à 78 3-8 en hausse de 1 1-8 point, Standard Oil of Indiana à 59 3-8 en hausse de 1 5-8 point, et Royal Dutch à 75 3-4 en hausse de 1 1-2 point.

Parmi les valeurs canadiennes cotées à la Bourse de New York, McIntyre Mines monte de 4 1-4 à $46 1-2, Ashland Oil de 1 1-4 à 39, Seagram de 5-8 à 38, Walker-Gooderham de 5-8 à 43 1-2 et Bell de 1-4 à 17 1-4. Par contre, Campbell Red Lake Mines recule de 1-8 et cote $20 1-2.

Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

	Ventes	Haut	Bas	Ferm.	Ch.
ACF In	6	57	33¾	33	− ¾
AM Intl	12	86	13¾	13¼	13¼
ASA Ltd		302	28½	28⅛	28⅛ − ⅜
Alcan	4	305	37⅜	37⅛	37½
AllegCp	6	99	25⅜	25	25¼ − ⅛
Allg Lud	4	68	25⅜	24⅞	25⅛ + ⅛
AllisCh	6	88	35¼	34¾	34⅞
Alcoa	4	118	52	51½	51½ − ¼
Amax 1.80	7	365	39⅝	38⅝	39½ + 1
AHessb	4	1222	42⅛	41⅜	41⅝ + ⅜
AmAir	3	223	9⅞	9½	9⅜ + ⅛
ABrnd	6	147	63	61⅝	62½ + ⅞
AmCan	5	63	35⅛	34¾	34⅞
ACyan	9	586	30¾	30¼	30⅜ − ¼
AmElPw	8	693	18⅛	17⅞	18
AmExp	6	518	28½	28⅛	28⅜
AHome	11	1277	28	27½	27¾ + ¼
AmMot	3	348	7¼	7	7⅛ − ⅛
AStand	6	39	52⅞	52	52½ + ½
AmTT	7	1436	54	53⅝	53⅞ + ⅜
Amp Inc	11	187	35½	35⅛	35⅜ + ¼
Ampex	9	49	17⅜	17⅛	17⅛
Armco St	5	96	24	23⅝	23⅝ − ¼
Armst Ck	6	111	15¾	15½	15¾ + ⅛
Asarco	3	291	24⅞	24⅜	24⅝ − ⅛
Atl Rich	9	1181	u78¾	77⅛	78⅜ + 1⅜
AvcoCp	3	1465	27⅛	25⅝	26⅜ − ⅝
AvcoPf		6	67	66	66½ + ⅛
Avnet In	6	307	22¾	22	22⅜
Avon	10	1294	41⅝	41	41⅛ − ⅜
Bache	6	25	10	9⅞	9⅞ − ⅛
Bakr Int	17	988	u53¼	52	53 + 1⅜
Baxt Tr	14	392	46⅜	45¾	46¼ + ⅛
Beckmn	16	504	28¼	27⅝	27⅜ − ¼
Beech	12	584	40⅛	39	39¾ + ¾
BelHow	12	30	18¾	18¾	18¾ − ⅛
BellCan		11	17¼	17	17¼ + ¼
Benfl Cp	5	246	26	25½	26 + ¼
BethStl	3	277	20½	20⅛	20¼ + ⅛
BlackD	9	1209	20	19¾	20 + ⅛
Boeing	6	940	44¾	44⅛	44¼ − ⅜
BoisCas	5	533	33⅛	32⅞	33 + ⅛
Borden	6	196	25¼	25	25⅛ + ⅛
BorgW	5	73	34⅜	33¾	34⅛ + ⅜
BosEd	6	83	20¾	20⅜	20⅜ − ¼
BristM	10	379	34¼	33½	33¾ + ½
BritPet	6	234	31⅛	30¾	30⅞ + ⅛
Brnswk	5	359	11⅝	11⅜	11⅝ + ⅛
BucyEr	6	2102	19¼	19	19 − ⅛
BurlInd	6	302	15½	15⅛	15⅜ + ⅜
Burrgh	11	844	74½	73	73⅞ + ⅜
CITFn	8	241	57	56	57 − 1½
CPC Int	7	266	54¾	54¼	54¾ + ½
Callahn	8	62	20¼	20	20¼ + ⅜
Camp RL		120	21¼	20½	20⅞ − ⅛
CamSp	7	40	29¼	28⅞	28⅞
Cdn Pac		464	30¾	30⅛	30¾
CapCit	11	21	46¼	45	46¼ + 1⅝
Carling		106	47⅜	43¾	47⅜
CatrpT	7	1623	51¾	51⅝	51¾ + ⅛
Celanese	4	57	42¼	41½	42¼ + ¾
ChaseM	4	334	37	36¼	36⅜ + ¼
Chessie	5	216	26½	25¾	26¼ + ⅜
ChrisCft	9	22	17½	17¼	17½ + ⅜
Chrysler		1786	7	d 6½	6⅜ − ⅛
Citicrp	5	800	21½	21¼	21¼ − ⅛
Cities Sv	11	793	u81¼	79½	80⅞ + 2⅛
Clark Eq	5	26	37⅞	37⅜	37⅞ + ⅜
Clark Oil	5	98	28⅛	27	27⅞ + ½
Clorox	6	213	10⅛	10	10
Coca Col	10	944	33¾	d33⅛	33¼ − ¼
Colgpal	6	2509	14¼	13¾	14¼ + ½
ColPic	8	1582	30	29¼	29¼
ComEn	9	141	50½	49⅞	50
Comsat	7	152	36⅝	36¼	36⅜ − ⅛
Congolm	8	269	34⅞	34⅜	34⅞ + ⅜
ConEd	5	349	22⅜	22⅛	22⅛ − ⅛
ContCp	5	741	26⅛	25⅝	25⅞
ConGp	6	x258	28½	27¾	28⅛ + ⅛
ConDat	7	1126	47⅛	46¾	47¼ + ⅜
Coop In	9	59	61¼	60⅜	61¼ + ⅜
Copw Cp	4	5	18½	18½	18½
Crane	6	88	31¾	31¼	31½ − ⅜
CrnCk	6	82	28⅞	28½	28¾
CrZell	7	304	37⅛	36⅞	37⅛ − ⅛
CurtW	7	40	15⅞	15½	15⅞ + ½
DartIn	6	100	43½	42¼	43¼ + ¾
DataGen	10	446	50¾	49½	50¼ + ⅜
Deere	7	626	38⅞	38⅛	38½ + 1⅛
Dexter	8	60	21¼	21¼	21¼
Digital E	15	363	64⅛	63⅛	64 + 1
Disney	11	171	37⅜	36¾	37
Dr Peppr	9	166	10¾	10⅜	10⅝
Dome		83	38	37½	37¾
Dorsey	5	16	14⅜	14½	14½
DowCh	8	967	30⅜	30	30⅛ − ¼
duPont	6	967	41¼	40	40⅜ + ½
EGG	14	86	u41½	40	41⅜ + 1⅜
EasKod	8	2275	50	49⅛	49¾ + ¼
Eaton	5	74	26⅜	26	26
EIPNG	6	449	20¼	19¾	20¼ + ½
ElMeMg	27	30	3½	3⅜	3½
Esmark	6	147	27⅜	26¾	27⅜ + ¼
Ethyl	5	44	24½	24⅜	24⅜ − ⅛
ExCelO	7	26	34⅛	33½	34⅛ + ⅜
Exxon	7	2174	59	57⅞	58½ + 1
FMC Cp	5	277	24¼	23½	23½ − ¾
Fairch	5	429	u36¾	34¼	35½ + 1½
Fireston		187	9	8⅞	8⅞
Fisher Sc	6	88	19⅛	18¼	18⅞ + ⅜
Fluor Cp	13	346	49½	48⅝	49⅜ + ½
Ford	3	1019	36⅝	36	36 − 1⅛
Foxbro	9	21	37⅛	36⅞	37⅛ + ⅜
Fruehf	4	115	27⅜	27	27¼ + ⅜
GnDyn	7	736	48¼	46¾	47¼ + ¾
Gen Elec	8	1657	47	46½	46½ − ½
GnFood	6	783	32⅜	32	32⅜ + ⅛
GnInst	8	212	42	41¼	41½
Gen Mills	8	317	24⅜	24	24⅛ − ⅛
GnMot	4	1361	54⅝	54	54¼ − ⅛
GnPort	4	106	13¾	13¼	13¾
GTel El	6	2110	27¼	27	27
GnTire	5	110	20	19⅞	20 + ⅛
Ga Pac	8	1925	24¾	24⅛	24⅛ − ⅜
Gillette	7	121	25⅜	24⅞	25¼ + ⅜
Goodrch	4	60	19⅞	19⅜	19½ + ¼
Goodyr	6	1292	12⅞	12¾	12⅞
Gould	8	73	23⅛	22⅜	23 + ½
GtAP		145	8	7¾	7¾
Gulf Oil	6	5121	34⅝	34	34½ + ½
Halbrtn	12	554	79⅜	78¼	79 + ½
HartSM	5	37	11	10¾	10⅞ + ¼
Hecla	7	130	17	16¾	16⅞
Heinz HJ	7	474	37¼	36⅝	37 + ⅜
Heublin	9	122	28½	28⅛	28½ + ¼
HewPck	17	853	58	56	57¾ + 2
HighVit	10	46	8½	8⅜	8⅜
Hobart	7	21	18⅞	18¼	18¼ − ½
Hldy In	10	391	17¼	16⅞	17⅛ + ¼
Homestk	8	88	35⅜	35	35⅜ + ⅜
Honywl	7	924	75½	74¼	74½ − ½
Househ F	5	207	18⅛	17⅞	17⅞ − ⅜
Hwd In	14	1746	22⅛	21	22 + ⅛
Hud Baye		10	18¾	18½	18½ + ⅛
HuntCh	8	34	11⅜	11⅛	11⅜ + ⅛
ICInd	5	100	25⅛	24⅞	24⅞ − ⅛
INACp	5	124	45⅛	45¼	45⅛ − ¼
IUInt	59	499	12⅞	12⅝	12⅞
INCO	21	216	18¼	18	18¼
Inger R	7	269	50⅜	50¼	50¼
Infrlk In	4	24	24	23½	23½ − ⅛
IBM	12	5190	63¼	62	62½
InFlaF	12	412	19¾	19⅜	19½ + ⅛
IntHar	4	648	38¼	37⅜	37⅜ − ⅛
IntPap	4	799	37⅜	36⅞	37⅜ + ¼
Int TT	9	x1693	25¼	24¾	25⅛ + ¼
Ipco Hsp	18	54	6½	5⅞	5⅞
Itek C	14	441	27¼	25⅞	26⅛ + ½
Jhn Man	5	202	24⅜	23⅞	24⅛ + ⅛
JoyMfg	8	317	29⅞	29¼	29⅜
K Mart	8	1133	23⅝	23⅜	23⅜
Kellogg	9	66	18⅜	18⅜	18½
Kenecot	10	262	24⅞	24¾	24⅝ − ⅜
KerrM	10	337	59¼	58½	58¾ + ⅛
Kraftco	6	117	45	44½	44¾ + ⅛
Kroehlr		3	8⅛	8	8 − ¼
LearS	5	181	21	20½	20¾ − ¼
LeeEnt	10	8	20⅜	20¼	20¼ − ⅛
Litton	7	809	34⅜	33⅜	33¾ + ¼
Lockhd	12	483	26⅜	25⅞	26⅛ + ¾
Loews	4	69	59	58⅜	59 + ½
Lubrizol	12	128	53⅜	52⅝	53½ + ½
Lucky St	7	138	15⅞	15¼	15½ + ⅛
MCA Inc	9	71	50⅜	49	49 − ¾
Mar Mf	9	959	42⅞	41½	42¾ + 1⅜
Mar Oil	8	309	u48½	46⅜	48⅛ + 1⅜
Marsh&F	8	132	18⅛	17¾	18 + ¼
MartM	5	176	37	36⅜	37 + ¼
Masco	9	120	22⅞	22⅝	22⅞ + ⅜
MassFg		81	9	8¾	8⅞
MassCp		33	14	13⅞	13⅞
Maytag	8	152	26⅜	26	26⅛ + ⅛
McDnld	9	923	43	42⅜	42¾ − ⅜
McDnD	6	1024	29¾	29⅛	29⅜ + ¼
McGrH	9	161	25¾	25½	25⅝ + ⅜
McIntyr		330	47½	42½	46½ + 4¼
Merck	14	1226	70	68⅞	69½ + 5⅛
Merr Lyn	7	434	18⅝	18¼	18⅜ − ¼
MGM	9	x1049	18⅞	18¼	18⅜ + ⅛
Mid Ros	7	270	23⅜	22⅛	23 + ½
MinMM	9	649	50⅛	49½	49⅝ + ⅜
Mobil	6	2312	51¼	50⅛	50½ + ⅜
MobilH	10	20	21⅛	21⅛	21⅛
Mohas	8	83	8⅜	8	8⅛ + ⅛
Monsant	6	205	59	58⅜	58½ − ¼
Motrola	10	677	49¾	49	49
NCR	7	1037	60⅛	58½	60 + 1½
NL Ind	10	3822	u31⅜	29¾	31⅛ + 1¼
Nat Dist	6	497	25⅜	25⅛	25¼ − ⅛
Nat Gyp	4	141	18¾	18⅜	18½ + ⅛
Norflk W	4	1296	24¼	23⅜	24 + ⅛
Nor Tel		541	41⅜	41⅛	41¼
Norgte g		58	7¼	7	7⅛ + ⅛
Northrp	5	172	35¾	34⅜	35½ + 1¼
NorSimb	7	402	15	14⅝	15 + ⅛
Nucor	5	145	34	32½	33¾ + 1¾
Occ Pet	5	7550	26⅛	25¾	26⅜ + ⅜
OutMar	5	136	10¾	10½	10½ − ⅛
PPG In	6	88	29⅞	29½	29¾ + ¼
PanAm	5	632	5⅞	5¾	5¾
Park Dr	13	374	36¾	36¼	36½ − ⅜
Penney	7	681	25⅜	25⅛	25¼ + ¼
Penzoil	8	960	51¼	49½	50½ + 1¼
Pepsico	9	945	25⅜	25	25⅜ + ½
Perk Elm	13	1701	u36¼	34¼	36 + 1¾
Pfizer	12	1634	u39¾	38⅞	39 + ⅛
PhelpD	7	174	24½	23⅝	23⅝ − ⅜
PhilMr	9	838	34	33⅜	33⅞ + ¼
Pitney B	7	201	27½	26½	27¼ + ¼
Pittstn	11	589	22¾	22¼	22¼ − ½
Polaroid	16	341	25	24¾	24¾ − ⅛
ProctG	10	579	73⅛	72⅜	73⅛
Pullmn	7	308	39½	38⅜	39½ + ⅝
RCA	7	1126	22½	21¾	22¼ + ¾
Rals Pur	9	641	10⅞	10¾	10¾ − ⅛
Raym Int	4	71	13⅜	12⅞	13 − ¼
Rdg Bat	14	1510	u40¼	39	40 + 1
Reln El	14	5	69½	69½	69½
RelGp	4	93	47	46½	47 + ¾
RepStl	3	72	25⅛	24⅞	24⅞ − ¼
Revlon	11	405	47½	47	47 − ⅜
Rich Mrl	7	426	23¾	23⅜	23½
RiegelT	5	x2	16⅝	16½	16⅝ + ¼
Robins A	9	248	9⅛	8⅞	9⅛ + ¼
Rockwel	6	58	42¾	42½	42½ − ¼
Rosario	14	139	45	44⅝	44⅞ − 1⅛
RoyalD	4	504	76	75⅜	75¾ + 1½
SCMCp	5	828	25½	24½	24⅞ + 1
Safeway	6	106	36½	36	36¼ + ⅛
StRegP	6	152	27¾	27½	27⅝ + ⅛
Sanders	12	573	28	27	27¾ + 1
SFe Int	54	989	32½	31⅜	32 + ⅝
Scher Pl	8	1180	29¾	28⅜	29½ + ⅝
Schlmb	20	696	u93¾	91½	93 + 1¼
ScottP	5	425	17½	17¼	17½ + ⅜
Searle G	10	731	15¾	15½	15⅝
Sears	6	1424	18⅜	18⅛	18¼
Sedco	83	575	49¼	48	48⅜ + ⅝
ShellOil	8	321	50	49	50 + 1⅛

La fermeture de Rayonier inflige une perte de $137 millions à ITT

par Paul Morisset

La société International Telephone and Telegraph (ITT) de New York a annoncé hier une perte nette consolidée de $137 millions pour son dernier trimestre, en raison de la fermeture de l'usine de sa filiale ITT-Rayonier à Port-Cartier, et malgré un bénéfice de $52.6 millions réalisé par la multinationale en Grande-Bretagne par suite d'une révision des lois fiscales britanniques.

Pour le même trimestre l'an dernier, la compagnie avait enregistré un bénéfice net consolidé de $133.5 millions.

ITT explique dans un communiqué qu'elle a dû inscrire une réserve pour perte de $320 millions en septembre après avoir fermé les portes de son usine de Port-Cartier, paralysée depuis trois mois par une grève de ses 1,200 travailleurs.

Pour les neuf premiers mois de 1979, ITT enregistre malgré tout des bénéfices de $229.5 millions. Mais il s'agit d'une baisse de plus de 50% par rapport aux $480.7 millions récoltés durant la même période en 1978.

La compagnie affirme qu'en excluant la provision pour perte relative à ITT-Rayonier et l'effet de la dévaluation du dollar, son bénéfice par action durant le dernier trimestre a augmenté de 19% par rapport à 1978, tandis que le bénéfice par action pour les neuf premiers mois de 1979 a progressé de 10% comparativement à l'an dernier.

Ce qui fait dire à son président et chef de la direction, M. Rand Araskog: « Dans l'ensemble, notre compagnie reste forte, en santé et profitable. Malgré les fluctuations économiques dans le monde, nous prévoyons que l'année 1979 marquera de nouveaux records pour les ventes et les revenus, de même que pour les bénéfices des activités qui se poursuivent, et nous nous attendons à une performance encore meilleure en 1980. »

Durant le dernier trimestre, le chiffre d'affaires global d'ITT a atteint $5.2 milliards, contre $4.6 milliards durant la même période en 1978. Pour les neuf premiers mois de cette année, le chiffre d'affaires fut de $15.4 milliards, par rapport à $13.7 milliards l'an passé.

Malgré la fermeture à Port-Cartier, c'est le secteur des ressources naturelles chez ITT qui a enregistré la hausse de profits la plus forte pour les trois premiers trimestres de l'année. « La fermeture de l'usine québécoise a éliminé un obstacle majeur au potentiel de croissance continue du groupe », a déclaré M. Araskog.

Entre-temps, à l'Assemblée nationale, le ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, a affirmé que le gouvernement attendait le rapport d'un groupe d'étude chargé d'évaluer l'impact de la fermeture de l'usine de Port-Cartier avant d'entreprendre quoi que ce soit pour assurer la survie économique de cette localité.

En réponse à une question du député unioniste de Gaspé, M. Michel Lemoignan, M. Bérubé a précisé que quelques entreprises privées examinaient la possibilité de relancer l'usine d'ITT-Rayonier mais que rien n'avait été décidé jusqu'ici.

Mercredi, ITT avait annoncé le départ du quasi légendaire Harold Geneen, qui prendra sa retraire le 31 décembre comme président du conseil d'administration. Âgé aujourd'hui de 69 ans, M. Geneen était devenu président et chef de la direction d'ITT en 1959, occupant en plus le poste de président du conseil à partir de 1965.

De 1959 à 1977, le chiffre d'affaires d'ITT est passé de $765 millions à $16.7 milliards, grâce surtout à la très grande diversification de la multinationale, qui possède aujourd'hui des intérêts dans les télécommunications, l'électronique, les assurances, les produits et services de consommation, l'énergie, les ressources naturelles, etc.

Dorénavant, l'actuel président et chef de la direction, M. Araskog, 48 ans, assumera également les fonctions de président du conseil.

Pratt & Whitney prend de l'expansion au Québec

Pratt & Whitney Aircraft du Canada vient d'annoncer des engagements budgétaires pour 1979 et 1980 qui porteront à près de $90 millions la totalité des engagements budgétaires de la société longueuilloise pour les années 1978, 1979 et 1980. Ces engagements sont pris concurremment au vaste programme d'expansion de ses installations d'ingénierie et de production.

Plus de 80% de cette somme de $90 millions sont destinés à l'agrandissement des établissements de la compagnie au Québec.

Pratt & Whitney Aircraft du Canada augmente considérablement son budget de l'ingénierie. Les sommes investies à ce dernier chapitre, au cours de la période de trois ans susmentionnée, doubleront presque pour atteindre un montant annuel de $60 millions. La compagnie conserve ainsi la deuxième place de plus grand investisseur dans l'industrie privée au Canada, pour ce qui est de la recherche et du développement.

Au cours de cette même période de trois ans, les améliorations et les agrandissements d'établissements, ainsi que le renouvellement d'équipement devraient permettre un accroissement de la production de l'ordre de 50%.

Les engagements budgétaires de Pratt & Whitney se répartissent ainsi: 1978 — $12 millions; 1979 — $43 millions; 1980 — $35 millions (estimation).

Pratt & Whitney Aircraft du Canada est membre du groupe Pratt & Whitney, filiale de United Technologies Corporation; elle a été chargée de la conception, du développement et de la fabrication de petites turbines à gaz destinées à l'aviation générale.

Une «omission» d'Irving Oil améliore le solde commercial

Parce que la société Irving Oil du Nouveau-Brunswick a négligé de déclarer aux douanes canadiennes $500 millions d'exportations de pétrole, les chiffres officiels sur la balance commerciale du Canada se trouvent être plus sombres qu'ils ne devraient l'être en réalité.

Cette étonnante révélation a été faite mercredi soir par Statistique Canada, qui n'a cependant pas nommé la compagnie dans son communiqué, conformément à la Loi sur la statistique. Le nom d'Irving Oil a été divulgué par un employé du ministère du Revenu national, qui a demandé de conserver l'anonymat.

En annonçant cette surprise somme toute agréable, M. Peter Kirkham, statisticien en chef du Canada, a expliqué qu'il faudra « réviser à la hausse les estimations des exportations de marchandises, les comptes nationaux des revenus et des dépenses, et rajuster à la baisse le compte courant de la balance des paiements. »

Les estimations du produit industriel et des flux financiers devront peut-être, elles aussi, faire l'objet d'une révision pour les années 1978 et 1979.

La valeur exacte du pétrole non déclaré n'a pas encore été établie. Mais si l'estimation de $500 millions s'avère juste, le surplus commercial du Canada pour les neuf premiers mois de cette année s'élèverait à environ $2 milliards au lieu de $1.5 milliard, comme l'avait annoncé Statistique Canada.

De plus, le déficit prévu pour 1979 sur l'ensemble des transactions internationales, y compris les voyages et la vente ou l'achat de services, pourrait totaliser environ $6.5 milliards, plutôt que les $7 milliards prévus jusqu'ici.

La société Irving aurait négligé de déclarer ses exportations de pétrole depuis que les procédures de déclaration ont été modifiées il y a plus d'un an. On ignore pour l'instant si la compagnie a enfreint la loi ou si elle fera l'objet de poursuites.

M. Kirkham a précisé que les exportations non déclarées ont été découvertes par des fonctionnaires de Statistique Canada alertés par le fait que la valeur des exportations de certains produits pétroliers raffinés ne correspondait pas à d'autres renseignements connexes. Le pot aux roses a été mis au jour après examen de 2.5 millions de déclarations douanières.

Hausse de la livre, chute de la bourse

Londres augmente son escompte à 17% pour endiguer l'inflation

LONDRES (AFP) — Résolu à endiguer coûte que coûte l'inflation, le gouvernement conservateur britannique a frappé un grand coup hier en annonçant une nouvelle série de mesures douloureuses qui aggraveront inévitablement la récession économique et le chômage.

Outre un relèvement du taux d'escompte de 14 à 17%, niveau jamais atteint depuis les années 20, il a renforcé les restrictions quantitatives sur le crédit bancaire, obligé les compagnies pétrolières à lui verser un accompte de 700 millions de livres au titre de l'imposition des bénéfices de plus en plus gros que leur rapporte le pétrole de la Mer du Nord, et encouragé l'épargne.

Cet ensemble de mesures sera complété aujourd'hui par le lancement à la bourse d'un emprunt massif à un taux d'intérêt record qui doit atténuer les pressions inflationnistes en réduisant le volume d'argent en circulation tout en permettant de financer le déficit budgétaire sans avoir recours à la planche à billets.

Ce nouveau « tour de vis » obligera surtout les directeurs de banques à réduire sévèrement les prêts et avances, mais portera les intérêts sur ceux-ci à des taux prohibitifs allant probablement jusqu'à 22.5%.

La production et le commerce en souffriront rapidement mais le gouvernement espère que ce traitement à « l'électro-choc » remédiera aussi rapidement que possible aux difficultés de l'économie, en particulier en obligeant les entreprises à résister davantage aux exigences syndicales.

Le taux annuel d'inflation britannique, remonté en septembre à 16.5%, menace de dépasser 20% au début de 1980, malgré les sévères mesures déflationnistes (réduction des dépenses publiques, renforcement de la politique monétaire, etc...) appliquées par les conservateurs au lendemain de leur retour au pouvoir en mai. L'escompte avait alors été portée de 12 à 14%. Sa hausse d'hier dépasse les prévisions de la City où l'on attendait 15.6 ou 16%.

Face à une crise de confiance qui avait fait tomber la bourse à ses plus bas niveaux depuis 2 ans et demi, le gouvernement a, semble-t-il, décidé de forcer la dose pour rétablir la crédibilité de sa politique économique. La méfiance avait été aggravée la veille par le triplement du déficit de la balance des comptes.

Cette hausse risque toutefois d'accélérer la récession de l'économie et d'accroître le chômage au-dela du million et demi. Certains analystes craignent des faillites en série, surtout parmi les entreprises à gros endettements bancaires.

Le plan gouvernemental a immédiatement déclenché une tempête de protestations dans les milieux syndicaux où l'on affirme que cette politique monétariste est vouée à l'échec. Au siège du TUC, la centrale syndicale, on prédit une baisse des investissements, une série de faillites, une dégradation de la puissance concurrentielle face à l'étranger (à cause de la hausse de la livre qu'elle provoquera) et une diminution sensible du niveau de vie.

Si la Confédération de l'industrie britannique (patronat) estime nécessaire ce « sévère fardeau » supplémentaire pour l'industrie, l'influent Institut des administrateurs de sociétés, habituellement ultra-conservateur, a exprimé en revanche la crainte qu'au lieu de « vaincre » l'inflation, la hausse des taux d'intérêt ne fasse que la nourrir.

Cette hausse de l'escompte a provoqué une forte hausse de la livre sterling, mais aussi une importante chute supplémentaire de la bourse, surtout des fonds d'État.

La livre a bondi notamment de $2.1025 à environ $2.14, soit une bourse de 1.8% en moyenne. Les fonds d'État, en revanche, ont cédé entre 2.5 livres pour les courts termes et 4 livres pour les longs termes tandis que les industrielles baissaient sur toute la ligne.

Les cambistes estiment que cette hausse des taux d'intérêt britanniques, ainsi redevenus très attrayants risque de déclencher un nouvel afflux de capitaux étrangers qui, gonflant la masse monétaire, ira à l'encontre du renforcement de la politique anti-inflationniste.

Taux d'escompte dans les pays industrialisés

Canada:	14%
Italie et États-Unis:	12%
Danemark:	11%
Belgique:	10%
France:	9.5%
Pays Bas:	8.5%
Espagne et Suède:	8%
Norvège:	7%
Japon:	6.25%
RFA:	6%
Autriche:	3.75%
Suisse:	2%

La CDC a triplé ses profits pour les neuf premiers mois

La Corporation de Développement du Canada a annoncé aujourd'hui que le revenu brut et le bénéfice net du trimestre clos le 30 septembre 1979 ont tous deux augmenté de façon significative par rapport au même trimestre de l'exercice précédent. Les revenus consolidés se sont chiffrés à $471.7 millions soit une augmentation de 36%, alors que les bénéfices nets se sont chiffrés à $24.9 millions, soit plus du double des résultats du troisième trimestre de 1978.

L'importante augmentation des revenus bruts traduit surtout une hausse du volume de ventes chez Polysar et Texas Gulf, cumulée à l'impact nettement moins négatif des résultats de Pétrosar, expliquent la hausse du bénéfice net. CDC Pétrole et Gas, CDC Sciences de la vie, deus sociétés engagées dans les placements spéculatifs, et le groupe d'électronique continuent à apporter à la corporation la contribution attendue.

Après paiement des dividendes privilégiés, le bénéfice net par action ordinaire pour le troisième trimestre s'est chiffré à $0.67, contre $0.24 au troisième trimestre de 1978; compte tenu de la pleine conversion des actions privilégiées de classe B en actions ordinaires, le bénéfice net après dilution s'est chiffré à $0.48 par action pour 1979, contre $0.22 par action pour 1978.

Pour les premiers neuf mois de 1979, les revenus bruts sont passés de $902.5 millions en 1978 à $1,412.9 millions en 1979 et le bénéfice net est passé de $73.7 millions, soit une augmentation de 176%, en raison des facteurs qui ont influé sur le bénéfice net du troisième trimestre. Le bénéfice net par action pour les neuf premiers mois s'est chiffré à $1.98 contre $0.45 (avant dilution) au cours de l'exercice précédent. Le bénéfice net par action, après dilution, s'est chiffré à $1.44 en 1979, contre $0.47 en 1978 pour les neuf premiers mois de l'exercice.

Les fonds autogénérés au cours de ses neuf premiers mois sont passés de $92 millions en 1978 à $178 millions en 1979; après le paiement de $51 millions en dividendes ($38 millions aux actionnaires minoritaires et $13 millions aux actionnaires privilégiés de CDC) et $73 millions d'investissements en capital, le solde des fonds est allé s'ajouter au fonds de roulement. L'actif de la corporation a augmenté de $120 millions et est passé à $2.66 milliards au cours des neuf premiers mois de 1979.

« En dépit des incertitudes grandissantes quant au climat économique, nous espérons que les résultats du quatrième trimestre refléteront la tendance qui s'est dessinée au cours des neuf premiers mois », a déclaré H. Anthony Hampson, président et chef de l'exploitation de la corporation.

INVESTIR avec la CUM

«Pour s'implanter au Canada aujourd'hui, Montréal, c'est le pivot. Et si vous visez le marché international, c'est une nécessité absolue que d'être ici: nous sommes à l'épicentre des grandes voies de communication. Certains ont cru devoir partir. Non seulement nous abandonnent-ils alors un marché important mais encore ils nous livrent une main-d'oeuvre d'une rare qualité: le Québécois motivé est d'un rendement supérieur à la moyenne; c'est un Latin: s'il aime son travail, sa productivité est formidable! Ce qui ne gâche rien, et vos visiteurs vous le diront, Montréal, c'est le plus beau centre culturel au Canada: le charme de cette ville et de ses banlieues ajoute au plaisir de parler affaires!»

Laurent A. Nadeau, Président
Comterm Ltée, Pointe-Claire

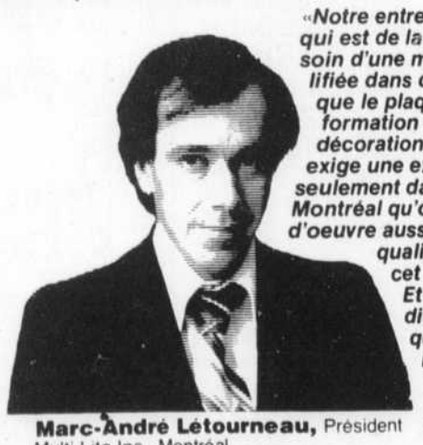

«Notre entreprise est très intégrée pour ce qui est de la production: nous avons besoin d'une main-d'oeuvre hautement qualifiée dans des secteurs aussi diversifiés que le plaquage par électrolyse, la transformation du métal, du bois, du verre, la décoration du verre, etc. Chaque secteur exige une expertise très approfondie: c'est seulement dans une métropole comme Montréal qu'on peut trouver une main-d'oeuvre aussi abondante, diversifiée et qualifiée. Être à Montréal, c'est à cet égard un avantage direct. Et l'on peut bénéficier ici de conditions très avantageuses en ce qui a trait à la location d'espace industriel. L'OEE nous a facilité la tâche à ce chapitre: on a répondu à nos demandes de renseignements avec une célérité exemplaire.»

Marc-André Létourneau, Président
Multi Lite Inc., Montréal

«Les gens de l'Office d'expansion économique se sont surpassés: ils nous ont informés de la possibilité d'obtenir des subventions et mis en contact avec les différents paliers de gouvernement; ils nous ont fourni des renseignements précieux sur les ressources du milieu, sur la situation économique; les bureaux de l'Office nous ont pratiquement servi de pied-à-terre pendant cette période! Nous sommes très reconnaissants à l'OEE d'avoir déployé autant d'efforts. Nous sommes très fiers de notre nouveau statut de citoyen industriel et très optimistes quant à l'avenir économique du Grand Montréal.»

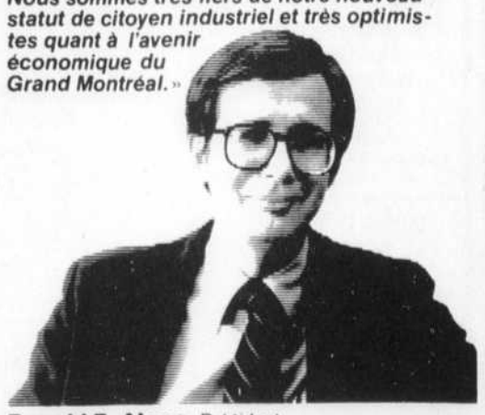

Donald R. Alsop, Président
Compagnie de caoutchouc SerVaas Inc.,
Ville d'Anjou

«Nous sommes ici au coeur même d'un imposant ensemble industriel: grâce à la proximité de tant d'entreprises d'envergure, nous puisons à même un excellent réservoir de main-d'oeuvre spécialisée. C'est là l'atout!»

Réal Boucher, Directeur général
Division des moteurs
Brown Boveri (Canada) Ltée, Lachine

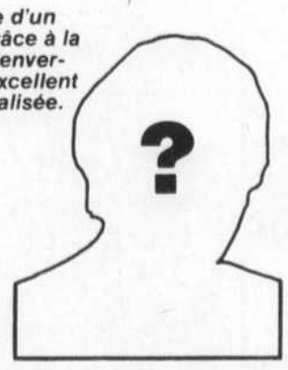

Et vous?

Si vous songez à investir, surtout dans le secteur de la fabrication ou de la transformation, ne faites rien avant d'avoir consulté les spécialistes de l'Office d'expansion économique. Ils vous démontreront qu'il est avantageux pour votre entreprise de s'installer sur le territoire de la CUM. Nos services sont gratuits et disponibles en tout temps.

Appelez-nous à 872-6996
ou écrivez-nous à:
Tour de la Bourse, C.P. 55
Porte 4130, Montréal H4Z 1A8

Office d'Expansion Économique

Un lien essentiel

Communauté urbaine de Montréal

Au rib'n reef

même les fruits de mer ont un succès bœuf!

Si vous voulez vous en payer une bonne tranche—de boeuf tendre et juteux il va de soi—ou si vous avez un faible pour les crustacés—bien en chair et savoureux—, le Rib'n Reef saura vous plaire. Alors, pour un repas d'affaires, un dîner intime ou pour célébrer une occasion spéciale, choisissez le Rib'n Reef... ce sera un succès boeuf. Et puis, après vous être régalé, présentez la carte American Express, la Carte du succès. Rib'n Reef, 8105, boul. Décarie, Montréal. Réservations: 735-1601

La carte American Express. Ne partez pas sans elle.

AMERICAN EXPRESS

American Express Company est la propriétaire des marques de commerce qui sont utilisées par American Express Canada Inc. à titre d'usager inscrit.

L'économie souffrira de stagflation continue et de taux élevés en 1980

En 1980, l'économie canadienne continuera de souffrir de la stagflation, ce mélange de stagnation de l'activité et d'inflation élevée qui a caractérisé la deuxième moitié des années 1970. C'est ce que révèlent, dans la récente livraison trimestrielle de l'Econoscope, les économistes de la Banque Royale, qui soulignent cependant que les investisseurs sont très confiants dans les perspectives ultérieures après 1980 et que l'économie devrait alors se redresser rapidement après son ralentissement actuel.

Le rapport mensuel des Services économiques de la Banque explique qu'il a dû réviser à la baisse, soit à 2%, ses prévisions de croissance réelle du produit national brut pour 1980 en raison des hausses du taux d'escompte de la Banque du Canada, sans compter l'accumulation des stocks des entreprises pendant trois trimestres et le ralentissement de la demande américaine pour les produits canadiens.

Dans un numéro précédent, l'Econoscope avait souligné le danger que l'accumulation des stocks se poursuive. C'est ce qui s'est produit, et le phénomène devra être corrigé sous peu. Il en résultera une réduction de la production qui accroîtra le taux de chômage et fera baisser le taux d'utilisation des ressources en 1980.

Les économistes de la Banque Royale prévoient que l'économie américaine ne se redressera pas avant le deuxième semestre de 1980 au plus tôt. La croissance économique réelle aux États-Unis l'an prochain sera de l'ordre de 0.5% seulement, ce qui aura des effets négatifs sur la croissance des exportations canadiennes pendant encore trois trimestres au moins.

Selon l'Econoscope, l'augmentation des investissements commerciaux au Canada est un indice de confiance dans les perspectives des années ultérieures. Cependant, la performance du secteur de la consommation est problématique, compte tenu de l'endettement élevé des consommateurs et de l'inflation qui annule tout accroissement du revenu disponible. Les économistes de la Banque prévoient une tendance à la hausse de l'inflation, que les prix énergétiques feront grimper à 9.3% en 1980.

L'inflation actuelle aux États-Unis est d'environ 10% et constitue l'un des objectifs majeurs de la politique monétaire du Federal Reserve Board. Cette politique a des répercussions au Canada sur la hausse des taux d'intérêt et le resserrement de la masse monétaire.

Selon le rapport, les marchés financiers devraient connaître bientôt au moins une autre hausse des taux d'intérêt. Il faudra attendre quelques mois avant que les taux d'intérêt commencent à se replier, mais leur baisse ne sera que temporaire. Le loyer de l'argent pourra recommencer à monter au quatrième trimestre de l'an prochain, lorsque l'accélération de la croissance économique alimentera à nouveau la demande de crédit. Les restrictions de la Banque du Canada n'entraîneront vraisemblablement pas de resserrement monétaire en 1980.

L'Econoscope ne prévoit pas que la Banque du Canada assouplisse sa politique des taux d'intérêt élevés, dans le contexte d'inflation élevée des années 1980. Mais le contrôle de la banque centrale sur la croissance de la masse monétaire semble moins assuré.

Dans ce numéro de l'Econoscope, on analyse également l'impact des récentes hausses de prix de l'OPEP sur les pays industrialisés et en voie de développement. Selon l'Econoscope, compte tenu de la nouvelle série d'augmentations des prix de l'OPEP, « les pays industrialisés doivent se préparer à payer toujours plus cher une denrée rare.

Une nouvelle SODEQ à Laval

Une vingtaine d'hommes d'affaires de Laval ont formulé jeudi une requête officielle en vue de la fondation de la SODEQ-LAVAL qui sollicitera un financement public dès qu'elle aura obtenu ses lettres patentes et son permis de la Commission des valeurs mobilières du Québec.

Les SODEQ, Sociétés de développement de l'entreprise québécoise, ont pour objectif le financement du capital de risque dans les PME du secteur manufacturier et l'assistance technique à ces entreprises.

L'investissement dans les SODEQ est facilité par l'attrait du parapluie fiscal qu'il procure, celui-ci pouvant dépasser 90% de la mise de fonds si l'intéressé ajoute les avantages fiscaux des régimes d'épargne-action et des régimes enregistrés d'épargne-retraite à la déduction d'impôt de 25% liée à ce type d'investissement.

A l'issu de l'assemblée, 18 personnalités lavaloises et trois institutions financières, la Banque Nationale du Canada, la Caisse populaire Desjardins et l'Assurance-vie Desjardins, avaient déjà manifesté leur intention de souscrire pour un total de $700,000 à $800,000.

Le porte-parole du groupe, M. Georges Audet, associé senior chez Maheu, Noiseux, Roy et Associés, s'est montré très enthousiaste quant à l'avenir de la SODEQ-LAVAL compte tenu des performances exceptionnelles de chacun des membres du groupe dans le domaine qui lui est propre.

En faisant référence au développement de la région lavaloise, M. Audet a clairement laissé entendre que la nouvelle institution comptait bien participer de façon significative à l'expansion de son milieu.

Poulenc investit au Québec

Poulenc, filiale du groupe français Rhône-Poulenc, changera sa raison sociale en celle de Rhône-Poulenc Pharma Inc. le 1er janvier.

Son président, M. Jean-Claude Gaulé, qui a fait part de la nouvelle hier a annoncé aussi que la société va investir au Canada $6 millions dans le développement durant les cinq prochaines années.

Rhône-Poulenc Pharma explique dans un communiqué qu'elle emploie 200 personnes dans ses bureaux, usine de fabrication et laboratoires pharmaceutiques.

Rhône-Poulenc, neuvième groupe chimique au monde, emploie 110.000 personnes. En 1978, son chiffre d'affaires était supérieur à $5.5 milliards.

Des résultats décevants de la Banque Continentale forcent IAC à réduire son dividende

Les résultats financiers d'IAC Limited pour la période close le 31 octobre ne seront pas déclarés avant la mi-décembre, mais la compagnie a fait savoir hier qu'une analyse préliminaire des dix mois clos le 31 octobre indique des bénéfices consolidés d'environ 56 cents par action. Comme la compagnie l'a annoncé précédemment, son présent exercice financier a commencé le premier novembre, pour coincider avec l'exercice financier de sa filiale, la Banque Continentale du Canada.

Le conseil d'administration a déclaré un dividende de 10 cents par action ordinaire pour les trois mois derniers de 1979, contre un dividende trimestriel régulier de 32-1/2 cents payé au trimestre précédent. Le dividende du dernier trimestre sera payable le 31 décembre 1979 aux actionnaires inscrits aux livres le 7 décembre. Ceci porte à $1.07-1/2 par action le total des dividendes payés aux actionnaires en 1979.

Les dividendes versés aux détenteurs d'actions privilégiées seront payables aux taux réguliers selon le calendrier trimestriel établi. Le dividende payable le 31 décembre aux actionnaires inscrits aux livres le 7 décembre 1979 sera de $1.12-1/2 par action pour les actions privilégiées remboursables de $100 à dividende cumulatif à 4-1/2%, et de 35.94 cents par action pour les actions privilégiées remboursables de $25 à dividende cumulatif à 5-3/4%.

Voici ce qu'a déclaré le président du conseil d'administration, J.S. Land, quant à la décision qu'a prise le conseil de baisser le taux des dividendes sur les actions ordinaires pour le dernier trimestre de 1979:

« IAC dispose de bénéfices non répartis bein suffisants pour maintenir encore longtemps le taux de dividendes au dernier taux enregistré. Cependant, en raison de l'incertitude du climat économique, le conseil a décidé de baisser le taux de dividende jusqu'à nouvel ordre.

« Les bénéfices enregistrés par la société en 1979 se sont révélés inférieurs aux prévisions établies. Cette situation est le résultat direct de la hausse exceptionnelle du taux d'intérêt, hausse qui risque de se poursuivre.

« La compagnie n'a pu faire entièrement absorber la hausse considérable du coût des emprunts en 1979 à sa clientèle car une grande partie de son actif est à des taux fixes. De plus, fait encore plus important, la compagnie n'est pas du tout certaine des fluctuations à venir des taux d'intérêt.

« Dans ces circonstances, le conseil d'administration estime qu'il est prudent de conserver les ressources de la compagnie et de réduire les dividendes. Le conseil re-étudiera la question au cours de la nouvelle année.

« Dans une perspective générale, la compagnie continue à améliorer sa situation du point de vue de l'actif. Ses biens sont solides et une proportion croissante de ses prêts sont à des taux flottants. La compagnie espère voir se produire une réduction des coûts de prêts financiers, si possible avant la fin de son nouvel exercice financier. »

ca

ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions

680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone : (514) 288-3256

ARTHUR ANDERSEN & CIE
Comptables Agréés,
800 Boul. Dorchester ouest,
Montréal, H3B 1X9
Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver. Société affiliée - Gagné, Vaillancourt & Associés

AUDET, GOSSELIN, LAPOINTE, MOREAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Romain Audet, L.S.C.C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C.C.A.
Robert Moreau, M.S.C.C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Crémazie, Suite 700
Montréal H2P 2T4
382-3080

BERNIER & BISSON
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

BOUCHARD VIAU DUHAMEL & CIE
Comptables Agréés
Guy Bouchard, c.a.
Paul Viau, c.a.
Paul Duhamel, c.a.
59 rue St-Jacques, Mtl.
284-1117

CHARETTE, FORTIER, HAWEY & CIE TOUCHE ROSS & CIE
1 Place Ville-Marie
Montréal - H3B 2A2
861-8531
Montréal Québec Hull
Partie intégrante de Touche Ross & Co. avec bureaux à Sydney, Halifax, St. John, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Mississauga, Cornwall, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, New Westminster, Vancouver, Victoria, Kelowna, Langley, St. John's, Bermuda, Nassau, Bahama Islands, Grand Cayman.

CLARKSON, GORDON & CIE
Comptables Agréés
Associés-résidents Montréal - Québec
A. Benedetti, C.A. — C.C. Bismuth, C.A.
C.W. Bissegger, C.A. — T.R. Burpee, C.A.
M. Camirand, C.A. — H.M. Caron, C.A.
L.J. Carrière, C.A. — M.G. Chamberland, C.A.
J.P. Delisle, C.A. — M.M. Domanski, C.A.
G. Fréchette, C.A. — S.R. Gagné, C.A.
R. Germain, C.A. — G. Gingras, C.A.
J.P. Graveline, C.A. — A. Lanthier, C.A.
R.E. Lavoie, C.A. — G. Limoges, C.A.
R.J. Messier, C.A. — J.D. Morrison, C.A.
R.K. Palmer, C.A. — J.J. Peacock, C.A.
R. Pearl, C.A. — W.J. Smith, C.A.
G.S. Wells, C.A.
Bureaux à
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
MONTRÉAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

COGAN, LANDORI & DUBÉ
Comptables Agréés
MONTRÉAL-OTTAWA
C. Blatt, C.A.
J. Dolnik, C.A.
S.M. Hopmeyer, C.A.
R. Landori-Hoffmann, C.A.
A. Soroka, C.A.
I. Tobenstein, C.A.
J.F. Witkowski, C.A.
3901, rue Jean-Talon ouest
suite 214
(514) 731 7851

DELOITTE, HASKINS & SELLS
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montréal, Québec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde.

DUNWOODY & COMPAGNIE
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montréal, Québec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde.

ERNST & WHINNEY
Comptables Agréés
Sept-Iles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, LLangley, Vancouver, Victoria, Halifax et dans les principales villes du monde.
1200, avenue McGill College
Suite 1100
Montréal, Québec, H3B 4G7
871-8901

GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Réal Charette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montréal H2M 1L8 — 384-1430

GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS
Société Nationale
CAMPBELL SHARP
Comptables Agréés
3730 est, boul. Crémazie
Montréal, Québec, H2A 1B4
376-5010
715 Carré Victoria
Montréal, Québec, H2Y 2J1
845-7211

HAREL, DROUIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
276 ouest, St-Jacques suite 600
Montréal H2Y 1N3
845-9253
Bureaux: Montréal
Repentigny
Iles de la Madeleine

KENDALL, TRUDEL & CIE
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS
affilié à
COOPERS & LYBRAND
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W6
(514) 871-9792

LAVALLÉE, BÉDARD & CIE
Comptables Agréés
Pierre Bédard, c.a.
Michel Champoux, c.a.
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal H2Y 1W4
844-1153

MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
2, Complexe Desjardins, Bureau 2600, C.P. 153
Montréal H5B 1E8
Tél.: 281-1555
Société nationale Collins Barrow
avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax.
Affiliation internationale
"FOX, JOSOLYNE, FIDES"

MacGILLIVRAY & BRUNEAU
Comptables Agréés - Chartered Accountants
1155 Dorchester ouest
Montréal, P.Q. H3B 3T9
(514) 871-8630
National
MacGILLIVRAY & CO.
Bureaux dans les principales villes au Canada et partout dans le monde

MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
1 Complexe Desjardins
Montréal
Téléphone 281-1850
Bureaux: Québec, St-Jérôme, Montmagny, Ste-Agathe-des-Monts
Firme nationale: Ward, Mallette & Co.
Affiliation internationale
Binder, Seidman & Co.

MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE
Comptables Agréés
Guy Messier, L.S.C.C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C.C.A.
Robert Houde, B.A.C.A.
Guy Ouimet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C.C.A.
André Montgrain, L.S.C.C.A.
Yvon Marsolais, C.A.
Gilles Blondin, C.A.
Réal Mainville, C.A.
50, Place Crémazie suite 921
Montréal H2P 2T8 — 384-1020

NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
225, rue Notre-Dame ouest
Montréal, Québec H2Y 1T4
Téléphone (514) 844-4442
Bureaux à
Montréal, Ottawa, Hawkesbury, Hull, Gatineau, Grand'Mère, Shawinigan, Ville Saint-Georges, Lac Etchemin, Baie-Comeau
Siège social
1010 Sherbrooke ouest,
Suite 2010
Montréal, Québec - H3A 2R7
(514) 288-0768

PETRIE, RAYMOND & CIE. Proulx, D'Orsonnens & Cie
Comptables Agréés
1320 Boul. Graham
Suite 100
Mont-Royal, H3P 3C8
Tél.: 735-4647

PRICE WATERHOUSE & CIE
Comptables Agréés
1200 McGill College
Montréal, Qué. H3B 2G4 — 879-9050
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Ottawa Therford Mines, Hull, Buckingham
17ème étage, Tour de la Bourse
Montréal, Québec, H4Z 1G9
(514) 878-2691

RICHTER, USHER & VINEBERG
Comptables agréés
Montréal - Toronto
Associés - Résidents à Montréal
Cecil Vineberg, C.A. — Howard Gilmour, C.A.
Marvin Corber, C.A. — Barry Diamen, C.A.
Arnold M. Shostak, C.A. — David A. Vineberg, C.A.
Gerald S. Goldberg, C.A. — Allan Wainer, C.A.
Irwin H. Kramer, C.A. — John J. Switzer, C.A.
J. Yves Tougas, C.A. — Richard S. Vineberg, C.A.
Sidney M. Kaushansky, C.A. — Philip Mankel, C.A.
Donald Primsky, C.A. — Patrick K.H. So, C.A.
1 Westmount Square
Montréal, Québec H3Z 2Z9
931-2511

ROBERT SAINT-DENIS & CIE
Comptables Agréés
7000, Avenue du Parc,
Suite 301
Montréal H3N 1X1 — 274-2797

SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Iles, Saint-Hyacinthe, Coaticook, Matane.
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H4Z 1H8
(514) 861-5741

Poissant, Richard et Associés
affilié à
THORNE, RIDDELL & CIE
Comptables Agréés
630 ouest, Boul. Dorchester
Suite 2500
Montréal, Québec H3B 1W2
Téléphone (514) 866-7351
À l'échelle internationale McLintock Main Lafrentz

VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS
Comptables Agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joval, C.A.
Louis Baril, C.A.
Farid A. Chali, C.A.
4926, ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE
Comptables Agréés
MONTRÉAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Siblin, C.A.
Samuel S. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A.
Arnold J. Echenberg, C.A. — Steven A. Yaphe, C.A.
Moton S. Spector, C.A. — Marvin H. Tyfler, C.A.
Barry A. Tissenbaum, C.A. — Gérald A. Slan, C.A.
Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Daitchman, C.A.
Brahm D. Levine, C.A. — Morrie L. Fogelbaum, C.A.
Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A.
Jack Altman, C.A. — Robert H. Zittrer, C.A.
4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. 933-1112

Carrières et Professions

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Ralliez-vous à notre fameuse équipe de vente de mobilier de bureau...

Depuis plusieurs années notre équipe de vente occupe la première place au sein des groupes de marketing à Montréal. L'équipe est la même depuis longtemps... et pour cause! Elle travaille pour la plus importante et la plus ancienne des compagnies de conception et de fabrication de meubles de bureau au Canada!

C'est pourquoi nous avons rarement un poste disponible.

- Si vous êtes bilingue, possédez une voiture...
- Si vous êtes ambitieux(euse)...
- Si vous avez l'esprit d'analyse et d'initiative avec ou sans expérience dans la vente...

... ne ratez pas cette occasion.

Le poste est permanent et offre d'excellentes perspectives d'avenir.

S.V.P. veuillez téléphoner à

Mlle Wanda Darbyson à 342-5151 poste 319

CIE CANADIENNE D'ÉQUIPEMENTS DE BUREAU LTÉE
5990 Côte-de-Liesse
Montréal H4T 1V7

Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires intergouvernementales

PROFESSEURS POUR LE BÉNIN

MÉCANIQUE INDUSTRIELLE (2 postes)
PSYCHO-PÉDAGOGIE (1 poste)

Le ministère des Affaires intergouvernementales du Québec et l'Agence canadienne de développement international poursuivent avec le gouvernement du Bénin une action de coopération dans le domaine de la FORMATION DE TECHNICIENS SUPERIEURS D'EXÉCUTION. À cet effet le ministère des Affaires intergouvernementales recrute des professeurs dans les disciplines ci-haut mentionnées.

LIEU D'ENSEIGNEMENT: Collège polytechnique universitaire de Cotonou

NIVEAU D'ENSEIGNEMENT: Fin collégial, début universitaire

CONDITIONS DE CANDIDATURE:
— Expérience professionnelle pertinente et/ou enseignement de niveau collégial ou universitaire
— Maîtrise de la langue française parlée et écrite
— Citoyenneté canadienne

Pour le poste en psycho-pédagogie, le candidat devra aussi répondre aux conditions suivantes:
— Posséder au moins un baccalauréat en psycho-pédagogie
— Avoir des connaissances approfondies en sciences et techniques appliquées et au moins cinq ans d'expérience professionnelle dans l'enseignement technique et/ou dans la formation des maîtres d'enseignement technique

CONDITIONS DU CONTRAT:
— Le contrat est d'une durée normale de deux ans (débute en janvier 1980)
— Le traitement est basé sur les échelles en vigueur au Québec
— Les indemnités de vie à l'étranger sont versées selon les normes établies.

POUR POSER VOTRE CANDIDATURE:
Faire parvenir votre curriculum vitae à:

René Leduc
Direction Afrique et Moyen-Orient
Ministère des Affaires intergouvernementales
1225, Place Georges V
Québec, Qué.
G1R 4Z7

DATE LIMITE: 3 décembre 1979.

Les entrevues auront lieu dans la semaine du 10 décembre 1979.

DIRECTEUR GÉNÉRAL
POUR LE CENTRE DE MUSIQUE CANADIEN EN ALBERTA

Les candidats doivent posséder des connaissances générales en musique plus spécifiquement dans la musique canadienne: avoir de l'expérience administrative et aussi en relations publiques. Préférence accordée aux candidats bilingues dont la langue maternelle est le français.

Début de l'emploi: 1er février 1980

Date limite d'inscription: 1er décembre 1979.

Faire parvenir candidature à:

M. Allan Bell, Secrétaire
Centre de Musique Canadien d'Alberta
Université de Calgary
Département de Musique
Calgary, Alberta T2N 1N4

RÉDACTEUR
PUBLICITAIRE JUNIOR

Le candidat: Un an au mois d'expérience comme rédacteur-adapteur ou traducteur. Âgé de 20 à 25 ans. Aimant le travail en groupe.

Le poste: Rédaction de textes publicitaires et adaptations pour des clients nationaux et internationaux.

Gamme complète d'avantages sociaux.

Appelez Mme Diane Ricard 842-6431

Ce poste est offert aux hommes et aux femmes.

ACTUAIRE

Les Artisans Coopvie, suite à l'essor de ses affaires, est à la recherche, pour son secteur d'assurance individuelle, d'un stagiaire en actuariat ayant au moins un an d'expérience.

Salaire et avantages sociaux excellents.

Faire parvenir curriculum vitae à:

Monsieur Jacques Bédard, FLMI
Chef du personnel

LES ARTISANS COOPVIE
333 EST, RUE SAINT-ANTOINE, MONTRÉAL, QUÉBEC
H2X 1R9
861-5781

AFRICARE

organisation privé de développement recherche pour programme en Afrique de l'ouest

— 1 Ingénieur diplômé du génie sanitaire
ayant expérience des problèmes d'hygiènes publique et d'assainissement rural.

— 1 Technicien supérieur en génie sanitaire
diplômé en génie sanitaire ou l'équivalent.

— 1 Formateur et Technicien en équipement médical
électricien de haut niveau ayant des connaissances théoriques et pratiques en électroradiologie et en électricité automobile. Aptitudes à superviser et à enseigner exigées.

Durée du contrat deux ans. Salaires intéressants négotiables.

Veuillez s'adresser au Directeur du Personnel,

AFRICARE,
1601 Connecticut Avenue, N.W.
Washington, D.C.
20009, U.S.A.

Lafleur marque deux buts et le Canadien bat les Rockies

par André Chartrand

Même s'il a fait face à une équipe passablement améliorée depuis une semaine, le Canadien de Montréal a facilement vaincu les Rockies du Colorado 4-1 hier soir, devant 13,600 spectateurs au McNichol's Arena de Denver.

Le Canadien a ainsi connu une première cette saison en alignant deux bonnes performances consécutives pour se maintenir au second rang du classement général de la Ligue nationale de hockey, ex-aequo avec les Bruins de Boston et deux points derrière les Flyers de Philadelphie.

Même si les Rockies présentent la pire fiche de la LNH, ils ont changé d'allure depuis l'échange qui leur a procuré Lucien Deblois, Mike McEwen, Pat Hickey et Dean Turner ainsi que Bobby Sheehan, des Rangers de New York, en retour du défenseur tout étoile Barry Beck. Deblois McEwen et Hickey ont marqué huit buts et sept passes depuis leur acquisition et les Rockies ont depuis battu les Rangers et les Sabres de Buffalo. Ils ne sont donc plus une quantité à négliger dans le circuit Ziegler.

Quoi qu'il en soit, le Canadien n'en a fait qu'une bouchée hier soir. Les Rockies ont bien inscrit le premier but du match mais ils n'ont rien fait qui vaille par la suite contre le jeu collectif de leurs adversaires et une autre solide performance de Richard Sévigny, mis à l'épreuve à 34 reprises.

Ce match aura permis par ailleurs à Bernard Geoffrion de mettre sur patins un nouveau trio qui promet beaucoup, en faisant évoluer son fils Danny en compagnie de Normand Dupont et Lafleur.

Ce dernier peut se permettre grâce à sa forme physique impeccable de passer au moins 30 minutes par match sur la glace. Et bien hier soir il a joué avec deux trios et toujours consécutivement. Il a d'ailleurs donné le ton en inscrivant deux buts sans riposte en deuxième période.

Les cas de Dupont et Geoffrion sont en quelque sorte similaires. Ils tentent tous deux de se tailler un poste avec le Canadien mais ça ne s'avère pas tellement facile. La situation de Dupont est cependant précaire. Si au 1er décembre le Canadien décide de le retourner à sa filiale des Voyageurs de la Nouvelle-Écosse, il n'aura pas à le soumettre au repêchage et conservera ainsi tous ses droits sur sa personne, tandis que Geoffrion fils, lui, est protégé par un règlement de la fusion qui stipule qu'il ne peut être échangé ou cédé aux mineures et ce pour une période de deux ans.

Mais de la façon dont ils se débrouillent tous deux, la direction du Canadien risque d'avoir des maux de tête tantôt...

Sans doute parce que les Rockies constituent encore à leur quatrième saison dans la LNH la pire équipe de ce circuit, le Canadien a toujours connu des difficultés lors de la période initiale à s'adapter à leur style de jeu sans nom.

Les Rockies n'ont pas tardé à profiter de cette faiblesse passagère en s'inscrivant au pointage dès la quinzième seconde, par l'entremise de Ron Delorme, qui a fait dévier derrière Sévigny, dont la vue était voilée, un tir du défenseur Mike Kitchen. Pierre Mondou a cependant provoqué l'égalité en marquant son 6e but à l'aide d'un tir de routine effectué depuis le centre de la glace qui s'est faufilé entre les jambières de Hardy Astrom, qui, outre cette largesse, a chèrement défendu sa peau.

Le second engagement venait tout juste de commencer quand Lafleur a compté son premier but, lors d'un jeu de puissance. Le Démon blond a sauté sur un retour de lancer de Réjean Houle pour inscrire son 15e but de la saison. Après la blessure au visage subie par Yvon Lambert, l'instructeur Geoffrion a été obligé de remanier ses trios et il y a été de sa trouvaille de l'année en faisant évoluer Lafleur au centre de Normand Dupont et son fils Danny.

Les résultats n'ont pas tardé. Dès leur première présence sur la glace, Geoffrion fils a amorcé une montée qui s'est soldé par le 16e but de Lafleur, qui n'a eu qu'à pousser dans un filet vide la rondelle refilée par Normand Dupont.

Le dernier tiers, finalement, n'aura été qu'une formalité. Le Canadien a tellement bien appliqué son système défensif que les Rockies n'ont pas touché à la rondelle souvent. Exercant un contrôle du jeu sans bavure, afin de réduire le rythme de leurs adversaires, les hommes de Geoffrion ont profité de leur trop grand empressement à se porter en attaque pour ajouter au pointage. Mario Tremblay a à cette occasion compté son troisième but de la campagne pour clore le débat. Même que Amstrom a failli marquer dans son propre but en voulant faire une passe à un défenseur. La rondelle s'est arrêtée sur le poteau...

ÉCHOS... Bob Gainey, toujours tenu à l'écart du jeu par une fracture à un pied, n'en a pas moins obtenu une substantielle augmentation de salaire. Il recevra $200,000 lors des trois prochaines saisons. Il avait encore un an à écouler sur son contrat, mais le Canadien, voulant sans doute stabiliser ainsi son personnel, a ajouté une saison plus une option d'une année... Brian Engbloom n'a pas joué hier soir, cédant sa place sur l'alignement à Rick Chartraw, qui s'était attiré les foudres de Bernard Geoffrion pour être arrivé en retard à une pratique à St-Louis... Denis Herron devra patienter au moins cinq semaines avant d'effectuer un retour au jeu. Il appert qu'il serait revenu au jeu beaucoup trop tôt. Avant le match d'hier soir, le Canadien avait conservé au cours des trois dernières saisons une fiche de 18-1-1 contre les pauvres Rockies...

Yvon Lambert n'y est pas allé de main morte sur ce jeu pour contrer les efforts du défenseur recrue Bob Ramage, qui tentait de l'écarter de l'aire de jeu du Gardien Hardy Astrom. Le Canadien a battu les Rockies 4-1 au Colorado, hier soir. (Photolaser AP)

Les Rough Riders voudront rétablir la «peine capitale» face aux Alouettes

Les Rough Riders d'Ottawa devront de nouveau avoir recours à la « peine capitale » s'ils entendent mettre fin à leurs déboires en finale de l'est, demain contre les Alouettes de Montréal, au stade olympique. Depuis qu'ils ont élu domicile au stade Taillibert il y a trois ans, les Alouettes ont de plus remporté huit des neuf parties disputées contre les Rough Riders. Cette saison, les joueurs de George Brancato ont baissé pavillon 32-14 et 24-8.

« Nous devons utiliser un style robuste et frapper l'adversaire comme nous l'avons fait contre les Tiger-Cats de Hamilton en demi-finale, explique Brancato. Si la défensive joue un bon match et que l'attaque marque quelques points, nos chances de l'emporter seront alors excellentes ».

Il y a quelques années, la défensive des Rough Riders terrorisait l'aversaire. Aujourd'hui, les Riders s'en remettent à une défensive plus mobile et rapide. Mais cette défensive peut aussi s'imposer physiquement, comme dimanche face aux Tiger-Cats. Le quart-arrière Tom Clements, par exemple, a été frappé si durement qu'il en a perdu son casque. L'ailier Brock Aynsley a pour sa part été sévèrement plaqué après avoir saisi une passe, et il a échappé le ballon.

« Nous devons plaquer en groupe, reconnait le bloqueur Mike Raines, un ex-Alouette. Et nous devons aussi empêcher Joe Barnes de courir vers l'extérieur. Il est plus dangereux sur les courses au sol qu'avec la passe ».

Le demi de coin Mike Nelms, qui a réalisé 10 interceptions cette saison, un sommet dans la section est, explique que l'excellente attaque au sol des Alouettes rend leurs ailiers Bob Gaddis et Keith Baker encore plus dangereux. Ils ont la rapidité nécessaire pour réaliser le long jeu ».

Le quart-arrière des Riders, Conredge Holloway, qui a affronté les Tiger-Cats après une absence de trois semaines, ne croit pas que l'équipe soit victime d'un mauvais sort au stade olympique.

« Nous n'avons pas très bien joué dernièrement, c'est vrai. Mais ils ne seront que 12 sur le terrain, comme nous ».

L'instructeur de la défensive des Riders, Joe Moss, partage l'opinion de Holloway.

« Les spectateurs ne jouent pas. Les arbitres non plus. Nous devons simplement désirer la victoire plus que l'adversaire ».

Quoi qu'il en soit, les Riders devront plaquer en groupe et jouer avec beaucoup d'enthousiasme s'ils espèrent arrêter le demi David Green, qui est complètement rétabli d'une légère blessure à l'épaule subie contre les Tiger-Cats il y a deux semaines.

« Je suis en grande forme et j'espère porter le ballon 25 fois au cours du match », lance Green.

Green et le demi John O'Leary sont deux éléments très importants de l'attaque des Alouettes puisque l'entraineur Joe Scannella entend s'en remettre à une offensive terrestre en début de match. Mais Barnes peut toujours atteindre Peter Dalla Riva ou Larry Smith de courtes passes pour déjouer les blitz des Riders.

Avec Holloway au quart, les Riders ont pris une avance de 23-10 à la mi-temps, contre Hamilton. Cette avance a toutefois fondu par la suite et seul un placement de Gerry Organ à la fin du match a permis aux Riders de l'emporter 29-26. Durant la saison, les Riders ont eu beaucoup de mal à orchestrer une attaque au sol. Samedi, ils espèrent enfin que Mike Murphy et Richard Crump sauront seconder l'attaque aérienne, l'une des meilleures de la ligue avec Tony Gabriel, Bruce Walker, Jeff Avery et Martin Cox.

Les installations de Lake Placid seront prêtes à temps pour les Jeux olympiques

par Richard Milo

Débile non, fou peut-être. La piste de bobsleigh des Jeux de Lake Placid, présentés du 12 au 24 février, n'a rien d'invitant malgré ses 16 courbes bien dessinées.

C'est la conclusion bien légitime à laquelle les convives en sont venus tout naturellement, hier midi, en regardant les diapositives couleurs — au moins une bonne dizaine de la piste — que le président du Comité organisateur des Jeux d'hiver de 1980, le Révérend J. Bernard Fell, a commenté au terme d'un dîner réunissant 200 personnes à l'Hôtel Méridien.

Invité par l'Association olympique canadienne et son président Richard Pound, le Révérend Fell a confirmé que tous les travaux seront terminés au plus tard le 24 janvier, environ trois semaines avant le début des Jeux d'hiver. Les Jeux de Lake Placid coûteront $150 millions, pas plus. Des $80 millions consacrés aux constructions, $50 millions proviennent des coffres du gouvernement fédéral, et $30 millions de l'État de New York.

Des montants donc suffisants pour faire une belle piste de bobsleigh, une piste qui permettra aux compétiteurs d'atteindre une vitesse de 145 kilomètres à l'heure sur une distance d'environ un mille...

Les compétitions de bobsleigh auront lieu au Centre récréatif de Hoevenberg, où seront disputés les épreuves de luge, de biathlon, de ski de randonnée et de combiné nordique. Les compétitions de hockey sur glace et de patinage artistique auront lieu au centre olympique et le patinage de vitesse sur un anneau extérieur de 400 mètres. La descente, le slalom et le slalom géant auront lieu à Whiteface Mountain.

Parlant patinage de vitesse, le Révérend Fell a dit regretter que les athlètes canadiens soient actuellement obligés de s'entraîner en Europe faute de pouvoir accueillir dès maintenant la grande famille olympique.

Une grande famille que le chef de mission de la délégation canadienne, le Père Marcel de la Sablonnière, s'est d'ailleurs empressé de saluer avant de présenter le conférencier invité, un homme qui a vu le « pays des mille et une nuits, l'Arabie », Steve Stanton, qui est ni Révérend, ni Père, mais plutôt à l'emploi d'une multinationale en Belgique.

Stanton, le directeur du protocole, a étonné la famille en s'exprimant dans un français très correct, même s'il est Américain. En revanche, le président de l'Association canadienne, M. Pound, qui parle également un bon français, n'a pas dit un seul mot dans la langue de Molière.

Invité à préciser si la Chine populaire, officiellement inscrite, sera aux jeux, Stanton a rappelé qu'il n'appartenait pas au comité organisateur de Lake Placid, mais bien au Comité international olympique de décider. Selon lui, le C.I.O. devrait faire connaître sa décision d'ici quelques semaines, avant le 12 février. La Chine populaire pourrait déléguer 30 athlètes et officiels en patinage et en luge.

D'ici les Jeux, Lake Placid sera le théâtre de quelques compétitions internationales, entre autres un tournoi de hockey regroupant l'URSS, le Canada, la Tchécoslovaquie, la Suède et les États-Unis, du 16 au 22 décembre.

ÉCHOS — La flamme olympique sera transporté d'Athènes à Yorktown, le 31 janvier. De là, 52 athlètes se relaieront depuis la Virginie jusqu'à Lake Placid pendant neuf jours... LE DEVOIR a appris hier que le confrère Pierre Durocher avait été choisi le journaliste par excellence en patinage de vitesse en 1979. Pierre Lecours était aussi sur les rangs.

Nolan Ryan accepterait $4 millions des Astros

ANAHEIM — Un quotidien californien et un autre de Houston écrivent que le spécialiste des retraits sur trois prises avec les Angels de la Californie, le lanceur Nolan Ryan, annoncera lundi à Houston qu'il a accepté les offres des Astros de Houston, de la Ligue nationale. Selon ces journaux, Ryan aurait obtenu un contrat de quatre ans pour quatre millions de dollars. Rejoint par téléphone, Ryan a indiqué qu'il ne pouvait ni infirmer ni confirmer la nouvelle. La saison dernière, Ryan a compilé une fiche de 16 victoires et 14 revers, avec une moyenne de 3.60 points mérités et 223 retraits sur trois prises.

TORONTO — Le commissaire de la Ligue canadienne de football, Jake Gaudaur, a refusé d'accéder à la requête des Rough Riders d'Ottawa de faire visionner par les arbitres du match de la finale de l'Est un film montrant les infractions dont ils accusent le club montréalais. L'instructeur de l'équipe défensive d'Ottawa, Bob O'Billovich, désirait montrer aux arbitres du match de samedi le genre d'infractions commises par les joueurs des Alouettes lors des tentatives de retour de bottés.

■

DETROIT (AP) — Les Red Wings de Detroit seront peut-être vendus d'ici la fin du mois. C'est ce qu'a déclaré hier le vice-président de l'équipe.

Lincoln Cavalieri a mentionné que la famille Norris, qui est propriétaire du club, avait reçu trois offres intéressantes d'acheteurs sérieux. Cavalieri n'a voulu dévoiler aucun nom, mais il a mentionné qu'un des acheteurs éventuels était de Detroit.

Le propriétaire Bruce Norris s'est dit intéressé à vendre parce qu'aucun membre de la famille n'était intéressé à prendre la relève. Cavalieri a par ailleurs mentionné que l'Olympia, où évoluent présentement les Red Wings, ne serait pas inclus dans la vente.

SOMMAIRES

Canadien 4, Rockies 1

Première période
1—COLORADO, Delorme (3)
Kitchen, Valiquette 0:15
2—MONTRÉAL: Mondou (6)
Langway 9:40
Pénalités—Sévigny Mtl (purgée par Tremblay) 4:21, Paiement Col 14:38.
Deuxième période
3—MONTRÉAL: Lafleur, (15)
Houle, Lapointe 1:38
4—MONTRÉAL: Lafleur, (16)
Dupont, Geoffrion 11:42
Pénalités—Beverley Col 0:32, Dupont Mtl 17:23, Col banc (purgée par Pyatt) 18:50.
Troisième période
5—MONTRÉAL: Tremblay (3)
Mondou, Lambert 12:13
Pénalités—Jarvis Mtl 8:34, Lupien Mtl 13:43.

Tirs au but

Montréal	9	9	5	—23
Colorado	9	12	13	—34

Gardiens—Sévigny, Montréal; Astrom, Colorado.
A—13,660.

Bruins 3, Capitals 2

Première période
Aucun but.
Pénalités—Lane Wash, Jonathan Bos 2:31, Jonathan Bos 7:22, Walter Wash, Cashman Bos 10:26, Lane Was 14:11.
Deuxième période
1—BOSTON: Middleton (5)
Ratelle, Redmond 9:50
2—WASHINGTON: Rowe (6)
Walter 9:57
3—WASHINGTON: Scamurra (2)
Green 14:11
Pénalités—Polis Wash 2:50, Mulvey Wash mineure double, Milbury Bos 6:46, O'Reilly Bos mineure double 11:23, Picard Wash 16:05, Lane Wash inconduite 17:25, Secord Bos 18:25.
Troisième période
4—BOSTON: Jonathan (3)
Middleton, Ratelle 2:01
5—BOSTON: Redmond (3)
Bourque, Schmautz 13:50
Péanlités—Secord Bos 2:16, Labre Wash, Cashman Bos majeures 8:49, Scamurra Wash 12:27, Walter Wash majeure, mineure O'Reilly Bos mineure double 15:38.

Tirs au but

Washington	6	8	2	—16
Boston	3	9	8	—20

Gardiens—Stephenson, Washington; Gilbert, Boston.
A—10,038.

Flyers 5, Oilers 3

Première période
1—PHILADELPHIE: Barber (8)
Bribgman, Watson 3:57
2—PHILADELPHIE: Linseman (4)
Holmgren, Barnes 7:38
3—EDMONTON: MacDonald (12)
Gretsky 9:03
4—PHILADELHPIE: Paddock (2)
Hill, MacLeish 9:40
Pénalités—Messier Edm 4:14, Paddock Pha 4:14.
Deuxième période
5—EDMONTON: Price (3)
Gretsky 12:22
Pénalités—Aucune.
Troisième période
6—PHILADELPHIE: Linseman (5)
Barnes 1:49
7—PHILADELPHIE: Leach (13)
Clark, Propp 8:42
8—EDMONTON, Hicks (2)
Weir, MacDonald 14:35
Pénalités—Dupont Pha 10:26, Chipperfield Edm 12:39, Messier Edm, Paddock Pha majeures 16:34.

Tirs au but

Edmonton	16	5	17	—38
Philadelphie	9	11	15	—35

Gardiens—Dryden, Edmonton; Myre, Philadelphie.
A—17,077.

Sabres 5, Flames 1

Première période
1—BUFFALO: Gould (2)
Ramsay, Luce 4:03
2—BUFFALO: McKegney (3)
Van Boxmeer, Gare 5:34
Pénalités—Russell Atl 9:51, Perreault Buf 10:58, Reinhart Atl 18:19.
Deuxième période
3—BUFFALO: Perreault (10) 3:57
4—ATLANTA: Murdoch (2)
Plett, Pronovost 12:40
5—BUFFALO: Gare (9)
McKegney 18:41
Pénalités—Russell Atl, Gare Buf 9:22, Russell Atl, Gare Buf majeures 11:48, Plett Atl, Playfair Buf majeure-mineure 17:01, Unger Atl 19:07, Ruff Buf 19:07.
Troisième période
6—BUFFALO: Martin (6) 10:56
Pénalités—Russell Atl 3:24, Martin Buf 14:14, Plett Atl majeure, Playfair Buf 18:09.

Tirs au but

Atlanta	2	6	8	—16
Buffalo	12	8	10	—30

Gardiens—Riggin, Atlanta; Sauvé, Buffalo.
A—16,443.

HOCKEY

Ligue Nationale

Mercredi
Rangers NY 3, Detroit 2
Minnesota 7, Québec 2
Toronto 7, St-Louis 2
Vancouver 5, Chicago 2
Winnipeg 3, Hartford 2
Hier
Montréal 4, Colorado 1
Philadelphie 5, Edmonton 3
Buffalo 5, Atlanta 1
Boston 3, Washington 2
Pittsburgh à Los Angeles
Ce soir
Rangers NY à Atlanta
Detroit à Washington
Pittsburgh à Vancouver
Québec à Winnipeg
Samedi
Detroit à Islanders NY
Philadelphie à St-Louis
Montréal à Los Angeles
Edmonton à Hartford
Boston à Toronto
Chicago au Colorado
Buffalo au Minnesota

Les meneurs
(Parties d'hier non comprises)

	b	p	pts
Dionne, LA	17	22	39
Taylor, LA	11	18	29
Simmer, LA	15	13	28
Trottier, Isl	11	16	27
Lafleur, Mtl	14	12	26
Goring, LA	6	19	25
B. Smith, Min.	6	18	24
Nilsson, Atl.	11	10	21
MacAdam, Min.	8	13	21
Halward, LA	6	15	21

Ligue Majeure du Québec

Mercredi
Shawinigan 5, Sherbrooke 3
Hull 9, Chicoutimi 7
Hier
Cornwall 12, Laval 1
Ce soir
Shawinigan à Chicoutimi
Hull à Montréal
Laval à Québec

LIGUE NATIONALE

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
1—PHILADELPHIE	15	13	1	1	70	48	27
2—BOSTON	15	10	2	3	57	37	23
3—MONTRÉAL	17	10	4	3	66	49	23
4—MINNESOTA	15	9	3	3	74	53	21
5—BUFFALO	17	9	5	3	58	44	21
6—LOS ANGELES	17	8	6	3	75	74	19
7—VANCOUVER	17	7	5	5	60	53	19
8—TORONTO	16	8	7	1	65	56	17
9—ATLANTA	17	7	7	3	63	55	17
10—RANGERS NY	17	8	8	1	71	72	17
11—ISLANDERS NY	15	6	6	3	57	52	15
12—PITTSBURGH	13	5	5	3	46	48	13
13—HARTFORD	15	4	6	5	45	45	13
14—WINNIPEG	16	5	8	3	35	59	13
15—CHICAGO	16	4	7	5	39	49	13
16—ST-LOUIS	17	5	9	3	45	63	13
17—QUÉBEC	15	5	8	2	46	52	12
18—DÉTROIT	14	4	8	2	40	44	10
19—WASHINGTON	17	4	11	2	52	72	10
20—EDMONTON	17	3	10	4	57	77	10
21—COLORADO	16	3	11	2	44	61	8

LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

Section Lebel

	pj	g	p	n	bp	bc	pts
MONTRÉAL	23	12	11	0	111	119	24
VERDUN	22	10	9	3	136	117	23
HULL	21	9	8	4	104	101	22
CORNWALL	24	10	13	1	120	131	21
LAVAL	23	3	19	1	89	169	7
Section Dilio							
SHERBROOKE	24	15	7	2	143	105	32
CHICOUTIMI	22	15	7	0	145	108	30
TROIS-RIVIÈRES	23	11	9	3	134	112	25
SHAWINIGAN	23	11	9	3	101	105	25
QUÉBEC	21	8	12	1	108	124	17

Carew blessé

TOKYO (AP) — Le joueur de premier-but des Angels de la Californie, Rod Carew, a quitté l'équipe des ligues majeures présentement en tournée au Japon après s'être blessé au talon droit.

Carew, sept fois champion frappeur de la Ligue américaine, s'est blessé au même talon cette saison et il n'a pas voulu courir le risque d'aggraver la blessure.

McKay des Jays devient agent libre

TORONTO — Les Blue Jays de Toronto, de la Ligue américaine de baseball, ont annoncé que le deuxième-but Dave McKay, originaire de Vancouver, avait quitté l'organisation du club torontois et s'était proclamé agent libre.

La semaine dernière, les Blue Jays ont cédé leurs droits sur ce joueur à leur filiale de Syracuse, de la Ligue internationale, où il a passé la majeure partie de la saison 1979. McKay, qui est âgé de 29 ans, est un des joueurs de l'équipe originale des Blue Jays, ayant été repêché des Twins du Minnesota lors de l'expansion de 1976.

Après avoir terminé la saison 1977 avec une moyenne de .197, il l'a portée à .238 en 1978. Cette année, les Blue Jays l'ont envoyé à Syracuse au mois de mai quand sa moyenne était tombée à .203.

Les Blue Jays de Toronto ont dévoilé, par ailleurs leur calendrier 1980 des rencontres de la Ligue des pamplemousses.

Leur première rencontre aura lieu le 14 mars à Dunedin contre les Cardinals de St. Louis et leur dernière, le 8 avril, encore à Dunedin, contre les Royals de Kansas City.

Les Torontois disputeront 25 parties pré-saison, dont 14 contre des équipes de la Ligue nationale.

Outre St. Louis, ils joueront contre Cincinnati, Philadelphie, New York et Pittsburgh, et, outre Kansas City, ils joueront contre quatre autres clubs de la Ligue américaine, le Minnesota, Chicago, Baltimore et Détroit.

En primeur:
"Autant en emporte le gagnant"
Un gros lot de plus de $100,000 chaque vendredi
6/36

ARCHITECTES
DAVID, BOULVA CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

les architectes
LONGPRÉ MARCHAND
Montréal - 842-1401

oui
Aux Terrasses
On est tout ouïe, oui, oui

Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Ventes en justice

Conditions et Renseignements

1 Les ventes judiciaires ont lieu aux adresses ci-dessous mentionnées.

2 L'enchérisseur doit en payer le montant immédiatement et en argent comptant.

3 Il est préférable de téléphoner au bureau de l'officier instrumentant le matin de la vente en cas d'annulation.

La Chambre des huissiers du Québec

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-038662-784. COUR PROVINCIALE. LA FIDUCIE CANADIENNE ITALIENNE demanderesse, -vs- YVON LANIEL défendeur. Le 27 novembre 1979, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 12357 rue Salk, en la cité Montréal-Nord, district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. Admiral en couleur, meubles de ménage, 1 ensemble stéréo, 1 horloge, bibliothèques, 2 lampes de tables etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. H.C.S. P. DUGAS, 845-8156. Montréal, 16 novembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-02-011008-799. COUR PROVINCIALE. O.V.N.I. ELECTRIQUE LTD. demandeur, -vs- GIOVANNI LIBERTELLA defendeur. Le 27 novembre 1979, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du defendeur, au No 8860 rue Langelier en la cité de Montréal-Nord, district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 réfrigérateur à liqueurs, marque General, 100 tables rondes, 2 fontaines, 7 chandeliers, 10 tables de travail s.s., 2 poêle garland, chaises empilables cuirette rouge montant chrome. Conditions: ARGENT COMPTANT. H.C.S. P. DUGAS, 845-8156. Montréal, 16 novembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, No 705-05-000784-788. COUR SUPÉRIEURE. DE. INGRID KLUTZNY OVENDEN ET AL demandeurs, -vs- LES HÉRITIERS DE FEU GASTON VAILLANT défendeurs. Le 26 novembre 1979, à 10 heures de l'avant-midi au lieu d'entreposage du gardien, au No 4545 boul. Lavoie, St-Vincent de Paul en la cité de Laval et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 automobile Ford maverick 1976 6 cylindres portant le numéro de série 6X91T226538. Conditions: ARGENT COMPTANT. RINO RINALDI huissier, 842-9192. Montréal, le 16 novembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, No 500-05-008437-798. COUR SUPÉRIEURE. IDEAL PLUMBING SUPPLIES LTD. demanderesse, -vs- J.J. SAUVAGEAU CONSTRUCTION LTÉE. défenderesse. Le 28 novembre 1979, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 3459 rue Robert Chevalier en la cité de Pointe-aux-Trembles et district de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 2 calculatrices Lloyds, 1 climatiseur à l'air, 1 bureau en L, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROMEO LOISELLE huissier, 842-9192. Montréal, le 16 novembre 1979.

Province de Québec. District de Montréal. Cour supérieure. No 500-05-006755-771. Sam Cohen, demandeur vs Henri Isaac Abastado (Les Productions Henri Stadt) défendeur. Le 27 novembre 1979, à 10 heures de l'avant-midi à la place d'affaires antérieure du défendeur au No 1180 rue St-Antoine, suite 306 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de justice, les biens du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 machine Prevost SPPE #2512 & acc., 1 dactylo IBM Selective, 1 projecteur Filmsound Bell & Howell avec base & acc. etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Jean-Marc Lachance, huissier, 842-9192. Montréal, le 16 novembre 1979.

Province de Québec. District de Montréal. Cour municipale. No. 67-2707. La Ville de Montréal, demanderesse vs M. Milford Blockburn, défendeur. Le 27 novembre 1979, à 11 heures de l'avant-midi au domicile du défendeur au no 5868 rue Bélanger est, 3e étage en la cité et district de Montreal seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. console Philco Ford et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. André Lessard, huissier. 842-9192. Montréal, le 16 novembre 1979.

Province de Québec. District de Montréal. Cour supérieure. No. 500-05-024889-774. La Banque de Commerce Canadienne Impériale, demanderesse vs Gilles Lepitre, défendeur. Le 27 novembre 1979, à 3 heures de l'après-midi au domicile du défenseur au No 6725 rue Pierre Auger en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 t.v. portatif Admiral, 1 t.v. couleur Electrohome, et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Roméo Loiselle, huissier. 842-9192. Montréal, le 16 novembre 1979.

Province de Québec. District de Montréal. Cour supérieure. No. 500-05-008209-791. 87678 Canada Limitée, demanderesse vs Porte de Ste-Julie Inc. et Al, défendeurs. Le 27 novembre 1979, à 2 heures de l'après-midi au lieu d'entreposage au No 6610 Ch. de la Côte St-Luc en la cité et district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets des défendeurs saisis en cette cause, consistant en: 1 lot pièces de vaisselles assorties, 1 machine à cigarette Smokeshop & Acc., 1 four à pizza double, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. Roméo Loiselle, huissier. 842-9192. Montréal, le 16 novembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-029138-794, DAVID HELLER, demandeur -vs- Équipements Royal du Québec Inc., défenderesse. Le 28 novembre 1979, à 2:00 heures de l'après-midi à la place d'affaires de la défenderesse au No 6390 boul. St-Laurent en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 2 caisses enregistreuses NCR, 1 fourneau a B B Q Royal, 1 congélateur 3 portes, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 16 novembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-001730-799, ESKAY INVESTMENTS INC., demanderesse -vs- DOUGLAS SIMPSON, défendeur -et- AGENCE ARTISTIQUE C R ORCHESTRE, tierce-saisie. Le 28 novembre 1979, à 11:00 heures de l'avant-midi à la place d'affaires de la tierce-saisie au No 1091 rue Notre Dame, en la cité de Lachine et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 dactylo Olivetti Editor 2, 1 dactylo électrique IBM, 6 fauteuils pivotants, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192, Montréal, le 16 novembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-014056-795, 85752 CANADA LTÉE., demanderesse -vs- DAME LOUISE MARINEAU, défenderesse. Le 28 novembre 1979, à 12:00 heures de l'après-midi au domicile de la défenderesse au No 7905 rue Mountain Sights, app. 5 en la cité et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. port. Quazar, 1 T.V. port. Zenith et meubles de menage, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192. Montréal, le 16 novembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, COUR PROVINCIALE, No: 500-02-038662-784. COUR PROVINCIALE. LA FIDUCIE CANADIENNE ITALIENNE demanderesse, -vs- YVON LANIEL défendeur. Le 27 novembre 1979, à 2 heures de l'après-midi au domicile du défendeur au No 2305 rue Ward en la cité de St-Laurent et district de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du défendeur saisis en cette cause, consistant en: 1 T.V. portatif Zenith en couleur avec base et meubles de ménage etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. ANDRÉ LESSARD, huissier, 842-9192, Montréal, le 16 novembre 1979.

Province de Québec, District de Montréal, Cour Supérieure, No 500-05-008216-739. Maximilian Kubacki, demandeur -vs- Pan American Mines Ltd. Etals, défenderesse. Le 26 novembre 1979, à 13.00 heures de l'après-midi au domicile du demandeur au No 4040 Boul. Grand en la cité de Montréal seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets du demandeur saisis en cette cause, consistant en: 1 téléviseur Panasonic, peintures à l'huile, 1 tondeuse électrique. Conditions: ARGENT COMPTANT. Montréal, 16 novembre 1979. Georges Kohlhuber, huissier. Tél.: 288-4511.

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que MANUFACTURIER DE PRODUITS ALIMENTAIRES QUALI-T-PLUS LTÉE, dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à Banque Nationale du Canada aux droits de La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 3ème jour du mois de novembre 1978 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 23ème jour du mois de novembre 1978 sous le numéro 2930152.

Daté à Montréal, ce 14ème jour du mois de novembre 1979.

BANQUE NATIONALE DU CANADA

AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS

AVIS est par les présentes donné que JEAN-JACQUES ROBICHAUD a fait cession de ses biens le 7ième jour de novembre 1979 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 27ième jour de novembre 1979, à neuf heures trente (9:30) de l'avant-midi, au bureau du syndic C.A. Michaud, 2 Place Laval, suite 460, Laval, P.Q. H7N 5N6.

Le 9 novembre 1979

C.A. Michaud Syndic
Bureau de C.A. Michaud
2 Place Laval
Suite 460
Laval, P.Q.
H7N 5N6
Tel: 384-8650

Avis de défaut et de prise de possession

Avis public est donné que, par acte de fiducie comportant hypothèque, gage et nantissement, passé devant Me Gerald Cooper, notaire, le 11 décembre 1973, et enregistré au bureau d'enregistrement de Montréal sous le numéro 2482312 Mill-Sock Manufacturing Ltd. à hypothèque, nanti, mis en gage, cède et transporte en faveur de Leon Friedman, C.A. par voie d'affectation spécifique tous les biens immobiliers et par voie de charge flottante, tous ses autres biens et actifs, meubles ou immeubles, présents et futurs le tout aux fins de garantir le remboursement de ses obligations plus intérêt datées du 11 décembre, 1973 et que les susdites garanties de remboursement crées audit acte de fiducie sont devenues exécutoires et que Leon Friedman, C.A. en sa qualité de fiduciaire pour les obligataires a en conséquence pris possession de tous les biens de la compagnie précitée.

Cet avis est donné conformément à l'articel 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations "Chap 275 S.R.Q. 1964". Donné à Montréal ce 9e jour de novembre 1979 Léon Friedman, C.A. Fiduciaire, 5075 rue de Sorel, Montréal.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE

NO: 700-05-001532-799

GEORGES SOLLER,

Demandeur

-vs-

DAN ROSEMAN

Défendeur

ORDONNANCE

Il est ordonné au défendeur DAN ROSEMAN de comparaître au greffe de cette Cour dans un délai de trente (30) jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au Greffe à l'intention du défendeur.

Saint-Jérôme, ce 8 novembre 1979.

Pierre Morin,
48 ouest de Martigny
Suite 300
St-Jérôme
430-3438

PRENEZ AVIS QUE: MM. Jean-Guy Alarie, M-502773-001 — Maurice Alary, M-502752-001 — Louis Cyr Archambault, M-500011-001 — Thomas Arpin, M-508957-001 — Réal Beauregard, M-506919-001 — André Benoît, M-507322-001 — Julien Benoît, M-503096-001 — Noël Bernard, M-502299-001 — Ephrem Bisaillon, M-502036-001 — Mme Yvonne McDuff Blain, M-508138-001 — Daniel Boileau, M-508369-001 — Raymond Bouchard, M-509087-001 — Pierre Bourdeau, M-502211-001 — Gaston Boulais, M-503872-001 — Paul Boulais, M-501650-001 — Philippe Boyer, M-505235-001 — André Brodeur, M-502421-001 — Claude Brodeur, M-508306-001 — Yvan Brodeur, M-505577-001 — Gilles Campbell, M-508298-001 — Kevin Carroll, M-508916-001 — Paul Cecyre, M-507718-001 — Yvon Chagnon, M-508025-001 — Jean Charette, M-503305-001 — Rita Charron, M-502427-002 — Raymond Collin, M-508431-001 — Ronald Cyr, M-506231-001 — Maurice Daoust, M-503415-001 — Fernand Darsigny, M-502394-001 — Robert De Grandpré, M-503303-001 — Georges Demers, M-501749-001 — Gilles Demeules, M-503843-001 — Laurent Désilets, M-504550-001 — Rolland Doré, M-502756-001 — Laurier Dupuis, M-507510-001 — Marcel Dupuis, M-501641-001 — Raymond Dupuis, M-508071-001 — Claude Durand, M-502757-001 — Ginette Durand, M-508998-001 — Roger Durand, M-508552-001 — Jean Fontaine, M-507734-001 — Richard Fontaine, M-506580-001 — Denis Frappier, M-500729-001 — Lionel Gadbois, M-502387-001 — Augustin Gagné, M-502782-001 — Maurice Gagné, M-503442-001 — Yvon Gagnon, M-502796-001 — Jean-Marie Gareau, M-500429-003 — Oscar Gemme, M-507082-001 — François Godier, M-503105-001 — Ronald Gray, M-501560-001 — Normand Hébert, M-507289-001 — Gilles Labelle, M-508688-001 — Michel Lafontaine, M-503313-001 — Robert Lamoureux, M-502419-001 — Ronald Lampron, M-502811-001 — Alain Lareau, M-507245-001 — Sylvain Lareau, M-508870-001 — Roger Lauzé, M-507843-001 — Jean-Claude L'Ecuyer, M-502990-001 — Camille Lefebvre, M-502292-002 — Jacques Lemieux, M-502810-001 — Excavation Loiselle & Frères, M-504114-001 — Excaation Loiselle & Frères, M-504114-002 — Excavation Loiselle & Frères, M-504114-003 — Ernest Lussier, M-502977-001 — Jean-Guy Major, M-507467-001 — Yves Martel, M-508858-001 — André Martial, M-503297-001 — Benoit Méthé, M-508183-001 — Gérald Millette, M-505253-001 — Jean Oligny, M-501754-001 — Normand Palardy & Fils, M-508710-001 — Yves Patenaude, M-505823-002 — Paul Pelland, M-507307-001 — Paul Perreault, M-502978-001 — Claude Phaneuf, M-503546-002 — Michel Poirier, M-506270-001 — Daniel Plouffe, M-506334-001 — Clément Poissant, M-501784-001 — Normand Racine, M-506332-001 — Michel Rever, M-506513-001 — John Ritchie, M-501178-001 — Roger Roy, M-505267-002 — Léo Ste-Marie, M-500161-002 — Daniel St-Pierre, M-506236-001 — Claude Senécal, M-502983-001 — Réal Senécal, M-503018-001 — Robert Senécal, M-507638-001 — Robert Shram, M-509090-001 — Guy Tallard, M-501577-001 — Guy Tessier, M-503295-002 — Luc Trives, M-508181-001 — Gabriel Vaillancourt, M-502869-002 — Jacques Verner, M-503861-001 — Clovis Viens, M-500079-001 — Jacques Vincent, M-507264-001 — Alain Beaulieu, M-507360-002 — Mme Carole Lafleur, M-508588-001 — André Lafleur, M-502781-001 — Carmel Langevin, M-503021-001 — André Brodeur, M-502421-003 — Martin Fortin, M-504528-001 — Ubald Ménard, M-501703-001 — Jean Mongrain, M-500275-001 — Georges Bélisle, M-508769-001

demandent à la Commission des Transports du Québec de leur émettre un permis spécial pour le transport de la neige dans la Région 10, pour une période de 180 jours et/ou la saison hivernale 1979-80. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis.

POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1

1ère publication: 15 novembre 1979
2ème publication: 16 novembre 1979
3ème publication: 17 novembre 1979

SOUREN MIKHAEL FRAT

Avis est donné que SOUREN MIKHAEL FRAT, Machiniste, demeurant au numéro 805 ouest, rue Liège, App. 3, Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil pour le changement de son nom en celui de SOUREN MIKHAEL KURKDJIAN, Montréal le 12 novembre, 1979, Awada & Sumbulian, Procureurs du requérant.

C.T.Q.
TRANSFERT
ART. 2.59.1 — REG. 2(1976)

Avis est donné que M. RICHARD CÔTÉ, demeurant et domicilié au Rang 4, Acton Vale, Comté Bagot, Province de Québec, détenteur du permis ou de l'attestation no. M-508577-D001, Région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'atorisation de transférer son permis ou attestation en faveur de 93592 CANADA LTÉE, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du Règlement 2(1976).

Le requérant demande également à la Commission des Transports du Québec de décréter suivant l'article 2.58.1 que la décision devienne exécutoire à la date où elle sera rendue.

Tout intéressé peut contester cette demande déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, Province de Québec.

CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
31 St-Jacques, Suite 100
MONTRÉAL, P. Québec

1ère publication: 15 novembre 1979
2ème publication: 16 novembre 1979
3ème publication: 17 novembre 1979

La requérante L. LAMOUREUX TRANSPORT LTÉE s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin de recevoir l'approbation pour l'acquisition de tout le système de transport opéré par Lucien Lamoureux incluant entre autre tous les droits, titres, intérêts et privilèges attachés au permis M-508845 des dossiers de la Commission des Transports du Québec, lequel autorise un service de transport de matières en vrac et en demande le maintien dudit permis. Elle sollicite au surplus l'application de l'article 2.58.1 des règles de pratique.

Tout intéressé peut contester cette demande en s'adressant à la Commission des Transports du Québec au 505 est de la rue Sherbrooke à Montréal, Québec, dans les 5 jours de la dernière parution de cet avis.

SIGNÉ: Me François Perreault
Suite 900
200 ouest, rue St-Jacques
Montréal, Québec
H2Y 1M1

1ère publication: 15 novembre 1979
2ème publication: 16 novembre 1979
3ème publication: 17 novembre 1979

PRENEZ AVIS QUE: Monsieur Yvan Lazure, résidant et domicilié au 35, Académie, Howick, Co. Châteauguay, P.Q. demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Monsieur Wesley Craig, résidant et domicilié au R.R. no. 3, Howick, Co. Châteauguay, P.Q. le permis no. M-503423-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1

1ère publication: 15 novembre 1979
2ème publication: 16 novembre 1979
3ème publication: 17 novembre 1979

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE BEAUHARNOIS

COUR SUPÉRIEURE

NO: 760-05-000662-78

BANQUE DE MONTRÉAL

partie demanderesse

-vs-

JEAN LADOUCEUR

partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie défenderesse M. JEAN LADOUCEUR est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie de la requête en radiation d'enregistrements a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.

LAVAL, le 8 novembre 1979.

R. LEDUC
P.A.C.S.B.

Mes Lamarche, Charbonneau, Godin & Associés
237A, boul. des Rapides
Laval-des-Rapides, Qué.
H7N 2T8

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille-divorce)

NO: 500-12-091273-791

LAURETTE HUNEAULT,

requérante

C

ROGER DAOUST,

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROGER DAOUST est par la présente requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de divorce, qu'elle sollicite contre vous.

GRENIER, MURRAY GAUTHIER, avocats
4227 Ouest, rue St-Jacques,
Montréal, P.Q.

AVIS DE 60 JOURS

AVIS est par la présente donné à Claude Turmel et Carmen Turmel, autrefois domiciliés au 167 boulevard René, Ste-Anne-des-Plaines, et sont en défaut de remplir leurs obligations aux termes d'un acte notarié d'obligations hypothécaires passé le 3 décembre 1976 devant Me Pierre Lafontaine, notaire et enregistré à Terrebonne sous le numéro 502430.

Aux termes de cet acte d'obligations, ils sont en défaut de payer à C.A.C. REALTY LTD, 246 boulevard des Laurentides, ville de Laval, les versements mensuels dûs depuis le mois de mars 1979 à raison de $250.00 par mois, de payer les versements mensuels à la Caisse Populaire Ste-Anne-des-Plaines, les taxes municipales, scolaires et autres cotisations dues sur l'immeuble et de maintenir l'immeuble en bon état de réparation.

Avis est présentement donné qu'à défaut par eux de remédier aux omissions ou contraventions ci-dessus mentionnées dans les soixante jours de la publication du présent avis et de son enregistrement, C.A.C. REALTY LTD à l'intention de se prévaloir de la clause de dation en paiement et de se faire déclarer propriétaire d'un immeuble décrit comme suit:

DESIGNATION

"Un emplacement situé à Ste-Anne-des-Plaines, connu et désigné comme étant le lot numéro QUATRE-VINGT-DIX de la subdivision officielle du lot originaire DEUX CENTS TRENTE-SIX (236-90) aux plan et livre de renvoi officiels de la Paroisse Ste-Anne-des-Plaines, avec une maison dessus érigée portant le numéro civique 167 boulevard René, Ste-Anne-des-Plaines". Veuillez agir en conséquence.

VILLE DE LAVAL, ce 31 octobre 1979
Procureur de C.A.C. REALTY LTD

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE

NO. 500 04-004210-796

DANS L'AFFAIRE DU: Régime Matrimoniale de MICHEL LE BLANC, architecte, domicilié au 201 Place Strasbourg, en la ville de St-Lambert, district de Montréal, province de Québec, et DAME GIOIA AUDRAS, épouse dudit MICHEL LE BLANC, de la même adresse.

REQUÉRANTS

AVIS aux créanciers des Requérants mentionnés plus haut.

PRENEZ AVIS que les Requérants présenteront une Requête en Homologation de Conventions Matrimoniales selon l'Article 1265 C.C., le 17 décembre 1979 devant la Cour Supérieure de Montréal, Division de Pratique, à 9:30 a.m., au Palais de Justice, 10 est rue St-Antoine, Montréal, Québec, le tout suivant les exigences de la Loi.

MONTRÉAL, le 30 octobre 1979

MES MENDELSON GROSS PINSKY DIZGUN ZELMAN
Suite 1212 — Un Carré Westmount
Montréal, Québec
PROCUREURS DES REQUÉRANTS

PRENEZ AVIS QUE: M. Gilles Pilon, résidant et domicilié au 370 Boul. Hébert, St-Timothée, Co. Beauharnois, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Les Entreprises Montpetit Inc., résidant et domicilié au 130, rue Principale, Melocheville, Co. Beauharnois, le permis no. M-507760-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1

1ère publication: 15 novembre 1979
2ème publication: 16 novembre 1979
3ème publication: 17 novembre 1979

PRENEZ AVIS QUE la compagnie 93934 Canada Limitée s'adresse à la Commission des Transports du Québec afin d'obtenir le transfert dudit système de transport opéré par Monsieur Lionel Phénix, sous la raison sociale L. PHENIX CADILLACS SERVICE ENREG., laquelle inclue tous les droits, titres, intérêts et privilèges décrits au permis 2572-ATL des dossiers de la Commission des Transports du Québec.

Au surplus la requérante sollicite l'application de l'article 2.58.1 du règlement 2 (1976).

Tout intéressé peut dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, contester cette demande, en s'adressant à la c.t.q. au 505 est, Sherbrooke, Montréal.

1ère publication: 15 novembre 1979
2ème publication: 16 novembre 1979
3ème publication: 17 novembre 1979

PAQUETTE & ASSOCIÉS
PAR: ME FRANÇOIS PERREAULT
200 St-Jacques, ouest
suite 900
Montréal, Québec
H2Y 1M1

PRENEZ AVIS QUE: MM. Henri Beauchêne, M-508093 - Jacques Bissonnette M-505677 Armand Côté, M-502556 - Jean-Luc Dion, M-507641 - Michel Dutilly, M-508802 - Yvan Dutilly, M-507318 - René Gagnon, M-505230 - Jean-Guy Lussier, M-503890 - Fabien Malouin, M-502564 - Mike Munkittrick, M-507824 - Jacques Nadeau, M-508394 - Richard Nadeau, M-507870 - Daniel Petit, M-501060 - Ghislain Sévigny, M-506966 - Jean-Paul Tanguay, M-506660 - et Réal Vincent, M-506733, demandent à la Commission des Transports du Québec de leur émettre un permis spécial pour le transport de neige et glace dans la Région 10 pour une période de 180 jours et/ou la saison hivernale 1979-80. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les cinq (5) jours qui suivent la troisième parution de cet avis.

POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 05 INC.,
2104, King Ouest,
Sherbrooke, P.Q.
J1J 2E8

1ère publication: 15 novembre 1979
2ème publication: 16 novembre 1979
3ème publication: 17 novembre 1979

PRENEZ AVIS QUE: M. Roger Boyer, résidant et domicilié au 144, St-Patrice de Sherrington, Co. Laprairie-Napierville, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Monsieur Pierre Poissant, résideant et domicilié au 119, Principale, St-Edouard, Co. Laprairie-Napierville, le permis no. M-503673-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1

1ère publication: 15 novembre 1979
2ème publication: 16 novembre 1979
3ème publication: 17 novembre 1979

C.T.Q.
TRANSFERT

PRENEZ AVIS que 94832 Canada Limitée et Overnite Express Limitée s'adresseront à la Commission des Transports du Québec afin qu'elle autorise le transfert du permis 10043-V (M-300-573) présentement détenu par Overnite Express Limitée en faveur de 94832 Canada Limitée, et ce, conformément à l'article 36 de la Loi des Transports.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à la Commission des Transports du Québec, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 585 est, Boul. Charest, Québec, P. Québec.

1ère publication: 15 novembre 1979
2ème publication: 16 novembre 1979
3ème publication: 17 novembre 1979

AMYOT, LESAGE & ASSOCIÉS,
55 rue d'Auteuil,
Québec, P. Québec
G1K 4T5

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

No 500-02-049919-793
BETTY CAROLLE (1973) LTÉE
-vs-
JEAN-JACQUES GAUTHIER

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur, JEAN-JACQUES GAUTHIER, d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la publication.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et de l'avis selon l'art. 119A C.P.C. a été laissée à son intention, au bureau de la direction générale des Greffes, au Palais de Justice à Montréal, au no 1, rue Notre-Dame est, Montréal.

FAUTE PAR LE DÉFENDEUR de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, ce 14 novembre 1979.

Me Michel Gendron, avocat
Mes Boudrias, Fréchette, Gélinas & Pasini, avocats,
276 rue St-Jacques ouest, #705
Montréal, P.Q.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Division des Divorces)

NO: 500-12-091-376-792

GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

Irène Pomminville

requérante

vs

Gérard Valiquette,

intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, Gérard Valiquette, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 13 novembre 1979

ME MARION THIBAULT
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
381-2504

CANADA

COUR PROVINCIALE
DISTRICT DE MONTRÉAL
PROVINCE DE QUÉBEC

NO. 500-02-014819-796

TAPIS L. EMARD LTÉE

PARTIE DEMANDERESSE

-vs-

JEAN GINGRAS

PARTIE DÉFENDERESSE

PAR ORDRE DE LA COUR:

Le défendeur, M. Jean Gingras, d'adresse inconnue est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119a C.P.C. a été déposée à la direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.

Faute par le défendeur de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande et Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.

Montréal, ce 14 novembre 1979

ARMAND BEAULIEU, protonotaire adjoint

Me Bernard Caron
1276 Boul. Labelle Suite 203
Ville de Laval

"AVIS est donné qu'une requête en homologation de modification du régime matrimonial de LOUIS J. COLA et de DAME SUZANNE VARKONY, son épouse, résidant dans la cité de Dollard-des-Ormeaux, sera présentée le 20 décembre 1979 en salle 2.16 à 9 h 30 de l'avant-midi au palais de Justice de Montréal, 10 est, rue St-Antoine".

PRENEZ AVIS QUE: M. Marcel Leduc, résidant et domicilié au 222, Shappord sud, app. 4, Sorel, Co. Richelieu, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Monsieur Urbain Grenier, résidant et domicilié au 146, Rang Ste-Élisabeth, St-François du Lac, Co. Yamaska le permis no M.508731-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1

1ère publication: 15 nov. 1979
2ème publication: 16 nov. 1979
3ème publication: 17 nov. 1979

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que C.P.P. DISTRIBUTORS AND SERVICE INC., dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à Banque Nationale du Canada aux droits de La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 29ème jour du mois d'octobre 1976 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 13ème jour du mois de décembre 1977 sous le numéro 2836872.

Daté à Montréal, ce 14ème jour du mois de novembre 1979.

BANQUE NATIONALE DU CANADA.

PRENEZ AVIS QUE: M. Bernard Alix, résidant et domicilié au 2984, rue Principale, St-Jean-Baptiste, Co. Rouville demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Monsieur Claude Guertin, résidant et domicilié au 77 Descente de la Côte Double, Ste-Angèle de Monnoir, Co. Rouville le permis no. M-503106-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.

POSTE D'AFFECTATION DE LA RÉGION 06 INC.,
1000, De Sérigny, suite 530,
Longueuil, P.Q.
J4K 5B1

1ère publication: 15 novembre 1979
2ème publication: 16 novembre 1979
3ème publication: 17 novembre 1979

LOI SUR LES FAILLITES
AVIS AUX CRÉANCIERS
DANS L'AFFAIRE DE LA FAILLITE DE:
ITEA QUÉBEC LTÉE, INCORPORÉE SOUS LES LOIS DU CANADA ET AYANT SON SIÈGE SOCIAL DANS LA VILLE DE TORRONTO, PROVINCE D'ONTARIO ET SA PRINCIPALE PLACE D'AFFAIRES DANS LA VILLE DE SHERBROOKE, DISTRICT DE SAINT-FRANÇOIS, PROVINCE DE QUÉBEC.

AVIS est par les présentes donné qu'une ordonnance de mise sous séquestre a été faite contre Itea Québec Ltée le 6e jour de novembre 1979 et que la première réunion des créanciers sera tenue le 28e jour de novembre 1979 à 14h00 au bureau du séquestre judiciaire, 25 nord, rue Wellington, no 510 dans la Ville de Sherbrooke, Province de Québec.

Daté à Montréal, Québec ce 13e jour de novembre 1979.

M. Yves Morin, syndic,
a/s Peat, Marwick, Mitchell & Cie
1155 boul. Dorchester ouest, 21e étage
Montréal, Québec H3B 2J9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)

NO: 500-12-091-387-799

BARBARA HARDT,

Requérante

-vs-

GABRIEL LAUZON,

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

GABRIEL LAUZON, est par les présentes, requis de comparaître dans un déali de soixante (60) jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la division des divorces de Montréal à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre

À SURVEILLER

Suite de la page 22

Mercredi 21 novembre

À 18 h aura lieu dans le Grand Salon de l'hôtel Reine Elizabeth de Montréal, l'assemblée générale des membres de la Société de recherche sur le cancer.

■

L'Association des prospecteurs du Québec tiendra son 5e congrès annuel à Val d'Or. Le choix du thème de cette année « L'art de trouver l'or », souligne l'importance que prend le précieux métal dans la relance de l'exploitation minière au Québec.

■

L'Association des conseils en francisation du Québec tient à l'hôtel Régence Hyatt un colloque d'une journée intitulé « La langue de l'informatique ».

■

À l'Université McGill, Édifice Macdonald-Harrington, M. Carlos Johnson donnera une conférence intitulée « Political chance in Mexico ». C'est à 14 h.

■

MM. Clément Trudel, journaliste, et Pierre Goldberger, directeur du Collège Uni affilié à l'Université McGill, seront les invités du Service de pastorale de l'Université de Montréal. Rendez-vous à 19 h à la salle B-2405, centre communautaire, 2332, Édouard-Montpetit.

■

Le Club « mes petites sorties » de Montréal-Nord vous invite à venir rencontrer Martha Hagen, claveciniste et Liselyn Adams, flûtiste à 20 h à l'auditorium de la Polyvalente Calixa-Lavallée, boul. Henri-Bourassa.

Jeudi 22 novembre

Dans le cadre des conférences socio-économiques du Québec, une conférence réunissant une centaine de représentants de différents secteurs de la chaîne agriculture-alimentation aura lieu à Sherbrooke. Deuxième rencontre d'une série de cinq, cette conférence portera sur la viande bovine.

■

La dixième convention biennale du Nouveau Parti démocratique (fédéral) aura lieu au centre Sheraton de Toronto.

■

Une conférence publique sur la vie sexuelle sera prononcée à midi et répétée à 20 h, à l'amphithéâtre A-M-050 du pavillon Hubert-Aquin de l'Université du Québec à Montréal. Le docteur Noël Garneau, psychiatre de l'institut Pinel, a intitulé son entretien « Les drogues peuvent-elles augmenter ou diminuer votre sexualité? »

■

À 13 h 30, Madeleine Préclaire fera le bilan du Centre Troisième-Âge-Culture. C'est au pavillon Lallemant du Collège Brébeuf.

■

Les audiences publiques sur « Le musée du Québec en devenir » auront lieu au pavillon Hubert-Aquin de l'Université du Québec à Montréal.

■

Les yogas de l'éveil seront expliqués lors d'une conférence offerte par l'Association gnostique internationale de recherche anthropologique à 19 h 30 au 8010, rue Saint-Denis.

■

M. Denis Bouchard parlera de « Conjectures sur une grammaire réaliste pour les langues naturelles » lors d'une causerie-midi qui aura lieu à la salle 9019 du pavillon Lionel-Groulx, 3150, avenue Jean-Brillant. C'est une invitation du département de linguistique et de philologie de l'Université de Montréal.

■

L'hôpital Saint-Luc tiendra une assemblée publique d'information à 19 h, à l'auditorium du pavillon Edouard-Asselin, rue Sanguinet. Cette invitation s'adresse à la population désireuse de s'informer sur les services qui lui sont offerts, tant sur le plan hospitalier que communautaire.

■

L'Association des manufacturiers canadiens conjointement avec le ministère de l'Industrie et du Commerce (Québec) et la Chambre de commerce de la province de Québec organise un colloque d'une journée sur les négociations du Tokyo Round. C'est à la Maison du commerce, Salon Vieux-Montréal, 3e étage.

Vendredi 23 novembre

Le Conseil du patronat commentera publiquement le livre blanc sur la souveraineté-association et énoncera sa position officielle à l'égard de sa participation à l'un ou à l'autre des comités-parapluie.

■

Dans le cadre des festivités de la Coupe Grey, Place Bonaventure et son association de marchand vous invitent à deux spectacles qui auront lieu au niveau du Métro de la Galerie des boutiques de la Place. Rendez-vous à 12 h 30 ou 13 h 15.

■

Le Centre interculturel Monchamin, 4917, Saint-Urbain, invite le public à une soirée où il sera question de la façon dont les Amérindiens traditionnels élèvent les enfants. Des Amérindiens de la nation Ganienkeh seront présents. C'est à 20 h.

Samedi 24 novembre

Le Comité référendaire de la région sud de Montréal tiendra un important colloque sur le livre blanc sur la souveraineté-association, à Châteauguay. Plus de 1,000 personnes de diverses tendances politiques et venant des milieux municipaux, scolaires, de loisirs, des affaires et des professions de la rive sud ont été invités à prendre part à cette journée. C'est à 9 h à la Polyvalente Philippe-Paré.

■

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec et l'Association des communicateurs scientifiques organisent sous forme de colloque une session de formation et d'information sur l'énergie, un terrain vierge ou à peu près pour le journalisme québécois. L'entrée est libre et le débat sera ouvert. C'est au pavillon de Koninck de l'Université Laval, de 9 h 30 à 18 h.

■

La Ligue des femmes du Québec tiendra une assemblée générale de tous ses membres, de 10 h à 16 h au 755, rue Roy. Tous les consommateurs sont invités à se joindre au groupe à compter de 14 h pour mettre au point des moyens d'action dans le but de combattre l'inflation.

■

Sous la présidence d'honneur de M. André Payette, une grande soirée dansante est organisée par l'Association progressiste conservatrice du comté de Sainte-Marie, au profit de ses oeuvres. C'est à la salle de l'école Saint-Robert-Bellarmin, rue Delorimier, à 20 h.

■

Le Carrefour des associations de familles monoparentales du Québec tient un congrès d'orientation qui aura lieu au Campus Notre-Dame de Foy à Cap-Rouge.

ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES
286-1201
• Chaque parution coûte $4.50, maximum 25 mots
• Tout mot additionnel coûte $0.15 chacun
• Minimum: 2 parutions

Nous acceptons
Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR
Les offres d'emplois sont ouvertes également aux hommes et aux femmes.
Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.
Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être soulignée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 286-1201

Nous acceptons
Par téléphone

ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES
286-1201
• Chaque parution coûte $8.80 le pouce
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

HEURES DE TOMBÉE: 10:30 heures.
Le jour qui précède la publication du lendemain. Pour l'édition du lundi: il faut nous aviser avant 3:30 heures le vendredi précédent.
Pour les annulations et les corrections, les mêmes heures s'appliquent.
JNO

AIDES DOMESTIQUES

PERSONNE FIABLE pour garder bébé de 7 mois, 2 après-midi par semaine, secteur Rosemont. 259-5923. 17-11-79

REQUIS, gouvernante âgée de 35 à 45 ans. Appartement meublé offert, bon salaire et références requises. 253-2545. 30-11-79

AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 est Beaubien. Tél.: 276-9067 ou 3611 ouest, Notre-Dame 935-6716 et 10,192 St-Michel 387-2841 J.N.O.

ENSEMBLE MODERNE: sofa, 2 fauteuils, frêne massif apparent, assemblage à chevilles, coussins recouverts de velour chocolat. Pièces uniques de fabrication artisanale soignée. $1,500.00. 521-9950. 19-11-79

Mobilier chambre à coucher "Roel", méditerranéen, 5 morceaux, "Queen Size" - prix $2,000. Mobilier cuisine - 4 chaises pivotantes - 1 table ovale - prix $200. Après 6:00. 323-4892. 19-11-79

ANIMAUX

CHAT SIAMOIS, 7 ans, femelle, a subi chirurgie au membre interne, récemment, donc présente une légère boîterie, perdu au coin de Roy et St-Denis, samedi, le 10 novembre. Récompense. Contactez S. Craig: 282-1161. Jour: M. Campbell: 521-7716. 17-11-79

ANIMAUX À VENDRE

CHATON PERSAN, noir, mâle, enregistré, vacciné, pedigree. $175.00. 331-3428, 382-1237. 19-11-79

ANTIQUITÉS

VENTE D'ANTIQUITÉS. Coffre en pin, pichets, commode, fauteuil, tables, etc. Prenez rendez-vous: 523-4365. 17-11-79

ANTIQUITÉS

DENTELLES ANCIENNES
MAGNIFIQUES COUVRE-LIT, somptueuses nappes. Rideaux, mouchoirs, cols, coussins, etc... En soie, lin.
738-7378
19-11-79

ACHETONS antiquités de toutes sortes (argent comptant) - bibelots - bronze - tableaux - petits meubles - gravures - par Louis Icart - bijoux - cuivres - lampes - tapis - etc. Claude Morrier 668-3879. J.N.O.

DÉCAPAGE ET FINITION de vos boiseries, portes et fenêtres. Travail garanti et personnalisé. Kid Remover: 522-9381. 19-11-79

ANTIQUITÉS. Vente - décapage. 523-4365. 23-11-79

MAGASIN D'ANTIQUITÉS à Ste-Angèle de Monnoir, coin route 227 et rang Fort Georges: meubles en pin, du 19e siècle. Aussi Farrar, Carnaval, et vaisselle St-Jean. Ouvert toutes les fins de semaine. 1-460-3188. 17-11-79

APPARTEMENTS À LOUER

CÔTE-DES-NEIGES (secteur), grands 3½, 4½, (pièces fermées), équipés, redécorés. Occupation immédiate, $215., $230. 739-2913. 1-12-79

OUTREMONT, ave Bernard, 4 pièces dans un édifice tranquille, équipé, eau chaude, chauffé, balcon, $220. Références. 272-9884. 17-11-79

CÔTE DES NEIGES, 3½, chauffé, poêle-réfrigérateur fournis, libre immédiatement: 733-5824. 19-11-79

PRÈS du Cegep Bois de Boulogne, grand 4½, chauffé, poêle et réfrigérateur fournis. Au 6ième étage (dernier étage). Côté ensoleillé. Garage au sous-sol. 336-4994. 19-11-79

N.D.G., avenue Monkland, à sous-louer, grand 3½, bloc/appartements, tous services inclus; possibilité d'acheter les meubles. 488-4897 après 7 heures. 19-11-79

APPARTEMENTS À PARTAGER

CHERCHE une étudiante de préférence pour partager 4½ près du métro Jean-Talon. Fabre et Bélanger. 729-6207. 19-11-79

OUTREMONT, grand 4½ tranquille à partager, rue Lajoie. 273-1949. 19-11-79

AUTOS À VENDRE

OLDSMOBILE Cutlass Salon 1976, air climatisé, pneus Michelin. Après 6:00 h. 382-5708. 17-11-79

RENAULT 12, station wagon 1975, 38,000 milles, $2,000. 695-0401. 17-11-79

JAGUAR XJ 12L, 1975, particulier, parfait état, bien entretenue, peinture neuve, prête pour l'hiver. $8,500.00. 52,000 milles. 873-7229. 521-7221 (soir) et fin de semaine. 19-11-79

PONTIAC 1974, Parisienne, particulier. 45,000 milles. Bien équipée. Air climatisé. $1,500.00. 272-3300. 19-11-79

RENAULT 5, GTL, 1979, transmission manuelle, à vendre ou à louer pour quelques mois. Conducteur expérimenté seulement. 735-4081, 735-0352. 19-11-79

BATEAUX À VENDRE

Bateau pour croisière côtière et haute mer. Macon 33, coque acier, moteur au gaz. Universel et unimètre. 5 voiles. "Spy depth Sounder Sunlog". Baume à rouleaux, conduite radiale, avec roues montées sur pied. QUÉBEC: 418-523-0257, MONTRÉAL: 514-256-4182. 19-11-79

BUREAUX À LOUER

BUREAU À LOUER, LAVAL DES RAPIDES, chauffé, éclairé, stationnement, tapis, air climatisé, salle d'attente, cuisinette, décoration neuve, 353 Des Prairies. 384-2382 667-2104. 20-11-79

CHALETS À LOUER

EASTMAN
3 chambres, foyer, tapis mur à mur partout, 2 salles de bain, chauffage électrique.
255-5470 - 259-8924
19-11-79

Mont-Tremblant, monte-pentes et ski de fond à 5 minutes. Famille ou adultes appréciant confort et propreté. 2 salles de bain, 3 chambres à coucher, foyer, vue panoramique. 1-819-688-2177. 19-11-79

BROMONT, près pente de ski Mont-Gale, saison ski, 5 pièces, foyer "Franklin", chauffage électrique. Inf.: 273-0198. 19-11-79

DOMAINE STE-AGATHE: Vacance-repos, luxueux Bavarois, cheminée pierre, meublés Thibault. Saison, semaine ski (7 jours, 5 jours, week-end). Dépliants. 256-6825, (819) 826-5836. 20-11-79

MORIN HEIGHTS, petit chalet avec 2 chambres à coucher, foyer, du 1er décembre au 30 avril. $1250. plus chauffage. 484-7154. 19-11-79

CHALETS DEMANDÉS

LOUERAIT chalet ou maison avec foyer, nord ou Cantons de l'Est. Du 21 décembre au 5 janvier. 2 adultes et 2 jeunes. 271-1273. 19-11-79

CHAMBRES À LOUER

OUTREMONT, 1½, place pour cuisiner, tout payé, $150.00. Préférence jeune fille ou personne âgée. 271-6381. 19-11-79

CONDOMINIUM

FLORIDE, Pompano, 3½ ultra-moderne, bord de mer, saison d'hiver, $1,800. par mois, auto fournie. Disponible maintenant. 747-0371. 19-11-79

CHERRIER, co-propriété. Stationnement, jardin. Jour: 522-1149. Soir: 658-0082. 20-11-79

DEMANDES D'EMPLOI

AIDE GARDE-MALADE irait prendre soin d'une dame âgée à domicile. 721-6358. 17-11-79

DAME DÉSIRERAIT travail 3 à 5 jours par semaine dans maison privée. 7 ans d'expérience. Bonnes références. 363-7122. 19-11-79

DÉMÉNAGEMENTS

A BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout temps, estimation gratuite, 937-9491. J.N.O.

ACCEPTERAIS déménagements de tous genres. Spécialité: appareils électriques. Assurances complètes. 327-6026. 17-12-79

DÉMÉNAGEMENTS

Conseiller en petits et gros déménagements, service rapide, qualité, courtoisie, bon prix. Demandez Jean-Paul 670-7729. J.N.O.

PETITS CAMIONS disponibles 24 hres pour déménagements ou autres. Prix raisonnables. 581-5304. 17-11-79

DIVERS

A BAS PRIX, entreposage: Autos, bateaux, camions, meubles, motos, roulottes. 937-9491. J.N.O.

HUILES ET PASTELS à vendre, $100.00, $300.00. Téléphonez: 521-7411. 20-11-79

ENTRETIENS-RÉPARATIONS

LAVAL, RÉNOVATION DE BAINS. Prix spécial pour repeindre votre bain. Estimation gratuite. 627-5534. 1-12-79

BAS PRIX. APPELEZ 585-4460 pour peinture intérieure. Grande propreté. Jacques. 19-11-79

ESPACES DE BUREAUX À LOUER

À sous-louer, valeur exceptionnelle. 1250 pi. ca. divisés en une cuisinette, salle de bain, 3 grands bureaux privés, plus un immense espace au centre. Parfait pour y vivre et/ou y travailler. Vieux Montréal. $400. par mois. Appelez 842-7981. 17-11-79

ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

À bas prix, bureaux, chaises, classeurs, armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte. 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

INSTRUMENTS DE MUSIQUE

Babe Grand, "Knabe", 5'1", noir ébène. Appelez après 5:00 heures. 525-6795. 17-11-79

LOCAL À LOUER

GRAND SALON DOUBLE, éclairé, près parc Lafontaine. Idéal pour bureau de professionnel ou atelier de graphiste, dessinateur, architecte ou artisan + garage disponible. 523-1245. 19-11-79

LOGEMENTS À LOUER

LAJEUNESSE, 7600, 1½, 3½, meublés ou non, taxes payées, cuisinière, réfrigérateur fournis. Libre immédiatement. 276-1105. 17-11-79

N.D.G., haut de duplex, 7½, garage. 487-3380. 19-11-79

AVENUE OUTREMONT, 5 pièces, très propre, chauffé, $210.00. Jour: 747-4701 poste 215. Jour: 334-9829. Soir: 334-9829. Pour samedi: 273-8157. 19-11-79

CHERRIER, grand 5½, rénové, cuisinière et réfrigérateur non fournis. 3ième étage, central, libre, $350. 279-1168, 843-3314. 19-11-79

MÉTRO JEAN-TALON, bas duplex, 8 pièces, idéal pour professionnels. prix $300. par mois. 728-4880. 17-11-79

NOTRE-DAME DE GRÂCES, 4604 Harvard, choix entre un 7½ et un 6½ avec 2 salles de bains et sous-sol fini. Chauffés; tous deux avec foyer et garage. 1er décembre. Après 6 heures: 649-1698 ou 486-5069. 19-11-79

OUTREMONT, ave Stuart, sous location, bas de duplex, 8 pièces incluant sous-sol fini, 2 salles de bains, salle de lavage, garage, $560. Libre 15 décembre. 271-9029. 23-11-79

ST-DENIS, 4 pièces, 2 doubles, près du métro Jean-Talon. 271-9621. 19-11-79

ST-HUBERT ET SHERBROOKE, beaux grands logis rénovés. 5½, 7½, stationnement. Jour: 522-1149. Soir: 658-0082. 20-11-79

MAISONS À LOUER

Bord du fleuve, maison pierre restaurée antique, très grand terrain, 17 milles Montréal, meublé ou non, $525. 692-2809. 19-11-79

OUTREMONT, cottage à louer, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, foyer, salle de jeux, garage, jardin, $775.00/mois. Libre 1er janvier, appelez: 877-3063 ou 737-7498. 19-11-79

RIVE SUD, à Laprairie, maison en pierre, à louer, chauffée, 8 pièces, 2 foyers, 2 salles de bains, grande cour, bien située. Références demandées. 521-3488. 19-11-79

OFFRES D'EMPLOIS

TECHNICIENS D'ENTRETIEN MÉCANIQUE

Nous sommes à la recherche de techniciens d'entretien mécanique (millwright) pour notre usine de la région de Trois-Rivières.

Les candidats choisis auront à diagnostiquer et réparer les défectuosités sur des appareils mécaniques industriels tels que: pompes, centrifuges, compresseurs, réducteurs de vitesse, etc.

La préférence sera donnée aux personnes détenant un certificat d'études techniques ou l'équivalent avec une expérience de trois ans en ajustage mécanique machiniste.

Le salaire peut atteindre $400.00 par semaine selon la compétence, auquel s'ajoute une gamme complète d'avantages sociaux.

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae avant le 30 novembre, 1979.

Casier postal 1328
Trois-Rivières
Québec G9A 5L2
20-11-79

MAISON DE CAMPAGNE À LOUER

À LOUER
MAISON ANCESTRALE
Grande maison en pierre des champs entièrement restaurée en 1978, Ste-Scholastique Paroisse. Contacter **P. Archambault au Ministère des travaux publics Canada à Mirabel entre 8:30 et 4:30 P.M. au numéro 258-2451 ext. 42 ou 1-800-363-2503.**
19-11-79

MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

Dans un environnement privilégié, à 25 milles de Montréal. Petite maison pièces sur pièces, 17 x 17, $225.00/mois. Tout compris. Références requises, 583-3712, 747-6168. 19-11-79

ST-ADOLPHE D'HOWARD, bordure lac Lacroix, superbe "town house" neuf, joliment décoré, foyer, chauffage électrique. Pour saison hiver. 488-2545, 1-819-327-3330. 19-11-79

MONT ORFORD, 1ier étage, superbe maison sur 1 acre de terrain. Près de l'autoroute et du centre de ski Orford. Vue exceptionnelle sur le lac Memphrémagog et le mont Orford. Meublée, chauffée, tapis, foyer. $700.00/mois. Aussi sauna si désiré. 819-843-0522. 17-11-79

PRÈS FRELIGHSBURG, grande et élégante maison, style loyaliste, 4 chambres à coucher, 2 salons, solarium, 3 salles de bains, 3 foyers, meublée, vaste terrain. Arbres centenaires et granges, écurie, rivière. Disponible septembre 1980 au 1er juillet 1982. 274-4610 ou 1-298-5424. 19-11-79

STE-AGATHE DES MONTS, tour de lac, grande maison familiale ancienne, beau site accessible, chauffage central, foyer, disponible maintenant, pour l'hiver. Téléphonez après 18 heures: 274-6193. 19-11-79

OCCASIONS D'AFFAIRES

GÉRANCE DE COMMERCE. Couple, auto. Tél.: 256-9621, local 1195. 16-11-79

CIE PÉTROLIÈRE du Texas, recherche une compagnie prospère, bien établie pour distribuer une ligne de produit de recouvrement de haute qualité, manufacturé par sa filiale canadienne. Excellente opportunité d'expansion et de profit. Expérience en recouvrement non nécessaire. Expert dans notre domaine, nous offrons un entraînement complet à notre siège social international, sans frais. Les candidats doivent être compétent en marketing. Contactez F. A. Rudy, Southwestern Petroleum Corp., Box 789, Forth Worth, Texas 76101, Telex: 758300, Câble: SWEPCO. 19-11-79

OFFRES D'EMPLOIS

RECHERCHE boucher bilingue avec expérience dans la coupe française. 735-3639. 19-11-79

Aide familiale à domicile, pour 2 personnes âgées de caractère aimable, partiellement indépendantes. Cuisine simple, léger ménage, présence régulière. Chambre privée. Connaissances para-médicales souhaitables. Diplôme non requis. Maison située à 10 minutes de marche du métro Atwater. Références écrites demandées. Tél.: 731-9085. 17-11-79

OFFRES D'EMPLOIS

Fille de comptoir pour casse-croûte spécialisé. Situé dans la Gare Centrale. Tél.: SUR LE POUCE: 337-1633, 9 a.m. à 12 a.m. 17-11-79

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

ABAISSEMENT 13% 1ère, 2ème hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, 729-4332. J.N.O.

A-1 absolument confidentiel $1,200 à $600,000., 1ère 13%, 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106 jour ou soir. J.N.O.

PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal
SERVICES IMMOBILIERS
OUTREMONT. Le charme de la campagne à la Ville, 11,000 p.c. de terrain, beaux arbres fruitiers, maison spacieuse, 11 pièces, 2 foyers. Exclusif, **Lise P. Chagnon 337-5170, 342-0335.**
17-11-79

COURTIER

AHUNTSIC, rue Berri, près du métro, cottage semi-détaché, 8 pièces, garage, $54,000.00. 621-7289 ou 688-9318. 19-11-79

ST-LAMBERT, bungalow, 6 pièces, face au parc Alexandra, coin de rue, terrain paysager, 3-4 chambres à coucher, sous-sol fini, tapis mur-à-mur, très propre, vente privée. $75,000. 671-8373. 19-11-79

BOUCHERVILLE: Magnifique bungalow, brique et pierre, près golf, 8 p., 4 c.c., grande salle/séjour, foyer, piscine creusée. Nombreux extras, occupation flexible. $70,000.00. Vente privée. 655-9620. 19-11-79

RUE DEOM: Duplex de qualité de 3 c.c. — 2 salles de bain — salon — salle à manger — cuisine moderne — sous-sol bien fini. Stella Mongeau 342-5747 — 739-3265. Trust Général, courtier. 17-11-79

AHUNTSIC, Grande Allée, construction supérieure, duplex détaché. 2-8. Bas/libre. 1½ salles de bain, 2 garages. Hypothèque à 11%. PRIX: $119,000.00. Vente privée. M. Henry 489-3251. 19-11-79

Brossard. $2,000. comptant et vous serez chez-vous dans ce cottage unité de bout. 3 chambres, tapis m/m. Occupation immédiate possible. EXCL. Arlette Gupta 656-7770, 462-1379. Trust National, courtier. 17-11-79

N.D.G. boiseries, foyer, planchers de chêne, 4 chambres à coucher, grandes pièces, sous-sol fini, jardin, rue tranquille, hypothèque à 10¼% transférable. Sans agent. $75,000. Semaine avant 17h. 279-2881, après 17h. et fin semaine 489-0249. 19-11-79

ST-DENIS: Bord Richelieu, 40,000 pieds, maison 7 pièces. Yvan Boulanger 584-3456, 467-1120. Montréal Trust, courtier. 17-11-79

ST-LAURENT, cottage semi-détaché, 3 chambres, garage, 2½ salles de bains, sous-sol fini, grand terrain. Pas d'agent. $57,000.00. À discuter. 337-5146. 19-11-79

PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ABRI FISCAL
CLASSE 32 — 10%
11 logements. — 16 logements Ile St-Jean. — Bord de l'eau.
866-5581
19-11-79

PROPRIÉTÉS COMMERCIALES À VENDRE

LAVAL, centre commercial, construction 1979, 12 locaux, revenus: $45,900.00. Hypothèque à 12%. Gino Aranaldo 327-2886. San Rémo courtier. 17-11-79

PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

OUVERT AUX VISITEURS, 1140 Beauchamp, Ste-Adèle, samedi et dimanche, 1 h à 5 h. 100 pi. au bord du lac, 1250 pi. des pentes de ski, chalet meublé, salon 15 x 24, foyer naturel en pierres, salle à manger, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains. $75,000. Pas d'agent. Tél.: Mtl 272-0480 - Ste-Adèle 229-2119. 19-11-79

REMBOURRAGE

LUTÈCE REMBOURREUR, spécialité dans la réparation de meubles antiques, aussi le moderne, travail d'artisan, ouvrage garanti. Paul Chotard, propriétaire. Tél.: le jour: 843-5409, le soir: 325-2633. 17-11-79

TERRAINS À VENDRE

MONT ORFORD, vue panoramique, près ski, ruisseau, 1 à 3 acres, 9 à 12 sous le pi. ca. Conditions faciles. 1-514-297-3163. 1-12-79

SOCIÉTÉ-LOISIRS

ÊTRE DEUX
Partagez la période des fêtes avec un être intéressant et compatible.
«RENDEZ-VOUS» est une agence de rencontre professionnelle. Établie à Montréal depuis 1966.
Clientèle distinguée.
Notre réputation est basée sur la qualité de nos services.
282-0058 ou 933-3637
(24 heures)
Ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. Lundi au vendredi.
RENDEZ-VOUS
1117 Ste-Catherine Ouest Suite 108, Montréal. 10-11-79

Le Club
CONFIDENTIELLEMENT
nous mettrons au point pour vous une entrevue avec le genre de personne que vous désirez rencontrer. Bienvenue aux adultes libres de tous âges.
Pour renseignements ou rendez-vous communiquer à:
849-4496 — 849-2627
J.N.O.

TERRAINS À VENDRE

EASTMAN, vue panoramique, Mont Orford, près ski, 2 arpents, $5,000./5 arpents, $9,500. Conditions faciles. 1-514-297-3163. 1-12-79

VOYAGES

MEXIQUE, spécial avion, voiture, $389. Floride, avion noliprix $189. Descendez en Floride gratuitement, conduisant voiture. New-York chaque fin de semaine $42. retour. Europe aller simple ou retour. Consultez-nous Euro-Américain 878-1085. 17-12-79

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

LE BRIDGE

Que penser d'une longue suite!

par Charles-A. Durand

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Sud
Vulnérables: Nord-Sud

NORD
♠ R 7 2
♥ 9 6 3
♦ D 9 4
♣ R D 8 5

OUEST
♠ D V 4
♥ D V 10 8 5
♦ A V 6
♣ 6 2

EST
♠ 9 8 6 5
♥ 7 4
♦ 10 7
♣ V 10 9 7 3

SUD
♠ A 10 3
♥ A R 2
♦ R 8 5 3 2
♣ A 4

Les enchères:

Sud	Ouest	Nord	Est
1 SA	passe	3 SA	passe
passe	passe		

Entame: la Dame de coeur par Ouest.

La réalisation d'un contrat en sans-atout est souvent rendue plus facile si le déclarant peut procéder à l'établissement d'une longue suite quand même les dernières cartes de cette suite ne seraient que des basses cartes. La donne ci-dessus en est une démonstration bien réelle puisque les 2 dernières cartes de cette suite affranchies sont bel et bien le 2 et le 3 de carreau.

Le contrat fut porté à trois sans-atout par l'équipe Nord-Sud et Ouest attaqua de la Dame de coeur. Sud ne prit que la deuxième levée avec le Roi de coeur du mort. Est fournit à ces deux levées. Le déclarant ne pouvait compter que 8 levées gagnantes dans les mains de son équipe.

Il lui fallait absolument établir ses carreaux pour en tirer deux levées au minimum et en plus Ouest devait être tenu à ne prendre la main qu'une fois dans cette couleur. S'il parvenait à prendre la main 2 fois à la deuxième prise ses coeurs seront établis et il fera chuter le contrat.

Alors voici comment Sud organisa son plan. Il est entendu que son jeu comportait les risques de l'impasse; il joua donc le 5 de carreau à la troisième carte, Ouest joua le 6 et le mort le 9. Est prit la main avec son 10 et il n'avait plus de coeur pour retourner vers la couleur de son partenaire. Il joua le Valet de trèfle, le mort prit la main avec le Roi de trèfle. Le déclarant lui fit jouer la Dame de carreau et Ouest ne put faire que son As; il dut jouer un autre coeur dont le déclarant s'empara avec son As, prenant profit de la retenue qu'il avait pratiquée en première carte. Les défenseurs ne firent que 3 levées; les 3 et 2 de carreaux établis complétèrent les 10 levées du déclarant. Si le joueur Est avait eu 1 troisième coeur lors de sa prise de main avec le 10 de carreau il est entendu qu'il aurait retourné la couleur de son partenaire mais celui-ci par contre n'en aurait pu encaissé que 2 des 4 qu'il aurait possédés et le contrat n'aurait été que de 3 sans-atout au lieu de 4.

LES MOTS CROISÉS

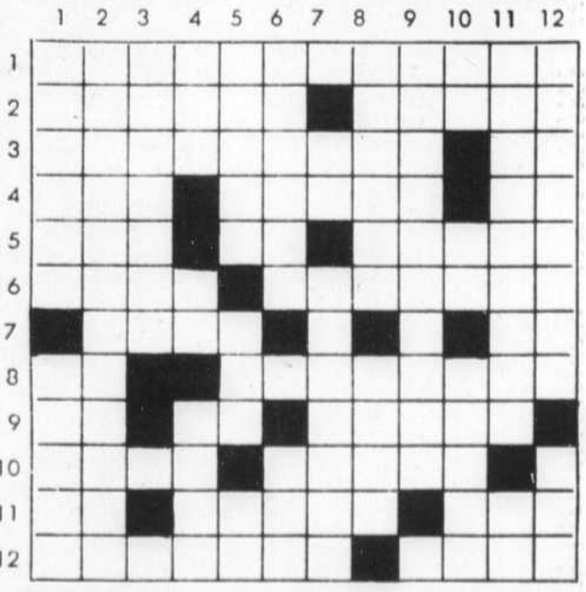

Horizontalement

1—Incorporer de nouveau.
2—Voile carrée située immédiatement au-dessus des basses voiles. — Fait apparaître l'irisation.
3—Savoir approfondi dans un ordre de connaissances. — Police Provinciale.
4—À nous. — Fruit du néflier. — Sert à lier.
5—Petite pomme rouge. — Titane. — Mélange pulvérulent de corindon, de magnétite, d'hématite.
6—Propres. — De côté.
7—Change l'air. — Venu au monde.
8—Quatre saisons. — Farceurs.
9—À demi. — Avalé. — Monument monolithe, chez les Égyptiens et les Grecs.
10—Tenter avec audace. — Chez les Romains, terme relatif aux Berbères indépendants.
11—Venu au monde. — Arbrisseau à feuilles épineuses. — Utilisa.
12—Font les importants dans une assemblée. — Empereur de Russie.

Verticalement

1—Relatif au Rhin. — Côté d'où vient le courant, dans un cours d'eau.
2—Former aux moeurs européennes.
3—Qui n'est point usité.
4—Habitation. — Strontium. — Partie la plus grossière du son.
5—Entouré. — Bienheureux. — Pronom personnel.
6—Doigt du pied. — À moi.
7—Conifère. — Qui amuse.
8—Canne ferrée à un bout et munie d'une petite pioche à l'autre. — Enduit imitant le marbre.
9—Enrichir d'ornements.
10—D'un verbe gai. — Erbium. — Occlusion intestinale.
11—Espoir. — À lui.
12—Ils rampent. — Débit de boissons.

Solution d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1	I	N	C	O	N	S	O	L	A	B	L	E
2	M	O	R	G	U	E	■	I	N	R	I	■
3	P	R	U	R	I	G	I	N	E	U	S	E
4	O	M	■	E	R	M	I	T	E	■	E	M
5	P	E	N	S	E	E	■	E	■	A	R	E
6	U	■	A	S	■	N	A	R	I	N	E	S
7	L	A	V	E	T	T	E	■	N	I	■	E
8	A	M	I	■	O	E	R	S	T	E	D	■
9	R	E	G	A	L	■	I	S	A	R	D	S
10	I	N	U	S	I	T	E	■	C	E	■	I
11	T	E	E	■	E	U	Z	E	T	■	D	U
12	E	R	R	E	R	A	■	R	E	N	O	M

Nous attendons encore les OFFRES PATRONALES aux tables sectorielles

• Le 12 juin 1979, le ministre des Finances, Jacques Parizeau, déclarait que le gouvernement et ses partenaires allaient alléger leurs DEMANDES PATRONALES aux tables sectorielles.

• Le 6 septembre, le ministre des Finances, Jacques Parizeau, déclarait que le gouvernement et ses partenaires allaient incessamment déblayer leurs DEMANDES PATRONALES aux tables sectorielles.

• Le 24 septembre, le ministre des Finances, Jacques Parizeau, déclarait que le gouvernement et ses partenaires avaient fait des efforts pour nettoyer leurs DEMANDES PATRONALES aux tables sectorielles.

• Le 30 octobre, le ministre des Finances, Jacques Parizeau, déclarait que le gouvernement et ses partenaires avaient réduit leurs DEMANDES PATRONALES aux tables sectorielles à environ une dizaine de points.

Soit. Ils retirent peu à peu les «demandes patronales» aux tables sectorielles. Mais les OFFRES PATRONALES, est-ce exagéré de les réclamer aux tables sectorielles après 9 mois de négociation?

Il serait peut-être temps que le gouvernement et ses partenaires déposent enfin des OFFRES PATRONALES, des offres qui apportent des solutions aux problèmes vécus par les travailleurs et les travailleuses. Des offres à déposer aux tables sectorielles, celles où se négocient leurs conditions de travail de tous les jours, celles où se négocie la qualité des services d'éducation et de santé pour les Québécois.

Les travailleuses et les travailleurs du Front commun n'ont pas changé d'avis, eux. Ils veulent poursuivre les négociations.

FTQ ceq CSN